SECONDE PARTIE.

CHAPITRE I.er

SITUATION DES TRAVAUX PAR DÉPARTEMENT.

L'ORDRE suivi dans les bureaux du Cadastre donnera toujours les moyens de présenter, à toutes les époques où il pourra être desiré, l'état détaillé par départemens de la situation de tous les travaux qui constituent cette opération.

Cependant, comme le cadastre se compose de plusieurs parties qui ne peuvent s'exécuter que les unes après les autres, et que l'on est obligé d'attendre que la correspondance des départemens fasse connaître ses progrès, il faut nécessairement choisir une époque fixe un peu antérieure à celle où le compte paraîtra. L'époque à laquelle j'ai cru devoir me fixer est celle du 1.er septembre 1817. Le compte ne contiendra donc pas les progrès ultérieurs que chaque jour amène naturellement.

J'ai l'honneur de vous présenter, MONSEIGNEUR, ce compte ainsi rédigé :

Il présente pour chaque département,

Sa superficie en arpens métriques, non telle qu'elle est portée dans l'Almanach royal, mais rectifiée, pour un grand nombre de départemens, par les calculs qu'ont été à même de faire les ingénieurs-vérificateurs du cadastre. J'ai cru devoir y ajouter un renseignement qui, sans tenir directement au cadastre, ne lui est pas entièrement étranger et peut offrir quelque intérêt ; c'est la superficie des portions d'anciennes provinces dont se compose chaque département.

La feuille de chaque département présente ensuite :

Le nombre total des arrondissemens, des cantons et des communes ;

Le nombre des communes où le cadastre a été entrepris depuis le commencement du parcellaire ;

Et, dans ces communes, le nombre de celles arpentées, de celles expertisées et de celles entièrement cadastrées.

Ainsi, dans le département de l'Ain, qui contient quatre cent trente-neuf communes,

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

communes, sur cent trente-neuf successivement désignées pour être cadastrées, depuis le 1.er janvier 1808, il y en a cent quinze d'arpentées, dont cent six sont expertisées, et, de ces dernières, quatre-vingt-deux sont entièrement cadastrées.

Viennent ensuite les résultats du cadastre des sept cantons qui renferment ces quatre-vingt-deux communes, leur allivrement ou revenu imposable pour les propriétés non bâties, l'allivrement des propriétés bâties et l'allivrement total; la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, la contribution foncière des propriétés bâties, et la réunion des deux contingens ou contribution totale.

Il m'a paru intéressant d'ajouter d'autres détails sur les mêmes communes; le nombre d'arpens et de parcelles, le revenu imposable suivant l'ancienne matrice et suivant la nouvelle, la différence entre les deux, la contribution foncière, la proportion de cette contribution avec l'ancien revenu et avec le nouveau.

Pour donner une idée de l'extrême inégalité de l'ancienne répartition individuelle, j'ai présenté la proportion dans laquelle payaient, avant le cadastre, le propriétaire le plus imposé et le propriétaire le plus ménagé. On voit, par exemple, que dans les quatre-vingt-deux communes cadastrées du département de l'Ain, un contribuable, et peut-être plus d'un, payaient les neuf dixièmes de leur revenu, tandis que d'autres n'en payaient que la cent trente-unième partie.

A la suite est un tableau qui présente, pour les terres, les prés, les vignes, les bois, et pour toutes les autres natures de cultures, le nombre d'arpens et le revenu de chacune. Ces renseignemens sont tirés du grand-livre terrier de la France, qui s'expédie à mesure que les cantons sont cadastrés.

Je n'aurais donné encore qu'une idée imparfaite des effets du cadastre dans chaque département, si je n'avais présenté quelques détails propres à faire connaître l'opinion publique qu'il y a fait naître.

Le compte présente en conséquence le nombre des communes qui ont demandé le cadastre de leur territoire; le nombre des demandes du même genre formées individuellement par des propriétaires, les noms de ceux de ces propriétaires les plus marquans, les opinions des assemblées de propriétaires qui ont eu lieu dans chaque canton; enfin, les votes émis par les conseils généraux dans leurs sessions de 1816 et de 1817.

Il est essentiel d'observer que les demandes de cadastre formées par les propriétaires et les communes, ont toujours pour objet le parcellaire. Jamais

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

commune n'a demandé l'arpentage par masses qui ne leur sert à rien pour la répartition individuelle, la seule qui les intéresse.

Enfin, j'ai cru devoir rédiger en un tableau général tous les résultats présentés d'abord par département.

(Suivent les tableaux des départemens.)

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE L'AIN.

Ce département est tiré de l'ancienne province de Bourgogne, et se compose des subdivisions suivantes de cette province :

BOURGOGNE.....	Bresse, Bugey.....	392,480 arpens métriques.
	Principauté de Dombes.....	144,820.
	Pays de Gex.....	47,522.
	Superficie totale du département...	584,822.

Il contient 5 arrondissemens, 35 cantons, 439 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées. 139 communes, formant le tiers du département.
De ces communes, il y en a..... 115 arpentées,
dont..... 106 expertisées,
et, dans ces dernières..... 82 cadastrées, formant sept cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,
Pour les propriétés rurales non bâties, de... 2,189,263f 15c
Pour les maisons et propriétés bâties, de... 206,181. 70.
Et l'allivrement ou revenu total, de..... 2,395,444. 85.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de.. 220,557f 54c
La contribution foncière des propriétés bâties est de..... 21,988. 34.
Contribution totale..... 242,545. 88.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 10 centimes $\frac{1}{10}$ pour un franc de revenu, revenant à un dixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre des cantons.....	7.	
Communes.....	82.	
Arpens.....	127,030a 52p 56m	
Parcelles.....	236,841.	
Articles de matrice.....	23,064.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,094,256f 85c
suivant la matrice cadastrale.....		2,395,444. 85.
Augmentation.....		1,301,188. 00.

laquelle revient à 120 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 23,064 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 22,900 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le dixième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les neuf dixièmes de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le cent trente-unième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	47,557a 20p 65m	924,414f 91c
Vignes.....	1,535. 22. 00.	42,104. 97.
Jardins potagers.....	358. 74. 74.	20,863. 54.
Jardins d'agrément.....	3. 71. 42.	164. 10.
Prés.....	19,899. 95. 27.	686,463. 51.
Pâtures.....	13,824. 10. 43.	39,741. 14.
Bois taillis et futaies.....	24,830. 41. 36.	207,030. 60.
Forêts de sapins.....	2,656. 63. 76.	21,835. 56.
Vergers.....	188. 74. 62.	10,951. 09.
A reporter.....	110,854. 74. 25.	1,953,569. 42.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	110,854a 74p 25m	1,953,569f 42c
Châtaigneraies.....	270. 96. 36.	1,456. 93.
Prés hors classe.....	6. 94. 36.	832. 55.
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	5. 64. 38.	43. 31.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	2,448. 20. 82.	1,587. 21.
Carrières et mines.....	0. 17. 50.	5. 65.
Étangs.....	8,167. 55. 31.	183,064. 84.
Réservoirs et mares.....	32. 52. 92.	1,120. 93.
A reporter.....	121,786. 75. 90.	2,141,680. 84.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	121,786ª. 75ᵖ. 90ᵐ	2,141,680ᶠ 84ᶜ
Propriétés particulières (ou hautins).....	172. 13. 21.	5,380. 43.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables....	121,958. 89. 11.	2,147,061. 27.
Superficie des propriétés bâties.....	813. 75. 53.	42,201. 88.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	122,772. 64. 64.	2,189,263. 15.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	11,685.	143,501ᶠ 15ᶜ
Moulins.....	149.	51,687. 55.
Usines et manufactures...	55.	6,655. 50.
Bâtimens divers.....	50.	4,337. 50.
TOTAL.....	11,939.	206,181. 70.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	2,992ª 57ᵖ 48ᵐ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	1,034. 10. 35.
Rochers, montagnes incultes.....	0. 01. 01.
Forêts de l'État.....	212. 96. 84.
Domaines non productifs.....	1. 75. 16.
Cimetières.....	11. 77. 74.
TOTAL.....	4,253. 18. 58.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	10.	0ª 85ᵖ 64ᵐ
Églises, presbytères.....	127.	3. 83. 70.
TOTAL.....	137.	4. 69. 34.

RESUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	121,958ª 89ᵖ 11ᵐ	2,189,263ᶠ 15ᶜ
	bâties.....	11,939.	813. 75. 53.	206,181. 70.
TOTAL.....		11,939.	122,772. 64. 64.	2,395,444. 85.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	4,253. 18. 58.	.....
	bâties.....	137.	4. 69. 34.	.....
TOTAL.....		12,076.	127,030. 52. 56.	2,395,444. 85.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables.... 19ᶠ 44ᶜ; Vignes..... 27. 43. | Prés..... 34ᶠ 50ᶜ; Bois..... 8. 32.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 296.
Propriétaires qui ont forme individuellement la même demande... 180.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le Comte Douglas..... ancien seigneur de Montréal.
M. de Leyment..... *idem*..... de Leyment.
M. de Revonnas..... *idem*..... de Revonnas.
M. le Marquis de Dangeville..... *idem*..... de Lompnas.
M. de Ruffieu..... *idem*..... de Proulieu.
M. de la Bévière..... propriétaire, à Sufignat.
M. de Montbriant..... propriétaire, à
M. Gonet..... Membre du Conseil général du département.
M. Dupuy..... *idem.*
M. de la Chapelle..... *idem.*
M. Segand..... *idem.*

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Pont-d'Ain, 29 mai 1810.

Les délégués se trouvent heureux d'être des premiers à jouir des bienfaits du cadastre et d'une répartition plus juste de l'impôt foncier, laquelle doit assurer le bonheur et la tranquillité des cultivateurs et des propriétaires.

Canton de Gex, 15 juin 1810.

Exprime sa reconnaissance pour le bien de l'importante opération du cadastre, de cette belle pensée; car elle est utile, grande et paternelle. L'avantage qu'il offre est, non-seulement d'établir l'égalité proportionnelle, mais encore de prévenir des discussions ruineuses, par la connaissance exacte de la contenance des propriétés.

Canton de Montrevel, 16 février 1811.

Reconnaît les soins et l'exactitude apportés par tous les agens du Cadastre dans les travaux de cette importante opération, qui, à plusieurs avantages, réunit celui d'établir l'égalité proportionnelle dans l'assiette de la contribution foncière.

Canton de Chalamont, 10 mars 1812.

Vote des remerciemens pour le bienfait du cadastre, dont la nécessité était depuis long-temps sentie. Reconnaît la justesse des évaluations et l'égalité proportionnelle entre les communes du canton.

Canton de Nantua, 12 décembre 1812.

Tribut d'éloges aux magistrats et agens du cadastre. Les délégués, en se séparant, ont réitéré l'hommage de leur profonde reconnaissance envers les auteurs du cadastre.

Canton de Châtillon-sur-Chalaronne, 16 juillet 1813.

Exprime sa profonde reconnaissance pour le bienfait du cadastre, et témoigne sa satisfaction aux agens de cette opération, pour les soins qu'ils ont apportés dans un travail aussi long, et pour l'équité et l'impartialité qu'ils ont montrées.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le Conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Session de 1817.

Le Conseil général, dans sa séance du 29 avril 1817, a émis son vœu pour la continuation du cadastre parcellaire, et demandé le plus de fonds possible pour cette importante entreprise.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

Ce département est tiré des anciennes provinces de l'Ile-de-France et de la Picardie, et prend, dans les subdivisions de ces deux provinces, les portions suivantes :

Ile-de-France....	Laonais.....	179,485 arpens métriques.
	Soissonais.....	183,206.
	Noyonais.....	15,000.
	Valois.....	60,767.
Picardie.....	Thiérache.....	192,209.
	Vermandois.....	111,800.
	Superficie totale du département.....	742,457.

Il contient 5 arrondissemens, 37 cantons, 852 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 285 communes, formant le tiers du département.

De ces communes, il y en a..... 266 arpentées,

dont..... 255 expertisées,

et, dans ces dernières..... 242 cadastrées, formant neuf cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	5,838,113f 67c
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	1,071,714. 00.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	6,909,827. 67.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.. 744,278f 24c

La contribution foncière des propriétés bâties est de..... 136,856. 00.

Contribution totale..... 881,134. 24.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 12 cent. 3/4 pour un franc de revenu, revenant à un 8.e

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	9.	
Communes.....	242.	
Arpens.....	189,902.	
Parcelles.....	641,257.	
Articles de matrice.....	65,791.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		3,605,214f
suivant la matrice cadastrale.....		6,909,827.
Augmentation.....		3,304,613.

laquelle revient à plus des 4/5.es du revenu de l'ancienne matrice.

Les 65,791 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 65,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la vingt-troisième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	134,361a 48p 18m	4,060,234f 53c
Vignes.....	3,312. 41. 85.	238,282. 67.
Jardins potagers.....	2,144. 54. 38.	138,880. 06.
Jardins d'agrément.....	34. 10. 00.	1,564. 61.
Prés.....	11,011. 91. 66.	465,320. 05.
Pâtures.....	1,710. 54. 66.	20,709. 69.
Marais.....	1,997. 75. 67.	13,371. 39.
Bois taillis.....	18,161. 23. 73.	625,287. 35.
Pépinières.....	32. 07. 14.	1,871. 97.
A reporter.....	172,766. 07. 27.	5,565,522. 32.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	172,766a 07p 27m	5,565,522f 32c
Vergers.....	2,274. 85. 87.	130,905. 25.
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	1,097. 59. 49.	33,941. 56.
Houblonn.res, chenev.res	306. 17. 19.	27,072. 37.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	4,372. 14. 54.	9,526. 03.
Carrières et mines.....	7. 10. 64.	51. 10.
Tourbières.....	27. 00. 00.	177. 00.
Étangs.....	235. 55. 29.	12,179. 65.
A reporter.....	181,086. 50. 29.	5,779,375. 28.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	181,086ᵃ 50ᵖ 29ᵐ	5,779,375ᶠ 28ᶜ
Canaux d'irrigation.....	8. 11. 90.	432. 83.
Propriétés particulières...	125. 19. 00.	1,733. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	181,219. 81. 19.	5,781,541. 11.
Superficie des propriétés bâties.....	1,127. 82. 18.	56,572. 56.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	182,347. 63. 37.	5,838,113. 67.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	25,418.	915,793ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	305.	125,275. 00.
Usines et manufactures...	106.	23,589. 00.
Bâtimens divers.....	264.	7,057. 00.
TOTAL.....	26,093.	1,071,714. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	3,916ᵃ 79ᵖ 60ᵐ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	648. 94. 21.
Forêts de l'État.....	2,615. 00. 00.
Domaines non productifs.....	312. 56. 54.
Cimetières.....	24. 12. 12.
TOTAL.....	7,517. 42. 47.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	94.	25ᵃ 99ᵖ 00ᵐ
Églises, presbytères.....	280.	11. 84. 01.
TOTAL.....	374.	37. 83. 01.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	181,219ᵃ 81ᵖ 19ᵐ	5,838,113ᶠ 67ᶜ
	bâties.....	26,093.	1,127. 82. 18.	1,071,714. 00.
TOTAL.....		26,093.	182,347. 63. 37.	6,909,827. 67.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	7,517. 42. 47.	.....
	bâties.....	374.	37. 83. 01.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		26,467.	189,902. 88. 85.	6,909,827. 67.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. — Terres labourables..... 30ᶠ 22ᶜ. Vignes..... 71. 93. Prés..... 42ᶠ 25ᶜ. Bois..... 34. 43.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 37.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 48.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le baron de Courval, membre du Cons. génér., et riche propr.ᵗᵉ
M. le baron de la Doucette.
M. le baron de Rochemont.
M. d'Auvigny, membre du Conseil général.
M. de Bussy..... *idem.*
M. le comte de Lauriston, Pair de France.
M. le baron de Montbreton.
M. Paul Clouet.
M. de Fay de Quincy, membre du Conseil général.
M. Dujay, propriétaire.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Laon, 9 avril 1810.

L'Assemblée remercie le Gouvernement de la communication qu'il a bien voulu lui donner des bases d'après lesquelles les contributions doivent être réparties, et des mesures qu'il prend pour arriver à un repartement égal.

Canton de Soissons, 17 juin 1811.

Vote des remerciemens au Gouvernement pour l'établissement du cadastre. Rend hommage à l'impartialité et la justice des experts, ainsi qu'à celle des autres agens de l'opération.

Canton de Marle, 16 mars 1812.

Remercie le Gouvernement des mesures sages qu'il prend pour atteindre une répartition plus égale.

Canton d'Ouchy-le-Château, 8 juin 1812.

Même vote que le canton de Laon.

Canton de Neuilly-Saint-Front, 5 avril 1813.

Présente au Ministre ses remercîemens sur les mesures simples adoptées pour l'exécution du cadastre. Les propriétaires attachent un grand prix à l'égalité proportionnelle.

Canton de Charly, 12 décembre 1814.

Témoignage d'amour, de reconnaissance et de respect à l'auguste Monarque à qui nous devons la paix intérieure et extérieure. Tribut d'éloges sur le zèle et l'impartialité des agens du cadastre.

Canton d'Anizy-le-Château, 26 décembre 1814.

L'Assemblée rend grâce à LOUIS XVIII, qui a su protéger les institutions utiles et imposer silence aux préjugés, en ordonnant la continuation du cadastre, dont l'Assemblée constituante avait reconnu les avantages.

Canton de Braisne.

L'Assemblée a approuvé toutes les évaluations données aux différentes natures de propriétés.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le Conseil, convaincu de l'inégalité de la répartition de l'impôt et de l'inexactitude des renseignemens obtenus par les Commissaires que le Gouvernement a envoyés, à différentes époques, dans les provinces, déclare que l'abandon du cadastre serait une véritable calamité publique.

Il pèse les avantages et la dépense du cadastre par masses de culture avec ceux du cadastre parcellaire, et se détermine pour le dernier; mais en même temps il demande qu'on rectifie provisoirement la répartition actuelle entre les départemens, en prenant pour base les résultats déjà obtenus par le cadastre.

Session de 1817.

Le Conseil général, dans sa session précédente, s'étant prononcé d'une manière positive en faveur du cadastre parcellaire, n'a pas cru devoir en agiter de nouveau la question.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

Ce département est tiré en entier de l'ancienne province du Bourbonnais :

Sa superficie est de ..... 580,997 arpens métriques.

Il contient 4 arrondissemens, 25 cantons, 341 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 116 communes, formant le tiers du département.
De ces communes, il y en a..... 86 arpentées,
dont..... 64 expertisées,
et, dans ces dernières..... 41 cadastrées, formant trois cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de	167,453f 95c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,113,700f 36c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	23,053. 54.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	175,994. 70.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,289,695. 06.	Contribution totale.....	190,507. 49.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 15 centimes pour un franc de revenu, revenant à un septième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	3.	
Communes.....	41.	
Arpens.....	89,511.	
Parcelles.....	109,982.	
Articles de matrice.....	12,558.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		692,326f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		1,289,695. 06.
Augmentation.....		597,369. 06.

laquelle revient à cinq sixièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 12,558 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 11,200 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les quatre cinquièmes de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quatorzième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	51,181a 80p 82m	571,455f 05c
Vignes.....	2,938. 84. 01.	156,950. 23.
Jardins potagers.....	346. 93. 47.	13,512. 55.
Prés.....	6,744. 18. 76.	207,119. 88.
Pâtures.....	14,054. 30. 43.	57,197. 50.
Bois taillis.....	5,608. 31. 22.	57,461. 20.
Futaies.....	913. 83. 23.	8,581. 49.
Pépinières.....	0. 02. 35.	0. 42.
A reporter.....	81,788. 24. 29.	1,072,278. 32.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	81,788a 24p 29m	1,072,278f 32c
Vergers.....	151. 96. 97.	5,462. 75.
Châtaigneraies.....	0. 93. 25.	13. 99.
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	156. 00. 39.	4,245. 47.
Houblonnières, chenevières.....	373. 65. 47.	12,576. 80.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	567. 80. 83.	301. 17.
A reporter.....	83,038. 61. 20.	1,094,878. 50.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	83,038ª 61ᵖ 20ᵐ	1,094,878ᶠ 50ᶜ
Carrières et mines.....	0. 56. 95.	4. 25.
Étangs.....	1,020. 87. 07.	9,887. 17.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	84,060. 05. 22.	1,104,769. 92.
Superficie des propriétés bâties.....	304. 02. 36.	8,930. 44.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	84,364. 07. 58.	1,113,700. 36.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	6,322.	159,306. 00.
Moulins.....	61.	10,910. 00.
Usines et manufactures...	48.	5,778. 70.
TOTAL.....	6,431.	175,994. 70.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	3,388ª 46ᵖ 32ᵐ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	1,402. 05. 31.
Glaciers, rochers, montagnes incultes.....	17. 11. 77.
Forêts de l'État.....	328. 00. 00.
Domaines non productifs.....	0. 56. 11.
Cimetières.....	4. 86. 51.
TOTAL.....	5,141. 06. 02.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	1.	0ª 01ᵖ 00ᵐ
Églises, presbytères.....	40.	6. 23. 00.
TOTAL.....	41.	6. 24. 00.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	84,060ª 05ᵖ 22ᵐ	1,113,700ᶠ 36ᶜ
	bâties.....	6,431.	304. 02. 36.	175,994. 70.
TOTAL.....		6,431.	84,364. 07. 58.	1,289,695. 06.
Propriétés non imposables....	non bâties...	.....	5,141. 06. 02.	.....
	bâties.....	41.	6. 24. 00.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		6,472.	89,511. 37. 60.	1,289,695. 06.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables.... 11ᶠ 16ᶜ | Prés..... 30ᶠ 71ᶜ
Vignes..... 53. 40. | Bois..... 10. 13ᶜ

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 56.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 51.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le marquis de Saint-Sauveur.
M. Chabot, membre de la cour de cassation.
M. Ponthenier, membre du conseil.
M. Turrault, président du tribunal de Cusset.
M. Colas-Francillon.
M. le baron de la Varenne.
M. le baron de Labrousse-Vegrazet.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Chevagnes, 27 et 28 mai 1811.

L'assemblée vote des remerciemens au Gouvernement pour les bienfaits qui doivent résulter de l'établissement du cadastre. Les propriétaires voient avec plaisir que l'imposition sera répartie entre les contribuables d'une manière aussi juste que régulière.

Canton de Saint-Pourçain, 28 mai 1811.

Témoigne sa reconnaissance au Gouvernement, pour l'inappréciable bienfait du cadastre. Tribut d'éloges aux divers agens de l'opération.

Canton de Mont-Luçon, 28 mai 1812.

Remercie le Gouvernement d'une mesure qui comblera les vœux de tous les propriétaires, en établissant pour toujours une répartition juste et proportionnelle. Rend hommage au zèle et à l'impartialité des agens du cadastre.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil se plaint d'erreurs commises dans l'exécution du cadastre, d'après lesquelles les propriétés louées par baux authentiques paient l'impôt dans la proportion du tiers au quart du revenu, tandis que d'autres ont reçu une évaluation bien inférieure au prix des baux.

Il demande que le système d'expertise adopté soit tout-à-fait abandonné; que les opérations faites soient regardées comme non avenues, et qu'il soit nommé des prud'hommes qui établiraient par discussions contradictoires, et sans frais, l'égalité proportionnelle entre les propriétaires.

Session de 1817.

A relevé les erreurs et vices du cadastre dans les trois cantons de Chevagnes, Saint-Pourçain et Mont-Luçon, émis le vœu qu'il soit procédé, aux frais de l'État, à un nouveau classement et à de nouvelles évaluations dans les trois cantons, et termine par demander provisoirement, et en attendant le cadastre, une refonte générale des matrices du département.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DES ALPES (BASSES).

Ce département est tiré en entier de la Provence.

Sa superficie totale est de..... 729,598 arpens.

Il contient 5 arrondissemens, 30 cantons, 260 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 89 communes, formant le tiers du département.
De ces communes, il y en a..... 84 arpentées,
dont..... 79 expertisées,
et, dans ces dernières..... 48 cadastrées, formant cinq cantons.

L'allivrement, ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de	87,053f 39c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de.....	461,633f	La contribution foncière des propriétés bâties, est de.....	13,911. 61.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	72,038.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	533,671.	Contribution totale.....	100,965. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 18c $\frac{[illegible]}{[illegible]}$ pour un franc de revenu, revenant à un cinquième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	5.	
Communes.....	48.	
Arpens.....	101,149.	
Parcelles.....	129,263.	
Articles de matrice.....	11,974.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		384,001f
suivant la matrice cadastrale.....		533,671.
Augmentation.....		149,670.

laquelle revient aux deux cinquièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 11,974 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 11,300 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le cinquième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient à raison des deux tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le dix-neuvième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	18,676a 00p	241,655f 00c
Vignes.....	2,294. 00.	67,835. 00.
Jardins potagers.....	48. 00.	3,917. 00.
Prés.....	1,106. 00.	62,815. 00.
Pâtures.....	10,302. 00.	16,956. 00.
Marais.....	0. 60.	2. 00.
Bois taillis.....	10,337. 00.	19,320. 00.
Vergers.....	2. 27.	67. 00.
Olivets.....	229. 00.	12,421. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	71. 00.	74. 00.
Terres vaines et vagues,		
A reporter....	43,065. 87.	425,062. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	43,065a 87p	425,062f 00c
landes et bruyères.....	43,331. 00.	29,290. 00.
Carrières et mines.....	0. 49.	0. 24.
Étangs.....	0. 02.	1. 00.
Canaux d'irrigation.....	0. 96.	62. 00.
Propriétés particulières....	200. 04.	495. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	86,598. 38.	454,910. 24.
Superficie des propriétés bâties.....	118. 00.	6,723. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	86,716. 38.	461,633. 24.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	6,095.	58,105f 40c
Moulins	80.	9,921. 10.
Usines et manufactures	44.	3,364. 00.
Bâtimens divers	10.	647. 50.
TOTAL	6,229.	72,038. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	1,014a 81p
Rivières, ruisseaux, lacs	4,879. 87.
A reporter	5,894. 68.

	Contenance.
Report	5,894a 68p
Glaciers, rochers, montagnes incultes	8,196. 20.
Forêts de l'État	265. 00.
Domaines non productifs	68. 24.
Cimetières	1. 64.
TOTAL	14,425. 76.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	28.	3a 51p
Églises, presbytères	141.	3. 64.
TOTAL	169.	7. 15.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	86,598a	461,633f
	bâties	6,229.	118.	72,038.
TOTAL		6,229.	86,716.	533,671.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	14,426.	.....
	bâties	169.	7.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		6,398.	101,149.	533,671.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. Terres labourables ..... 13f | Prés 57f
Vignes ..... 30. | Bois ..... 2.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées ..... 51.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande .... 28.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le comte de Castellane.
M. le baron du Chaffaut, ancien lieutenant-colonel d'artillerie, grand propriétaire.
M. Devaux-Saint-Martin, grand propriétaire.
M. de Thoron, ancien officier de marine.
M. Deroux-Beaucouse, chevalier de Malte, inspecteur des gardes nationales, grand propriétaire.
M. de Fabre-Mazan, ancien officier de marine, grand propr.re
M. d'Auribeau, conseiller de préfecture, grand propriétaire.
M. de Garidel, ancien cons.r au parl.t de Provence, grand prop.re

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Digne, 26 janvier 1811.

L'assemblée approuve le travail des expertises, et en témoigne sa satisfaction.

Canton de Volonne, 27 août 1812.

Vote des remerciemens au Gouvernement pour la grande et bienfaisante opération du cadastre; rend hommage au zèle et aux soins qu'ont mis les agens pour que les proportions fussent conservées entre les communes du canton.

Canton de Peyruis, 8 avril 1813.

Même vote que le canton de Volonne.

Canton de Senez, 28 avril 1813.

Même vote que le canton de Volonne.

Canton du Lauzet, 19 août 1815.

L'assemblée, après avoir reconnu que les proportions entre les communes étaient bien établies, a remercié MM. les directeur et inspecteur des contributions, des soins qu'ils ont pris pour que l'opération fût faite avec justice et impartialité.

Canton de Mesel, 27 mai 1816.

Les délégués, après avoir discuté les évaluations, reconnaissant justes les proportions établies entre elles, remercient M. le président, ainsi que tous les agens, du zèle et des soins qu'ils ont mis à diriger le travail; manifestent leur vœu sur la continuation du cadastre, bienfait qu'ils doivent au retour bien desiré du Souverain légitime sur le trône de ses pères, et font éclater leurs sentimens de reconnaissance par les cris répétés de *Vive le Roi!*

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général, dans la vue d'égaliser promptement l'impôt entre toutes les communes du royaume et de diminuer la dépense, propose de revenir au cadastre par masses de culture, sauf au Gouvernement à décider si la répartition intérieure de chaque commune doit ou non être confiée aux propriétaires.

Session de 1817.

Le conseil a, comme dans sa précédente session, reconnu l'utilité du cadastre pour arriver à une plus juste répartition de l'impôt. Il parle encore du cadastre par masses; mais, en résultat, il desire que les opérations soient simplifiées de manière que chaque propriétaire puisse reconnaître aisément ses propriétés.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DES ALPES (HAUTES).

Ce département est tiré des anciennes provinces du Dauphiné et de la Provence, dans lesquelles il prend les parties suivantes :

Dauphiné	538,293 arpens métriques.
Provence	7,000.
Superficie totale du département	545,293.

Il contient 3 arrondissemens, 24 cantons, 189 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 80 communes, formant plus des 2/5es du départ.t

De ces communes, il y en a ..... 63 arpentées,

dont ..... 48 expertisées,

et, dans ces dernières ..... 45 cadastrées, formant six cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de	732,706f 12c
Pour les maisons et propriétés bâties, de	58,806. 98.
Et l'allivrement ou revenu total, de	791,513. 10.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de. 124,943f 96c

La contribution foncière des propriétés bâties, est de ..... 10,297. 28.

Contribution totale ..... 135,241. 24.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 17 centimes pour un franc de revenu, revenant au sixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	6.	
Communes	45.	
Arpens	110,198.	
Parcelles	183,763.	
Articles de matrice	9,724.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		501,361f 31c
suivant la matrice cadastrale		791,513. 10.
Augmentation		290,151. 79.

laquelle revient à 3 cinquièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 9,724 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 9,400 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le sixième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois cinquièmes de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le dixième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	23,621a 98p	445,292f 70c
Vignes	1,935. 66.	62,861. 80.
Jardins potagers	111. 96.	6,286. 80.
Jardins d'agrément	1. 28.	115. 00.
Prés	2,977. 68.	103,074. 80.
Pâtures	12,962. 75.	33,900. 70.
Marais	856. 37.	13,318. 10.
Bois taillis	10,400. 04.	39,507. 50.
A reporter	52,867. 72.	704,357. 40.

	Contenance.	Revenu.
Reports	52,867a 72p	704,357f 40c
Futaies	948. 09.	2,961. 50.
Pépinières	1. 00.	44. 00.
Vergers	19. 34.	934. 80.
Oseraies, aulnaies et saussaies	125. 86.	205. 80.
Houblonnières, chenevières	2. 5.	57. 70.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	30,340. 51.	15,170. 30.
Étangs	1. 51.	36. 10.
A reporter	84,305. 08.	723,767. 60.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	84,305ᵃ 08ᵖ	723,767ᶠ 60ᶜ
Propriétés particulières.....	21. 33.	1,030. 20.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	84,326. 41.	724,797. 80.
Superficie des propriétés bâties.....	160. 98.	7,908. 30.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	84,487. 39.	732,706. 10.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	5,149.	50,208.
Forges, fourneaux.....	2.	72.
Moulins.....	155.	7,056.
Usines et manufactures.....	40.	1,371.
Bâtimens divers.....	1.	100.
TOTAL.....	5,347.	58,807.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,687ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	2,644. 90.
Glaciers, rochers, montagnes incultes.....	21,370. 00.
Cimetières.....	3. 66.
TOTAL.....	25,705. 56.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État ou destinés au service public.....	18.	2ᵃ 00ᵖ
Églises, presbytères.....	143.	3. 44.
TOTAL.....	161.	5. 44.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU imposable.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	84,326ᵃ 41ᵖ	732,706ᶠ 10ᶜ
	bâties.....	5,347.	160. 98.	58,807. 00.
TOTAL.....		5,347.	84,487. 39.	791,513. 10.
Propriétés non imposables...	non bâties....	.....	25,705. 56.	.....
	bâties.....	161.	5. 44.	.....
TOTAL GÉNÉRAL...		5,508.	110,198. 39.	791,513. 10.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables.. 19ᶠ; Vignes..... 32. } Prés..... 35. Bois..... 3.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 12.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande... 3.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le Baron de Vitrolles, Membre de la Chambre des Députés.
M. de Boisserenc, Membre du Conseil général du département.
M. Jaubert de Beaujeu, Conseiller de préfecture.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton d'Orcières, 2 juillet 1811.

L'assemblée reconnaît unanimement que l'évaluation donnée à l'arpent métrique des différentes classes de culture est juste, et l'arrête telle qu'elle a été présentée par les experts et controleurs des contributions.

Canton de Tallard, 13 août 1812.

Remercie M. l'inspecteur général des contributions et du cadastre, de la peine qu'il s'est donnée pour les éclairer, et le prie d'être son interprète auprès du Ministre, pour le supplier de témoigner au Gouvernement sa reconnaissance.

Tribut d'éloges sur le zèle, le soin et l'intelligence de tous les agens du cadastre.

Canton de Saint-Firmin, 28 juin 1813.

Témoigne sa satisfaction à tous les agens du cadastre sur le zèle et les soins qu'ils ont apportés dans leurs travaux, pour établir l'égalité et la juste proportion entre les communes du canton.

Canton de Laragne, 12 novembre 1814.

L'assemblée reconnaît l'exactitude du travail des experts.

Canton de la Bâtie-Neuve, 26 novembre 1816.

L'assemblée convient que les travaux du cadastre reposent sur des bases justes et équitables, dont les agens ne se sont point écartés; qu'elle les adopte; et, à cet effet, elle vote des remerciemens à tous les agens qui ont concouru à la confection du cadastre du canton.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le Conseil général se plaint d'erreurs dans les expertises, du morcellement d'une seule et même propriété, de la dépense qu'occasionne le parcellaire; et, attendu les circonstances, demande la suspension du cadastre jusqu'à un temps plus opportun, sauf à rechercher, dans l'intervalle, un meilleur mode d'exécution.

Session de 1817.

Le Conseil général a voté l'ajournement du cadastre, jusqu'à ce qu'on ait adopté de meilleurs procédés pour son exécution : il demande, en attendant sa reprise, une répartition plus équitable de la contribution foncière entre les divers départemens du royaume.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE.

Ce département est tiré de l'ancienne province du Languedoc, dont il a pris la subdivision du

VIVARAIS..... 548,423 arpens métriques, formant la superficie totale du département.

Il contient 3 arrondissemens, 31 cantons, 335 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 107 communes, formant le tiers du département.
De ces communes, il y en a..... 97 arpentées,
dont..... 70 expertisées,
et, dans ces dernières..... 41 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale, en principal, des propriétés non bâties, est de	96,097f 90c
Pour les propriétés rurales non bâties, de.....	1,165,839f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	14,947. 10.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	180,375. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,346,214. 00.	Contribution totale.....	111,045. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 8 centimes pour un franc de revenu, revenant au douzième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	4.	
Communes.....	41.	
Arpens.....	63.856.	
Parcelles.....	166,385.	
Articles de matrice.....	17,567.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		455,192f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		1,346,214. 00.
Augmentation.....		891,022. 00.

laquelle revient au double environ du revenu de l'ancienne matrice.

Les 17,567 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 17,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le douzième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le soixantième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	13,077a 00P	437,515f 00c
Vignes.....	4,694. 00.	222,340. 00.
Jardins potagers.....	97. 00.	14,014. 00.
Prés.....	1,475. 00.	112,040. 00.
Pâtures.....	675. 00.	9,081. 00.
Marais.....	1. 00.	78. 00.
Bois taillis.....	9,702. 00.	50,703. 00.
Futaies.....	2,596. 00.	14,459. 00.
Vergers.....	1. 00.	116. 00.
A reporter....	32,318. 00.	860,346. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	32,318a 00P	860,346f 00c
Châtaigneraies.....	5,652. 00.	112,025. 00.
Olivets.....	140. 00.	9,776. 00.
Plants de mûriers.....	1,110. 00.	70,137. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	604. 00.	8,477. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	18,755. 00.	52,977. 00.
Carrières et mines.....	1. 51.	25. 00.
Étangs.....	4. 15.	281. 00.
A reporter....	58,584. 66.	1,114,044. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	58,584ᵃ 66ᵖ	1,114,044ᶠ 00ᶜ
Canaux d'irrigation.....	8. 0.	691. 00.
Propriétés particulières...	871. 00.	35,597. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	59,463. 66.	1,150,332. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	148. 00.	15,507. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	59,611. 66.	1,165,839. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	6,682.	145,720ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	117.	13,052. 00.
Usines et manufactures...	66.	18,973. 00.
Bâtimens divers.....	67.	2,630. 00.
TOTAL.....	6,932.	180,375. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,316ᵃ 00ᶜ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	2,921. 08.
Rochers, montagnes incultes.....	1. 00.
Cimetières.....	4. 00.
TOTAL.....	4,242. 08.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	12.	0 20.
Églises, presbytères.....	88.	2. 19.
TOTAL.....	100.	2. 39.

RESUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	59,463ᵃ 66ᵖ	1,165,839ᶠ
	bâties.....	6,932.	148. 00.	180,375.
TOTAL.....		6,932.	59,611. 66.	1,346,214.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	4,242. 08.	.....
	bâties.....	100.	2. 39.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		7,032.	63,856. 13.	1,346,214.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 33ᶠ 45ᶜ | Prés..... 76ᶠ 00ᶜ
Vignes..... 47. 00. | Bois..... 5. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 68.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Joyeuse, 12 février 1811.

Vote des remerciemens au Gouvernement pour l'exécution du cadastre, qui établit une juste et proportionnelle répartition entre les contribuables.

Canton de Chomerac, 19 septembre 1812.

Prie M. le Préfet d'être auprès du Gouvernement l'organe de sa reconnaissance pour les bienfaits et les avantages qui doivent résulter de la confection du cadastre.

Tribut d'éloges à tous les agens de l'opération.

Canton de Rochemaure, 29 mars 1813.

Reconnaît l'utilité des travaux du cadastre, et adopte, après un mûr examen, sauf quelques changemens, les évaluations données par les experts à chaque nature de culture.

Canton de Viviers, 15 octobre 1813.

L'assemblée des délégués, après avoir examiné pendant trois jours les évaluations de chaque commune du canton, adopte, sans aucune modification, le travail des experts.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil ne s'est point occupé du cadastre.

Session de 1817.

Le conseil déclare s'être toujours élevé contre la gigantesque entreprise du cadastre, et demande une mesure plus simplifiée; sur onze signataires, un déclare ne pouvoir adhérer à la demande de la suppression.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DES ARDENNES.

Ce département est tiré des anciennes provinces du Hainaut, de la Picardie et de la Champagne, et prend dans ces provinces et leurs subdivisions, les portions suivantes :

Hainaut		19,581 arpens métriques.
Picardie		35,945.
Champagne	Principauté de Sedan	24,618.
	Champagne propre	426,691.
	Superficie totale du département	506,835.

Il contient 5 arrondissemens, 30 cantons, 534 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 141 com.es, formant entre le 1/3 et le 1/4 du dép.t

De ces communes, il y en a..... 136 arpentées,

dont..... 127 expertisées,

et, dans ces dernières..... 112 cadastrées, formant 5 cantons.

L'allivement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de...	221,791f 49c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,475,699f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	76,516. 51.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	487,013. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,962,712. 00.	Contribution totale.....	298,308. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 15 cent. 19/100es pour un fr. de revenu, revenant à un septième.

Résultats statistiques des cantons cadastrés.

Nombre de cantons	5.	
Communes	112.	
Arpens	83,790.	
Parcelles	277,646.	
Articles de matrice	29,961.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		948,905f 00c
suivant la matrice cadastrale		1,962,712. 00.
Augmentation		1,013,807. 00.

laquelle revient à 107 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 29,961 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 28,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le quarantième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	42,631a 00p	673,537f 00c
Vignes.....	68. 00.	2,35. 00.
Jardins potagers.....	792. 00.	37,838. 00.
Jardins d'agrément.....	31. 00.	986. 00.
Prés.....	9,044. 00.	395,892. 00.
Pâtures.....	76. 00.	1,060. 00.
Marais.....	165. 00.	710. 00.
Bois taillis.....	15,849. 00.	274,433. 00.
Futaies.....	39. 00.	644. 00.
A reporter.....	68,715. 00.	1,387,454. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	68,715a 00p	1,387,454f 00c
Pépinières.....	2. 00.	68. 00.
Vergers.....	2,014. 00.	66,119. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	2. 00.	132. 00.
Houblonn.res, chenev.res.	71. 00.	2,625. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	3,197. 00.	2,271. 00.
Carrières et mines.....	17. 00.	19. 00.
Étangs.....	55. 00.	1,144. 00.
A reporter.....	74,073. 00.	1,459,832. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports	74,073ᵃ 00ᵖ	1,459,832ᶠ 00ᶜ
Propriétés particulières	654. 00.	8,693. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables	74,727. 00.	1,468,525. 00.
Superficie des propriétés bâties	230. 00.	7,174. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale	74,957. 00.	1,475,699. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	9,987.	385,059. 00.
Forges, fourneaux	10.	19,387. 00.
Moulins	124.	44,219. 00.
Usines et manufactures	113.	37,680. 00.
Bâtimens divers	6.	668. 00.
TOTAL	10,240.	487,013. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	1,976ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs	489. 00.
Rochers, montagnes incultes	16. 00.
Forêts de l'Etat	6,222. 00.
Domaines non productifs	111. 00.
Cimetières	11. 00.
TOTAL	8,825. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	94.	5ᵃ 14ᵖ
Églises, presbytères	113.	3. 18.
TOTAL	207.	8. 32.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	74,727ᵃ 00ᵖ	1,475,699ᶠ 00ᶜ
	bâties	10,240.	230. 00.	487,013. 00.
TOTAL		10,240.	74,957. 00.	1,962,712. 00.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	8,825. 00.	.....
	bâties	207.	8. 32.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		10,447.	83,790. 32.	1,962,712. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 15ᶠ 80ᶜ | Prés..... 43ᶠ 80ᶜ
Vignes..... 34. 60. | Bois..... 17. 30.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 341.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 7.

Noms des principaux Propriétaires.

M. de Vaulx, ancien Colonel du génie, propriétaire à Chalandry.
M. de Ligneraux, propriétaire à Marquigny.
M. Jobart ..... *idem*... à Banogne.
M. de Gruthus..... propriétaire à Baalons.
M. Gobert (Dominique)... *idem*.... à Sailly.
M. de Neuflize..... *idem*.... à Sedan.
M. Fort..... *idem*... à Harraucourt.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Mézières.

L'assemblée témoigne sa reconnaissance au Gouvernement pour l'exécution du cadastre, qu'elle regarde comme un bienfait.

Canton de Sedan, sud.

Même vote.

Canton de Renwez.

Même vote.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général reconnaît la nécessité du parcellaire pour le perfectionnement de la répartition de l'impôt entre les propriétaires; le seul inconvénient qu'il y trouve, est, à raison des circonstances, la dépense considérable qu'il occasionne. Il estime, en conséquence, qu'il conviendrait d'exécuter d'abord le cadastre par masses de cultures, sauf à recourir ensuite au parcellaire pour compléter cette grande opération.

Session de 1817.

Le conseil général émet le vœu que les travaux du cadastre soient continués, et avec augmentation de fonds à y appliquer, mais dans le système de grandes cultures, de manière que le cadastre présente le parcellaire, non des propriétés, mais des natures et valeurs de terrain, &c.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE L'ARIÉGE.

Ce département est tiré de l'ancien pays de Foix et de la province de Gascogne, et se compose des parties suivantes :

Pays de Foix	406,455 arpens métriques.
Gascogne, Couserans	162,509.
Superficie totale du département	568,964.

Il contient 3 arrondissemens, 20 cantons, 332 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées,	91 communes, formant plus du quart du départ.[nt]
De ces communes, il y en a	70 arpentées,
dont	59 expertisées,
et, dans ces dernières	41 cadastrées, formant deux cantons.

L'allivremement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de	48,463[f] 80[c]
Pour les propriétés rurales et non bâties, de	758,221[f]	La contribution foncière des propriétés bâties est de	10,104. 43.
Pour les maisons et propriétés bâties, de	137,098.		
Et l'allivrement ou revenu total, de	895,319.	Contribution totale	58,568. 23.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 6 cent. et demi pour un franc de revenu, revenant à un 15.[e]

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	2.	
Communes	41.	
Arpens	44,023.	
Parcelles	140,590.	
Articles de matrice	10,797.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		191,910[f]
suivant la matrice cadastrale		895,319.
Augmentation		703,409.

laquelle revient à 366 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 10,797 articles de matrices ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 10,500 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le quinzième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient le cinquième de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la cinquante-quatrième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	15,101[a] 00[p]	361,219[f] 00[c]
Vignes	1,563. 00.	87,679. 00.
Jardins potagers	199. 00.	14,212. 00.
Prés	3,017. 00.	131,324. 00.
Pâtures	7,606. 00.	25,326. 00.
Bois taillis	8,623. 00.	90,693. 00.
Futaies	21. 00.	503. 00.
A reporter	36,130. 00.	710,956. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	36,130[a] 00[p]	710,956[f] 00[c]
Vergers	35. 00.	2,224. 00.
Châtaigneraies	97. 00.	2,399. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies	100. 00.	962. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	235. 00.	797. 00.
Étangs	0. 29.	13. 00.
A reporter	36,597. 29.	717,351. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	36,597ᵃ 29ᵖ	717,351ᶠ 00ᶜ
Canaux d'irrigation.....	1. 19.	92. 00.
Propriétés particulières....	1,065. 00.	31,640. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	37,663. 48.	749,083. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	136. 00.	9,138. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	37,799. 48.	758,221. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	5,277.	107,756. 00.
Forges, fourneaux.....	6.	6,988. 00.
Moulins.....	62.	17,277. 00.
Usines et manufactures....	31.	4,576. 00.
Bâtimens divers.....	16.	501. 00.
TOTAL.....	5,392.	137,098. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	913ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	378. 00.
Glaciers, rochers, montagnes incultes.....	214. 00.
Forêts de l'État.....	4,475. 00.
Domaines non productifs.....	234. 00.
Cimetières.....	5. 00.
TOTAL.....	6,219. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	11.	2ᵃ 03ᵖ
Églises, presbytères.....	59.	2. 00.
TOTAL.....	70.	4. 03.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	37,663ᵃ 48ᵖ	758,221ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	5,392.	136. 00.	137,098. 00.
TOTAL.....		5,392.	37,799. 48.	895,319. 00.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	6,219. 00.	.....
	bâties.....	70.	4. 03.	.....
TOTAL GÉNÉRAL....		5,462.	44,022. 51.	895,319. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 24ᶠ | Prés..... 44ᶠ
Vignes..... 56. | Bois..... 11.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 187.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Celles des cantons de Varilhes et de Foix manifestent de la satisfaction et apprécient les avantages de ce travail; les contribuables en éprouvent les effets.

L'opinion émise par celle du canton de Massat tend à exprimer son vif desir de jouir des bienfaits du cadastre; l'assemblée sollicite avec instance la confection des matrices et l'allivrement cadastral.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Session de 1817.

Il ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Ce département est tiré des anciennes provinces de Champagne et de Bourgogne.

CHAMPAGNE	559,634 arpens métriques.
BOURGOGNE	45,391.
Superficie totale du département	605,025.

Il contient 5 arrondissemens, 24 cantons, 478 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 124 communes, formant le quart du départ.t

De ces communes, il y en a ..... 111 arpentées,

dont ..... 104 expertisées,

et, dans ces dernières ..... 82 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de	2,033,516f 58c
Pour les maisons et propriétés bâties, de	310,578. 00.
Et l'allivrement ou revenu total, de	2,344,094. 58.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de 219,413f 00c

La contribution foncière des propriétés bâties, est de ..... 33,355. 00.

Contribution totale ..... 255,768. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 10 centimes pour franc de revenu, revenant à un dixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de Cantons	4.	
Communes	82.	
Arpens	103,612.	
Parcelles	442,383.	
Articles de matrice	32,885.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		1,018,890f 33c
suivant la matrice cadastrale		2,344,094. 58.
Augmentation		1,325,204. 25.

laquelle revient à 130 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 32,885 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 32,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le dixième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quarantième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	78,499a 50p	1,149,123f 00c
Vignes	2,047. 71.	115,622. 00.
Jardins potagers	411. 00.	34,506. 00.
Jardins d'agrément	58.	17. 00.
Prés	7,074. 09.	347,803. 00.
Pâtures	2,656. 00.	57,461. 00.
Marais	225. 00.	4,036. 00.
Bois taillis	5,741. 40.	209,882. 00.
Futaies	1. 00.	39. 00.
Pépinières	81. 00.	5,893. 00.
A reporter	96,737. 28.	1,924,382. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	96,737a 28p	1,924,382f 00c
Vergers	183. 00.	12,725. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies	197. 00.	15,292. 00.
Houblonnières, chenev.res	622. 00.	42,156. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	1,468. 00.	1,141. 00.
Carrières et mines	16. 00.	38. 00.
Tourbières	1. 00.	62. 00.
Étangs	412. 00.	15,321. 00.
Canaux de navigation	36. 00.	1,189. 00.
A reporter	99,672. 28.	2,012,306. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	99,672ᵃ 28ᵖ	2,012,306ᶠ 00ᶜ
Canaux d'irrigation.....	27. 00.	975. 00.
Propriétés particulières...	141. 09.	5,333. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.	99,840. 37.	2,018,614. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	429. 00.	14,903. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	100,269. 37.	2,033,517. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	8,553.	272,085ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	52.	37,463. 00.
Usines et manufactures...	6.	1,030. 00.
TOTAL.....	8,611.	310,578. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	2,302ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	562. 00.
Forêts de l'État.....	453. 00.
Domaines non productifs.....	1. 00.
Cimetières.....	17. 00.
TOTAL.....	3,335. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État ou destinés au service public.....	23.	2ᵃ 00ᵖ
Églises, presbytères.....	124.	6. 00.
TOTAL.....	147.	8. 00.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	99,840ᵃ 37ᵖ	2,033,517ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	8,611.	429. 00.	310,578. 00.
TOTAL.....		8,611.	100,269. 37.	2,344,095. 00.
Propriétés non imposables....	non bâties...	.....	3,335. 00.	.....
	bâties.....	147.	8. 00.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		8,758.	103,612. 37.	2,344,095. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures.. { Terres labourables.... 15ᶠ | Prés..... 49ᶠ
Vignes..... 56. | Bois..... 37.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 257.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 42.

Noms des principaux Propriétaires.

M. Audrianne.
M. Duchâtel-Berthelin.
M. Truchy d'Ervy.
M. de Mortemart.
M. de Montmorency-Luxembourg.
M. le vicomte de Saint-Maure.
M. Bourlier-la-Prairie
M. Guyot, maire de Maraye.
M. Avalle-Duplessis.
M. Dauxon.
M. Desclazets de Messon.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Troyes, 2.ᵉ arrondissement, 13 septembre 1810.

L'assemblée, malgré l'égalité proportionnelle établie par l'opération du cadastre entre les contribuables, et qu'elle reconnaît avoir été bien observée dans les treize communes composant le canton, se plaint néanmoins de la surcharge d'un cinquième dans les évaluations.

Canton de Romilly, 7 octobre 1811.

Présente ses remerciemens au Ministre pour l'inappréciable bienfait que doit produire le cadastre, et pour la précision avec laquelle il s'exécute.

Canton de Méry, 23 août 1812.

Prie le Ministre d'accueillir le témoignage de sa gratitude, pour l'attention avec laquelle il suit les détails de l'opération du cadastre, qui concilie tous les intérêts.

Canton de Brienne, 26 janvier 1813.

Exprime sa reconnaissance au Ministre d'avoir mis à même ce canton de jouir un des premiers du bienfait du cadastre.

Tribut d'éloges sur le zèle et la justice des agens de l'opération.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général demande la suppression du cadastre, dont toutes les opérations, même celle de l'arpentage, lui paraissent erronées; et, dans le cas où le Gouvernement croirait devoir en ordonner la continuation, le conseil vote pour le cadastre par masses de cultures.

Session de 1817.

Le conseil général, dans sa session de 1817, ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

Ce département est tiré de l'ancienne province du Languedoc et des subdivisions de cette province, dans les proportions suivantes :

Diocèse de NARBONNE	230,742 arpens métriques.
RASEZ	165,366.
CARCASSEZ	144,839.
LAURAGUAIS	90,736.
TOTAL de la superficie	631,683.

Il contient 4 arrondissemens, 31 cantons, 434 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées 117 communes, formant plus d'un quart du dép.t.
De ces communes, il y en a 111 arpentées,
dont 90 expertisées,
et, dans ces dernières 55 cadastrées, formant trois cantons.

L'allivrement, ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de	184,422f
Pour les propriétés rurales et non bâties, de	1,253,580f 40c	La contribution foncière des propriétés bâties, est de	16,787.
Pour les maisons et propriétés bâties, de	111,313. 90.		
Et l'allivrement ou revenu total, de	1,364,894. 30.	Contribution totale	201,209.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 14 centimes 74/100, revenant à un septième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	3.	
Communes	55.	
Arpens	49,931.	
Parcelles	79,583.	
Articles de matrice	7,524.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		795,505f
suivant la matrice cadastrale		1,364,894.
Augmentation		569,389.

laquelle revient aux 7 dixièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 7,524 articles de matrices ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 7,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le quarante-cinquième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.		Contenance.	Revenu.
Terres labourables	29,970a 00p	924,759f	*Reports*	36,880a 00p	1,203,284.
Vignes	3,664. 00.	148,348.	Futaies	8. 00.	315.
Jardins potagers	86. 00.	8,420.	Pépinières	0. 45.	30.
Prés	455. 00.	32,306.	Vergers	49. 00.	2,444.
Pâtures	287. 00.	5,784.	Oseraies, aulnaies et saussaies	279. 00.	15,014.
Bois taillis	2,418. 00.	83,667.	Terres vaines et vagues, landes et bruyères	10,924. 00.	20,063.
A reporter	36,880. 00.	1,203,284	*A reporter*	48,140. 45.	1,241,150.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports	48,140a 45p	1,241,150f
Carrières et mines	1. 55.	35.
Canaux de navigation	116. 00.	7,980.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables	48,258. 00.	1,249,165.
Superficie des propriétés bâties.	69. 00.	4,415.
TOTAL de la matrice cadastrale.	48,327. 00.	1,253,580.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	4,207.	89,255f
Moulins	68.	19,283.
Usines et manufactures	11.	2,676.
Bâtimens divers	2.	100.
TOTAL	4,288.	111,314.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	969a
Rivières, ruisseaux, lacs	626.
Cimetières	6.
TOTAL	1,601.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État ou destinés au service public	20.	0a 30p
Églises, presbytères	90.	2. 83.
TOTAL	110.	3. 13.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	48,258a 00p	1,253,580f
	bâties	4,288.	69. 00.	111,314.
TOTAL		4,288.	48,327. 00.	1,364,894.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	1,601. 00.	.....
	bâties	110.	3. 13.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		4,398.	49,931. 13.	1,364,894.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables... 31f | Prés..... 71. | Vignes..... 40. | Bois..... 35.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 4.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande... 6.

Noms des principaux Propriétaires.

M. Barthés, Baron de Montfort.
M. de Catelan.
M. Tapié-Mengau.
M. de Lordat (*Louis*).—
M. Rouvairollis-Caudeval.
M. le Comte Maurice-Mathieu de la Redorte, Lieutenant gén.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton d'Alzonne, 4 juin 1810.

Vote des remerciemens au Gouvernement pour les bienfaits du cadastre. Témoigne sa satisfaction à tous les agens, et prie M. le Préfet d'agréer ses remerciemens pour les soins particuliers qu'il donne à l'objet important du cadastre.

Canton de Cappendu, 29 juillet 1811.

Exprime sa reconnaissance envers le Gouvernement pour l'établissement du cadastre. Remercie M. le Préfet, ainsi que tous les agens du cadastre, pour le zèle et les soins qu'ils apportent dans les opérations.

Canton d'Alaigne, 11 décembre 1812.

Prie M. le Préfet d'être son organe auprès du Gouvernement, pour l'inexprimable bienfait du cadastre. Tribut d'éloges sur le zèle, les soins, &c. de tous les agens de l'opération.

Canton de Carcassonne, 13 septembre 1813.

Vote des remerciemens au Gouvernement, pour l'opération bienfaisante du cadastre. Témoigne sa satisfaction à tous ses agens.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le Conseil général déclare que, d'après les renseignemens qu'il a fait prendre sur le vœu émis, tant par les conseils d'arrondissement que par les assemblées des cantons déjà cadastrés et les principaux propriétaires, les avantages du cadastre sont trop multipliés et trop bien sentis, pour qu'il ne considère pas sa confection comme d'absolue nécessité. Il desire seulement que, pour éviter les erreurs reprochées au classement et aux évaluations, les expertises soient faites à l'avenir simultanément dans toutes les communes d'un canton, et contradictoirement par trois experts, dont un à la nomination du Préfet; le second, au choix du Sous-préfet de l'arrondissement; et le troisième, au choix des Maires et principaux propriétaires du canton réunis en assemblée.

Session de 1817.

Ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE L'AVEIRON.

Ce département est tiré du Rouergue, une des subdivisions de l'ancienne province de la Guienne.

GUIENNE ..... ROUERGUE..... 882,171 arpens métriques.

Il contient 5 arrondissemens, 42 cantons et 594 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées 115 communes, formant le 5.e du département.
De ces communes, il y en a..... 113 arpentées,
dont..... 106 expertisées,
et, dans ces dernières..... 102 cadastrées, formant six cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	308,304f 70c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,643,158f 19c	La contribution foncière des propriétés bâties, est de.....	44,236. 81.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	235,334. 50.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,878,492. 69.	Contribution totale.....	352,541. 51.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 18 centimes pour un franc de revenu, revenant à un sixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés,

Nombre de Cantons.....	6.	
Communes.....	102.	
Arpens.....	121,354.	
Parcelles.....	463,667.	
Articles de matrice.....	18,233.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,205,531f 70c
suivant la matrice cadastrale.....		1,878,492. 69.
Augmentation.....		672,960. 99.
laquelle revient à plus de la moitié du revenu de l'ancienne matrice.		

Les 18,233 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 18,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le sixième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les deux tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le dixième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	44,700a 49p 87m	577,698f 15c
Vignes.....	2,099. 58. 57.	191,781. 03.
Jardins potagers.....	678. 66. 75.	46,579. 98.
Prés.....	10,755. 58. 55.	488,614. 62.
Pâtures.....	32,163. 86. 65.	138,157. 79.
Bois taillis.....	6,592. 26. 61.	49,982. 44.
Futaies.....	4,425. 08. 21.	20,720. 39.
Vergers.....	198. 13. 11.	101,286. 34.
A reporter....	102,413. 68. 32.	1,614,820. 74.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	102,413a 68p 32m	1,614,820f 74c
Châtaigneraies.....	8,319. 25. 40.	5,201. 94.
Houblonnières, chenevières.....	22. 50. 57.	1,587. 97.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	4,196. 29. 83.	5,128. 91.
Carrières et mines.....	3. 84. 70.	67. 34.
Tourbières.....	5. 17. 02.	2. 58.
Étangs.....	28. 53. 32.	917. 19.
A reporter.....	114,989. 29. 16.	1,627,726. 67.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	114,989ᵃ 29ᵖ 16ᵐ	1,627,726ᶠ 67ᶜ
Propriétés particulières...	4. 36. 51.	76. 82.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	114,993. 65. 67.	1,627,803. 49.
Superficie des propriétés bâties.....	337. 31. 63.	15,354. 70.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	115,330. 97. 30.	1,643,158. 19.

Propriétés bâties.

	c.	Revenu.
Maisons.....	11,116.	198,313. 60.
Forges, fourneaux.....	2.	231. 70.
Moulins.....	229.	20,401. 15.
Bâtimens divers.....	20.	16,388. 00.
TOTAL.....	11,367.	235,334. 50.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	3,019ᵃ 83ᵖ 74ᵐ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	1,243. 35. 18.
Rochers, montagnes incultes.....	3. 96. 80.
Forêts de l'État.....	1,731. 76. 77.
Domaines non productifs.....	12. 04. 59.
Cimetières.....	5. 79. 50.
TOTAL.....	6,016. 76. 58.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	29.	3ᵃ 39ᵖ 05ᵐ
Églises, presbytères.....	112.	3. 43. 03.
TOTAL.....	141.	6. 82. 08.

RÉSUMÉ.

		NOMBBE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	114,993ᵃ 65ᵖ 67ᵐ	1,643,158ᶠ 19ᶜ
	bâties.....	11,367.	337. 31. 63.	235,334. 50.
TOTAL.....		11,367.	115,330. 97. 30.	1,878,492. 69.
Propriétés non imposables...	non bâties....	.....	6,016. 75. 58.	.....
	bâties.....	141.	6. 82. 08.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		11,508.	121,354. 54. 96.	1,878,492. 69.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables.. 12ᶠ 92ᶜ | Prés..... 45. 42. | Vignes..... 64. 00. | Bois..... 6. 41.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 299.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande... 45.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le Baron Capelle, ex-Préfet, Conseiller d'état.
M. le Comte Ricard, Lieutenant gén. Pair de France, Cons.ᵉʳ d'ét.ᵗ
M. le Marquis de Bournazel, membre du Collége électoral.
M. le Comte du Bosc, membre du Collége électoral.
M. Sanières..... *idem.*
M. Passelac, Conseiller de préfecture.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Rodez, 16 septembre 1810.

L'assemblée vote des remerciemens, et rend hommage aux talens et à la probité des experts.

Canton de Rodez, 2.ᵉ assemblée, du 20 mars 1811.

Présente au Ministre ses remerciemens sincères pour les sages mesures adoptées pour l'exécution du cadastre.

Canton de Saint-Chely, 18 octobre 1811.

Les propriétaires attachent un grand prix à la constante exécution du cadastre; tribut d'éloges sur le zèle et la justice de ses agens.

Canton de Campagnac, 17 mars 1812.

L'assemblée trouve tous les produits portés à leur juste valeur, et en témoigne sa satisfaction aux experts et autres agens du cadastre.

Canton de Saint-Afrique, 30 octobre 1812.

Remerciemens sur la création des inspecteurs généraux.

Canton de Montbasens, 9 décembre 1814.

L'assemblée remercie Sa Majesté d'avoir, dans sa tendresse paternelle, sanctionné l'établissement du cadastre, et le Ministre, pour la protection qu'il veut bien accorder à cette opération, que l'Aveiron appelle de tous ses vœux.

Canton de Marcillac, 18 septembre 1816.

L'assemblée a manifesté avoir la plus grande confiance dans les agens du cadastre.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le Conseil général persiste dans les votes qu'il n'a cessé d'émettre pour solliciter la continuation du cadastre, qu'il appelle un grand acte de justice.

C'est bien plus la lutte des intérêts, dit le Conseil, que celle des opinions, qui tend à faire naître de l'incertitude sur les avantages de cette grande opération.

Le Conseil invite MM. les députés de son département à se porter les avocats du cadastre dans la Chambre des Députés.

Session de 1817.

A jugé inutile de renouveler son vœu émis pendant tant d'années de suite en faveur du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

Ce département est tiré en entier de la Provence.

Sa superficie totale est de..... 506,847 arpens métriques.

Il contient 3 arrondissemens, 20 cantons, 108 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 34 communes, formant le tiers du département.
De ces communes, il y en a..... 25 arpentées,
dont..... 14 expertisées,
et, dans ces dernières..... 8 cadastrées, formant deux cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de	66,240f 00c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de...	677,781f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	18,390. 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	188,998. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	866,779. 00.	Contribution totale.....	84,630 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 10 centimes pour un franc de revenu, revenant à un dixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	2.	
Communes.....	8.	
Arpens.....	24,451.	
Parcelles.....	36,546.	
Articles de matrice.....	5,226.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		616,271f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		866,779. 00.
Augmentation.....		250,508. 40.

laquelle revient à deux cinquièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 5,226 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 5,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le dixième de leur revenu constaté par le cadastre; tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient le quart de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la vingtième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	787a 00p	38,603f 00c
Vignes.....	5,435. 00.	451,977. 00.
Jardins potagers.....	26. 00.	3,322. 00.
Jardins d'agrément.....	0. 31.	23. 00.
Prés.....	173. 00.	48,861. 00.
Pâtures.....	4,226. 00.	7,940. 00.
Bois taillis.....	8,943. 00.	50,517. 00.
Vergers.....	160. 00.	13,962. 00.
A reporter.....	19,750. 31.	615,205. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	19,750a 31p	615,205f 00c
Olivets.....	986. 00.	50,209. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	3,030. 00.	1,668. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables....	23,766. 31.	667,082. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	98. 00.	10,699. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	23,864. 31.	677,781. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	4,398.	164,178f 00c
Forges, fourneaux	1.	1,333. 00.
Moulins	16.	5,275. 00.
Usines et manufactures	90.	18,044. 00.
Bâtimens divers	24.	168. 00.
TOTAL	4,529.	188,998. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	417a 00p
Rivières, ruisseaux, lacs	156. 00.
A reporter	573. 00.

	Revenu.
Reports	573f 00p
Rochers, montagnes incultes	0. 45.
Domaines non productifs	11, 00.
Cimetières	0. 28.
TOTAL	584. 73.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	29.	0a 85p
Églises, presbytères	16.	0. 70.
TOTAL	45.	1. 55.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	23,766a 00p	677,781f 00c
	bâties	4,529.	98. 00.	188,998. 00.
TOTAL		4,529.	23,864. 00.	866,779. 00.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	585. 00.	.....
	bâties	45.	1. 55.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		4,574.	24,450. 55.	866,779. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. Terres labourables ..... 49f 00c — Vignes ..... 83. 00. — Prés ..... 282f 00c — Bois ..... 6. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées ..... 96.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton d'Aubagne, 19 avril 1810.

Vote des remerciemens au Gouvernement pour les bienfaits du cadastre, et rend hommage à la justice et à l'impartialité des experts et autres agens.

Canton de la Ciotat, 16 septembre 1812.

Les propriétaires attachent un grand prix à l'exécution du cadastre. Tribut d'éloges sur le zèle et la justice de ses agens.

Canton d'Istres, 25 novembre 1812.

Manifeste sa reconnaissance pour le bienfait qui résulte du cadastre pour tous les propriétaires.

Remercie les experts et les autres agens, pour les soins qu'ils apportent dans leurs fonctions, et pour le succès qu'ils ont obtenu en établissant l'égalité proportionnelle.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

L'opération du cadastre, dit le conseil général, ne laisse que le regret de ne pas la voir continuer avec l'activité que réclame la perspective du bienfait qu'elle répandrait sur tout le royaume.

Chaque année, le conseil éprouve, dans la répartition de l'impôt, l'inconvénient des retards de la confection du cadastre, dont tout le travail lui paraît avoir été fait avec impartialité et discernement.

Session de 1817.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

Ce département est tiré en entier de l'ancienne province de Normandie.

Sa superficie est de..... 557,663 arpens métriques.

Il contient 6 arrondissemens, 34 cantons, 897 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées. 333 communes, formant plus du tiers du dép.ment

De ces communes, il y en a..... 328 arpentées,

dont..... 281 expertisées,

et, dans ces dernières..... 233 cadastrées, formant neuf cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de	1,043,840f 00c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	8,177,511f 21c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	72,273. 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	562,576. 39.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	8,740,087. 60.	Contribution totale.....	1,116,113. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 12 centimes $\frac{1}{2}$, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	9.	
Communes.....	233.	
Arpens.....	128,192a 66P	
Parcelles.....	232,315.	
Articles de matrice.....	55,862.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		4,167,602f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		8,740,087. 00.
Augmentation.....		4,572,485. 00.

laquelle revient à 109 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 55,862 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 54,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le vingtième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	78,469a 12P	4,650,339f 00c
Vignes.....	0. 07.	1. 00.
Jardins potagers.....	1,387. 16.	156,945. 00.
Jardins d'agrément.....	35. 10.	3,479. 00.
Prés.....	6,567. 60.	544,585. 00.
Pâtures et herbages.....	16,807. 45.	1,622,673. 00.
Marais.....	344. 38.	5,690. 00.
Bois taillis.....	9,250. 61.	331,305. 00.
Futaies.....	710. 80.	36,698. 00.
A reporter.....	113,572. 29.	7,351,715. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	113,572a 29P	7,351,715f 00c
Pépinières.....	111. 42.	7,000. 00.
Vergers.....	5,855. 77.	727,261. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	3. 64.	163, 21.
Terres vaines et vagues, landes, bruyères et dunes.....	1,882. 80.	8,233. 00.
Carrières et mines.....	36. 29.	761. 00.
Étangs.....	39. 06.	1,505. 00.
A reporter.....	121,501. 27.	8,097,638. 21.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	121,501a 27p	8.097,638f 21c
Propriétés particulières...	136. 62.	10,251. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	121.637. 89.	8,107,889. 21.
Superficie des propriétés bâties.....	841. 73.	69,622. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	122,479. 62.	8,177,511, 21.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	26,440.	473,159f 00c
Moulins.....	173.	67,344. 00.
Usines et manufactures...	26.	11,075. 39.
Bâtimens divers, tels que halles et autres non désignés ci-dessus.....	75.	10,998. 00.
TOTAL.....	26,714.	562,576. 39.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	3,228a 95p
Rivières, ruisseaux, lacs.....	601. 39.
Forêts de l'État.....	1,816. 81.
Domaines non productifs..... / Cimetières.....	53. 89.
TOTAL.....	5,701. 04.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	67.	1a 90p
Églises, presbytères.....	283.	10. 10.
TOTAL.....	350.	12. 00.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	121,637a 89p	8,177,511f 21c
	bâties.....	26,714.	841. 73.	562,576. 39.
TOTAL.....		26,714.	122,479. 62.	8,740,087. 60.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	5,701. 04.	.....
	bâties.....	350.	12. 00.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		27,064.	128,192. 66.	8,740,087. 60.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 59f | Prés..... 83f
Pâtures et herbages..... 97. | Bois..... 36.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 55 environ.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Aucune assemblée cantonale n'a exprimé d'opinion positive sur l'avantage qu'elle était appelée à recueillir des opérations du cadastre. Nul doute que si ces assemblées eussent été provoquées à cet égard, elles se fussent empressées de consigner dans le procès-verbal de leur session le témoignage de leur satisfaction et de leur reconnaissance.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Session de 1817.

En 1817, le conseil général a exprimé toute son impatience de jouir des bienfaits du cadastre ; il a établi que le cadastre seul pouvait remédier aux vices de la répartition de la contribution foncière actuelle, et réparer toutes les injustices dont on se plaint de toutes parts. Enfin il a demandé que le budget de 1818 fit les fonds nécessaires pour que cette grande opération pût marcher avec toute l'activité convenable, regrettant infiniment de ne pouvoir contribuer de ses propres moyens à hâter la conclusion de cet important travail.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU CANTAL.

Ce département est tiré de l'ancienne province d'Auvergne et de la subdivision de cette province appelée le *duché d'Auvergne.*

AUVERGNE, DUCHÉ D'AUVERGNE..... 542,037 arpens,
formant la superficie totale du département.

Il contient 4 arrondissemens, 21 cantons, 270 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 81 communes, formant près du tiers du départ.t
De ces communes, il y en a..... 72 arpentées.
dont..... 57 expertisées,
et, dans ces dernières..... 48 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	316,380f 60c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	2,005,262f 22c	La contribution foncière des propriétés bâties, est de.....	21,684. 40.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	137,026. 90.		
Et l'allivrement, ou revenu total, de.....	2,142,289. 12.	Contribution totale.....	338,065. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 15 centimes 3/4 pour un franc de revenu, revenant à un sixième à-peu-près.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	4.	
Communes.....	48.	
Arpens.....	116,809.	
Parcelles.....	149,350.	
Articles de matrice.....	12,757.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		645,170f 78c
suivant la matrice cadastrale.....		2,142,289. 12.
Augmentation.....		1,497,118. 34.

Laquelle revient à 232 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 12,757 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y a qui son compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 12,500 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le sixième à-peu-près de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le quatorzième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	34,364a	642,215f 10c
Jardins potagers.....	483.	29,470. 05.
Jardin d'agrément.....	1.	39. 45.
Prés.....	19,503.	894,357. 12.
Pâtures.....	40,302.	353,091. 37.
A reporter.....	94,653.	1,919,173. 09.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	94,653a	1,919,173f 09c
Bois taillis.....	6,448.	40,071. 77.
Futaies.....	2,932.	19,163. 00.
Vergers.....	68.	3,893. 14.
Châtaigneraies.....	415.	3,871. 47.
Houblonnières, chenevières.....	4.	248. 24.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères..	7,502.	5,825. 22
A reporter.....	112,022.	1,992,545. 93

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports	112,022a	1,992,545f 93c
Étangs	16.	10. 28.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables	112,038.	1,992,556. 21.
Superficie des propriétés bâties	295.	12,706. 01.
TOTAL de la matrice cadastrale	112,333.	2,005,262. 22.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	9,278.	120,618. 70.
Forges, fourneaux	1.	8. 00.
Moulins	340.	16,044. 20.
Usines et manufactures	14.	356. 00.
TOTAL	9,633.	137,026. 90.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	1,679a 96p
Rivières, ruisseaux, lacs	616. 00.
Rochers, montagnes incultes	0. 15.
Forêts de l'État	2,171. 48.
Domaines non productifs	0. 22.
Cimetières	5. 00.
TOTAL	4,472. 81.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	5.	0a 51p
Églises, presbytères	73.	2. 89.
TOTAL	78.	3. 40.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	112,038a 28p 37m	2,005,262f 22c
	bâties	9,633.	294. 88. 98.	137,026. 90.
TOTAL		9,633.	112,333. 17. 35.	2,142,289. 12.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	4,472. 21. 25.	.....
	bâties	78.	3. 40.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		9,711.	116,809. 38. 60.	2,142,289. 12.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures.

Terres labourables	19f 00c	Prés	46f 00c
Pâtures	9. 00.	Bois	6. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées ..... 13.

Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande ..... 27.

Noms des principaux Propriétaires.

M. Tournemine, membre de la Chambre des députés et du Conseil général du département.

M. Lapeyre, propriétaire et percepteur.

M. Dappeyrou, propriétaire dans plusieurs communes.

M. Roquecave de Thurel, l'un des principaux propriétaires du département.

C'est aussi le vœu de tout le canton de Pleaux.

L'arrondissement de Murat témoigne constamment le desir de voir compléter le cadastre de son territoire.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Murat, 17 juillet 1812.

Chacun des membres de l'assemblée a témoigné le desir de manifester au Gouvernement les sentimens de respect et de reconnaissance qui animent les habitans du canton, et prie M. le Préfet d'être l'interprète de ses sentimens.

Canton de Vic, 21 août 1813.

A la fin de la séance, M. le président s'exprime ainsi :

« Le cadastre est par lui-même une opération bienfaisante ; » il tend à établir une répartition proportionnelle et invariable » de l'impôt entre les particuliers, les communes et les départemens. Honneur au Gouvernement, au Ministre qui poursuit » sans relâche l'achèvement de cette grande mesure ! »

M. le président propose aux délégués d'offrir au Gouvernement le tribut de leur admiration.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le Conseil général observe que ce département est le plus surchargé de toute la France, et que la continuation du cadastre est nécessaire pour démontrer la justice des réclamations qu'il n'a cessé d'adresser au Gouvernement pour obtenir un dégrèvement.

Session de 1817.

Le conseil général n'a fait aucune mention du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE.

Ce département est tiré des anciennes provinces de l'Angoumois, du Poitou et de la Marche, dans les proportions suivantes :

Angoumois	Angoumois propre	456,322 arpens métriques.
	Saintonge	69,476.
Poitou		43,711.
Marche		18,734.
Total de la superficie du département		588,243.

Il contient 5 arrondissemens, 27 cantons, 455 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 99 communes, formant plus du 5.e du dép.t

De ces communes il y en a..... 85 arpentées.

dont..... 82 expertisées,

et, dans ces dernières..... 42 cadastrées, formant deux cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	128,554f 13c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,100,732f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties, est de.....	10,633. 87.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	90,957. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,191,689. 00.	Contribution totale.....	139,188. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 11c et demi pour un franc de revenu, revenant à un neuvième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	2.	
Communes.....	42.	
Arpens.....	40,492.	
Parcelles.....	177,323.	
Articles de matrice.....	21,857.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		393,317f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		1,191,689. 00.
Augmentation.....		798,372. 00.

laquelle revient à 223 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 21,857 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 21,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le neuvième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient le tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la vingt-unième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	20,333a 00p	426,639f 00c
Vignes.....	8,404. 00.	222,212. 00.
Jardins potagers.....	369. 00.	20,356. 00.
Jardins d'agrément.....	0. 14.	6. 00.
Prés.....	3,695. 00.	326,309. 00.
Pâtures.....	9. 00.	78. 00.
Marais.....	1. 00.	4. 00.
Bois taillis.....	4,047. 00.	55,108. 00.
Futaies.....	316. 00.	6,693. 00.
Châtaigneraies.....	414. 00.	4,246. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	07.	7. 00.
A reporter.....	37,588. 21.	1,061,658. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	37,588a 21p	1,061,658f 00c
Houblonnières, chenevières	388. 00.	24,490. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	1,105. 00.	2,321. 00.
Carrières et mines.....	1. 00.	2. 00.
Étangs.....	1. 00.	43. 00.
Total des propriétés non bâties, imposables.....	39,083. 21.	1,088,514 00.
Superficie des propriétés bâties.....	263. 00.	12,218. 00.
Total de la matrice cadastrale.....	39,346. 21.	1,100,732. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	6,664.	65,369f 00c
Moulins	74.	21,883. 00.
Usines et manufactures	59.	1,929. 00.
Bâtimens divers	106.	1,776. 00.
TOTAL	6,903.	90,957. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	705a 00p
Report	705a 00p
Rivières, ruisseaux, lacs	428 00.
Cimetières	11. 00.
TOTAL	1,144. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État ou destinés au service public	2.	0a 11p
Églises, presbytères	53.	2. 00.
TOTAL	55.	2. 11.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE
Propriétés imposables	non bâties	.....	39,083a 21p	1,100,732f 00c
	bâties	6,903.	263. 00.	90,957. 00.
TOTAL		6,903.	39,346. 21.	1,191,689. 00.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	1,144. 00.	.....
	bâties	55.	2. 11.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		6,958.	40,492. 32.	1,191,689. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. Terres labourables.... 21f 00c | Prés..... 88f 00c
Vignes..... 26. 00. | Bois..... 14. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 86.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande.... 150.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le Comte d'Écoyeux, grand propriétaire.
M. le Chevalier Duplessis.
M. Pironneau, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, et grand propriétaire.
M. Albert de Belle-Isle, membre du conseil général de départem.t
M. Pasquet du Bosquet..... *idem.*
M. Desbordes-Gensac..... *idem.*
M. Bourdin, membre du conseil général du département.
M. Albert de Cognac, conseiller de préfecture.

Nota. Il existe en ce moment soixante-six délibérations de conseils municipaux qui demandent l'autorisation de faire à leurs frais, et par anticipation, l'arpentage du territoire de leurs communes. Quatre sont entièrement terminées sur le terrain, dont une expertisée; dix-neuf autres communes sont commencées, et plusieurs très-avancées.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Mansle, le 25 août 1812.

Un délégué prononce un discours, où il exprime des sentimens d'amour et de reconnaissance envers le Gouvernement, et propose de lui voter des remerciemens pour les bienfaits qui doivent résulter du cadastre; l'assemblée adopte avec enthousiasme cette proposition.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Session de 1817.

Ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

Ce département est tiré des anciennes provinces de l'Angoumois et du Poitou.

Angoumois	Saintonge	452,868 arpens métriques.
	Aunis	125,950.
Poitou		29,232.
Superficie totale du département		608,050.

Il contient 6 arrondissemens, 37 cantons, 507 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 143 communes, formant le quart du département.

De ces communes, il y en a..... 117 arpentées,

dont..... 97 expertisées,

et, dans ces dernières..... 65 cadastrées, formant sept cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	2,112,313f 00c
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	1,542,946. 00.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	3,655,259. 00.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de. 288,470f 31c

La contribution foncière des propriétés bâties est de..... 189,083. 89.

Contribution totale..... 477,554. 20.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 13 centimes pour un franc de revenu, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	7.
Communes.....	65.
Arpens.....	74,929.
Parcelles.....	346,501.
Articles de matrice.....	41,229.
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....	2,348,249f 00c
suivant la matrice cadastrale.....	3,655,259. 00.
Augmentation.....	1,307,010. 00.

laquelle revient à près de moitié du revenu de l'ancienne matrice.

Les 41,229 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 40,500 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre; tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les deux tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la vingt-troisième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	34,199a 00p	903,658f 00c
Vignes.....	12,490. 00.	459,331. 00.
Jardins potagers.....	853. 00.	71,668. 00.
Prés.....	7,095. 00.	408,910. 00.
Pâtures.....	3,034. 00.	48,613. 00.
Marais.....	1,023. 00.	16,156. 00.
Bois taillis.....	6,842. 00.	141,143. 00.
Futaies.....	101. 16.	2,579. 00.
Pépinières.....	0. 14.	7. 00.
Vergers.....	1. 39.	55. 00.
Houblonn.res, chen.res...	20. 00.	1,004. 00.
A reporter.....	65,658. 69.	2,053,124. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	65,658a 69p	2,053,124f 00c
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	2,423. 00.	4,035. 00.
Carrières et mines.....	15. 38.	29. 00.
Étangs.....	22. 00.	1,091. 00.
Propriétés particulières..	1,320. 00.	16,071. 00.
Total des propriétés non bâties, imposables....	69,439. 07.	2,074,350. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	717. 00.	37,963. 00.
Total de la matrice cadastrale.....	70,156. 07.	2,112,313. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	19,735.	1,389,589f 00c
Forges, fourneaux	1.	80. 00.
Moulins	357.	45,618. 00.
Usines et manufactures	83.	74,477. 00.
Bâtimens divers	356.	33,182. 00.
TOTAL	20,532.	1,542,946. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	2,421a 00p
Rivières, ruisseaux, lacs	729. 00.
A reporter	3,150. 00.

	Contenance.
Report	3,150a 00p
Rochers, montagnes incultes	11. 00.
Domaines non productifs	1,538. 00.
Cimetières	22. 00.
TOTAL	4,721. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	157.	45a 00p
Églises, presbytères	109.	7. 39.
TOTAL	266.	52. 39.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	69,439a 07p	2,112,313f 00c
	bâties	20,532.	717. 00.	1,542,946. 00.
TOTAL		20,532.	70,156. 07.	3,655,259. 00.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	4,721. 00.	.....
	bâties	266.	52. 39.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		20,798.	74,929. 46.	3,655,259. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. Terres labourables.... 26f 00c | Prés..... 58f 00c
Vignes..... 37. 00. | Bois..... 21. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 136.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 139.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le comte de Chasseloup-Laubat, pair de France.
M. le comte le Mercier, pair de France.
M. le comte Duchâtel.
M. le comte Brémont-Dars, maire de la Chapelle-des-Pots.
M. le chevalier de Pandin de Roméfort.
M. le chevalier Tardieu de Mallésie.
M. Fleuriau de Bellevue, membre du conseil général du dép.t
M. Bonnegens, membre du conseil général du département.
M. le baron de Chassiron, membre de la cour des comptes.
M. le duc de la Rochefoucault-Dudeauville, pair de France.
M. le marquis de Conflans.
M. le marquis de Jumilhac.
M. de Missy.
M. Admirault, membre de la Chambre des Députés.

Il existe seize délibérations de conseils municipaux qui demandent l'autorisation de faire faire, par anticipation et à titre d'avance, l'arpentage du territoire de leurs communes. Un plus grand nombre a formé la même demande, mais dans une forme irrégulière qui n'en a pas permis l'admission.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Saintes (Sud), 22 octobre 1810.

L'assemblée vote des remerciemens au Gouvernement pour l'exécution du cadastre; reconnaît la sagesse des opérations, puisqu'elles procurent une répartition juste et proportionnelle entre les contribuables.

Canton de Rochefort, 12 août 1812.

Exprime unanimement sa reconnaissance envers le Gouvernement pour l'inappréciable bienfait du cadastre. Ce vote est d'autant moins suspect, que le contingent de ce canton a été augmenté d'environ 27,000 francs.

Canton de Jonzac, 1.er décembre 1812.

Remercie également le Gouvernement de l'utile institution du cadastre. Les propriétaires attachent un grand prix à l'égalité proportionnelle.

Canton de Saintes (Nord), 7 février 1814.

Prie M. le Préfet de faire parvenir au Gouvernement l'expression de sa vive reconnaissance pour l'établissement du cadastre; témoigne sa satisfaction à tous les agens, pour les soins qu'ils ont pris à établir l'égalité proportionnelle.

Cantons de la Rochelle (Est et Ouest), 12 septembre 1814.

L'assemblée, pénétrée des avantages qui doivent résulter du cadastre, prie M. le Préfet de présenter au Gouvernement l'expression de sa vive reconnaissance. Tribut d'éloges à tous les agens de l'opération.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général attache la plus grande importance à la continuation du cadastre. Il représente que le département est un des plus grevés du royaume, et conséquemment un des plus intéressés à ce que cette opération soit achevée. Il regrette que les malheurs des circonstances n'aient permis d'accorder au département que la somme de 12,000 fr., tandis qu'avec un supplément de 4,000 fr. on y aurait obtenu, dès cette année, trois cantons de plus entièrement cadastrés. Il exprime le vœu que le Ministre alloue au département des sommes importantes pour les années suivantes.

Session de 1817.

Ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU CHER.

Ce département est tiré des anciennes provinces du Berri et du Bourbonnais.

Berri	691,547 arpens métriques.
Bourbonnais	21,800.
Superficie totale du département	713,347.

Il contient 3 arrondissemens, 29 cantons, 304 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 94 communes, formant près du tiers du dép.cnt
De ces communes, il y en a..... 76 arpentées,
dont..... 58 expertisées,
et, dans ces dernières..... 28 cadastrées, formant trois cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de	100,156f 55c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	786,021f 72c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	13,503. 45.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	115,602. 23.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	901,623. 95.	Contribution totale.....	113,660. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 12 cent. 6 100/es pour un franc de revenu, revenant à un 8.e

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	3.	
Communes.....	28.	
Arpens.....	67,512.	
Parcelles.....	107,236.	
Articles de matrice.....	40,907.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		298,390f 68c
suivant la matrice cadastrale.....		901,623. 95.
Augmentation.....		603,233. 27.

laquelle revient au double du revenu de l'ancienne matrice.

Les 40,907 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 40,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la seizième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	34,136a 44p 30m	298,463f 33c
Vignes.....	1,387. 63. 12.	56,297. 48.
Jardins potagers.....	382. 23. 64.	12,791. 67.
Prés.....	5,837. 51. 81.	266,805. 57.
Pâtures.....	10,492. 62. 44.	72,899. 03.
Bois taillis.....	4,501. 88. 21.	35,151. 90.
Futaies.....	922. 22. 62.	5,340. 00.
A reporter.....	57,660. 56. 14.	747,748. 98.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	57,660a 56p 14m	747,748f 98c
Pépinières.....	1. 44. 63.	29. 43.
Vergers.....	60. 10. 82.	1,157. 45.
Châtaigneraies.....	725. 10. 10.	15,047. 06.
Houblonnières, chenevières.....	408. 98. 64.	13,306. 83.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	2,369. 08. 36.	2,211. 65.
A reporter.....	61,225. 28. 69.	779,501. 40.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports	61,225ᵃ 28ᵖ 69ᵐ	779,501ᶠ 40ᶜ
Carrières et mines	0. 07. 90.	0. 21.
Étangs	171. 34. 91.	2,576. 28.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables	61,396. 71. 50.	782,077. 89.
Superficie des propriétés bâties	211. 04. 28.	3,943. 83.
TOTAL de la matrice cadastrale	61,607. 75. 78.	786,021. 72.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	4,253.	100,571ᶠ 50ᶜ
Moulins	79.	12,353. 98.
Usines et manufactures	17.	2,676. 75.
TOTAL	4,349.	115,602. 23.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	1,958ᵃ 70ᵖ 31ᵐ
Rivières, ruisseaux, lacs	1,147. 24. 71.
Rochers, montagnes incultes	25. 89. 93.
Forêts de l'État	2,570. 56. 78.
Domaines non productifs	196. 22. 57.
Cimetières	3. 99. 11.
TOTAL	5,902. 63. 41.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Églises, presbytères	36.	2ᵃ 31ᵖ 66ᵐ

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE
Propriétés imposables	non bâties	.....	61,396ᵃ 71ᵖ 50ᵐ	786,021ᶠ 72ᶜ
	bâties	4,349.	211. 04. 28.	115,602. 23.
TOTAL		4,349.	61,607. 75. 78.	901,623. 95.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	5,902. 63. 41.	.....
	bâties	36.	2. 31. 66.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		4,385.	67,512. 70. 85.	901,623. 95.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 8ᶠ 74ᶜ | Prés..... 45ᶠ 70ᶜ
Vignes..... 40. 57. | Bois..... 7. 46.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 8.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande... 21.

Noms des principaux Propriétaires.

M. Dupré de Saint-Maur.
M. le chevalier de Saint-Louis de Landrerie.
M. Rangeard de Dilliers.
M. Robin de la Cotardière.
M. Lambert.
M. Pelletier.
M. Châlon.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général observe que l'irrégularité dans la répartition des contributions excite des plaintes universelles, et que les administrations locales et les contribuables avaient tous fondé l'espoir d'une amélioration dans le cadastre.

Mais cette opération paraissant, en raison des circonstances, ne devoir donner des résultats que dans un temps éloigné, le conseil croit devoir demander qu'il soit préalablement procédé à la reconfection des états de section et matrices de rôles.

Session de 1817.

Le conseil général se plaint de l'exagération des évaluations.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA CORREZE.

Ce département est tiré en entier de l'ancienne province du Limousin.

Sa superficie totale est de..... 575,600 arpens métriques.

Il contient 3 arrondissemens, 28 cantons, 296 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 59 communes, formant le cinquième du départ.t
De ces communes, il y en a..... 59 arpentées,
dont..... 50 expertisées,
et, dans ces dernières..... 39 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement, ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	172,170f 50c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de.	997,479f 75c	La contribution foncière des propriétés bâties, est de.....	16,785. 50.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	98,661. 80.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,096,141. 55.	Contribution totale.....	188,956. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 17 centimes 1/4 pour franc, revenant à environ un sixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	4.	
Communes.....	39.	
Arpens.....	87,507.	
Parcelles.....	163,113.	
Articles de matrice.....	16,042.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		313,583f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		1,096.141. 55.
Augmentation.....		782,558. 55.

laquelle revient à 250 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 16,042 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 15,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le sixième 1/50.e de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient plus de la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la onzième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	23,984a 36p 62m	304,010f 22c
Vignes.....	2,977. 05. 98.	58,787. 30.
Jardins potagers.....	256. 07. 62.	8,832. 06.
Prés.....	13,670. 43. 61.	367,978. 94.
Pâtures.....	7,660. 38. 50.	76,226. 20.
Marais.....	8. 44. 12.	41. 36.
Bois taillis.....	3,886. 04. 74.	22,175. 52.
Futaies.....	1,534. 90. 43.	12,535. 57.
Pépinières.....	16. 94. 01.	448. 94.
Vergers.....	2. 91. 94.	82. 40.
A reporter....	53,097. 57. 57.	851,118. 51.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	53,097a 57p 57m	851,118f 51c
Châtaigneraies.....	13,572. 44. 28.	114,852. 02.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	18,085. 92. 64.	17,390. 11.
Étangs.....	271. 70. 38.	5,104. 77.
TOTAL des propriétés non bâties imposables	85,027. 64. 87.	988,465. 41.
Superficie des propriétés bâties.....	315. 96. 50.	9 014. 80.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	85,343. 61. 37.	997,480. 21.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	7,518.	75,120f
Forges, fourneaux	1.	3,600.
Moulins	192.	19,678.
Usines et manufactures	10.	263.
TOTAL	7,721.	98,661.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	1,547a 00p 72m
Rivières, ruisseaux, lacs	449. 96. 33.
A reporter	1.996. 97. 05.

	Contenance.
Reports	1,996a 97p 05m
Forêts de l'État	153. 85. 21.
Cimetières	8. 47. 06.
TOTAL	2,159. 29. 32.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Églises, presbytères	90.	3a 72p 77m
TOTAL	90.	3. 72. 77.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	85,027a 64p 87m	997,480f 21c
	bâties	7,721.	315 96 50	98,661. 00.
TOTAL		7,721.	85,343. 61. 37.	1,096,141. 21.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	2,159. 29. 32.	.....
	bâties	90.	3. 72. 77.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		7,811.	87,506. 63. 46.	1,096,141. 21.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables.. 12f 69c | Prés..... 27. 00. | Vignes..... 28. 30. | Bois..... 5. 71.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 23.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande.. 76.

Noms des principaux Propriétaires.

M. Lagrenerie, ancien Conseiller de préfecture.
M. de Parel, ancien Officier d'artillerie.
M. de Montmont, propriétaire.
M. Meynard-Descombes, *idem.*
M. Mary du Chasseing, *idem.*
M. Mauranges, propriétaire.
M. Combet, membre du Conseil général du département.
M. Lavialle, propriétaire.
M. Pommier, propriétaire et notaire.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Seilhac, 21 avril 1811.

L'assemblée a voté des remerciemens au Gouvernement, pour le bienfait du cadastre, qui établit l'égalité proportionnelle entre les contribuables.

Canton de Donzenac, 18 septembre 1812.

Remercie le Gouvernement des précautions qu'il prend pour la répartition de l'impôt foncier, par le bienfait inappréciable du cadastre parcellaire.

Tribut d'éloge aux agens qui coopèrent à cet immense travail.

Canton d'Ussel, 20 octobre 1813.

Le président, au nom de l'assemblée, vote des remerciemens au Gouvernement pour le cadastre parcellaire, et démontre les avantages inappréciables qui en résulteront pour toutes les communes du royaume, et particulièrement pour celles du canton d'Ussel. Il rend hommage aux talens des agens.

Canton d'Uzerches, 16 septembre 1816.

L'assemblée, avant de se séparer, remercie le Gouvernement de la continuation du cadastre, et le supplie de vouloir bien donner à cette opération toute l'activité que permettent les circonstances.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le Conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Session de 1817.

Le Conseil général a appuyé de ses instances personnelles, la demande faite par les Conseils des trois arrondissemens, que le cadastre parcellaire soit continué avec toute l'activité possible.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

Ce département est tiré en entier de l'ancienne province de Bourgogne.

Sa superficie est de..... 871,087 arpens métriques.

Il contient 4 arrondissemens, 33 cantons, 728 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 149 communes, formant le cinquième du départ.nt

De ces communes, il y en a..... 141 arpentées,

dont..... 132 expertisées,

et, dans ces dernières..... 102 cadastrées, formant cinq cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de	320,737f 25c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	2,655,019. 62.	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	41,394. 65.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	312,919. 05.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	2,967,938. 67.	Contribution totale.....	362,131 90.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 12 cent. 2 mill.es par franc, revenant à un 8.e

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	5.	
Communes.....	102.	
Arpens.....	112,589.	
Parcelles.....	261,435.	
Articles de matrice.....	20,520.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,626,205f 76c
suivant la matrice cadastrale.....		2,967,938. 67.
Augmentation.....		1,341,732. 91.

Laquelle revient aux 4/5.es du revenu de l'ancienne matrice.

Les 20,520 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 19,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quarantième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	56,041a 92i	1,723,395f 31c
Vignes.....	2,287. 07.	96,887. 39.
Jardins potagers.....	351. 60.	27,070. 64.
Jardins d'agrément.....	9. 75.	624. 13.
Prés.....	7,519. 70.	369,759. 16.
Pâtures.....	3,654. 02.	40,591. 32.
Marais.....	168. 85.	974. 69.
Bois taillis.....	17,842. 59.	294,914. 15.
Futaies.....	43. 61.	1,542. 84.
A reporter.....	87,919. 11.	2,555,759. 63.

	Contenance.	Revenu.
Report.....	87,919a 11p	2,555,759f 63c
Pépinières.....	9. 88.	557. 76.
Vergers.....	284. 07.	20,982. 77.
Oseraies, aulnaies et saussaies.	20. 86.	1,073. 90.
Houblonnières, chenevières..	83. 89.	5,752. 29.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	1,946. 14.	1,225. 50.
Carrières et mines.....	22. 89	56. 55.
Étangs.....	404. 94.	25,005. 40.
Canaux de navigation.....	190. 00.	16,768. 00.
A reporter.....	90,881. 78.	2,627,181. 80.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports	90,881ᵃ 78ᵖ	2,627,181ᶠ 80ᶜ
Canaux d'irrigation	2. 77.	130. 08.
Propriétés particulières	977. 43.	2,661. 74.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables	91,861. 98.	2,629,973. 62.
Superficie des propriétés bâties	402. 09.	25,046. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale	92,264. 07.	2,655,019. 62.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	9,064.	248,600ᶠ 50ᶜ
Forges, fourneaux	17.	17,550. 00.
Moulins	73.	41,729. 55.
Usines et manufactures	30.	5,039. 00.
TOTAL	9,184.	312,919. 05.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	2,558ᵃ 24ᶜ
Rivières, ruisseaux, lacs	818. 18.
Rochers, montagnes incultes	19. 22.
Forêts de l'État	16,876. 41.
Domaines non productifs	24. 33.
Cimetières	17. 40.
TOTAL	20,313. 78.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État ou destinés au service public	79.	3ᵃ 16ᶜ
Églises, presbytères	118.	7. 99.
TOTAL	197.	11. 15.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE de propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	91,861ᵃ 98ᵖ	2,655,019ᶠ 62ᶜ
	bâties	9,184.	402. 09.	312,919. 05.
TOTAL		9,184.	92,264. 07.	2,967,938. 67.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	20,313. 78.	.....
	bâties	197.	11. 15.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		9,381.	112,589. 00.	2,967,938. 67.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures ..... Terres labourables .... 30ᶠ 75ᶜ | Prés 49ᶠ 20ᶜ
Vignes ..... 42. 36. | Bois ..... 16. 53.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées ..... 170.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande ..... 24.

Noms des principaux propriétaires.

M. le comte de Virieux, maire ;
M. le maire de Saint-Mémin, ancien seigneur, riche propriétaire ;
M. le marquis de Courtivron, maire de Bussy-la-Pêle ;
M. Loppin, maire, ancien seigneur de Gemeaux ;
Treize maires du canton d'Is-sur-Tille ;
La totalité des maires de celui de Selongey, dont les conseils municipaux offrent, ainsi que ceux d'Is-sur-Tille, d'avancer les frais.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Genlis, 9 avril 1810.

L'assemblée témoigne sa reconnaissance envers le Gouvernement pour les bienfaits du cadastre, témoigne sa satisfaction aux agens pour les soins et l'exactitude qu'ils ont mis dans le travail et l'évaluation des communes composant le canton.

Canton de Saint-Jean-de-Lône, 24 septembre 1812.

Les opérations de l'assemblée étant terminées, elle arrête unanimement de consigner dans son procès-verbal les expressions de sa reconnaissance envers le Gouvernement, dont les vues paternelles assurent aux propriétaires l'égalité proportionnelle, et la juste répartition de l'impôt.

Canton de Dijon (Nord), 11 mai 1811.

L'assemblée vote des remerciemens au Gouvernement pour le bienfait du cadastre, qui assure aux contribuables l'évaluation proportionnelle de leurs propriétés.

Canton de Dijon (Est), 7 août 1813.

Les délégués des communes font consigner au procès-verbal les expressions de leur respectueuse reconnaissance envers le Gouvernement qui procure aux contribuables une évaluation proportionnelle et une juste répartition de l'impôt foncier.

Canton de Châtillon, 19 juin 1815.

L'assemblée des délégués, composée des plus riches propriétaires du canton, émet son vœu pour que le cadastre, dont ils reconnaissent l'avantage, soit exécuté promptement dans le reste de l'arrondissement.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général se fait un devoir de transmettre au Gouvernement le vœu émis par un grand nombre de communes du département, pour la continuation du cadastre, et est persuadé lui-même de l'utilité de cette opération, qui aura le double avantage d'assurer la propriété et de faciliter une plus juste répartition de l'impôt.

Session de 1817.

Le conseil ayant fait connaître son opinion à la session de 1816, n'a pas cru devoir la renouveler.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD.

Ce département est tiré en entier de l'ancienne province de Bretagne.

Sa superficie totale est de..... 744,074 arpens métriques.

Il contient 5 arrondissemens, 40 cantons, 379 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 66 communes, formant un cinquième du départ.t
De ces communes, il y en a..... 66 arpentées,
dont..... 61 expertisées,
et, dans ces dernières..... 51 cadastrées, formant six cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de	202,656f 70c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de...	2,138,730f 64c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	28,741. 30.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	301,292. 46.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	2,440,023. 10.	Contribution totale.....	231,398. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 9 centimes pour un franc de revenu, revenant à un onzième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	6.	
Communes.....	51.	
Arpens.....	89,072.	
Parcelles.....	208,690.	
Articles de matrice.....	33,808.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		961,050f 53c
suivant la matrice cadastrale.....		2,440,023. 10.
Augmentation.....		1,478,972. 57.

Laquelle revient à 150 pour cent du revenu de l'ancienne matrice.

Les 33,808 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter, au plus, 20,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le onzième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient le tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la 40.me partie et moins.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	52,967a 41p 40m	1,579,590f 20c
Terrains plantés, vergers, pépinières.....	2,180. 79. 40.	126,644. 76.
Jardins potagers.....	265. 69. 93.	30,351. 33.
Jardins d'agrément, avenues, &c.....	22. 81. 44.	1,537. 01.
Prés.....	5,748. 25. 37.	255,938. 47.
A reporter...	61,184. 97. 54.	1,994,061. 77.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	61,184a 97p 54m	1,994,061f 77c
Pâtures.....	1,952. 83. 49.	18,850. 55.
Marais salans.....	2. 94. 70.	236. 35.
Bois taillis..... / Futaies.....	4,451. 07. 84.	46,243. 88.
Bois de pins.....	52. 20. 90.	1,089. 51.
Oseraies, aulnaies et sauss.	3. 73. 20.	433. 98.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	15,614. 13. 05.	41,280. 69.
A reporter....	83,261. 90. 72.	2,102,196. 73.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	83, 261ª 90ᵖ 72ᵐ	2,102,196ᶠ 73ᶜ
Étangs.....	197. 90. 89.	1,931. 36.
TOTAL des propr.ᵃ non bâties, imposables...	83,459. 81. 61.	2,104,128. 09.
Superficie des propr. bâties.	492. 95. 11.	34,602. 55.
TOTAL de la matrice cadastrale.	83,952. 76. 72.	2,138,730. 64.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	16,201.	266,824. 19.
Forges, fourneaux.....	1.	2. 25.
Moulins.....	219.	32,532. 02.
Usines et manufactures.....	6.	1,767. 50.
Bâtimens divers.....	14.	166. 50.
TOTAL.....	16,441.	301,292. 46.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	4,528ª
Rivières, ruisseaux, lacs.....	200.
Forêts de l'État.....	359.
Domaines non productifs.....	7.
Cimetières.....	15.
TOTAL.....	5,109.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	70.	3ª 64ᵖ
Églises, presbytères.....	99.	6. 94.
TOTAL.....	169.	10. 58.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	83,459ª 81ᵖ 61ᵐ	2,138,730ᶠ 64ᶜ
	bâties.....	16,441.	492. 95. 11.	301,292. 46.
TOTAL.....		16,441.	83,952. 76. 72.	2,440,023. 10.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	5,108. 83. 41.	.....
	bâties.....	169.	10. 58. 00.	.....
TOTAL GÉNÉRAL..		16,610.	89,072. 18. 13.	2,440,023. 10.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 30ᶠ | Prés..... .... 54ᶠ
Terrains plantés..... 58. | Bois..... 10.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 166.

Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande... 205.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le marquis de Carcado.
M. le marquis de Becdelièvre.
M. le marquis de Carné.
M. le baron du Tayac.
M. le marquis de Crénolle.
M. Ollitraut de Trévé.
M. de la Roue de Plouguenart.
M. de Janzé.
M. Kerjégu, &c.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Dinan (Est), 4 novembre 1812.

L'assemblée vote des remerciemens au Gouvernement pour les bienfaits du cadastre. Tribut d'éloges pour le zèle et l'impartialité de tous les agens.

Canton de Pléneuf, 30 août 1813.

Demande que l'on consigne dans le procès-verbal l'expression de sa reconnaissance envers le Gouvernement pour les bienfaits d'une répartition égale.

Avant de se séparer, vote des remerciemens à tous les agens du cadastre pour la justice et l'impartialité dont ils ont fait preuve dans leurs opérations.

Canton de Saint-Brieux (Midi), 19 novembre 1816.

L'assemblée, avant de se séparer, a voulu consigner dans son procès-verbal son amour et sa fidélité pour sa Majesté royale et toute sa dynastie, en la suppliant d'agréer ses justes actions de grâces pour l'intention qu'elle manifeste avec tant de sollicitude, de faire jouir les propriétaires de son royaume du bienfait d'une juste et proportionnelle répartition, dans un temps sur-tout où les charges de l'État sont si considérables.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général, ne considérant que les charges actuelles de l'État, est d'avis qu'il serait convenable de suspendre l'exécution du cadastre.

Session de 1817.

Ne s'est point occupé du cadastre; a seulement prié le préfet de prendre des renseignemens, pour le mettre à même de rectifier la répartition entre les arrondissemens.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE.

Ce département est tiré des anciennes provinces suivantes :

Poitou	38,888 arpens métriques.
Marche	327,140.
Bourbonnais	57,206.
Limousin	84,000.
Berri	25,000.
Total	532,234.

Il contient 4 arrondissemens, 25 cantons, 294 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 98 communes, formant le tiers du département.
De ces communes, il y en a ..... 95 arpentées,
dont ..... 90 expertisées,
et, dans ces dernières ..... 70 cadastrées, formant six cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,319,039f 54c
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	157,575. 87.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,476,615. 41.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de. 194,314f 66c
La contribution foncière des propriétés bâties, est de ..... 23,213. 34.
Contribution totale ..... 217,528. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 14c 73/100.es pour un franc de revenu, revenant à un septième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	6.	
Communes	70.	
Arpens	116,057.	
Parcelles	271,487.	
Articles de matrice	24,472.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		746,284f 89c
suivant la matrice cadastrale		1,476,615. 41.
Augmentation		730,330. 52.

laquelle revient à plus des neuf dixièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 24,472 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 22,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les deux tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quatre-vingtième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de propriété.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	52,480a 00p	415,870f 00c
Jardins potagers	385. 00.	8,820. 00.
Prés	10,799. 00.	480,891. 00.
Pâtures	17,925. 00.	286,656. 00.
Bois taillis	3,763. 00.	25,378. 00.
Futaies	4,010. 00.	26,279. 00.
Pépinières	0. 09.	1. 30.
A reporter	89,362. 09.	1,243,895. 30.

	Contenance.	Revenu.
Reports	89,362a 09p	1,243,895f 30c
Vergers	6. 00.	154. 00.
Châtaigneraies	836. 00.	10,213. 00.
Chenevières	869. 00.	18,694. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	19,908. 00.	26,779. 00.
Carrières et mines	17. 00.	8. 00.
Étangs	672. 00.	12,912. 00.
A reporter	111,670. 09.	1,312,655. 30.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	111,670a 09p	1,312,655f 30c
Propriétés particulières...	105. 00.	1,631. 24.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	111,775. 09.	1,314,286. 54.
Superficie des propriétés bâties.....	330. 00.	4,753. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	112,105.09.	1,319,039. 54.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	10,713.	131,690f 00c
Forges, fourneaux.....	10.	33. 00.
Moulins.....	233.	23,002. 00.
Usines et manufactures...	76.	1,922. 87.
Bâtimens divers.....	21.	928. 00.
TOTAL.....	11,053.	157,575. 87.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	3,232a 00p
Rivières, ruisseaux, lacs.....	422. 00.
Rochers, montagnes incultes.....	12. 00.
Forêts de l'État,.....	272. 00.
Domaines non productifs.....	0. 31.
Cimetières.....	10. 00.
TOTAL.....	3,948. 31.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État ou destinés au service public.....	6.	1a 00p
Églises, presbytères.....	82.	3. 38.
TOTAL.....	88.	4. 38.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	111,775a 00p	1,319,039f 54c
	bâties.....	11,053.	330. 00.	157,575. 87.
TOTAL.....		11,053.	112,105. 00.	1,476,615. 41.
Propriétés non imposables...	non bâties....	.....	3,948. 31.	.....
	bâties.....	88.	4. 38.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		11,141.	116,057. 69.	1,476,615. 41.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables.... 7f 92c | Prés..... 44f 53c
Pâtures..... 16. 00. | Bois..... 6. 55.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 100.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande.... 300.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le Comte d'Aubusson de la Feuillade.
M. le Comte de Lacelle-Villebaton.
M. le Vicomte de Lacelle-Villebaton.
M. le Baron de Saint-Vaulry.
M. Augier-Duchezeau, Maire et membre du conseil général.
M. Delaporte.....*idem*.....*idem*.
M. Lombard.....*idem*.....*idem*.
M. le Chevalier Leblanc.
M. de Beauvais, Juge de paix.
M. le Marquis de Lacelle.
M. le Comte de Maulmont.
M. Michellet, Conseiller de préf.re, Législateur à la d.re session.
M. Couturier-Dusaillant, ancien Conseiller au parlem.t de Paris.
M. le Comte Morin d'Arfeuille.
M. Voisin de Gartempe, prés.t de la Cour d'appel de Metz, député.
M. le Comte de Duras, ancien Maréchal-de-camp.
M. le Chevalier d'Haute-Faye.
M. le Baron Perronneau, Conseiller à la Cour royale de Limoges.
M. le Vicomte de Lacelle d'Ajain.
M. Besses-Dumas, Chevalier de Saint-Louis.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton d'Auzances, 20 novembre 1811.

L'assemblée, par l'organe de M. le Président, manifeste le vœu de voir promptement terminer le cadastre, qui, par son importance pour tous les propriétaires du royaume, est vraiment digne de la tendre sollicitude du Gouvernement.

Canton de Saint-Sulpice-les-Champs, 18 avril 1816.

L'assemblée vote des remerciemens pour une opération dont elle attend les plus heureux succès.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le Conseil général demande la suppression du cadastre, dont l'exécution lui paraît devoir être très-préjudiciable aux pays à petite culture, tels que la Creuse, où la valeur des biens et des produits varie d'une année à l'autre.

Le Conseil général prie le Gouvernement de recourir à d'autres mesures pour établir l'égalité proportionnelle de l'impôt entre les départemens et entre les contribuables.

Session de 1817

Le Conseil général ne s'est pas occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE.

Ce département est tiré des anciennes provinces de Guyenne, du Limousin et de l'Angoumois, dans les proportions suivantes :

Guyenne..	Périgord	786,048 arpens métriques.
	Agenois	99,250.
Limousin		25,858.
Angoumois		30,250.
	Superficie totale du département	941,406.

Il contient 5 arrondissemens, 47 cantons, 642 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 111 communes, formant le sixième du départ.t

De ces communes, il y en a ..... 107 arpentées,

dont ..... 107 expertisées,

et, dans ces dernières ..... 76 cadastrées, formant six cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de	253,623f 78c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,645,916f 00.	La contribution foncière des propriétés bâties est de	20,328. 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	132,652. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,778,568. 00.	Contribution totale.....	273,951. 78.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 15c 40m pour 1 franc de revenu, revenant à un septième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de Cantons	6.	
Communes	76.	
Arpens	116,639.	
Parcelles	301,122.	
Articles de matrice	29,029.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		1,094,727f 00c
suivant la matrice cadastrale		1,778,568. 00.
Augmentation		683,841. 00.

laquelle revient à trois cinquièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 29,029 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 28,500 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la vingt-quatrième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.			
Terres labourables	47,386a 00p	797,628f 00c	*Reports*	83,148a 00p	1,466,307f 00c
Vignes	7,359. 00.	84,959. 00.	Châtaigneraies	15,821. 00.	129,178. 00.
Jardins potagers	369. 00.	16,540. 00.	Oseraies, aulnaies et saussaies	10. 00.	88. 00.
Jardins d'agrément	6. 00.	187. 00.	Houblonnières, chenevières	4. 00.	212. 00.
Prés	13,620. 00.	468,637. 00.	Terres vaines et vagues, landes et bruyères	13,530. 00.	16,563. 00.
Pâtures	2,086. 00.	14,190. 00.	Étangs	184. 00	3,117. 00.
Bois taillis	11,859. 00.	80,625. 00.			
Futaies	449. 00.	2,903. 00.			
Vergers	14. 00.	638. 00.			
A reporter	83,148. 00.	1,466,307. 00.	*A reporter*	112,697. 00.	1,615,465. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	112,697ᵃ 00ᵖ	1,615,465ᶠ 00ᶜ
Propriétés particulières...	367. 00.	6,316. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	113,064. 00.	1,621,781. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	597. 00.	24,135. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	113,661. 00.	1,645,916. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	13,951.	101,332ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	13.	5,150. 00.
Moulins.....	201.	24,528. 00.
Usines et manufactures...	35.	1,500. 00.
Batimens divers.....	3.	142. 00.
TOTAL.....	14,203.	132,652. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	2,214ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	748. 00.
Domaines non productifs.....	0. 14.
Cimetières.....	11. 00.
TOTAL.....	2,973. 14.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Églises, presbytères.....	79.	4. 86.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	113,064ᵃ 00ᵖ	1,645,916ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	14,203.	597. 00.	132,652. 00.
TOTAL.....		14,203.	113,661. 00.	1,778,568. 00.
Propriétés non imposables....	non bâties...	.....	2,973. 14.	.....
	bâties.....	79.	4. 86.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		14,282.	116,639. 00.	1,778,568. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables.... 17ᶠ 00ᶜ | Prés..... 34ᶠ 00ᶜ
Vignes..... 12. 00. | Bois..... 7. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 28.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 32.

Noms des principaux Propriétaires.

M. de Laroque, chevalier de Saint-Louis.
M. le comte de Labrouste, *idem*.
M. Lasserre.
M. Thanute, notaire.
M. Laloubie, juge de paix.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Grignols, 10 septembre 1810.

M. le président prononce un discours dans lequel il fait sentir à l'assemblée les avantages du cadastre, et l'invite à apporter dans les discussions l'impartialité et la bonne foi dont l'opération est susceptible.

Canton de Montagrier, 18 novembre 1811.

Les délégués, avant de se séparer, ont prié M. le préfet de faire parvenir au Gouvernement l'hommage de leur respect et de leur reconnaissance pour les bienfaits du cadastre.

Canton d'Excideuil, 15 octobre 1812.

Même vote que le canton de Montagrier.

Canton de Lanouaille, 15 juin 1813.

Même vote que le précédent.

Canton d'Hautefort, 11 novembre 1813.

Tribut d'éloges à tous les agens pour les soins qu'ils ont donnés à l'opération.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général, obligé, faute de bases pour rectifier la répartition, d'adopter pour 1816 celle qui a eu lieu en 1815, demande la continuation du cadastre, et fait des vœux pour voir accélérer l'époque heureuse où tous les Français apporteront à l'État, avec le tribut égal de leur amour, une part contributive proportionnée à leurs facultés, et calculée sur des bases inébranlables.

Session de 1817.

Ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU DOUBS.

Ce département est tiré en entier de l'ancienne province de Franche-Comté, à l'exception des cantons d'Audincourt et de Montbéliard, qui faisaient autrefois partie de la principauté de Porentruy.

FRANCHE-COMTÉ..... 547,357 arpens métriques, formant la superficie totale du département.

Il contient 4 arrondissemens, 27 cantons, 654 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 161 communes, formant le quart du département.

De ces communes, il y en a..... 161 arpentées,

dont..... 147 expertisées,

et, dans ces dernières..... 89 cadastrées, formant trois cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	109,921f 35c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de.	1,242,935f 33c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	11,260. 65.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	119,137. 00.		
Et l'allivement ou revenu total, de.....	1,362,072. 33.	Contribution totale.....	121,182. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 9 centimes pour un franc de revenu, revenant au onzième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	3.	
Communes.....	89.	
Arpens.....	51,608.	
Parcelles.....	143,402.	
Articles de matrice.....	15,335.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		489,084f 92c
suivant la matrice cadastrale.....		1,362,072. 33.
Augmentation.....		872,987. 41.

laquelle revient à 178 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 15,335 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 15,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le onzième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la soixante-quatrième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	19,979a 00p	592,866f 00c
Vignes.....	975. 00.	77,876. 00.
Jardins potagers.....	155. 00.	10,131. 00.
Prés.....	4,610. 00.	234,231. 00.
Pâtures.....	7,337. 00.	100,682. 00.
Marais.....	2. 03.	25. 02.
Bois taillis.....	11,990. 00.	130,027. 00.
Futaies.....	2,681. 00.	38,256. 00.
A reporter....	47,929. 03.	1,184,094. 02.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	47,929a 03p	1,184,094f 02c
Vergers.....	837. 00.	48,014. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	3. 38.	15. 31.
Houblonn.res, chenev.res.	2. 00.	84. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	883. 00.	1,616. 00.
Carrières et mines.....	6. 23.	71. 00.
Étangs.....	6. 00.	228. 00.
A reporter....	49,666. 64.	1,234,122. 33.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	49,666ª 64ᵖ	1,234,122ᶠ 33ᶜ
Canaux d'irrigation.....	1. 00.	101. 00.
Propriétés particulières...	329. 00.	1,016. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	49,996. 64.	1,235,239. 33.
Superficie des propriétés bâties.....	159. 00.	7,696. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	50,155. 64.	1,242,935. 33.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	4,983.	95,690ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	2.	223. 00.
Moulins.....	45.	16,853. 00.
Usines et manufactures...	32.	6,371. 00.
TOTAL.....	5,062.	119,137. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	655ª 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	402. 00.
Forêts de l'État.....	384. 00.
Domaines non productifs.....	1. 30.
Cimetières.....	3. 45.
TOTAL.....	1,445. 75.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	31.	3ª 00ᵖ
Églises, presbytères.....	81.	3. 44.
TOTAL.....	112.	6. 44.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties.. .	.....	49,997ª 00ᵖ	1,242,935ᶠ 33ᶜ
	bâties.....	5,062.	159. 00.	119,137. 00.
TOTAL.....		5,062.	50,156. 00.	1,362,072. 33.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	1,446. 00.	.....
	bâties.....	112.	6. 44.	.....
TOTAL GÉNÉRAL...		5,174.	51,608. 44.	1,362,072. 33.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 30ᶠ 00ᶜ | Prés..... 51ᶠ 00ᶜ
Vignes..... 79. 00. | Bois..... 11. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 156.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Marchaux, 21 avril 1810.

Les délégués donnent leur assentiment au travail des expertises, quoique plusieurs communes du canton éprouvent des augmentations dans l'évaluation de leurs revenus.

Canton de Meiche, 9 novembre 1812.

L'assemblée prie M. le Préfet d'être auprès du Gouvernement l'organe de sa juste reconnaissance pour l'inappréciable bienfait du cadastre.

Canton de Montbéliard, 25 octobre 1813.

Fait parvenir au Gouvernement, par l'organe de son président, sa respectueuse reconnaissance pour les avantages que le canton retirera d'une juste répartition.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général reconnaît l'utilité du cadastre, et en vote la continuation; mais il pense qu'on parviendrait plus promptement, avec plus de précision et moins de dépenses, au but que l'on se propose, en revenant au premier système d'opération par masses de cultures.

Session de 1817.

Ne s'est point expliqué sur le cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME.

Ce département est tiré des anciennes provinces du Dauphiné et de la Provence, dans les proportions suivantes :

Dauphiné	636,129 arpens métriques.
Provence	20,869.
Total de la superficie du département	656,998.

Il contient 4 arrondissemens, 28 cantons, 359 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées 148 communes, formant près de la moitié du dép.t

De ces communes, il y en a..... 120 arpentées,

dont..... 95 expertisées,

et dans ces dernières..... 40 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de	1,842,545f 95c
Pour les maisons et propriétés bâties, de...	335,119. 45.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	2,177,665. 40.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de 213,773f 25c

La contribution foncière des propriétés bâties, est de..... 38,880. 75.

Contribution totale.... 252,654. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 12 centimes pour un franc de revenu, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	4.	
Communes	40.	
Arpens	72,932.	
Parcelles	147,261.	
Articles de matrice	23,496.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		978.020f 70c
suivant la matrice cadastrale		2,177,665. 40.
Augmentation		1,199,644. 70.

laquelle revient à 122 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 23,496 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 15,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient le quart de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la vingt-cinquième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures des Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	39,184a 00p	1,187,238f 00c
Vignes	6,707. 00.	208,314. 00.
Jardins potagers	201. 00.	28,994. 00.
Jardins d'agrément	0. 36.	19. 00.
Prés	2,086. 00.	219,267. 00.
Pâtures	3,731. 00.	17,179. 00.
Marais	258. 00.	4,151. 00.
Bois taillis	11,548. 00.	132,524. 00.
Futaies	568. 00.	6,938. 00.
Pépinières	5. 00.	395. 00.
A reporter....	64,288. 36.	1,805,019. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	64,288f 36c	1,805,019f 00c
Vergers	8. 00.	310. 00.
Châtaigneraies	1. 00.	3. 00.
Plants de mûriers	43. 00.	1,762. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies	907. 00.	6,811. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	3,246. 00.	5,044. 00.
Carrières et mines	5. 00.	28. 00.
Étangs	25. 00.	170. 00.
Canaux d'irrigation	12. 00.	1,129. 00.
A reporter.....	68,535. 36.	1,820,276. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	68,535ª 36ᵖ	1,820,276ᶠ 00ᶜ
Propriétés particulières.....	26. 00.	2,241. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	68,561. 36.	1,822,517. 00.
Superficie des propriétés bâties	237. 64.	20,029. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	68,799. 00.	1,842,546. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	10,507.	295,835ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	73.	33,656. 00.
Usines et manufactures.....	26.	4,723. 00.
Bâtimens divers.....	35.	905. 00.
TOTAL.....	10,641.	335,119. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,540ª 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	2,364. 00.
Forêts de l'État.....	211. 00.
Domaines non productifs.....	9. 24.
Cimetières.....	4. 00.
TOTAL.....	4,128. 24.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État ou destinés au service public.....	44.	2ª 39ᵖ
Églises, presbytères.....	83.	2. 43.
TOTAL.....	127.	4. 82.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	68,561ª 36ᵖ	1,842,546ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	10,641.	237. 64.	335,119. 00.
TOTAL.....		10,641.	68,799. 00.	2,177,665. 00.
Propriétés non imposables...	non bâties....	.....	4,128. 24.	.....
	bâties.....	127.	4. 82.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		10,768.	72,932. 06.	2,177,665. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 30ᶠ | Prés..... 105ᶠ
Vignes..... 31. | Bois..... 11.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 150.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande... 47.

Noms des principaux Propriétaires.

M. Dubouchage, Préfet du département.
M. de Montchenu, propriétaire.
M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dye.
Plusieurs propriétaires de la commune de Rattières.
Plusieurs propriétaires de la commune de Moras.
Plusieurs ... *idem* ..... de celle de Volvent.
Plusieurs ... *idem* ..... de celle de Molard.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Valence, 27 février 1811.

Les délégués, après avoir examiné avec soin les évaluations de chaque commune, déclarent unanimement adhérer au travail qu'ils trouvent bon, tant en lui-même que dans la proportion des évaluations comparées de commune à commune.

Canton de Marsanne, 3 août 1811.

L'assemblée offre son tribut de reconnaissance à tous les agens qui ont coopéré à la confection du cadastre du canton, qu'elle reconnaît bon, exact et proportionnel quant aux évaluations.

Canton de Loriol, 5 février 1813.

Reconnaît l'exactitude des opérations, les soins des agens qui les ont dirigées et exécutées avec autant d'ordre que d'uniformité, et l'utilité du cadastre, dont les effets déjà sentis promettent une meilleure répartition et des recouvremens plus prompts et plus assurés.

Canton de Pierrelatte, 2 septembre 1816.

Déclare, après un mûr examen, que toutes les expertises sont exactes et régulières, que les évaluations sont proportionnelles entre elles, de commune à commune et avec celles des autres cantons expertisés, sauf de très-légères exceptions, et qu'elles sont établies sur des données fidèles et positives, avec discernement, exactitude et impartialité.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général avait demandé le cadastre dès l'année 1800 : il renouvela cette demande en 1801 et 1802 ; il a, depuis, voté tous les ans en sa faveur, en faisant quelques observations sur les évaluations en général. Il exprime le même vœu en 1816 pour la continuation du parcellaire, et il prie le Ministre de l'intérieur de seconder les communes qui voudront, cette année, en faire les avances, ainsi que beaucoup le demandent instamment.

Session de 1817.

Le conseil général rappelle le vœu bien prononcé qu'il n'a cessé de manifester en faveur du cadastre, l'opinion générale des propriétaires du département, qui le desirent et le demandent de toute part, et ses heureux effets dans les communes cadastrées, où l'allivrement a été établi avec des soins, une exactitude et une impartialité auxquels le conseil a souvent donné de justes éloges : il demande des fonds suffisans pour continuer et accélérer les travaux entrepris et à terminer.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Ce département est tiré de la Normandie et de ses subdivisions, comme il suit :

Normandie	Normandie propre	374,776 arpens métriques.
	Comté d'Évreux	185,844.
	Perche	20,482.
	Superficie totale du département	581,102.

Il contient 5 arrondissemens, 36 cantons, 806 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 221 communes, formant plus du quart du dép.t

De ces communes, il y en a ..... 198 arpentées,

dont ..... 165 expertisées,

et, dans ces dernières ..... 152 cadastrées, formant six cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	577,613f 34c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	4,327,525f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties, est de	87,002. 80.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	640,318. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	4,967,843. 00.	Contribution totale.....	664,616. 14.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 13 centimes pour un franc de revenu, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	6.	
Communes	152.	
Arpens	105,006.	
Parcelles	250,208.	
Articles de matrice	30,185.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		2,384,659f 00c
suivant la matrice cadastrale		4,967,843. 00.
Augmentation		2,583,184. 00.

laquelle revient à 108 pour cent du revenu de l'ancienne matrice.

Les 30,185 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 29,500 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les dix onzièmes de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la cent vingt-cinquième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	69,714a 00p	3,188,427f 00c
Vignes	129. 00.	3,540. 00.
Jardins potagers	904. 00.	73,161. 00.
Jardins d'agrément	21. 00.	1,342. 00.
Prés	2,086. 00.	236,948. 00.
Pâtures	1,694. 00.	70,804. 00.
Marais	0. 11.	4. 00.
Bois taillis	10,095. 00.	216,171. 00.
Futaies	190. 00.	4,861. 00.
Pépinières	23. 00.	1,613. 00.
A reporter	84,856. 11.	3,796,871. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	84,856a 11p	3,796,871. 00.
Vergers	3,594. 00.	300,048. 00.
Châtaigneraies	1. 00.	31. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies	8. 68.	251. 00.
Houblonn.res, chen.ves	1. 00.	30. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	3,965. 00.	28,447. 00.
Carrières et mines	0. 49.	14. 00.
Étangs	36. 27.	1,266. 00.
Canaux de navigation	1. 00.	75. 00.
A reporter	92,463. 55.	4,127,033. 00

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	92,463ª 55ᵖ	4,127,033ᶠ 00ᶜ
Propriétés particulières...	3,765. 00.	160,459. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	96,228. 55.	4,287,492. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	672. 00.	40,033. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	96,900. 55.	4,327,525. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	17,526.	563,293ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	96.	47,803. 00.
Usines et manufactures...	74.	21,650. 00.
Bâtimens divers.....	42.	7,572. 00.
TOTAL.....	17,738.	640,318. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	2,306ª 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	177. 00.
Rochers, montagnes incultes.....	8. 00.
Forêts de l'État.....	5,504. 00.
Domaines non productifs.....	74. 00.
Cimetières.....	25. 00.
TOTAL.....	8,094. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	36.	5ª 10ᵖ
Églises, presbytères.....	133.	6. 00.
TOTAL.....	169.	11. 10.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	96,228ª 55ᵖ	4,327,525ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	17,738.	672. 00.	640,318. 00.
TOTAL.....		17,738.	96,900. 55.	4,967,843. 00.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	8,094. 00.	.....
	bâties.....	169.	11. 10.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		17,907.	105,005. 65.	4,967,843. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 46ᶠ 00ᶜ | Prés..... 114ᶠ 00ᶜ
Vignes..... 27. 00. | Bois..... 21. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Propriétaires qui ont demandé à être cadastrés..... 26.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le comte de Clermont-Tonnerre, pair de France.
M. le comte Barbé-Marbois, premier président de la cour des comptes.
M. le comte Dauger, président du conseil général.
M. le comte d'Erard.
M. le vicomte de Martainville, colonel.
M. le marquis de Chambray, lieutenant général.
M. le marquis de Blosseville, député.
M. le marquis de Rosay.
M. Combault d'Autheuil, membre du conseil général.
M. Desboisdennemets.....*idem.*
M. de Radepont, inspecteur des gardes nationales.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Damville, 25 janvier 1810.

L'assemblée rend hommage au zèle et à la justice des agens du cadastre. Les propriétaires attachent un grand prix à la répartition proportionnelle.

Canton de Gisors, 13 février 1811.

Les propriétaires témoignent leur satisfaction sur l'ensemble et les détails de l'opération.

Canton de Neubourg, 26 décembre 1811.

L'assemblée présente au Ministre des remerciemens sur les soins que Son Excellence prend pour le succès de cette grande entreprise.

Canton d'Évreux (Nord), 28 octobre 1812.

Vote des remerciemens au Ministre pour le succès du cadastre, dont elle apprécie tous les avantages; rend justice au zèle des agens qui ont établi une exacte balance entre les évaluations de commune à commune.

Canton d'Évreux (Sud), 17 février 1813.

Même vote.

Canton de Thiberville, 16 novembre 1813.

Tribut d'éloges à tous les agens pour les talens, les soins et la régularité qu'ils ont apportés dans l'opération cadastrale du canton.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil, voulant encourager une entreprise qui intéresse tous les propriétaires, affecte sur ses centimes facultatifs une somme de 20,000 francs, à titre de prêt, aux dépenses du cadastre pour 1816. Il en vote la continuation, et demande que l'expérience acquise serve à y faire procéder d'une manière plus prompte, et que la dépense puisse être réduite.

Session de 1817.

N'a rien consigné dans son procès-verbal qui ait trait au cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR.

Ce département est tiré des anciennes provinces de l'Orléanais et de la Normandie, et de leurs subdivisions, comme il suit :

Orléanais.....	Beauce.....	345,087 arpens métriques.
	Dunois.....	116,962.
Normandie.....	Perche.....	139,803.
	Drouais.....	
	Thimerais.....	
	Superficie totale du département..	602,752.

Il contient 4 arrondissemens, 24 cantons, 460 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 117 communes, formant le quart du départ.[t]
De ces communes, il y en a..... 113 arpentées,
dont..... 97 expertisées,
et, dans ces dernières..... 69 cadastrées, formant cinq cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de	350,558f 01c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	2,203,325f 89c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	71,077. 41.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	449,468. 50.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	2,652,794. 39.	Contribution totale.....	421,635. 42.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 15 cent. pour un franc de revenu, revenant à un septième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	5.	
Communes.....	69.	
Arpens.....	100,637.	
Parcelles.....	207,175.	
Articles de matrice.....	28,485.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,535,745f 98c
suivant la matrice cadastrale.....		2,652,794. 39.
Augmentation.....		1,117,048. 41.

laquelle revient aux 7/10.es du revenu de l'ancienne matrice.

Les 28,485 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 26,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient le tiers, le quart de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le 15.e, le 18.e

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	71,451a 00p	1,597,049f 39c
Vignes.....	1,361. 00.	94,601. 00.
Jardins potagers.....	999. 00.	46,610. 00.
Prés.....	3,342. 00.	275,242. 00.
Pâtures.....	1,062. 00.	17,386. 00.
Marais.....	70. 00.	1,255. 00.
Bois taillis.....	6,283. 00.	128,735. 00.
Futaies.....	79. 06.	2,716. 00.
A reporter.....	84,647. 06.	2,163,594. 39.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	84,647f 06c	2,163,594f 39c
Pépinières.....	3. 09.	141. 00.
Vergers.....	32. 00.	2,141. 00.
Oseraies, aulnaies, saussaies.....	125. 00.	11,458. 00.
Houblonnières, chenevières.....	2. 00.	83. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	1,413. 00.	3,652. 00.
A reporter.....	86,222. 15.	2,181,069. 39.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	86,222ª 15ᵖ	2,181,069ᶠ 39ᶜ
Étangs.....	142. 00.	2,944. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	86,364. 15.	2,184,013. 39.
Superficie des propriétés bâties.....	496. 00.	19,312. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	86,860. 15.	2,203,325. 39.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	11,542.	378,339ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	2.	6,000. 00.
Moulins.....	97.	54,540. 00.
Usines et manufactures...	188.	9,380. 00.
Bâtimens.....	4.	1,210. 00.
TOTAL.....	11,833.	449,469. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	2,283ª 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	189. 00.
Forêts de l'État.....	11,147. 00.
Domaines non productifs.....	132. 00.
Cimetières.....	11. 00.
TOTAL.....	13,762. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	35.	7ª 01ᵖ
Églises, presbytères.....	98.	7. 45.
TOTAL.....	133.	14. 46.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	86,364ª 15ᵖ	2,203,325ᶠ 39ᶜ
	bâties.....	11,833.	496. 00.	449,469. 00.
TOTAL.....		11,833.	86,860. 15.	2,652,794. 39.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	13,762. 00.	.....
	bâties.....	133.	14. 46.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		11,966.	100,636. 61.	2,652,794. 39.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. Terres labourables..... 22ᶠ 00ᶜ — Vignes..... 70. 00. — Prés..... 82ᶠ 00ᶜ — Bois..... 21. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 5.

Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 51.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le marquis de Noailles.
M. Daubigny, conseiller d'état.
M. Billard, ex-député.
M. Billard, maire de Chartres.
M. Choppin d'Arnouville.
M. de Chabot de Lessard.
M. de Ligneroles.
M. Grou de Laplanche.

OPINION DES ASSEMBLÉS CANTONALES.

Canton de la Ferté-Vidame, 20 février 1812.

L'assemblée vote des remerciemens pour les bienfaits d'une opération qui doit faire jouir tous les Français des avantages d'une répartition proportionnelle, et dont le canton est un des premiers appelés à en recueillir les fruits.

Canton de Senonches, 30 septembre 1813.

Exprime sa reconnaissance envers le Gouvernement pour les bienfaits du cadastre, qui doit faire disparaître les inégalités de la répartition, et resserrer les liens de l'union entre tous les membres d'une même famille.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général prend en considération les plaintes que lui adresse le canton de Nogent-le-Rotrou, contre des erreurs qui se sont glissées dans les évaluations de ce canton, et qu'il assure être graves et multipliées. Il demande que les évaluations ne soient pas tellement irrévocables, que le conseil de préfecture ne puisse les rectifier, comme pour les communes non cadastrées; que les expertises soient, autant que possible, rapprochées les unes des autres, et que l'on revienne au cadastre par masses de cultures.

Session de 1817.

Le conseil persiste dans l'opinion qu'il a émise sur l'avantage qu'il y avait à renoncer au cadastre parcellaire, et à reprendre l'opération par masses de cultures. Le conseil y voit une grande simplification, une économie très-considérable, une exécution bien plus prompte. Cette dernière condition sur-tout est la plus essentielle, puisque d'elle dépend la jouissance d'une juste répartition de l'impôt.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

Ce département est tiré en entier de l'ancienne province de Bretagne.

BRETAGNE..... 693,384 arpens métriques, formant la superficie totale du département.

Il contient 5 arrondissemens, 41 cantons, 285 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 60 communes, formant plus du cinquième du dép.t
De ces communes, il y en a..... 54 arpentées,
dont..... 45 expertisées,
et, dans ces dernières..... 36 cadastrées, formant six cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	137,235f
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,382,283f	La contribution foncière des propriétés bâties, est de.....	20,244.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	205,056.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,587,339.	Contribution totale.....	157,479.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 10 cent. pour un franc de revenu, revenant au 10.e

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	6.	
Communes.....	36.	
Arpens.....	80,612.	
Parcelles.....	148,137.	
Articles de matrice.....	9,574.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		778,181f
suivant la matrice cadastrale.....		1,587,339.
Augmentation.....		809,158.

laquelle revient à 103 pour cent du revenu de l'ancienne matrice.

Les 9,574 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 9,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le dixième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le quarantième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	30,069a 00p	957,032f
Jardins potagers.....	812. 00.	39,051.
Jardins d'agrément.....	35. 00.	1,448.
Prés.....	4,433. 00.	151,609.
Pâtures.....	2,316. 00.	14,264.
Marais.....	10. 00.	10.
Bois taillis.....	3,753. 00.	56,515.
Futaies.....	292. 00.	4,229.
A reporter.....	41,720. 00.	1,224,158.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	41,720a 00p	1,224f 158c
Pépinières.....	18. 13.	536. 00.
Vergers.....	710. 00.	30,133. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	32,326. 00.	99,455. 00.
Carrières et mines.....	17. 00.	530. 00.
Étangs.....	38. 00.	288. 00.
A reporter.....	74,829. 13.	1,355,100. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports	74,829ᵃ 13ᵖ	1,355,100ᶠ 00ᶜ
Propriétés particulières	142. 20.	2,479 10.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	74,971. 33.	1,357,579. 10.
Superficies des propriétés bâties.....	491. 00.	24,704. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	75,462. 33.	1,382,283. 10.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	8,863.	181,901. 00.
Moulins.....	215.	22,875. 00.
Usines.....	6.	280. 00.
TOTAL.....	9,084.	205,056. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	3,869ᵃ 00ᶜ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	712. 00.
Rochers, montagnes incultes.....	281. 00.
Forêts de l'État.....	195. 00.
Domaines non productifs.....	71. 49.
Cimetières.....	12. 15.
TOTAL.....	5,140. 64.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État ou destinés au service public.....	46.	3. 40.
Églises, presbytères.....	120.	5. 41.
TOTAL.....	166.	8. 81.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	74,971ᵃ 33ᵖ	1,382,283ᶠ 10ᶜ
	bâties.....	9,084.	491. 00.	205,056. 00.
TOTAL.....		9,084.	75,462. 33.	1,587,339. 10.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	5,140. 64.	.....
	bâties.....	166.	8. 81.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		9,250.	80,611. 78.	1,587,339. 10.

Revenu moyen de l'arpent des trois principales cultures..... { Terres labourables... 32ᶠ 00ᶜ ; Prés..... 34. 00. } | Bois..... 15ᶠ 00ᶜ

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrés..... 2.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Concarneau, 19 mars 1810.

L'assemblée vote des remerciemens au Gouvernement pour l'établissement du cadastre, et pour le succès d'une des plus grandes opérations du siècle.

Canton de Saint-Pol-de-Léon, 27 décembre 1810.

Prie M. le Préfet de témoigner au Ministre toute sa reconnaissance du soin qu'il prend pour assurer le succès du cadastre, dont elle apprécie les avantages, et de l'inviter à en faire des remerciemens au Gouvernement.

Canton de Châteaulin, 26 décembre 1811.

Prie M. le Préfet d'être auprès du Ministre l'organe de sa gratitude et de sa satisfaction.

Adopte toutes les évaluations, sur lesquelles elle n'a proposé ni augmentation ni réduction.

Tribut d'éloges à tous les agens du cadastre.

Canton d'Arzano, 27 janvier 1812.

Témoigne sa reconnaissance envers le Gouvernement pour le bienfait inappréciable d'une égale répartition dans les charges de l'État.

Canton de Ploudivy, 13 septembre 1812.

Vote des remerciemens au Gouvernement pour les bienfaits du cadastre, ainsi qu'au Ministre chargé de l'exécution de cette belle et grande entreprise;

A l'Inspecteur général des contributions, qui, dans une analyse claire et précise, en a fait ressortir les avantages, et à tous les agens pour le zèle et l'impartialité avec lesquels ils ont concilié tous les intérêts.

Canton de Sizun, 12 septembre 1813.

L'assemblée s'est bornée uniquement à proposer des modifications sur les prix de quelques natures de biens pour les diverses communes du canton.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général ne voit dans les résultats du cadastre que motifs d'inquiétude pour les propriétaires, par l'exagération des évaluations et par des erreurs plus graves que celles que l'on veut faire disparaître.

Si les expertises devaient continuer sur le même pied, le conseil demanderait la suppression du cadastre.

Session de 1817.

Le conseil général n'a pas traité du cadastre dans le procès-verbal de cette session.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU GARD.

Ce département est tiré de l'ancienne province du Languedoc, et se compose des parties suivantes :

Diocèse de Nîmes	321,895 arpens.
Diocèse d'Uzès	277,830.
Total de la superficie	599,725.

Il contient 4 arrondissemens, 36 cantons, 345 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 104 communes, formant près du tiers du départ.t

De ces communes, il y en a ..... 89 arpentées,
dont ..... 87 expertisées,
et, dans ces dernières ..... 63 cadastrées, formant sept cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	240,668f 02c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de....	2,412,293f	La contribution foncière des propriétés bâties est de	36,441. 10.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	387,886.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	2,800,179.	Contribution totale.....	277,109. 12.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 9c $\frac{19612}{100000}$ pour un franc de revenu, revenant au 10.e environ.

Résultats statistiques des cantons cadastrés.

Nombre de cantons	7.	
Communes	63.	
Arpens	94,381.	
Parcelles	177,971.	
Articles de matrice	25,963.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		1,622,681f
suivant la matrice cadastrale		2,800,179.
Augmentation		1,177,498.

laquelle revient à deux tiers environ du revenu de l'ancienne matrice.

Les 25,963 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 25,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le dixième environ de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la 24.e partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	22,079a 00p	1,008,614f 00c
Vignes	8,584. 00.	345,917. 00.
Jardins potagers	153. 00.	19,761. 00.
Jardins d'agrément	9. 22.	1,049. 54.
Prés	802. 00.	98,863. 00.
Pâtures	20,099. 00.	93,352. 00.
Marais	4,421. 29.	42,585. 10.
Bois taillis	14,024. 00.	144,332. 00.
Futaies	918. 00.	7,464. 00.
Pépinières	2. 51.	316. 00.
Vergers	7. 35.	574. 00.
A reporter	71,099. 37.	1,762,827. 64.

	Contenance.	Revenu.
Reports	71,099a 37p	1,762,827f 64c
Châtaigneraies	1,607. 00.	56,788. 00.
Olivets	1,144. 00.	47,618. 00.
Plants de mûriers	961. 00.	57,220. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies.	262. 46.	9,058. 44.
Houblonnières, chenevières..	6. 29.	812. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	1,950. 00.	3,683. 75.
Carrières et mines	0. 44.	28. 00.
Étangs	2,039 00.	10,637. 00.
Canaux de navigation	128. 00.	16,597. 00.
Canaux d'irrigation	3. 68.	393. 00.
A reporter	79,201. 24.	1,965,662. 83.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports	79,201,a 24P	1,965,662f 83c
Propriétés particulières	11,022. 00.	430,757. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables	90,223. 24.	2,396,419. 83.
Superficie des propr. bâties	175. 00.	15,873. 00.
TOTAL de la matrice cadast.e	90,398. 24.	2,412,292. 83.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	9,171.	348,302f
Moulins	91.	21,541.
Usines et manufactures	228.	14,014.
Bâtimens divers	42.	4,029.
TOTAL	9,532.	387,886.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	1,435a 00P
Rivières, ruisseaux, lacs	1,707. 00.
Rochers, montagnes incultes	7. 02.
Forêts de l'État	808. 00.
Domaines non productifs	0. 29.
Cimetières	11. 02.
TOTAL	3,968. 33.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	67.	13a 85P
Églises, presbytères	66.	1. 52.
TOTAL	133.	15. 37.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	90,223a	2,412,293f
	bâties	9,532.	175.	387,886.
TOTAL		9,532.	90,398.	2,800,179.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	3,968.	.....
	bâties	133.	15.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		9,665.	94,381.	2,800,179.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. Terres labourables ..... 46f | Prés 123f
Vignes ..... 40. | Bois ..... 10.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées ..... 314.
Propriétaires qui ont fait la même demande ..... 10.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le marquis de Montcalm, député.
MM. les propriétaires des salins de Peccais.
M. le baron de la Barollière, lieutenant général en retraite, ancien receveur général.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton d'Aiguemortes, 21 mai 1811.

Exprime sa reconnaissance envers le Gouvernement pour le cadastre qui vient d'être exécuté dans les communes du canton.

Canton de Quissac, 21 janvier 1812.

Prie M. le préfet de faire parvenir au Gouvernement l'hommage de son respect et de sa reconnaissance pour les bienfaits du cadastre.

Canton de Lédignan, 7 mars 1812.

Même vote.

Canton d'Anduze, 26 septembre 1812.

Même vote.

Canton de Saint-Chaptes, 12 août 1814.

Prie M. le préfet de faire parvenir aux pieds de Sa Majesté Louis XVIII l'hommage de son respect et de sa reconnaissance pour les bienfaits du cadastre, et de la supplier de vouloir en ordonner la continuation, comme étant une opération qui intéresse essentiellement toutes les classes de citoyens. Tribut d'éloges à tous les agens du cadastre, pour l'exactitude qu'ils ont apportée dans tous les détails de cette importante opération.

Canton de Saint-Hippolyte, 2 septembre 1816.

Même vote et même tribut d'éloges.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil ne s'est point occupé du cadastre.

Session de 1817.

Le conseil ne s'est point non plus occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA GARONNE (HAUTE).

Ce département est tiré des anciennes provinces du Languedoc et de la Gascogne, et de leurs subdivisions suivantes :

Languedoc.....	Diocèse de Toulouse.....	205,739 arpens métriques.
	Lauraguais.....	85,593.
Gascogne.....	Cominges.....	212,199.
	Nebouzan.....	48,170.
	Quatre-Vallées.....	45,000.
	Conserans.....	40,000.
	Lomagne.....	35,000.
	Superficie totale du département.....	671,701.

Il contient 4 arrondissemens, 36 cantons, 611 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 155 communes, formant plus du 1/4 du departem.

De ces communes il y en a..... 138 arpentées,

dont..... 117 expertisées,

et, dans ces dernières..... 65 cadastrées, formant six cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de...	1,354,673f 00c
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	147,526. 00.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,502,199. 00.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de 238,016f 00c

La contribution foncière des propriétés bâties, est de..... 26,050. 00

Contribution totale..... 264,066. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 17 centimes pour un franc de revenu, revenant à un sixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	8.	
Communes.....	89.	
Arpens.....	81,779.	
Parcelles.....	140,948.	
Articles de matrice.....	24,839.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,436,016f
suivant la matrice cadastrale.....		2,416,294.
Augmentation.....		980,278.

laquelle revient aux sept dixièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 24,839 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 24,200 propriétaires qui, aujourd'hui, paient, dans les cantons de Castanet, 1/5.e; Auterive, 1/5.e; Toulouse (ouest), 1/8.e; Toulouse (centre), 1/6.e; Lanta, 1/7.e; Toulouse (nord), 1/8.e; Montgiscard, 1/6.e; Villemur, 1/8.e de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la trente-cinquième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	55,038a 00p	1,470,661f 00c
Vignes.....	9,003. 00.	300,772. 00.
Jardins potagers.....	530. 00.	34,055. 00.
Prés.....	3,002. 00.	179,095. 00.
Pâtures.....	1,501. 00.	29,216. 00.
Marais.....	4. 14.	143. 00.
Bois taillis.....	7,672. 00.	143,804. 00.
Futaies.....	5. 04.	80. 00.
Pépinières.....	8. 00.	365. 00.
A reporter.....	76,763. 18.	2,158,191. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	76,763a 18p	2,158,191f 00c
Vergers.....	49. 00.	2,602. 00.
Châtaigneraies.....	2. 29.	19. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	12. 92.	620. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	783. 00.	2,411. 00.
Carrières et mines.....	0. 10.	0. 20.
Étangs.....	8. 12.	362. 00.
Canaux de navigation....	35. 00.	2,813. 00.
A reporter.....	77,653. 61.	2,167,018. 20.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	77,653ᵃ 61ᵖ	2,167,018ᶠ 20ᶜ
Propriétés particulières...	101. 00.	5,378. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	77,754. 61.	2,172,396. 20.
Superficie des propriétés bâties.....	360. 00.	20,401. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale..	78,114. 61.	2,192,797. 20.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	10,616. 00.	171,013. 50ᶜ
Forges, fourneaux.....	26. 00.	1,899. 00.
Moulins.....	124. 00.	46,064. 62.
Usines et manufactures...	49. 00.	4,519. 99.
TOTAL.....	10,815. 00.	223,497. 11.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,9
Rivières, ruisseaux, lacs.....	1,011. 00.
Forêts de l'État.....	730. 00.
Cimetières.....	13. 00.
TOTAL.....	3,659. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État ou destinés au service public.....	8.	0ᵃ 11ᵖ 20ᵐ
Églises, presbytères.....	101.	5. 77. 00.
TOTAL.....	109.	5. 88. 20

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	77,754ᵃ 00ᵖ	2,192,797ᶠ 20ᶜ
	bâties.....	10,815.	360. 00.	223,497. 00.
TOTAL.....		10,815.	78,114. 00.	2,416,294. 20.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	3,659. 00.	.....
	bâties.....	109.	6. 00.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		10,924.	81,779. 00.	2,416,204. 20.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables.... 26ᶠ 71ᶜ | Prés..... 59ᶠ 66ᶜ
Vignes..... 33. 41. | Bois..... 18. 74.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 44.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande... 5.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le comte de Remuzat, propriétaire.
M. de Villeneuve, grand propriétaire.
M. de Villelle, grand propriétaire et membre du conseil général.
M. Lassus de Camont, grand propr.ʳᵉ et membre du cons.ˡ gén.ˡ.
M. de Saint-Félix-Mauremont.
M. de Bellegarde, ancien maire de la ville de Toulouse.
M. Prevost, négociant et propriétaire.
M. d'Olivier, conseiller de préfecture.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Castanet, 7 mars 1811.

L'assemblée a arrêté à l'unanimité, et par acclamation, que M. le Préfet serait prié de faire parvenir au Gouvernement l'expression de sa reconnaissance, ainsi qu'au Ministre des finances, pour le zèle qu'il met à faire exécuter le cadastre, dont les bienfaits se feront plus particulièrement sentir dans le canton de Castanet, où les bois sont surévalués.

Canton de Toulouse (ouest), 17 août 1812.

Les délégues votent des remerciemens à M. le président, et le prient d'engager M. le Préfet à vouloir bien transmettre au Gouvernement l'expression de la vive reconnaissance dont ils sont pénétrés pour le grand bienfait du cadastre parcellaire, et pour la constante sollicitude qu'apporte le Ministre des finances au succès de cette grande opération.

Tribut d'éloges à tous les agens de la direction des contributions et du cadastre, et particulièrement à l'Inspecteur général des finances et au Directeur.

Canton de Toulouse (centre), 24 août 1811. — Même vote.
Auterive, 31 août 1811. ——— Idem.
Lanta, 29 juin 1812. ——— Idem.
Saint-Martory, 26 octobre 1812. — Idem.
Toulouse (nord), 2 janvier 1813. — Idem.
Montgiscard, 31 décembre 1813. — Idem.
Villemur, 25 novembre 1816. — Idem.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général reconnaît la nécessité du cadastre et en vote la continuation; mais en même temps il fait des observations sur l'exécution, et demande, 1.° que les réglemens et instructions soient soumis à une commission de révision; 2.° que l'on renonce au principe des déductions proportionnelles; 3.° que les experts soient choisis dans une classe plus éclairée et plus indépendante; 4.° qu'il soit accordé plus de huit jours à l'assemblée cantonale pour prendre une connaissance approfondie du travail; 5.° enfin, que cette première assemblée ne soit considérée que comme provisoire ou préparatoire, et qu'elle se réunisse de nouveau, après le délai d'un mois, pour prendre une délibération définitive.

Session de 1817.

Le conseil général demande, 1.° que les cantons du département dont le cadastre sera discuté dans l'assemblée ordonnée par l'arrêté supplémentaire du Ministre, soient représentés à cette assemblée et puissent y faire valoir leurs réclamations; 2.° que le principe de réduction proportionnelle soit remplacé par une méthode conforme aux règles de l'équité; 3.° que le tableau servant de base aux évaluations, se rapporte aux mêmes années pour toute la durée du cadastre; 4.° que dans l'évaluation des terres des pays à petite culture, on fasse aux propriétaires la déduction de la part de revenu qui est due à leur industrie; 5.° que les experts soient pris dans une classe plus indépendante et connoissant les localités; 6.° que dans la rédaction du procès-verbal des réclamations particulières, la présence du maire soit nécessaire; 7.° qu'il y ait deux assemblées cantonales, à un mois d'intervalle; la première préparatoire, la seconde définitive; 8.° que, dans le cas de la contre-expertise, le Préfet nomme le contre-expert sans le concours du Directeur; 9.° enfin, que le cadastre contienne la description des héritages, les tenans, aboutissans, confrons, &c.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU GERS.

Ce département est tiré de l'ancienne province de Gascogne, et prend dans les subdivisions suivantes de cette province :

Gascogne	Armagnac	256,011 arpens métriques.
	Asturac	119,230.
	Lomagne	153,025.
	Cominges	45,520.
	Condomois	41,400.
Superficie totale du département		615,186.

Il contient 5 arrondissemens, 28 cantons, 685 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 131 communes, formant le cinquième du départ.t
De ces communes, il y en a..... 107 arpentées,
dont..... 104 expertisées,
et, dans ces dernières..... 87 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	228,079f 78c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de...	1,463,789f 39c	La contribution foncière des propriétés bâties, est de.....	20,639. 55.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	132,945. 83.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,596,735. 22.	Contribution totale.....	248,719. 33.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 15 centimes pour franc de revenu, revenant à un septième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	4.	
Communes.....	87.	
Arpens.....	83,960.	
Parcelles.....	161,109.	
Articles de matrice.....	16,207.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		852,616f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		1,596,735. 22.
Augmentation.....		744,119. 22.

laquelle revient à plus des quatre cinquièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 16,207 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 15,500 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le cent-septième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	46,209a 00p	811,552f 00c
Vignes.....	11,852. 00.	257,546. 00.
Jardins potagers.....	576. 00.	23,758. 00.
Jardins d'agrément.....	0. 72.	42. 00.
Prés.....	8,284. 00.	246,928. 00.
Pâtures.....	1,650. 00.	12,932. 00.
Marais.....	1. 46.	30. 00.
A reporter.....	68,573. 18.	1,352,788. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	68,573a 18p	1,352,788f 00c
Bois taillis.....	7,636. 80.	80,200. 00.
Vergers.....	32. 00.	405. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	3,671. 00.	2,250. 00.
Carrières et mines.....	0. 23.	6. 16.
Étangs.....	13. 95.	535. 00.
Canaux d'irrigation.....	0. 11.	5. 00.
A reporter.....	79,927. 27.	1,436,189. 16.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	79,927ᵃ 27ᵖ	1,436,189ᶠ 16ᶜ
Propriétés particulières....	568. 00.	22,111. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	80,495. 27.	1,458,300. 16.
Superficie des propriétés bâties.....	141. 00.	5,483. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	80,636. 27.	1,463,783. 16.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	8,889ᵃ 00ᵖ	94,417ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	3. 00.	412. 00.
Moulins.....	115. 00.	33,934. 00.
Usines et manufactures....	43. 00.	2,650. 00.
Bâtimens divers.....	3. 00.	1,540. 00.
TOTAL.....	9,053. 00.	132,953. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,645ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	466. 00.
Rochers, montagnes incultes.....	78. 00.
Forêts de l'État.....	1,114. 00.
Cimetières.....	17. 00.
TOTAL.....	3,320. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	4.	0ᵃ 14ᵖ
Églises, presbytères.....	93.	3. 85.
TOTAL.....	97.	3. 99.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	80,495ᵃ 27ᵖ	1,463,783ᶠ 16ᶜ
	bâties.....	9,053.	141. 00.	132,953. 00.
TOTAL.....		9,053.	80,636. 27.	1,596,736. 16.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	3,320. 00.	.....
	bâties.....	97.	3. 99.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		9,150.	83,960. 26.	1,596,736. 16.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 17ᶠ | Prés..... 30ᶠ
Vignes..... 22. | Bois..... 10.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 257.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 1,261.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le comte de la Tour-Lary.
M. le comte de Castelbajac.
M. le comte de Lahitte, maire.
M. le comte de Gironde.
M. le comte de Monlezun.
M. le chevalier Barciet de la Bousquette.
M. le chevalier de Mousquéres.
M. le chevalier de Ladeveze, maire.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Cologne, 30 juin 1810.

L'assemblée vote des remerciemens au Gouvernement pour les bienfaits du cadastre, qui sera un monument éternel. Manifeste la satisfaction qu'elle éprouve de posséder, pour le canton, un travail qui doit étouffer toutes les réclamations, tant de la part des communes que de celle des contribuables.

Canton de Fleurance, 1.er juillet 1811.

Le président propose de consigner dans le procès-verbal un vote de remerciemens au Gouvernement pour les bienfaits du cadastre, au Ministre chargé d'un aussi beau travail, ainsi qu'à tous les agens de l'opération. Cette proposition est accueillie avec enthousiasme.

Canton d'Auch (sud), 25 février 1813.

L'assemblée, par un mouvement spontané, se lève toute entière en votant des remerciemens au Gouvernement pour les bienfaits du cadastre, au Ministre pour ses instructions aussi justes que précises, et enfin à tous les agens qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ont apporté les plus grands soins et l'attention la plus scrupuleuse.

Canton de Valence, 6 janvier 1815.

Offre son hommage respectueux à Sa Majesté LOUIS XVIII, pour la remercier de ce qu'elle a bien voulu ordonner la continuation d'une opération qui anéantira les injustices, bridera les passions, les haines et l'arbitraire, en établissant l'égalité proportionnelle de la contribution foncière entre tous les contribuables. Manifeste son contentement sur la manière dont les agens du cadastre se sont acquittés de leur mission.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général, annonce M. le Préfet, ne s'est point occupé du cadastre dans sa dernière session; mais s'il avait été appelé à donner son avis, ajoute ce magistrat, il aurait sans doute fait comme toutes les communes du département, qui ne cessent de réclamer la reprise et la continuation de cette importante opération.

Session de 1817.

Semblable à celle de 1816.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

Ce département est tiré de l'ancienne province de la Guyenne, et se compose de parties prises dans les subdivisions suivantes de cette province :

Guyenne	Bordelais	754,149 arpens métriques.
	Périgord	46,125.
	Agénois	14,300.
	Bazadois	210,353.
Superficie totale du département		1,024,927.

Il contient 6 arrondissemens, 43 cantons, 584 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 243 communes, formant les deux 5.es du départem.t

De ces communes, il y en a ..... 161 arpentées,

dont ..... 99 expertisées,

et, dans ces dernières ..... 73 cadastrées, formant huit cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de	3,354,157f 00c
Pour les maisons et propriétés bâties, de	730,324. 00.
Et l'allivrement ou revenu total, de	4,084,481.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de 288,005f 49c

La contribution foncière des propriétés bâties est de ..... 59,973. 84.

Contribution totale ..... 347,979. 33.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 8 centimes et demi pour 1 franc de revenu, revenant au 12.e

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	8.
Communes	73.
Arpens	172,888.
Parcelles	228,998.
Articles de matrice	37,481.
Revenu, suivant l'ancienne matrice	2,333,291f 00c
suivant la matrice cadastrale	4,084,481. 00.
Augmentation	1,751,190. 00.

laquelle revient aux sept dixièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 37,481 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 37,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le douzième de leur revenu constaté par le cadastre ; tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les deux tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la cent-dixième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	20,151a 00p	760,489f 00c
Vignes	18,144. 00.	1,050,725. 00.
Jardins potagers	1,401. 00.	128,415. 00.
Jardins d'agrément	253. 00.	12,322. 00.
Prés	9,469. 00.	671,254. 00.
Pâtures	3,589. 00.	58,018. 00.
Marais	1,794. 11.	21,087. 00.
Bois taillis	30,077. 00.	377,084. 00.
Futaies	677. 36.	13,347. 00.
A reporter	85,555. 47.	3,092,741. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	85,555a 47p	3,092,741f 00c
Pépinières	3. 11.	89. 00.
Vergers	379. 25.	11,811. 00.
Châtaigneraies	563. 00.	18,065. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies	1,243. 18.	100,347. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	64,712. 00.	63,308. 00.
Carrières et mines	4. 72.	152. 00.
Étangs	2,293. 00.	3,201. 00.
A reporter	154,753. 73.	3,289,714. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	154,753ᵃ 73ᵖ	3,289,714ᶠ 00ᶜ
Canaux d'irrigation.....	1. 00.	2. 00.
Propriétés particulières...	279. 05.	5,956. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.	155,033. 78.	3,295,672. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	952. 00.	58,485. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	155,985. 78.	3,354,157. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	17,301.	652,493ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	194.	45,896. 00.
Usines et manufactures...	49.	15,063. 00.
Bâtimens divers.....	80.	16,872. 00.
TOTAL.....	17,624.	730,324. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	4,997ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	1,808. 00.
Rochers, montagnes incultes.....	8. 00,
Forêts de l'État.....	999. 00.
Domaines non productifs.....	9,061. 23.
Cimetières.....	16. 46.
TOTAL.....	16,889. 69.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	12.	5ᵃ 35ᵖ
Églises, presbytères.....	99.	6. 59.
TOTAL.....	111.	11. 94.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	155,034ᵃ 00ᵖ	3,354,157ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	17,624.	952. 00.	730,324. 00.
TOTAL.....		17,624.	155,986. 00.	4,084,481. 00.
Propriétés non imposables...	non bâties...	.....	16,889. 69.	.....
	bâties.....	111.	11. 94.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		17,735.	172,887. 63.	4,084,481. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. Terres labourables.. 38ᶠ 00ᶜ | Prés..... 71ᶠ 00. | Vignes..... 58. 00. | Bois..... 13. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 391.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 10.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le comte de Tustal.
M. Degeres de Camarsac, ancien présid.ᵗ au parlem.ᵗ de Bordeaux.
M. Filhot de Marans, présid.ᵗ. du conseil général du départem.ᵗ
M.ᵐᵉ veuve Duroy de Soudireau, grande propriétaire.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Blanquefort, 19 février 1811.

L'assemblée rend justice aux soins et lumières que les experts ont apportés dans leur travail. Les délégués, après avoir examiné les évaluations cadastrales, reconnaissent toute la justice des dispositions du Gouvernement pour arriver à une égale répartition.

Canton de Pessac, 29 janvier 1812.

Adresse des remerciemens au directeur des contributions sur le zèle et l'empressement qu'il a mis à lui procurer des renseignemens, ainsi qu'aux experts, sur leurs bonnes intentions et exactitude dans les évaluations de commune à commune.

Canton de Libourne, 26 avril 1813.

L'assemblée, avant de se séparer, a remercié M. le président de l'ordre qui a régné et de la sagacité avec laquelle il a ramené les discussions à leur véritable point de vue, ainsi que M. le directeur des contributions, pour les éclaircissemens et documens qu'il a fournis, et qui ont si puissamment concouru à la diriger avec connaissance de cause dans l'évaluation donnée à chaque nature de culture.

Canton d'Auros, 26 octobre 1813.

Tribut d'éloges sur le zèle, l'activité et l'équité qu'ont mis tous les agens du cadastre dans leurs opérations.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général réfute les objections qui ont été faites à la Chambre des députés contre le cadastre : la nécessité, l'urgence de rectifier la répartition se fait plus sentir de jour en jour ; il ne voit, pour y parvenir, que le cadastre, et déclare qu'il ne connaît pas de dépense faite plus à propos ni qui intéresse plus la fortune publique, et ne doute pas que la Chambre des députés, à sa prochaine session, ne se prononce fortement pour cette mesure, comme une des plus importantes à la tranquillité particulière et à la prospérité de l'État. Le conseil général demande, en conséquence, que le cadastre parcellaire soit continué avec toute l'activité desirable.

Session de 1817.

Après les plus profondes méditations, le conseil général persiste à demander la continuation du parcellaire ; il a vu avec peine les violentes attaques dont il est l'objet.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

Ce département est tiré du Languedoc, et se compose des parties ci-après de cette ancienne province :

Diocèse de Montpellier	182,454 arpens métriques.
Diocèse de Lodève	70,137.
Diocèse de Beziers	231,783.
Diocèse de Narbonne	139,525.
TOTAL de la superficie du département	623,899.

Il contient 4 arrondissemens, 33 cantons, 333 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 103 communes, formant près du tiers du départ.t

De ces communes, il y en a ..... 98 arpentées,
dont ..... 82 expertisées,
et, dans ces dernières ..... 42 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de	244,421f 34c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de	1,292,952f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties, est de	17,447. 66.
Pour les maisons et propriétés bâties, de	91,890. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de	1,384,842. 00.	Contribution totale	261,869. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 18 centimes pour un franc de revenu, revenant au sixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	4.	
Communes	42.	
Arpens	73,195.	
Parcelles	93,211.	
Articles de matrice	11,145,	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		811,511f 00c
suivant la matrice cadastrale		1,384,842. 00.
Augmentation		573,331. 00.

laquelle revient aux sept dixièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 11,145 articles de matrice ne composent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 10,400 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le sixième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la vingtième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	22,747a 00p	785,985f 00c
Vignes	9,640. 00.	285,171. 00.
Jardins potagers	97. 00.	12,417. 00.
Jardins d'agrément	9. 00.	487. 00.
Prés	664. 00.	36,105. 00.
Pâtures	22,443. 00.	63,810. 00.
Marais	2,556. 00.	4,023. 00.
Bois taillis	1,248. 00.	11,882. 00.
Futaies	1. 00.	28. 00.
Pépinières	37. 00.	4. 00.
A reporter	59,442. 00.	1,200,812. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	59,442a 00p	1,200,812f 00c
Vergers	4. 00.	255. 00.
Châtaigneraies	2. 00.	38. 00.
Olivets	744. 00.	43,105. 00.
Plants de mûriers	9. 00.	212. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	3,070. 00.	6,679. 00.
Carrières et mines	3. 00.	32. 00.
Pêcherie	506. 00.	506. 00.
Etangs	4,459. 00.	5,877. 00.
Canaux de navigation	89. 00.	9,699. 00.
A reporter	68,328. 00.	1,267,215. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	68,328ª 00ᵖ	1,267,215ᶠ 00ᶜ
Canaux d'irrigation.....	61. 00.	5,340. 00.
Propriétés particulières.....	2,621. 00.	13,568. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	71,010. 00.	1,286,123. 00.
Superficie des propriétés bâties	91. 00.	6,976. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	71,101. 00.	1,293,099. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	3,889.	79,537ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	1.	10. 00.
Moulins.....	35.	6,625. 00.
Usines et manufactures.....	87.	5,571. 00.
TOTAL.....	4,012.	91,743. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,437ᶠ 00ᶜ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	651. 00.
Cimetières.....	3. 41.
TOTAL.....	2,091. 41.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État ou destinés au service public.....	28.	0ª 33ᵖ
Églises, presbytères.....	78.	1. 98.
TOTAL.....	106.	2. 31.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	71,010ª 00ᵖ	1,293,099ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	4,012.	91. 00.	91,743. 00.
TOTAL.....		4,012.	71,101. 00.	1,384,842. 00.
Propriétés non imposables...	non bâties....	.....	2,091. 41.	.....
	bâties.....	106.	2. 31.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		4,118.	73,194. 72.	1,384,842. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 35ᶠ | Prés..... 49ᶠ
Vignes..... 31. | Bois..... 12.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 95.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande.. 38.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le comte de Marles, maréchal-de-camp.
M. le marquis de Grave.
M. le marquis de Roquefeuil.
M. le marq. de Montcalm, membre de la Ch.ᵉ des Députᵃ de 1816.
M. le baron de Durand-Fajon, membre de la Ch.ᵉ des Députés.
M. Coste-Frégeorgues, membre du conseil général.
M. Rech, avocat, ... *idem.*
M. Allut, ex-sous-préfet.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Caylar, 15 mars 1812.

L'assemblée prie M. le Préfet de vouloir bien faire parvenir au Gouvernement son profond respect et sa reconnaissance pour les bienfaits signalés du cadastre, et adresser au Ministre chargé de l'opération, l'hommage de sa gratitude pour la bienfaisance avec laquelle il a daigné assurer au canton la jouissance des heureux effets de l'expertise cadastrale.

Canton de Capestang, 11 septembre 1812.

Prie M. le sous-préfet, président, de vouloir bien inviter M. le préfet à faire parvenir au Gouvernement ses remerciemens pour les bienfaits du cadastre parcellaire, qui va assurer au canton la prompte jouissance de l'égalité proportionnelle.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général a délibéré pendant trois séances sur le cadastre, et le résultat de cette discussion lente et approfondie est on ne peut plus favorable à l'opération, qu'il considère comme indispensable. Le conseil a arrêté qu'un mémoire rédigé par un de ses membres, et par lequel toutes les objections contre le cadastre sont victorieusement réfutées, serait annexé au registre de ses délibérations et envoyé au Ministre de l'intérieur. Il a voté sur les centimes additionnels dont la disposition lui appartient, l'emploi d'une somme de 7,914 fr. pour augmenter le fonds du cadastre en 1816; et termine par exprimer le desir de voir cette opération reprendre toute son activité, que l'on pourrait accroître en en retranchant les propriétés bâties.

Session de 1817.

Le conseil général exprime de nouveau son vœu pour la continuation de l'importante opération du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

Ce département est tiré en entier de l'ancienne province de Bretagne.

Sa superficie est de..... 635,599 arpens métriques.

Il contient 6 arrondissemens, 43 cantons, 349 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 88 communes, formant le quart du département.
De ces communes, il y en a..... 88 arpentées,
dont..... 83 expertisées,
et, dans ces dernières..... 37 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de	175,050f 96c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de	1,695,759f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties, est de.....	17,105. 06.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	167,667. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,863,426. 00.	Contribution totale.....	192,156. 02.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de dix centimes pour un franc de revenu, revenant à un dixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	4.	
Communes.....	37.	
Arpens.....	64,186.	
Parcelles.....	137,470.	
Articles de matrice.....	23,641.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,025,876f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		1,863,426. 00.
Augmentation.....		837,550. 00.

laquelle revient aux quatre cinquièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 23,641 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 23,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'interieur de chaque canton, paient tous le dixième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la 145.me partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	40,833a 00p	1,234,069f 00c
Jardins potagers.....	1,080. 00.	60,617. 00.
Jardins d'agrément.....	3. 00.	136. 00.
Prés.....	7,378. 00.	252,301. 00.
Pâtures.....	1,833. 00.	22,652. 00.
Marais.....	134. 05.	1,481. 02.
Bois taillis.....	1,993. 00.	18,158. 00.
Futaies.....	856. 00.	7,813. 00.
Pépinières.....	1. 62.	75. 00.
Vergers.....	26. 00.	1,095. 00.
Châtaigneraies.....	337. 00.	2,021. 00.
Oseraies, aulnaies et saus-aies.	2. 00.	72. 00.
A reporter....	54,476. 67.	1,600,490. 02.

	Contenance.	Revenu.
Reports....	54,476a 67p	1,600,490f 02c
Houblonnières, chenevières.	693. 00.	36,529. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	4,227. 00.	16,502. 00.
Carrières et mines.....	1. 58.	49. 00.
Étangs.....	480. 00.	8,630. 00.
Propriétés particulières....	256. 00.	9,118. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables....	60,134. 25.	1,671,318. 02.
Superficie des propriétés bâties.....	476. 00.	24,441. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	60,610. 25.	1,695,759. 02.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	11,331.	145,240f 00c
Moulins	80.	22,084. 00.
Usines et manufactures	1.	200. 00.
Bâtimens divers	1.	143. 00.
TOTAL	11,413.	167,667. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	2,175a 00p
Rivières, ruisseaux, lacs	269. 00.
A reporter	2,444. 00.

	Contenance.
Reports	2,444a 00p
Forêts de l'État	1,091. 00.
Domaines non productifs	6. 00.
Cimetières	30. 00.
TOTAL	3,571. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État ou destinés au service public	5.	0a 16p
Églises, presbytères	83.	5. 00.
TOTAL	88.	5. 16.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	60,134a 25p	1,695,759f 00c
	bâties	11,413.	476. 00.	167,667. 00.
TOTAL		11,413.	60,610. 25.	1,863,426. 00.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	3,571. 00.	.....
	bâties	88.	5. 16.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		11,501.	64,186. 41.	1,863,426. 00.

Revenu moyen de l'arpent des trois principales cultures. { Terres labourables.. 30f 00c; Prés..... 34. 00. } Bois..... 9f 00c

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 150.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 4.

Noms des principaux Propriétaires.

M. Ropert, grand propriétaire.
M. Delajouallais.
M. Aubert du Loup.
M. Huchet de Quenetin.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Château-Giron, 20 avril 1810.

L'assemblée croit, avant de se séparer, devoir remercier le Gouvernement du moyen qu'il emploie pour parvenir à une meilleure répartition. Elle témoigne sa satisfaction aux agens des contributions et du cadastre.

Canton de Châteauneuf, 18 juillet 1811.

Les délégués, desirant pouvoir faire entendre au Gouvernement l'expression de toute leur reconnaissance pour les avantages inappréciables qui leur sont promis par le cadastre, votent des remerciemens particuliers au Ministre et à tous les agens qui ont contribué à cette opération.

Canton de Montfort, 28 septembre 1812.

L'assemblée a mentionné dans son procès-verbal l'expression de sa reconnaissance pour l'inappréciable bienfait de la mesure cadastrale, qu'elle regarde comme une conception sublime.

Canton du Sel, 5 avril 1817.

L'assemblée supplie Sa Majesté d'agréer ses remerciemens pour la continuation du cadastre; elle le considère comme l'unique moyen propre à établir une juste répartition de l'impôt.

Canton de Dol, 21 juillet 1817.

Même vote, et l'assemblée considère, en outre, que la fixation invariable du revenu imposable sera d'un très-grand avantage pour l'amélioration de l'agriculture.

Canton de Rennes (Sud-ouest), 15 septembre 1817.

L'assemblée voit avec satisfaction la continuation d'une opération qui, en fixant proportionnellement et invariablement les bases de l'impôt, sera d'un très-grand avantage pour l'agriculture; et supplie Sa Majesté de vouloir bien en agréer ses remerciemens. Ces trois dernières assemblées ont témoigné leur satisfaction aux agens de la direction des contributions pour les soins qu'ils ont apportés dans leurs opérations, et l'impartialité avec laquelle ils les ont dirigées.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général est convaincu que la confection d'un bon cadastre est une de ces chimères qu'il est impossible de réaliser. Il vote sa suppression, et demande à faire, à ses dépens, les travaux qu'il jugera nécessaires pour parvenir à une juste estimation du produit du sol du département, et à une répartition équitable de l'impôt entre tous les habitans.

Session de 1817.

Le conseil n'a pas émis d'opinion sur le cadastre. Voir ci dessus celle du canton de Rennes, chef-lieu du département.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE L'INDRE.

Ce département est tiré des anciennes provinces du Berri, de l'Orléanais et de la Marche.

Berri	636,539 arpens métriques.
Orléanais	50,572.
Marche	14,550.
Superficie totale du département	701,661.

Il contient 4 arrondissemens, 23 cantons, 272 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 67 communes, formant le quart du département.

De ces communes, il y en a ..... 63 arpentées,

dont ..... 47 expertisées,

et, dans ces dernières ..... 37 cadastrées, formant trois cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de	140,422f 00c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de	1,085,218f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de	22,234. 00
Pour les maisons et propriétés bâties, de	164,129. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de	1,249,347. 00.	Contribution totale	162,656. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 13 centimes pour un franc de revenu, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	3.	
Communes	37.	
Arpens	90,788.	
Parcelles	143,639.	
Articles de matrice	18,375.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		486,649f 00c
suivant la matrice cadastrale		1,249,347. 00.
Augmentation		762,698. 00.

laquelle revient à 157 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 18,375 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 18,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la vingt-unième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.		Contenance.	Revenu.
Terres labourables	52,315a 00p	477,560f 00c	*Reports*	75,767a 00p	1,056,770f 00c
Vignes	2,025. 00.	60,457. 00.	Châtaigneraies	12. 00.	119. 00.
Jardins potagers	649. 00.	18,205. 00.	Oseraies, aulnaies, saussaies	3. 00.	31. 00.
Prés	6,182. 00.	328,881. 00.	Houblonnières, chenevières	226. 00.	6,344. 00.
Pâtures	4,930. 00.	73,931. 00.	Terres vaines et vagues, landes et bruyères	10,220. 00.	9,683. 00.
Bois taillis	9,504. 00.	95,698. 00.	Carrières et mines	104. 00.	212. 00.
Futaies	136. 00.	1,319. 00.	Étangs	406. 00.	6,436. 00.
Pépinières	5. 00.	76. 00.			
Vergers	21. 00.	643. 00.			
A reporter	75,767. 00.	1,056,770 00.	*A reporter*	86,738. 00.	1,079,595. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	86,738a 00p	1,079 595f 00c
Propriétés particulières...	30. 00.	129. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	86,768. 00.	1,079,724. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	322. 00.	5,494. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	87,090. 00.	1,085,218. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	5,649.	144,401f 00c
Forges, fourneaux.....	1.	3,000. 00.
Moulins.....	75.	12,670. 00.
Usines et manufactures...	25.	4,058. 00.
TOTAL.....	5,750.	164,129. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	2,717a 00p
Rivières, ruisseaux, lacs.....	269. 00.
Forêts de l'État.....	691. 00.
Domaines non productifs.....	13. 00.
Cimetières.....	6. 00.
TOTAL.....	3,696. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	5.	0a 38p
Églises, presbytères.....	44.	1. 79.
TOTAL.....	49.	2. 17.

RESUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	86,768a 00p	1,085,218f 00c
	bâties.....	5,750.	322. 00.	164,129. 00.
TOTAL.....		5,750.	87,090. 00.	1,249,347. 00.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	3,696. 00.	.....
	bâties.....	49.	2. 17.	.....
TOTAL GÉNÉRAL...		5,799.	90,788. 17.	1,249,347. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 9f 00c | Prés..... 53f 00c
Vignes..... 34. 00. | Bois..... 10. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 31.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande... 10.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le comte de Richebourg, Pair de France.
M. le comte de Montbel.
M. le Vicomte de Menou, Inspecteur général des gardes nationales.
M. le comte de Vilaines.
M. le comte de Bondy, membre de la Chambre des Députés
M. le baron Thabaud.
M. de Béthune de Sully.
M. de Villeneuve, Trésorier de la ville de Paris.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Levroux, 6 mai 1811.

L'assemblée se félicite d'être la première appelée à jouir des bienfaits du cadastre, et offre, sous ce rapport, son tribut d'hommage et de reconnaissance envers le Gouvernement.

Canton de Vallençay, 26 octobre 1812.

Présente au Ministre ses remerciemens sur le rétablissement de l'ordre dans les finances et sur le soulagement des peuples, par les soins particuliers qu'il donne au cadastre.

Tribut d'éloges sur l'exactitude et l'ensemble des justes proportions, entre communes, établies par les agens de l'opération.

Canton de Saint-Christophe, 27 mai 1813.

Les délégués, avant de se séparer, émettent le vœu d'offrir au Gouvernement l'hommage de leur reconnaissance pour les bienfaits de la juste répartition qu'ils doivent attendre des opérations du cadastre.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil exprime le vœu que le Ministre puisse accorder cette année, au département, une somme de 36,000 francs, nécessaire pour compléter le cadastre de cinq cantons, qui forment le cinquième du département.

Il invite M. le Préfet à accélérer, par tous les moyens convenables, dans tout le reste du département, cette opération qu'il considère comme excellente, et recommande à toute son attention la partie des évaluations, qui a laissé quelque chose à desirer.

Session de 1817.

Le conseil émet le même vœu qu'il a déjà émis en 1816, et joint ses instances à celles de M. le Préfet, pour engager Son Exc. le Ministre des finances à fournir la somme de 36,000 fr., jugée nécessaire pour terminer l'opération importante commencée dans ce département, dans cinq cantons différens.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE.

Ce département est tiré des quatre anciennes provinces ci-après:

Touraine	564,795 arpens métriques.
Orléanais	33,401.
Poitou	28,253.
Anjou	16,770.
Superficie du département	643,219.

Il contient 3 arrondissemens, 24 cantons, 308 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 95 communes, formant près du tiers du départem.t

De ces communes, il y en a..... 89 arpentées,

dont..... 68 expersisées,

et, dans ces dernières..... 40 cadastrées, formant trois cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,407,402f 74c
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	295,458. 80.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,702,861. 54.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de..... 210,715f 00c

La contribution foncière des propriétés bâties est de..... 45,693. 24.

Contribution totale..... 256,408. 24.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 15 centimes pour 1 franc de revenu, revenant à un septième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de Cantons	3.
Communes	40.
Arpens	71,825.
Parcelles	194,511.
Articles de matrice	14,650.

Revenu, suivant l'ancienne matrice	901,100f 00c
suivant la matrice cadastrale	1,702,862. 00.
Augmentation	801,762. 00.

laquelle revient aux neuf dixièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 14,650 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 14,200 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la vingtième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	30,703a 00P	580,005f 00c
Vignes	6,333. 00.	292,911. 00.
Jardins potagers	719. 00.	34,744. 00.
Jardins d'agrément	68. 00.	2,916. 00.
Prés	4,450. 00.	251,257. 00.
Pâtures	2,840. 00.	17,066. 00.
Marais	1. 00.	15. 00.
Bois taillis	12,894. 00.	169,464. 00.
Futaies	280. 00.	5,838. 00.
Pépinières	2. 00.	103. 00.
A reporter	58,290. 00.	1,354,319. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	58,290a 00P	1,354,319f 00c
Vergers	34. 00.	1,120. 00.
Châtaigneraies	12. 00.	481. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies	67. 00.	3,200. 00.
Houblonnières, chenevières	5. 00.	189. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	8,133. 00.	18,134. 00.
Carrières et mines	0. 02.	1. 00.
A reporter	66,541. 02.	1,377,444. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	66,541ᵃ 02ᵖ	1,377,444ᶠ 00ᶜ
Étangs.....	788. 00.	10,312. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	67,329. 02.	1,387,756. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	405. 00.	19,647. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	67,734. 02.	1,407,403. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	10,288.	263,192ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	31.	5,737. 00.
Moulins.....	97.	24,975. 00.
Usines et manufactures...	12.	1,281. 00.
Bâtimens divers.....	4.	274. 00.
TOTAL.....	10,432.	295,459. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,998ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	1,608. 00.
Forêts de l'État, déduction faite des bois vendus ou restitués.....	416. 00.
Domaines non productifs.....	58. 00.
Cimetières.....	8. 00.
TOTAL.....	4,088. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	2.	0ᵃ 39ᵖ
Églises, presbytères.....	55.	2. 31.
TOTAL.....	57.	2. 70.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	67,329ᵃ 02ᵖ	1,407,403ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	10,432.	405. 00.	295,459. 00.
TOTAL.....		10,432.	67,724. 02.	1,702,862. 00.
Propriétés non imposables...	non bâties...	.....	4,088. 00.	.....
	bâties.....	57.	2. 70.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		10,489.	71,824. 72.	1,702,862. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. Terres labourables.... 19ᶠ 00ᶜ | Prés..... 56ᶠ. 00ᶜ
Vignes..... 46. 00. | Bois..... 13. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 56.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 7.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le comte de Beaumont.
M. de Biancourt, maire, et grand propriétaire.
M. de Contades, membre du conseil général.
M. le comte de la Branchoire, membre du conseil général.
M. de Falloux, maire, et grand propriétaire.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton d'Amboise, 15 septembre 1810.

L'assemblée vote des remerciemens au Gouvernement pour la sollicitude et les précautions qu'il prend pour prévenir les erreurs en donnant communication des évaluations cadastrales.

Attache un grand prix aux avantages qui doivent résulter du cadastre, tels que la répartition faite dans une juste proportion, et les évaluations portées d'après le véritable produit net de chaque nature de propriété.

Canton de Château-la-Vallière, 21 décembre 1811.

Vote également des remerciemens au Gouvernement pour les bienfaits du cadastre, que tant de siècles ont vu tenter inutilement.

Canton de Tours (Nord). 17 décembre 1813.

N'a point émis d'opinion.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général pense que le cadastre est le moyen le plus certain de rectifier la répartition; mais prenant en considération la dépense et la lenteur du parcellaire, ainsi que les difficultés du travail, qu'il considère comme insurmontables, il demande que l'on revienne au cadastre par masses de cultures.

Session de 1817.

Le conseil général ayant reçu, à l'ouverture de sa session, de M. du Petit-Thouars, l'un de ses membres, auteur d'un écrit intitulé *la Vérité sur le Cadastre français, et moyen de le remplacer*, l'hommage de cet écrit, dont presque tous ses membres avaient déjà accueilli les vues, recommande à l'attention du Gouvernement cet ouvrage, qui renferme une infinité de faits utiles, et conclut à ce que le système cadastral, tel qu'il est suivi, soit abandonné, comme interminable et ruineux.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

Ce département est tiré en entier du Dauphiné.

Sa superficie totale est de..... 831,661 arpens métriques.

Il contient 4 arrondissemens, 42 cantons, 564 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 124 communes, formant le cinquième du dép.t

De ces communes, il y en a..... 104 arpentées,

dont..... 69 expertisées,

et, dans ces dernières..... 40 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	190,149f 02c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,398,766f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	16,118. 88.
Pour les maisons et propriétés bâties, de...	119,822. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,518,588. 00.	Contribution totale.....	206,267. 90.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 13 centimes pour un franc de revenu, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	4.	
Communes.....	40.	
Arpens.....	39,052.	
Parcelles.....	83,151.	
Articles de matrice.....	18,529.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		992,98 f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		1,518,588. 00.
Augmentation.....		525,607. 00.

laquelle revient à près de moitié du revenu de l'ancien matrice.

Les 18,529 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 18,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre; tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la cinquantième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	17,787a 00P	580,226f 00c
Vignes.....	1,668. 00.	90,410. 00.
Jardins potagers.....	234. 00.	23,475. 00.
Prés.....	3,251. 00.	217,166. 00.
Pâtures.....	1,284. 00.	5,486. 00.
Marais.....	89. 00.	3,245. 00.
Bois taillis.....	6,365. 00.	81,921. 00.
Futaies.....	308. 46.	1,880. 00.
Vergers.....	530. 00.	47,554. 00.
Châtaigneraies.....	335. 00.	8,628. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	187. 00.	6,073. 00.
A reporter.....	32,038. 46.	1,066,064. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	32,038a 46P	1,066,064f 00c
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	573. 00.	932. 00.
Carrières et mines.....	0. 30.	0. 14.
Étangs.....	22. 16.	378. 00.
Canaux d'irrigation.....	2. 00.	53. 00.
Propriétés particulières..	4,566. 00.	308,449. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables....	37,201. 92.	1,375,876. 14.
Superficie des propriétés bâties.....	269. 00.	22,890. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	37,470. 92.	1,398,766. 14.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	7,122.	102,436f 00c
Forges, fourneaux	13.	4,750. 00.
Moulins	50.	7,573. 00.
Usines et manufactures	45.	4,979. 00.
Bâtimens divers	1.	84. 00.
TOTAL	7,231.	119,822. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	89,a 00p
Rivières, ruisseaux, lacs	408. 00.
A reporter	1,301. 00.
Report	1,301a 00p
Glaciers, rochers, montagnes incultes	272. 00.
Domaines non productifs	0, 01.
Cimetières	4. 33.
TOTAL	1,577. 34.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	12.	0a 27p
Églises, presbytères	66.	3. 12.
TOTAL	78.	3. 39.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE
Propriétés imposables	non bâties	.....	37,201a 92p	1,398,766f 00c
	bâties	7,231.	269. 00.	119,822. 00.
TOTAL		7,231.	37,470. 92.	1,518,588. 00.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	1,577. 34.	.....
	bâties	78.	3. 39.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		7,309.	39,051. 65.	1,518,588. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables ..... 33f 00c | Prés 67f 00c
Vignes ..... 54. 00. | Bois ..... 13. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées ..... 379.
Proprietaires qui ont formé individuellement la même demande ..... 53.

Noms des principaux Propriétaires.

M.me la comtesse de Vourey.
M.me la comtesse de Bailly.
M. le comte de Chabons.
M. le marquis de Lavalette.
M. le marquis de Buffevent.
M.me la marquise de Lens.
M.me la marquise de Viennois.
M. le marquis de Vallié.
M. le marquis de Rachez.
M. le marquis de Faugon, maréchal-de-camp.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Grenoble (Sud-Est), 28 avril 1810.

L'assemblée exprime sa juste reconnaissance envers le Gouvernement pour l'inappréciable bienfait du cadastre.

Canton de Grenoble (Est), 7 mars 1812.

Les délégués votent des remerciemens au Gouvernement pour la haute et sublime conception du cadastre, qui établit l'égalité proportionnelle entre les contribuables. Tribut d'éloges à M. le Préfet pour les soins qu'il donne à l'opération.

Canton de Rives, 19 juillet 1812.

L'assemblée supplie le Gouvernement d'agréer son profond respect, son amour et sa reconnaissance pour les bienfaits du cadastre. Présente au Ministre des remerciemens sur la profonde sagesse avec laquelle il en dirige les opérations; rend hommage au zèle et aux soins de tous les agens.

Canton d'Heyrieux, 14 avril 1813.

Tribut d'amour et de respect au Gouvernement pour l'établissement du cadastre, qui bannit à jamais l'arbitraire dans la répartition de l'impôt.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général, reconnaissant toute l'importance du cadastre, en vote la continuation: son utilité a été trop généralement reconnue, l'expérience des agens offre aujourd'hui trop de garantie, pour abandonner cette entreprise; elle est encore réclamée par un grand nombre de communes. Le conseil exprime le desir que le mode d'exécution soit examiné à la prochaine session, et que les Chambres prennent toutes les mesures propres à concilier la célérité et l'exactitude des opérations avec l'économie dans la dépense.

Session de 1817.

Le conseil général renouvelle son vœu pour la continuation du cadastre. Il desire sur-tout qu'on accélère l'arpentage.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU JURA.

Ce département est tiré en entier de l'ancienne province de Franche-Comté.

Sa superficie est de..... 503,304 arpens métriques.

Il contient 4 arrondissemens, 32 cantons, 713 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 211 communes, formant plus du 1/4 du département.

De ces communes, il y en a..... 199 arpentées,

dont..... 147 expertisées,

et, dans ces dernières..... 144 cadastrées, formant huit cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	313,992f 91c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	3,466,333f 72c	La contribution foncière des propriétés bâties, est de.....	76,404. 79.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	827,872. 57.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	4,294,206. 29.	Contribution totale.....	390,397. 70.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 9c 9/100 pour un franc de revenu, revenant à un onzième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	8.	
Communes.....	144.	
Arpens.....	107,345.	
Parcelles.....	292,066.	
Articles de matrice.....	34,400.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,571,309f 37c
suivant la matrice cadastrale.....		4,294,206. 29.
Augmentation.....		2,722,896. 92.

laquelle revient à 173 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 34,400 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 33,800 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le onzième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les deux tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la cent cinquante-deuxième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	35,363a 20p	1,392,460f 24c
Vignes.....	8,369. 09.	624,691. 86.
Jardins potagers.....	449. 78.	50,286. 67.
Jardins d'agrément.....	6. 43.	445. 76.
Prés.....	10,805. 67.	775,097. 71.
Pâtures.....	10,543. 83.	85,613. 53.
Marais.....	39. 64.	421. 63.
Bois taillis.....	19,527. 93.	352,187. 39.
Futaies.....	3,863. 03.	79,015. 86.
Vergers.....	435. 26.	32,938. 22.
A reporter.....	89,403. 86.	3,393,158. 87.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	89,403a 86p	3,393,158f 87c
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	76. 35.	952. 77.
Houblon.res, chenev.res.	1. 23.	81. 19.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	2,715. 84.	11,633. 42.
Carrières et mines.....	92. 41.	1,576. 83.
Tourbières.....	44. 46.	1,063. 88.
Étangs.....	425. 55.	20,304. 35.
Canaux de navigation...	14. 54.	954. 85.
A reporter.....	92,774. 24.	3,429,726. 16.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports	92,774ᵃ 24ᵖ	3,429,726ᶠ 16ᶜ
Canaux d'irrigation	8. 76.	387. 82.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables	92,783. 00.	3,430,113. 98.
Superficie des propriétés bâties	490. 81.	36,219. 74.
TOTAL de la matrice cadastrale	93,273. 81.	3,466,333. 72.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	16,389.	706,667ᶠ 29ᶜ
Forges, fourneaux	10.	31,470. 00.
Moulins	164.	75,105. 95.
Usines et manufactures	95.	13,265. 33.
Bâtimens divers	3.	1,364. 00.
TOTAL	16,661.	827,872. 57.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	2,779ᵃ 92ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs	1,435. 44.
Glaciers, rochers, montagnes incultes	4. 24.
Forêts de l'Etat	9,753. 98.
Domaines non productifs	74. 81.
Cimetières	11. 17.
TOTAL	14,059. 56.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	47.	4. 93.
Églises, presbytères	139.	7. 15.
TOTAL	186.	12. 08.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	92,783ᵃ 00ᵖ	3,466,333ᶠ 72ᶜ
	bâties	16,661.	490. 81.	827,872. 57.
TOTAL		16,661.	93,273. 81.	4,294,206. 29.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	14,059. 56.	.....
	bâties	186.	12. 08.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		16,847.	107,345. 45.	4,294,206. 29.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. — Terres labourables..... 39ᶠ 38ᶜ; Vignes..... 74. 64.; Prés..... 71ᶠ 73ᶜ; Bois..... 18. 43.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 705.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 38.

Noms des principaux Propriétaires.

M. Jolhez.....membre de la Chambre des Députés.
M. Gagneur.....*idem.*
M. d'Amendre.....membre du conseil général du département.
M. Clerget-Saint-Léger, secrétaire général de la préfecture.
M. Béchet..... ex-secrétaire général de la préfecture.
M. Febvre..... ancien procureur général criminel.
M. Vulpillat..... ancien sous préfet.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Sellières, 10 avril 1810.

L'assemblée exprime ses sentimens de reconnaissance pour le bienfait que le Gouvernement procure aux propriétaires par l'établissement du cadastre; vote des remerciemens à tous les agens de l'opération.

Canton de Dampierre, 6 janvier 1812.

Prie M. le Préfet de faire parvenir au Gouvernement l'hommage de son respect et de sa reconnaissance pour les bienfaits du cadastre.

Canton de Lons-le-Saulnier, 17 novembre 1812.

Même vote que le canton de Dampierre; mais le rapporteur de la commission des délégués ajoute : « Les opérations du cadastre doivent déplaire à ceux qui, depuis long-temps, ont une partie de leurs propriétés soustraites à l'impôt foncier; à ceux qui ne le paient que d'après des évaluations faibles. Mais ce grand travail rassure et console le propriétaire ami de son pays, parce que, convaincu d'une répartition plus exacte, il ne voit plus dans l'impôt que la contribution qu'il doit au Gouvernement pour l'appui qu'il en reçoit. »

Canton d'Arbois, 22 septembre 1812.

Prie M. le Préfet de faire parvenir au Gouvernement l'expression de sa gratitude et de ses sentimens respectueux pour l'institution bienfaisante du cadastre.

Canton de Bletterans, 31 mai 1813.

Même vote.

Canton de Villers-Farlay, 28 juin 1813.

Même vote.

Canton de Saint-Claude, 15 octobre 1816.

Le rapporteur de la commission des délégués s'est exprimé ainsi : « Ce n'est que dans l'espoir du bien ou du mieux qu'on fait des changemens : une voix générale accusait, depuis bien des années, nos anciennes matrices de rôles d'irrégularité et d'injustice; tous les efforts de MM. les Contrôleurs des contributions, secondés des maires des communes, avaient été infructueux; la grande entreprise du cadastre parcellaire pouvait seule nous donner cette rectitude et opérer ce nivellement dans la base de l'impôt, que la France entière réclamait. Les sommes considérables que le Gouvernement a dépensées et se propose de dépenser encore pour conduire cette grande entreprise à sa fin, seraient entièrement perdues, si, par de misérables vues d'intérêt particulier, on cherchait à entraver la marche des opérations, dont l'ensemble devra faire un jour l'admiration des siècles à venir. »

Canton de Dôle, 8 septembre 1817.

L'assemblée, pénétrée de reconnaissance pour les bienfaits qui doivent résulter du cadastre, prie M. le Préfet de faire parvenir à Sa Majesté l'expression de sa respectueuse gratitude.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général annonce que sur quatre cent cinquante-neuf communes qui restent à cadastrer dans le département, trois cent cinquante-huit ont émis leur vœu pour jouir à leur tour de l'avantage de cette opération. Il consigne quelques plaintes contre des négligences dans l'arpentage, et des erreurs dans le classement et l'évaluation; il n'en émet pas moins son vœu pour la continuation du cadastre, et demande qu'il soit adopté pour tout le royaume un point unique de comparaison, à l'aide duquel on pourrait à l'avenir s'assurer de la justesse comparative des évaluations.

Session de 1817.

Vote la continuation, réclame contre le mode actuel, desire que les baux des domaines d'une moyenne étendue soient pris pour bases des évaluations.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DES LANDES.

Ce département est tiré des anciennes provinces de la Gascogne, de la Guyenne et du Béarn, dans les proportions suivantes :

Gascogne	Pays des Landes	604,492 arpens métriques.
	Chalosse	126,567.
	Condomois	43,900.
Guyenne	Bordelais	100,500.
Béarn		33,830.
	Superficie totale du département	909,289.

Il contient 3 arrondissemens, 27 cantons, 362 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 114 communes, formant le tiers du département.

De ces communes, il y en a..... 108 arpentées,

dont..... 84 expertisées,

et, dans ces dernières..... 47 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de...	901,208f 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	226,339. 00.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,127,547. 00.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de 138,548f 00c

La contribution foncière des propriétés bâties est de..... 32,267. 00.

Contribution totale..... 170,815. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 15 centimes 9/100.es pour 1 franc de revenu net, revenant à-peu-près à un septième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	4.	
Communes	47.	
Arpens	68,464.	
Parcelles	99,248.	
Articles de matrice	7,116.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		431,320f 00c
suivant la matrice cadastrale		1,127,547. 00.
Augmentation		696,227. 00.

laquelle revient à 160 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 7,116 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 7,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre; tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient le tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la douzième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	25,358a 00p	454,179f 00c
Vignes	4,837. 00.	130,204. 00.
Jardins potagers	743. 00.	23,060. 00.
Prés	1,520. 00.	34,095. 00.
Pâtures	1,822. 00.	8,484. 00.
Marais	1,000. 00.	932. 00.
Bois taillis	3,979. 00.	69,554. 00.
A reporter	39,259. 00.	720,508. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	39,259a 00p	720,508f 00c
Futaies	2,058. 00.	32,012. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies	122. 00.	250. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	19,596. 00.	117,773. 00.
Carrières et mines	7. 00.	109. 00.
Étangs	202. 00.	1,351. 00.
A reporter	61,244. 00.	872,003. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	61,244ª 00ᵖ	872,003ᶠ 00ᶜ
Propriétés particulières ..	2,080. 00.	11,391. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.	63,324. 00.	883,394. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	631. 00.	17,814. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	63,955. 00.	901,208. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	7,680.	191,895ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	83.	32,004. 00.
Usines et manufactures...	28.	2,440. 00.
TOTAL.....	7,791.	226,339. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	2,060ª 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	1,152. 00.
Rochers, montagnes incultes, sables.....	1,132. 00.
Forêts de l'État.....	115. 00.
Cimetières.....	9. 00.
TOTAL.....	4,468. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	11.	37ª 00ᵖ
Églises, presbytères.....	59.	4. 00.
TOTAL.....	70.	41. 00.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	63,324ª 00ᵖ	901,208ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	7,791.	631. 00.	226,339. 00.
TOTAL.....		7,791.	63,955.00.	1,127,547. 00.
Propriétés non imposables...	non bâties...	.....	4,468. 00.	.....
	bâties.....	70.	41. 00.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		7,861.	68,464. 00.	1,127,547. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. Terres labourables. 18ᶠ 00ᶜ — Vignes..... 27. 00. — Prés..... 22ᶠ 00ᶜ — Bois..... 17. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 136.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Saint-Sever, 26 août 1811.

L'assemblée vote des remerciemens au Gouvernement et au Ministre, pour le bienfait du cadastre. Tribut d'éloges aux agens, sur les soins donnés pour l'exécution d'un si beau travail.

Canton de Mugron, 10 août 1812.

M. Dantin, délégué pour la commune de Sauveterre, actuellement membre de la Chambre des députés, interprète des sentimens unanimes de l'assemblée, vote des remerciemens au Gouvernement pour les bienfaits du cadastre, ainsi qu'au Ministre qui, par la sagesse de ses instructions, en a fixé et assuré les moyens d'exécution. Les divers agens ont également reçu à l'unanimité les témoignages les plus flatteurs.

Canton du Saint-Esprit, 15 octobre 1813.

L'assemblée, avant de se séparer, manifeste, par un vœu unanime et spontané, combien elle est pénétrée du bienfait qui vient de lui être accordé, en faisant jouir les propriétaires des biens ruraux d'une égalité qui n'a jamais existé que dans ce moment. Vote des remerciemens au Ministre et à tous les agens de l'opération.

Canton de Mont-de-Marsan, 13 février 1816.

Les délégués, tout en proposant quelques réductions dans l'évaluation des propriétés bâties, adoptent en général le travail des expertises; expriment des sentimens d'amour, de respect et de reconnaissance envers le meilleur des Rois, Louis XVIII, uniquement occupé du bonheur de ses peuples, et qui se plaît à consolider toutes les institutions utiles; votent des remerciemens à tous les agens du cadastre, pour les soins qu'ils donnent aux opérations importantes dont ils sont chargés.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général, considérant les nombreuses réclamations qui s'élèvent dans les trois arrondissemens contre l'inégalité de la répartition, déclare qu'il ne voit pas de moyen plus sûr que le cadastre pour parvenir à connaître d'une manière aussi exacte que possible les revenus du département, base indispensable de l'assiette de l'impôt foncier, et il vote, en conséquence, la continuation de cette opération.

Session de 1817.

Séance du 29 avril. — Le conseil se réfère à sa délibération de l'année dernière, et persiste à demander la continuation du cadastre. Il sollicite une diminution dans l'évaluation des maisons des colons. — Dans la séance du 30, le conseil général demande un changement dans l'évaluation des landes.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER.

Ce département est tiré des anciennes provinces de l'Orléanais et de la Touraine, et de leurs subdivisions; savoir :

Orléanais...	Orléanais propre.....	403,202 arpens métriques.
	Blaisois.....	185,971.
	Dunois.....	23,504.
Touraine.....		26,989.
	Total.....	639,666.

Il contient 3 arrondissemens, 23 cantons, 300 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 103 communes, formant plus du tiers du départ.t

De ces communes, il y en a..... 99 arpentées,

dont..... 84 expertisées,

et dans ces dernières..... 60 cadastrées, formant six cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de 1,924,267f 00c

Pour les maisons et propriétés bâties, de... 732,541. 00.

Et l'allivrement ou revenu total, de..... 2,656,808. 00.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de 257,158f 55c

La contribution foncière des propriétés bâties, est de..... 97,992. 45.

Contribution totale..... 355,151. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 14 centimes 709/10000, revenant à un septième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	6.	
Communes.....	60.	
Arpens.....	109,464.	
Parcelles.....	393,097.	
Articles de matrice.....	41,316.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,446,802f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		2,656,808. 00.
Augmentation.....		1,210,006. 00.

laquelle revient à 83 pour cent du revenu de l'ancienne matrice.

Les 41,316 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 40,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la vingtième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	50,974a 00p	631,141f 00c
Vignes.....	10,186. 00.	611,099. 00.
Jardins potagers.....	1,031. 00.	51,939. 00.
Jardins d'agrément.....	26. 00.	757. 00.
Prés.....	5,391. 00.	383,484. 00.
Pâtures.....	3,369. 00.	29,699. 00.
Marais.....	104. 00.	5,913. 00.
Bois taillis.....	10,430. 00.	141,595. 00.
Futaies.....	4. 20.	68. 00.
Pépinières.....	69. 00.	2,227. 00.
A reporter. ..	81,584. 20	1,857,922. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports....	81,584a 20p	1,857,922f 00c
Vergers.....	48. 00.	2,050. 00.
Châtaigneraies.....	5. 85.	65. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	98. 00.	2,984. 00.
Houblonnières, chenevières..	19. 25.	1,675. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	11,008. 00.	23,703. 00.
Carrières et mines.....	22. 00.	105. 00.
Étangs.....	1,580. 00.	16,756. 00.
Canaux d'irrigation.....	0. 80.	48. 00.
A reporter....	94,366. 10.	1,905,308. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports	94,366ª 10ᶜ	1,905,308ᶠ 00ᶜ
Propriétés particulières.....	164. 18.	1,183. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	94,530. 28.	1,906,491. 00.
Superficie des propriétés bâties.	487. 00.	17,776. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	95,017. 28.	1,924,267. 28.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	14,584.	693,568ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	124.	32,906. 00.
Usines et manufactures.....	26.	5,667. 00.
Bâtimens divers.....	1.	400. 00.
TOTAL.....	14,735.	732,541. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	3,112ª 00ᶜ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	1,805. 00.
Rochers, montagnes incultes.....	140. 00.
Forêts de l'État.....	9,266. 00.
Domaines non productifs.....	87. 08.
Cimetières.....	24. 00.
TOTAL.....	14,434. 08.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État ou destinés au service public.....	37.	4ª 00ᶜ
Églises, presbytères.....	90.	8. 61.
TOTAL.....	127.	12. 61.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	94,530ª 28ᶜ	1,924,267ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	14,735.	487. 00.	732,541. 00.
TOTAL.....		14,735.	95,017. 28.	2,656,808. 00.
Propriétés non bâties.....	non bâties....	.....	14,434. 08.	.....
	bâties.....	127.	12. 61.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		14,862.	109,463. 97.	2,656,808. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 12ᶠ | Prés..... 71. | Vignes..... 60. | Bois..... 13.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 36.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande... 23.

Noms des principaux Propriétaires.

MM. Bigot, chevalier de Malte, propriétaire de la terre de Vernou; Vendermarck, propriétaire de la terre de Chitenay; Boisgueret de la Vallière, propriétaire, maire et membre du conseil d'arrondissement de Romorantin, ainsi qu'un très-grand nombre de propriétaires, dont il serait trop long de donner ici la nomenclature.

Douze communes du canton de Montoire sollicitent l'autorisation de faire arpenter leur territoire, par anticipation, à leurs frais, attendu, disent les conseils municipaux, qu'ayant tenté trois fois de renouveler leurs états de sections et matrices de rôles par le mode ancien, ils ont toujours échoué, à cause de l'infidélité des déclarations et de l'incohérence des évaluations.

Même demande est adressée à M. le Préfet, par les communes de Fontaine-Raoult, Huisseau, Selles-Saint-Denis, &c.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Blois (Ouest), 21 mai 1811.

Le président, au nom de l'assemblée, rend hommage au zèle avec lequel les agens du cadastre ont rempli leurs fonctions.

Canton de Neung, 21 octobre 1811.

Tribut d'éloges aux agens de la direction des contributions, pour la manière avec laquelle ils ont répondu aux observations qui leur ont été faites sur les évaluations des différentes natures de cultures.

Canton de Blois (Est), 1.er avril 1812.

Les délégués, malgré les changemens qu'ils ont faits dans les évaluations, et les contradictions qu'ils ont éprouvées, remercient tous les agens du cadastre, pour le zèle, la sagacité et l'intelligence avec lesquels ils ont dirigé les travaux.

Canton projeté de Blois, 18 novembre 1812.

L'assemblée rend justice aux talens des agens de la direction, et attache un grand prix à l'égalité proportionnelle entre les contribuables.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général se plaint d'erreurs dans les opérations de l'arpentage et de l'expertise, qu'il attribue à la précipitation avec laquelle les travaux ont été faits, et à quelques négligences. Néanmoins, malgré ces fautes, qui, d'ailleurs, ne sont point irréparables, le conseil n'en considère pas moins le cadastre comme le seul moyen de rectifier la répartition; et il en vote la continuation, en indiquant quelques modifications à faire aux instructions.

Session de 1817.

Le conseil général demande qu'il soit accordé un délai plus considérable pour l'examen des bulletins, et que les évaluations du cadastre ne soient définitivement arrêtées que lorsque la contribution aura mis tous les propriétaires à portée d'en connaître les résultats; ce qui a été résolu par les dispositions supplémentaires au réglement sur le cadastre du 1.er avril, et par les lettres de Son Exc. des 12 juin et 24 juillet derniers.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.

Ce département est tiré de l'ancienne province du Lyonnais et de ses subdivisions, comme il suit:

Lyonnais.....	Forez.....	358,806 arpens métriques.
	Beaujolais.....	61,500.
	Lyonnais propre.....	41,930.
	Superficie totale du département....	462,236.

Il contient 3 arrondissemens, 27 cantons, 326 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 122 communes, formant plus du tiers du dép.cnt
De ces communes, il y en a..... 98 arpentées,
dont..... 48 expertisées,
et, dans ces dernières..... 13 cadastrées, formant un canton.

L'allivrement ou revenu imposable de ce canton cadastré est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de....	318,213f 83c
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	132,709. 50.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	450,923. 33.

Pour le même canton, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de 47,518f 00c
La contribution foncière des propriétés bâties est de..... 19,810. 00.
Contribution totale..... 67,328. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 15 centimes pour franc du revenu, revenant à un septième.

Résultats statistiques du Canton cadastré.

Nombre de cantons.....	1.
Communes.....	13.
Arpens.....	18,063a 93p 30m
Parcelles.....	25,727.
Articles de matrices.....	3,129.
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....	295,631f 12c
suivant la matrice cadastrale.....	450,923. 33.
Augmentation.....	155,292. 21.

laquelle revient à près de la moitié du revenu de l'ancienne matrice.

Les 3,129 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 2,000 propriétaires qui, aujourd'hui, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient trois huitièmes de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le dixième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	9,589a 57p 25m	120,953f 13c
Vignes.....	1,277. 01. 37.	45,800. 80.
Jardins potagers.....	115. 85. 59.	15,050. 35.
Prés.....	1,457. 21. 43.	68,422. 05.
Pâtures.....	1,257. 47. 94.	19,292. 70.
Bois taillis.....	1,726. 98. 66.	22,422. 53.
A reporter.....	15,424. 12. 24.	291,941. 56.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	15,424a 12p 24m	291,941f 56c
Futaies.....	29. 19. 80.	186. 76.
Vergers.....	1. 25. 34.	31. 81.
Houblon.res, chenev.res	279. 35. 34.	14,613. 17.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	917. 44. 29.	1,173. 37.
Étangs.....	149. 59. 00.	2,610. 36.
A reporter.....	16,800. 96. 01.	310,557. 03.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	16,800a 96P 01m	310,557f 03c
Propriétés particulières...	7. 10. 96.	495. 84.
TOTAL des propriétés non bâties imposables.....	16,808. 06. 97.	311,052. 87.
Superficie des propriétés bâties.....	81. 55. 45.	7,160. 96.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	16,889. 62. 42.	318,213. 83.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	2,567.	126,005f 50c
Moulins.....	19.	5,556. 00.
Usines et manufactures...	6.	940. 00.
Bâtimens divers.....	3.	208. 00.
TOTAL.....	2,595.	132,709. 50.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	629a 27P 79m
Rivières, ruisseaux, lacs.....	464. 59. 34.
Rochers, montagnes incultes.....	64. 59. 48.
Domaines non productifs.....	6. 61. 25.
Cimetières.....	1. 79. 00.
TOTAL.....	1,166. 86. 86.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	9.	2a 75P 20m
Églises, presbytères.....	18.	4. 68. 82.
TOTAL.....	27.	7. 44. 02.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	16,808a 06P 97m	318,213f 83c
	bâties.....	2,595.	81. 55. 45.	132,709. 50.
TOTAL.....		2,595.	16,889. 62. 42.	450,923. 33.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	1,166. 86. 86.	.....
	bâties.....	27.	7. 44. 02.	.....
TOTAL GÉNÉRAL....		2,622.	18,063. 93. 30.	450,923. 33.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 12f 61c | Prés..... 46f 96c
Vignes..... 35. 86. | Bois..... 12. 98.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 66.

Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 27.

Noms des principaux Propriétaires.

M. de Murard de Saint-Romain, grand propriétaire.
M. Montagne de Poncins..... *idem.*
M. Dugas aîné, grand propriétaire.
M. Surieux aîné..... *idem.*

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Roanne, 16 décembre 1816.

Les membres de l'assemblée, tant pour eux, comme possédant des biens hors du canton, que comme interprêtes de tous les propriétaires, manifestent ici le souhait le plus ardent pour la continuation du cadastre, et pour qu'il soit exécuté avec la plus grande célérité.

De plus, ils considèrent ce travail comme un moyen de démontrer la surcharge énorme dont ce département est grevé, et la mauvaise répartition entre les arrondissemens et les communes; et supplient, en conséquence, M. le Préfet de faire connaître leur vœu à Son Excellence le Ministre Secrétaire d'état des finances, pour qu'il y ait tel égard que bon lui semblera.

Tribut d'éloges aux agens qui ont concouru à cette opération.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général voit dans le cadastre une opération avantageuse à la propriété et utile à la France; mais, considérant que son premier objet doit être de régulariser l'impôt entre les départemens, il demande que l'on en revienne au cadastre par masses de cultures, sans toutefois renoncer au cadastre parcellaire, qui se ferait immédiatement après.

Session de 1817.

On insiste, pour le département de la Loire, sur la disproportion du répartement, dont il est l'une des plus certaines victimes.

Le conseil général a invité M. le Préfet et MM. du conseil de préfecture, de réunir les nombreux documens qui établissent ce fait, et d'adresser, à ce sujet, un mémoire à leurs Excellences les Ministres de SA MAJESTÉ, qui sont instamment priés de le prendre en grande considération.

Le conseil leur propose aussi l'adoption du cadastre par masses de cultures, et la suppression du cadastre parcellaire.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE (HAUTE).

Ce département est tiré des anciennes provinces du Languedoc, de l'Auvergne et du Lyonnais, dans lesquelles il prend les subdivisions suivantes :

Languedoc	Velay	235,688 arpens métriques.
	Vivarais	20,130.
	Gévaudan	35,870.
Auvergne	Duché d'Auvergne	183,696.
Lyonnais	Forez	20,400.
	Superficie totale du département	495,784.

Il contient 3 arrondissemens, 27 cantons, 274 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 106 communes, formant plus du tiers du dép.t

De ces communes, il y en a ..... 106 arpentées,

dont ..... 100 expertisées,

et, dans ces dernières ..... 96 cadastrées, formant neuf cantons, le Puy étant compté pour deux.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	332,051f 00c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	3,371,013f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de	57,859. 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	653,149. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	4,024,162. 00.	Contribution totale	389,910. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 9 cent. 689.m pour un franc de revenu, revenant au dixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	9.	
Communes	96.	
Arpens	143,069.	
Parcelles	370,689.	
Articles de matrice	49,128.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		1,304,050f 00c
suivant la matrice cadastrale		4,024,162. 00.
Augmentation		2,720,112. 00.

laquelle revient au double environ du revenu de l'ancienne matrice.

Les 49,128 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 48,500 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, d'après la péréquation, paieraient tous le dixième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quarante-unième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	67,850a 00p	1,761,921f 00c
Vignes	1,424. 00.	104,082. 00.
Jardins potagers	352. 00.	57,966. 00.
Jardins d'agrément	2. 00.	321. 00.
Prés	13,021. 00.	1,002,034. 00.
Pâtures	10,568. 00.	185,658. 00.
Bois taillis	15,094. 00.	120,628. 00.
Futaies	5,171. 00.	36,822. 00.
Pépinières	4. 00.	1,031. 00.
A reporter	113,486. 00.	3,270,463. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	113,486a 00p	3,270,463f 00c
Vergers et terrains plantés en noyers	20. 00.	5,839. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies	102. 00.	2,609. 00.
Houblonnières, chenevières	41. 00.	5,689. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	23,537. 00.	35,442. 00.
Étangs	83. 00.	2,200. 00.
A reporter	137,269. 00.	3,322,242. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	137,269ᵃ 00ᵖ	3,322,242ᶠ 00ᶜ
Canaux d'irrigation.....	6. 00.	485. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	137,275. 00.	3,322,727. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	415. 00.	48,286. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	137,690. 00.	3,371,013. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	19,217.	609,507ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	534.	40,319. 00.
Usines et manufactures...	32.	3,203. 00.
Bâtimens divers.....	2.	120. 00.
TOTAL.....	19,785.	653,149. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	3,444ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	1,697. 00.
Forêts de l'État.....	218. 00.
Cimetières.....	7. 00.
TOTAL.....	5,366. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	50.	5ᵃ 97ᵖ
Églises, presbytères.....	178.	6. 69.
TOTAL.....	228.	12. 66.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	137,275ᵃ 00ᵖ	3,371,013ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	19,785.	415. 00.	653,149. 00.
TOTAL.....		19,785.	137,690. 00.	4,024,162. 00.
Propriétés non imposables...	non bâties....	.....	5,366. 00.	.....
	bâties.....	228.	12. 66.	.....
TOTAL GÉNÉRAL....		20,013.	143,068. 66.	4,024,162. 00.

Revenu moyen de l'arpent des cinq principales cultures.

Terres labourables.....	26ᶠ 00ᶜ	Bois.....	8ᶠ 00ᶜ
Vignes.....	73. 00.	Pâtures.....	18. 00.
Prés.....	77. 00.		

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 120.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton du Puy (Nord-Ouest et Sud-Est), du 5 janvier 1811.

Cette première assemblée, malgré la surtaxe des évaluations dont elle attribue la cause aux prix élevés des mercuriales et de la comparaison des baux, a reconnu les avantages et l'utilité du cadastre.

Canton de la Chaise-Dieu, du 22 juin 1811.

Cette deuxième assemblée a demandé à l'unanimité le rejet de toutes les expertises, et qu'il fût procédé à de nouvelles, sur d'autres bases et par d'autres experts.

Canton de Monistrol-sur-Loire, du 17 septembre 1811.

Cette troisième assemblée a donné son adhésion au travail des experts et aux modifications proposées par la Direction, en faisant toutefois beaucoup d'observations sur le prix des baux adoptés.

Canton de Paulhaguet, du 29 octobre 1812.

Cette quatrième assemblée a demandé des réductions sur dix-neuf communes, pour cause de la modicité des frais de culture déterminés par les experts, sur l'omission de certains frais, sur l'exagération des produits bruts, et a contesté la base des assolemens; les modifications proposées par la Direction ont été adoptées.

Canton de Saint-Paulien, du 6 mars 1813.

Cette cinquième assemblée a été animée d'un très-bon esprit, saisissant mieux l'ensemble des opérations que les assemblées précédentes; elle a donné son adhésion aux évaluations des experts, sauf de légères modifications.

Canton de Loudes, du 25 février 1815.

Cette sixième assemblée a donné son adhésion au travail des experts et aux modifications proposées par l'assemblée de révision. Les évaluations sont conformes aux vœux des délégués.

Canton de Langeac, du 22 octobre 1816.

Cette septième assemblée, qui a été très-difficile à tenir, a beaucoup réclamé contre les bases des opérations des experts; elle a proposé des modifications partielles et demandé une réduction générale.

Canton de Saint-Didier-la-Seauve, du 16 novembre 1816.

Cette huitième assemblée s'est attachée à redresser quelques évaluations partielles et a donné son adhésion au travail des experts.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général, délibérant sur une réclamation du conseil d'arrondissement de Brioude, tendant à obtenir pour les cantons de la Chaise-Dieu et de Paulhaguet, tous deux cadastrés et reconnus pour être grevés d'impôts, la réduction dont ils avaient joui par suite de la péréquation cantonale, émet son vœu pour que la loi du 23 septembre 1814, qui ajourne la péréquation, soit rapportée, comme contraire au bien public et aux intérêts des administrés.

Session de 1817.

Le conseil général a reçu une nouvelle réclamation du conseil municipal de la Chaise-Dieu. « *Des plaintes*, dit ce conseil, *s'élèvent* » *de toute part contre l'évaluation exagérée du produit des terres.* » Le conseil général, quoique persuadé que les réclamations sont fondées, néanmoins, dans un esprit de conciliation, avant de donner suite à la pétition, supplie Son Excellence de renvoyer toutes les questions relatives au cadastre à l'examen d'une commission spéciale, présidée par le Préfet, et composée d'un conseiller de préfecture, du directeur des contributions, d'un délégué de chaque canton cadastré, de deux membres du conseil général, et d'un membre de chaque conseil d'arrondissement.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Ce département est tiré en entier de l'ancienne province de Bretagne.

Sa superficie est de.....609,708 arpens métriques.

Il contient 5 arrondissemens, 40 cantons, 208 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 45 communes, formant près du 1/4 du départem.t

De ces communes, il y en a..... 43 arpentées,

dont..... 39 expertisées,

et, dans ces dernières..... 39 cadastrées, formant huit cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	233,359f 00c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	2,521,690f 57c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	39,360. 68.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	422,539. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	2,944,229. 57.	Contribution totale.....	272,719. 68.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 9 centimes pour un franc de revenu, revenant à un onzième.

Résultats statistiques des cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	8.
Communes.....	39.
Arpens.....	106,238.
Parcelles.....	417,511.
Articles de matrice.....	43,217.
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....	1,245,647f 71c
suivant la matrice cadastrale.....	2,944,229. 57.
Augmentation.....	1,698,581. 86.

laquelle revient à 136 pour cent du revenu de l'ancienne matrice.

Les 43,217 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 42,500 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le onzième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la cinquante-huitième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	45,981a 00p	1,005,665f 00c
Vignes.....	9,746. 43.	426,029. 00.
Jardins potagers.....	1,876. 00.	112,696. 00.
Jardins d'agrément.....	1. 47.	87. 00.
Prés.....	14,031. 00.	699,928. 00.
Pâtures.....	12,919. 00.	120,304. 00.
Marais.....	811. 00.	17,275. 00.
Bois taillis.....	4,021. 34.	65,859. 00.
Futaies.....	124. 00.	2,979. 00.
A reporter.....	89,511. 24.	2,450,822. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	89,511a 24p	2,450,822f 00c
Pépinières.....	0. 33.	17. 00.
Vergers.....	32. 00.	1,380. 00.
Châtaigneraies.....	265. 00.	9,929. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	142. 19.	10,413. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	6,477. 00.	12,567. 00.
Carrières et mines.....	9. 52.	76. 57.
Étangs.....	226. 00.	2,509. 00.
A reporter.....	96,663. 28.	2,487,713. 57.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Valeur.
Reports.....	96,663ᵃ 28ᵖ	2,487,713ᶠ 57ᶜ
Propriétés particulières...	294. 00.	14,230. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	96,957. 28.	2,501,943. 57.
Superficie des propriétés bâties.....	419. 00.	19,747. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	97,376. 28.	2,521,690. 57.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	21,228.	389,576ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	8.	65. 00.
Moulins.....	256.	19,778. 00.
Usines et manufactures...	4.	330. 00.
Bâtimens divers.....	60.	2,790. 00.
TOTAL.....	21,556.	422,539. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	4,500ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	2,780. 00.
Rochers, montagnes incultes.....	769. 43.
Forêts de l'Etat.....	792. 00.
Cimetières.....	11. 32.
TOTAL.....	8,852. 75.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	32.	4ᵃ 47ᵖ
Églises, presbytères.....	67.	4. 67.
TOTAL.....	99.	9. 14.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	96,957ᵃ 28ᵖ	2,521,690ᶠ 57ᶜ
	bâties.....	21,556.	419. 00.	422,539. 00.
TOTAL.....		21,556.	97,376. 28.	2,944,229. 57.
Propriétés non imposables....	non bâties...	.....	8,852. 75.	.....
	bâties.....	99.	9. 14.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		21,655.	106,238. 17.	2,944,229. 57.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 22ᶠ 00ᶜ | Prés..... 50ᶠ 00ᶜ
Vignes..... 44. 00. | Bois..... 17. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 76.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande... 26.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le comte de Chesseloire, inspect. général de la garde nationale.
M. le vicomte de la Bretèche.
M. Monti de Lormières.
M. Hersard de Lannuguy, maire de Vigneux, au nom des propriétaires de la commune.
M. de Pringuiau, *idem.*
M. de Vertou, *idem.*
M. Decouëtus, chevalier de Saint-Louis.
M. de la Roussière.
M. de la Tocnay, maire de Bouguenais, au nom des propriétaires de la commune.
M. de Sécillon, chevalier de Saint-Louis, maire de Guérande.
M. le comte de Sécillon, maire d'Escoublac.
M. Decoëssin, maire d'Asserac.
M. Tahier de Kervaret, chev.ʳ de S.-Louis, maire de Saint-Nazaire.
M. Lequimener, maire de Mesquer.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton du Croisic, 1.ᵉʳ décembre 1809.

L'assemblée exprime sa reconnaissance envers le Gouvernement, pour les opérations casdastrales : rend hommage au zèle et à l'impartialité de tous ses agens.

Canton de Clisson, 12 novembre 1810.

Vote des remerciemens au Gouvernement pour le bienfait du cadastre. Témoigne sa reconnaissance à M. le Préfet pour les soins qu'il donne à l'opération, ainsi qu'à tous les agens, pour l'impartialité qu'ils mettent dans l'exécution des travaux.

Canton de Paimbœuf, 15 novembre 1810.

Reconnaît juste et exacte l'évaluation établie entre les communes du canton, et manifeste sa satisfaction à tous les agens qui ont concouru à ce travail avec une activité, un zèle et une intégrité dignes d'éloges.

Canton de Loroux-Bottereau, 10 décembre 1810.

Donne des éloges à tous les agens du cadastre, pour le zèle, la loyauté et l'infatigable activité avec lesquels ils remplissent leurs fonctions.

Canton de Nozay, 20 janvier 1812.

Ce canton desire de plus que ce travail, si précieux pour les propriétaires, reçoive dans le plus bref délai son exécution.

Canton de Vallet, 3 juin 1813.

Les délégués expriment la satisaction qu'ils éprouvent de voir un travail aussi important et aussi utile que le cadastre, terminé dans leur canton.

Canton d'Ancenis, 23 novembre 1813.

Les délégués, avant de se séparer, reconnaissent les soins que se sont donnés les agens du cadastre pour faire une opération aussi exacte, et témoignent leur satisfaction pour la bonne foi avec laquelle ils ont dirigé tous les travaux.

Canton de Varades, 24 décembre 1816.

Vote des remerciemens au Gouvernement pour le bienfait qu'il accorde aux propriétaires de cet arrondissement, en les faisant jouir des avantages inappréciables du cadastre. Tribut d'éloges sur l'impartialité de tous les agens.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général expose que les départemens où se sont passés les événemens désastreux de la guerre de la Vendée, sont ceux où le besoin du cadastre se fait le plus sentir. En même temps il témoigne le desir qu'on supprime le parcellaire trop minutieux. Il insiste sur-tout sur le rétablissement de la péréquation départementale.

Session de 1817.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU LOIRET.

Ce département est tiré des anciennes provinces de l'Orléanais et de ses subdivisions, et du Berry.

Orléanais	Orléanais propre	432,944 arpens métriques.
	Gâtinais	228,534.
	Dunois	20,910.
Berry		22,750.
Superficie totale du département		705,138.

Il contient 4 arrondissemens, 27 cantons, 358 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 99 communes, formant plus du quart du dép.t

De ces communes, il y en a..... 94 arpentées,

dont..... 60 expertisées,

et, dans ces dernières..... 21 cadastrées, formant deux cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	102,864f 00c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de...	596,953f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	16,105. 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	87,777. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	684,730. 00.	Contribution totale.....	118,969. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 17 centimes pour un franc de revenu, revenant à un sixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	4.	
Communes	60.	
Arpens	112,150.	
Parcelles	159,759.	
Articles de matrice	18,371.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		950,582f 00c
suivant la matrice cadastrale		1,789,897. 00.
Augmentation		839,315. 00.

laquelle égale le revenu de l'ancienne matrice.

Les 18,371 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 17,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le sixième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les deux tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la vingtième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	68,726a 00p	1,063,959f 00c
Vignes	2,940. 00.	111,305. 00.
Jardins potagers	855. 00.	22,472. 00.
Jardins d'agrément	16. 00.	840. 00.
Prés	2,753. 00.	97,323. 00.
Pâtures	3,285. 00.	24,942. 00.
Marais	70. 00.	306. 00.
Bois taillis	7,611. 00.	104,574. 00.
Futaies	111. 00.	1,006. 00.
A reporter	86,367. 00.	1,462,727. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	86,367a 00p	1,426,727f 00c
Vergers	7. 00.	284. 00.
Châtaigneraies	2. 00.	23. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies	51. 00.	1,466. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	10,718. 00.	23,882. 00.
Carrières et mines	3. 00.	2. 00.
Étangs	1,115. 00.	11,807. 00.
Canaux de navigation	127. 00.	2,485. 00.
A reporter	98,390. 00.	1,466,676. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	98,390ª 00P	1,466,676f 00c
Propriétés particulières...	121. 00.	593. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	98,511. 00.	1,467,269. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	376. 00.	12,562. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale	98,887. 00.	1,479,831. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	7,539.	284,110f 00c
Moulins.....	150.	22,730. 00.
Usines et manufactures...	23.	3,226. 00.
TOTAL.....	7,712.	310,066. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	3,962ª 00P
Rivières, ruisseaux, lacs.....	762. 00.
Forêts de l'État.....	8,355. 00.
Domaines non productifs.....	170. 00.
Cimetières.....	8. 00.
TOTAL.....	13,257. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	3.	0ª 68P
Églises, presbytères.....	64.	5. 42.
TOTAL.....	67.	6. 10.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	98,511ª 00P	1,479,831f 00c
	bâties.....	7,712.	376. 00.	310,066. 00.
TOTAL.....		7,712.	98,887. 00.	1,789,897. 00.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	13,257. 00.	.....
	bâties.....	67.	6. 10.	.....
TOTAL GÉNÉRAL...		7,779.	112,150. 10.	1,789,897. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 15f 48c | Prés..... 35f 35c
Vignes..... 37. 85. | Bois..... 13. 75.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Lorris, du 6 juillet 1817.

L'assemblée a été satisfaite du travail des agens de la direction, et des renseignemens qu'ils lui ont procurés, et elle en a manifesté le témoignage dans le procès-verbal de ses séances.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général, pénétré de l'importance du cadastre, en vote la continuation; mais en même temps il croit devoir demander,

1.° La prorogation à trois mois du dépôt dans les communes des pièces de l'expertise;

2.° Que les expertises soient faites contradictoirement par les experts, dont partie au choix de l'administration, et partie au choix des communes;

3.° Que le recueil méthodique des lois et instructions sur le cadastre soit rendu public;

4.° Enfin, que l'assemblée cantonale puisse durer quinze jours, au lieu de huit, terme fixé par la loi,

Session de 1817.

Le conseil général a formé les mêmes demandes qu'en 1816, et ajoute qu'il ne doit pas dissimuler que si le cadastre présente de grands avantages, il n'en est pas de même du parcellaire, et il expose, 1.° que si le véritable but du cadastre est de connaître la valeur réelle des propriétés des communes, afin de répartir les impositions entre elles de la manière la plus égale et la plus proportionnelle, il n'importe pas pour cela qu'il y ait deux mille ou dix mille parcelles dans une commune;

2.° Que plus on simplifiera les opérations cadastrales, moins elles entraîneront de frais, plutôt elles seront terminées, et plutôt on rendra justice aux départemens qui, depuis plus de vingt ans, ne cessent de réclamer contre l'inégalité de répartition.

Enfin le conseil exprime son vœu pour la suppression du parcellaire.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU LOT.

Ce département est tiré de l'ancienne province de la Guyenne, et de la subdivision du Quercy.

Sa superficie est de..... 521,114 arpens métriques.

Il contient 3 arrondissemens, 27 cantons, 302 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 83 communes, formant près du 1/3 du département.

De ces communes, il y en a..... 79 arpentées,

dont..... 63 expertisées,

et, dans ces dernières..... 57 cadastrées, formant cinq cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	214,562f 34c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de.	1,495,139f 41c	La contribution foncière des propriétés bâties, est de.....	16,012. 66.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	109,757. 01.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,604,896. 42.	Contribution totale.....	230,575. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 14 cent. 36/100 pour un franc de revenu, revenant à un septième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	5.	
Communes.....	57.	
Arpens.....	98,017.	
Parcelles.....	235,126.	
Articles de matrice.....	18,311.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		830,835f 38c
suivant la matrice cadastrale.....		1,604,896. 42.
Augmentation.....		774,061. 04.

laquelle revient à 93 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 18,311 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 17,500 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la dixième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	42,987a 02p	904,869f 72c
Vignes.....	12,721. 66.	228,095. 71.
Jardins potagers.....	276. 26.	27,281. 22.
Prés.....	1,856. 32.	134,774. 28.
Pâtures.....	17,088. 99.	36,127. 71.
Bois taillis.....	18,646. 19.	120,216. 29.
A reporter.....	93,576. 44.	1,451,364. 93.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	93,576a 44p	1,451,364f 93c
Vergers.....	0. 19.	17. 47.
Châtaigneraies.....	405. 24.	5,541. 58.
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	0. 76.	17. 49.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	44. 24.	45. 71.
A reporter.....	94,026. 87.	1,456,987. 18.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	94,026ᵃ 87ᵖ	1,456,987ᶠ 18ᶜ
Propriétés particulières...	45. 68.	641. 35.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	94,072. 55.	1,457,628. 53.
Superficie des propriétés bâties.....	388. 59.	37,510. 88.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	94,461. 14.	1,495,139. 41.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	10,771.	84,961ᶠ 01ᶜ
Moulins.....	153.	23,213. 00.
Usines et manufactures...	34.	1,513. 00.
Bâtimens divers.....	3.	70. 00.
TOTAL.....	10,961.	109,757. 01.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	2,649ᵃ 63ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	894. 29.
Rochers, montagnes incultes.....	2. 03.
Cimetières.....	5. 93.
TOTAL.....	3,551. 88.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	9.	0ᵃ 08ᵖ
Églises, presbytères.....	127.	4. 38.
TOTAL.....	136.	4. 46.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	94,072ᵃ 55ᵖ	1,495,139ᶠ 41ᶜ
	bâties.....	10,961.	388. 59.	109,757. 01.
TOTAL.....		10,961.	94,461. 14.	1,604,896. 42.
Propriétés non imposables....	non bâties...	.....	3,551. 88.	.....
	bâties.....	136.	4. 46.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		11,097.	98,017. 48.	1,604,896. 42.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 21ᶠ 5ᶜ | Prés..... 72ᶠ 60ᶜ
Vignes..... 17. 93. | Bois..... 6. 45.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 57.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de l'Albenque, 21 août 1810.

L'assemblée exprime son vœu pour que les opérations soient continuées sur les mêmes bases dans les autres cantons. Elle desire que le procès-verbal fasse mention de sa reconnaissance envers le Gouvernement.

Canton de Limogne, 27 juin 1811.

Demande que le Gouvernement permette de modifier les tarifs du prix des denrées d'après l'état actuel des choses, et qu'il rapporte l'article de la loi qui déclare immuable le revenu déterminé par le cadastre.

Canton de Payrac, 16 septembre 1812.

Exprime sa reconnaissance envers le Gouvernement pour un travail si important, et demande la révocation de la disposition de la loi qui déclare le classement immuable.

Canton de Cajarc, 4 mai 1813.

Même vote que le canton de Payrac.

Canton de Luzech, 3 septembre 1816.

L'assemblée vote des remerciemens pour l'exécution du cadastre.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Session de 1817.

Le conseil général ne s'en est point non plus occupé.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.

Ce département est tiré des anciennes provinces de la Guyenne et de la Gascogne, et de leurs subdivisions suivantes :

Guyenne.....	Agenois.....	338,070 arpens métriques.
	Bazadois.....	116,637.
Gascogne.....	Condomois.....	13,557.
	Lomagne.....	11,393.
	Superficie totale du département.....	479,657.

Il contient 4 arrondissemens, 34 cantons, 383 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 103 communes, formant près du tiers du département.

De ces communes, il y en a..... 92 arpentées,

dont..... 85 expertisées,

et, dans ces dernières..... 65 cadastrées, formant six cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	2,737,049f 00c
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	442,806. 00.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	3,179,855. 00.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de 412,256f 57c

La contribution foncière des propriétés bâties, est de..... 63,816. 65.

Contribution totale..... 476,073. 22.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 15 centimes pour un franc de revenu, revenant au septième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de Cantons.....	6.	
Communes.....	65.	
Arpens.....	87,482.	
Parcelles.....	216,476.	
Articles de matrice.....	23,711.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,903,634f 67c
suivant la matrice cadastrale.....		3,179,855. 00.
Augmentation.....		1,276,220. 33.

laquelle revient aux deux tiers environ du revenu de l'ancienne matrice.

Les 23,711 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 23,000 propriétaires qui, aujourd'hui, paient tous le sixième deux tiers de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les deux tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quarantième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	51,741a 00p	1,836,333f 00c
Vignes.....	9,748. 00.	275,595. 00.
Jardins potagers.....	638. 00.	57,851. 00.
Prés.....	6,723. 00.	309,472. 00.
Pâtures.....	1,397. 00.	17,349. 00.
Marais.....	20. 00.	218. 00.
Bois taillis.....	6,766. 00.	99,174. 00.
Futaies.....	238. 00.	4,198. 00.
A reporter....	77,271. 00.	2,594,190. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	77,271a 00p	2,594,190f 00c
Pépinières.....	6. 00.	708. 00.
Vergers.....	62. 00.	4,798. 00.
Châtaigneraies.....	24. 00.	648. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	0. 23.	9. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	3,769. 00.	4,187. 00.
Étangs.....	12. 07.	497. 00.
A reporter....	81,144. 30.	2,611,037. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	81,144ᵃ 30ᵖ	2,611,037ᶠ 00ᶜ
Propriétés particulières...	2,771. 00.	98,457. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables..	83,915. 30.	2,709,494. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	327. 00.	27,555. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	84,242. 30.	2,737,049. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	16,442.	390,351ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	179.	41,469. 00.
Usines et manufactures...	31.	4,916. 00.
Bâtimens divers.....	4.	6,070. 00.
TOTAL.....	16,656.	442,806. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,975ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	1,226. 00.
Domaines non productifs.....	12. 29.
Cimetières.....	16. 00.
TOTAL.....	3,229. 29.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenances.
Bâtimens de l'État ou destinés au service public.....	61.	4ᵃ 11ᵖ
Églises, presbytères.....	139.	6. 00.
TOTAL.....	200.	10. 11.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	83,915ᵃ 30ᵖ	2,737,049ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	16,656.	327. 00.	442,806. 00.
TOTAL.....		16,656.	84,242. 30.	3,179,855. 00
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	3,229. 29.	.....
	bâties.....	200.	10. 11.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		16,856.	84,481. 70.	3,179,855. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 35ᶠ 49ᶜ | Vignes..... 28. 24. | Prés..... 46ᶠ 04ᶜ | Bois..... 14. 65.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 76.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 16.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le baron Testard..... grand propriétaire.
M. de Brancas..... *idem.*
M. Sevin, ex-maire d'Agen..... *idem.*
M. le chevalier Sevin, ex-maire de Ferrussac, grand propriétaire.
M. Lecussan, maire de Moiraz..... *idem.*

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de la Plume, 16 avril 1810.

L'assemblée, après quelques changemens, reconnaît que les évaluations consignées dans les matrices cadastrales du canton, présentent le revenu net de chaque commune.

Canton de Francescas, 10 février 1813. — Même vote que le canton de la Plume.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général, délibérant sur la demande formée par les conseils d'arrondissement du département, de la continuation du cadastre, et considérant que de cette seule opération dépend la rectification de la répartition actuelle, dont les vices excitent les plaintes journalières, se joint aux conseils d'arrondissement pour demander que le cadastre soit continué, et que l'on apporte dans son exécution toute l'activité possible.

Session de 1817.

Le conseil général est convaincu que l'exécution du cadastre peut seule faire connaître les élémens d'une meilleure répartition de la contribution foncière.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Ce département est tiré de l'ancienne province de Languedoc, et des subdivisions suivantes de cette province :

Gevaudan	487,595 arpens métriques.
Diocèses d'Usez et du Velay	21,883.
Superficie totale du département	509,478.

Il contient 3 arrondissemens, 24 cantons, 192 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées,	59 communes formant près du tiers du départ.[nt]
De ces communes, il y en a	52 arpentées,
dont	41 expertisées,
et, dans ces dernières	19 cadastrées, formant deux cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés, est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	62,881[f] 06[c]
Pour les propriétés rurales et non bâties, de	529,155[f] 59[c]	La contribution foncière des propriétés bâties, est de	15,403. 20.
Pour les maisons et propriétés bâties, de	149,340. 84.		
Et l'allivrement ou revenu total, de	678,496. 43.	Contribution totale	78,284. 26.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 11 cent. 1/2 pour un franc de revenu, revenant à un neuvième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de Cantons	2.	
Communes	19.	
Arpens	63,858.	
Parcelles	69,793.	
Articles de matrice	6,368.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		331,642[f] 00[c]
suivant la matrice cadastrale		678,496. 00.
Augmentation		346,854. 00.

laquelle est un peu plus forte que le revenu de l'ancienne matrice.

Les 6,368 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 5,700 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le neuvième de leur revenu constaté par le cadastre; tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la cinquante-unième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	15,808[a] 90[p] 79[m]	243,564[f] 10[c]
Vignes	127. 93. 46.	4,077. 45.
Jardins potagers	98. 27. 64.	15,384. 69.
Prés	2,741. 41. 98.	147,483. 48.
Pâtures	23,147. 56. 80.	46,872. 73.
Bois	3,157. 90. 71.	27,162. 98.
Châtaigneraies	2 784. 11. 02.	35,123. 07.
A reporter	47,866. 12. 40.	519,668. 50.

	Contenance.	Revenu.
Reports	47,866[a] 12[p] 40[m]	519,668[f] 50[c]
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	13,781. 47. 00.	9,487. 09.
Total des propriétés non bâties, imposables	61,647. 59. 40.	529,155. 59.
Superficie des propriétés bâties	88. 81. 90.	6,040. 33.
Total de la matrice cadastrale	61,736. 41. 30.	535,195. 92.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	3,740.	132,089f 88c
Moulins	164.	11,010. 63.
Usines et manufactures	1.	200. 00.
TOTAL	3,905.	143,300. 51.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	1,059a 27l 85m
Rivières, ruisseaux, lacs	679. 63. 92.
Rochers, montagnes incultes	380. 63. 92.
Cimetières	0. 63. 10.
TOTAL	2,120. 18. 79.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État ou destinés au service public	8.	0a 70l 00m
Églises, presbytères	20.	1. 30. 00.
TOTAL	28.	2. 00. 00.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	61,647a 59l 40m	535,195f 92c
	bâties	3,905.	88. 81. 90.	143,300. 51.
TOTAL		3,905.	61,736. 41. 30.	678,496. 43.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	2,120. 18. 79.	.....
	bâties	28.	2. 00. 00.	.....
TOTAL GÉNERAL		3,933.	63,858. 60. 09.	678,496. 43.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures . . { Terres labourables..... 15f 40c | Prés..... 53f 79c
Vignes..... 31. 87. | Bois..... 8. 22.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 15.

Le maire de la commune de Langogne, organe des principaux propriétaires de son canton, et de la commune de Langogne, chef-lieu, a demandé que le cadastre fût exécuté dans son canton.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Marvejols, 10 septembre 1813.

Le président propose de consigner dans le procès-verbal l'expression de la reconnaissance pour le bienfait que le Gouvernement a daigné accorder au peuple, en ordonnant la confection du cadastre. L'assemblée accueille avec enthousiasme cette proposition. Vote également, sur la proposition de M. le président, des remerciemens à tous les agens de l'opération, pour le zèle et les soins qu'ils ont apportés dans les travaux qui leur ont été respectivement confiés.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général se plaint des évaluations, qui excèdent de beaucoup les produits réels; et, en votant la continuation du cadastre, il demande que, pour faire cesser les inquiétudes générales qu'il a fait naître dans le département, l'expertise soit confiée, à l'avenir, à des experts propriétaires du pays.

Session de 1817.

Le conseil général demande qu'aussitôt que le cadastre d'une commune sera fini, il soit envoyé au maire des copies du plan et de la matrice.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

Ce département est tiré en entier de l'ancienne province d'Anjou.

Sa superficie est de..... 723,008 arpens métriques.

Il contient 5 arrondissemens, 30 cantons, 393 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné pour être cadastrées, 95 communes, formant le quart du département.

De ces communes, il y en a..... 95 arpentées,

dont..... 92 expertisées,

et, dans ces dernières..... 62 cadastrées, formant six cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	483,407f 62.c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	3,601,207f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	161,068. 04.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	1,166,543. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	4,767,750. 00.	Contribution totale.....	644,475. 66.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 13 centimes pour 1 franc de revenu, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	6.	
Communes.....	62.	
Arpens.....	110,963.	
Parcelles.....	264,368.	
Articles de matrice.....	45,729.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		2,502,216f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		4,767,750. 00.
Augmentation.....		2,265,534. 00.
laquelle revient aux neuf dixièmes du revenu de l'ancienne matrice.		

Les 45,729 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 45,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la dix-septième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	67,438a 00p	2,086,870f 00c
Vignes.....	4,178. 00.	225,333. 00.
Jardins potagers.....	1,424. 00.	108,673. 00.
Jardins d'agrément.....	4. 00.	190. 00.
Prés.....	14,776. 00.	852,740. 00.
Pâtures.....	4,527. 00.	121,576. 00.
Marais.....	17. 09.	622. 00.
Bois taillis.....	5,705. 00.	90,736. 00.
Futaies.....	110. 00.	1,671. 00.
A reporter.....	98,179. 09.	3,488,411. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	98,179a 09p	3,488,411f 00c
Pépinières.....	0. 37.	15. 00.
Vergers.....	530. 00.	30,297. 00.
Châtaigneraies.....	127. 00.	2,803. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies.....	5. 00.	99. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères...	3,250. 00.	6,362. 00.
Carrières et mines.....	0. 20.	100. 00.
Étangs.....	253. 00.	5,614. 00.
A reporter.....	102,344. 66.	3,533,701. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	102,344ª 66ᵖ	3,533,701ᶠ 00ᶜ
Propriétés particulières...	16 00.	470. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	102,360. 66.	3,534,171. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	970. 00.	67,036. 00.
Total de la matrice cadastrale.....	103,330. 66.	3,601,207. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	20,763.	1,124,579ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	358.	33,874. 00.
Usines et manufactures...	94.	7,521. 00.
Bâtimens divers.....	17.	569. 00.
TOTAL.....	21,232.	1,166,543. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	3,613ª 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	2,380. 00.
Forêts de l'État.....	1,404. 00.
Domaines non productifs.....	176. 00.
Cimetières.....	49. 00.
TOTAL.....	7,622. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État ou destinés au service public.....	55.	5ª 11ᵖ
Églises, presbytères.....	103.	5. 48.
TOTAL.....	158.	10. 59.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	102,360ª 66ᵖ	3,601,207ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	21,232.	970. 00.	1,166,543. 00.
TOTAL.....		21,232.	103,330. 66.	4,767,750. 00.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	7,622. 00.	.....
	bâties.....	158.	10. 59.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		21,390.	110,963. 25.	4,767,750. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables... 31ᶠ 00ᶜ | Prés..... 58ᶠ 00ᶜ
Vignes..... 54. 00. | Bois..... 16. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 11.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 2.

Noms des principaux Propriétaires qui ont demandé le Cadastre.

M. le comte Duchâtel.
M. le maire de la commune de Brissac, canton de Thouarcé, tant en son nom qu'en celui de plusieurs propriétaires dudit canton.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton du Pont-de-Cé, 28 mai 1810.

L'assemblée témoigne sa satisfaction à tous les agens du cadastre pour le zèle, l'intelligence et l'impartialité qu'ils ont apportés dans l'exercice de leurs fonctions.

Canton du Lion-d'Angers, 9 novembre 1812.

Prie M. le Président de témoigner au Ministre des finances sa reconnaissance pour les bienfaits du cadastre dont va jouir le canton.

Tribut d'éloges à tous les agens.

Trois cantons d'Angers, Sud-est, Nord-est et Nord-ouest, 16 septembre 1811.

Votent des remerciemens au Gouvernement pour les bienfaits du cadastre, ainsi qu'au Ministre chargé d'en suivre l'exécution : rend hommage au zèle et aux soins de tous les agens.

Canton de Cholet, 7 juin 1813.

Les délégués expriment leur reconnaissance envers le Ministre chargé de suivre l'exécution des mesures bienfaisantes du cadastre, et le prient de vouloir bien présenter au Gouvernement le tribut de leur gratitude. Remercient tous les agens du zèle et des soins qu'ils ont mis dans leur travail.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général déclare qu'une immense majorité demande le cadastre, dont l'utilité est suffisamment démontrée par les résultats déjà obtenus, et par l'exemple des différens gouvernemens qui l'ont adopté, et de ceux qui s'en occupent encore.

Satisfait que l'on ait renoncé à l'opération vicieuse du cadastre par masses de cultures, il reconnaît que le parcellaire sera beaucoup plus coûteux ; mais il n'en vote pas moins la continuation.

Pour régulariser l'opération faite trop précipitamment par des experts trop peu rétribués, il voudrait que chaque commune pût leur adjoindre un expert de son choix, qui opérerait contradictoirement.

Le classement lui paraît aussi laisser quelque chose à desirer, et il demande que l'on porte le nombre des classes, pour les terres, à 9 au lieu de 5, en prenant pour exemple le cadastre de la Guyenne, dans lequel on a porté le nombre des classes jusqu'à 30.

Session de 1817.

Ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

Ce département est tiré en entier de l'ancienne province de Normandie.

Sa superficie totale est de..... 602,981 arpens métriques.

Il contient 6 arrondissemens, 48 cantons, 658 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 229 communes, formant le tiers du département.

De ces communes, il y en a..... 213 arpentées,

dont..... 195 expertisées,

et dans ces dernières..... 160 cadastrées, formant onze cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de...	7,811,557f 84c
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	982,065. 36.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	8,793,623. 20.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de 1,008,649f 27c

La contribution foncière des propriétés bâties est de..... 120,488. 60.

Contribution totale.... 1,129,137. 87.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 12 cent. 1/2 pour un franc de revenu, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	13.	
Communes.....	195.	
Arpens.....	176,368.	
Parcelles.....	346,684.	
Articles de matrice.....	83,850.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice cadastrale.....		5,395,424f 16c
suivant la matrice cadastrale.....		10,419,663. 00.
Augmentation.....		5,024,238. 84.

laquelle revient aux onze douzièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 83,850 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 80,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre; tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les deux tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quarantième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	68,517a 00p	3,158,045f 00c
Jardins potagers.....	2,406. 00.	263,401. 00.
Jardins d'agrément.....	4. 43.	383. 00.
Prés.....	18,442. 00.	1,419,829. 00.
Pâtures.....	684. 00.	28,844. 00.
Marais.....	3,924. 00.	150,776. 00.
Bois taillis.....	8,473. 00.	137,310. 00.
Futaies.....	448. 00.	13,057. 00.
Pépinières.....	23. 00.	1,723. 00.
Vergers.....	3,286. 00.	291,347. 00.
Oseraies, aunaies, saussaies.....	0. 37.	18. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	8,884. 00.	93,112. 00.
A reporter.....	115,091. 80.	5,557,845. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	115,091a 80p	5,557,845f 00c
Carrières et mines.....	28. 00.	1,534. 00.
Étangs.....	139. 00.	9,937. 00.
Propriétés particulières...	52,082. 00.	3,613,156. 00.
Nota. Sous la dénomination de *Propriétés particulières*, se trouvent comprises les terres labourables plantées.		
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	167,340. 80.	9,182,472. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	1,725. 00.	132,559. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	169,065. 80.	9,315,031. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	36,312.	936,095f 00c
Forges, fourneaux	1.	2,000. 00.
Moulins	412.	155,233. 00.
Usines et manufactures	206.	6,139. 00.
Bâtimens divers	129.	5,165. 00.
TOTAL	37,060.	1,104,632. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	5,209a 00P
Rivières, ruisseaux, lacs	720. 00.
A reporter	5,929. 00.

	Contenance.
Report	5,929a 00P
Forêts de l'État	1,180. 00.
Domaines non productifs	74. 00.
Cimetières	69. 00.
TOTAL	7,252. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	135.	22a 00P
Églises, presbytères	346.	28. 00.
TOTAL	481.	50. 00.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	167,340a 80P	9,315,031f 00c
	bâties	37,060.	1,725. 00.	1,104,632. 00.
TOTAL		37,060.	169,065. 80.	10,419,663. 00.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	7,252. 00.	.....
	bâties	481.	50. 00.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		37,541.	176,367. 80.	10,419,663. 00.

Revenu moyen de l'arpent des trois principales cultures.

Terres labourables	47f 00c
Prés	77. 00.
Bois	16. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 180.

Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 61.

Noms des principaux Propriétaires.

M. Yver, ex-député, membre du conseil général de département.
M. Delaunay-Saint-Thomas, chevalier de Saint-Louis.
M. Clément ex-secrétaire général de préfecture.
M. Le Jollis de Villiers, conseiller de préfecture, membre de la Chambre des Députés.
M. Goulhot, chef de division au ministère de la guerre.
M. Achard de Bonvouloir, chef d'état-major des gardes nationales du département.
M. Perrée, maître des comptes.
M.me la comtesse de Boisgelin.
M. Payen de Chavoy.
M. Le Hurey, sous-préfet de l'arrondissement d'Avranches.
M. Pinel de Vaural, maire de Saint-Lô.
M. de Beaugendre, juge de paix à Marigny.
M. Le Provost de Vaufaville.
M. Lechartier de la Varinière, chef de légion.
M. Leroy du Campgrain, maire de la commune de Saint-Ény.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Sainte-Mère-Église, 26 juillet 1812.

L'assemblée exprime sa juste reconnaissance envers le Gouvernement pour l'inappréciable bienfait du cadastre; vote des remerciemens au Ministre pour les soins et la précision avec lesquels il fait exécuter les travaux.

Canton de Montebourg, 29 juillet 1812.

L'assemblée, avant de terminer la séance, ajoute à son procès-verbal qu'elle voit, avec le sentiment de la plus respectueuse et de la plus vive reconnaissance, que le grand projet d'un cadastre général, desiré depuis des siècles comme un des actes d'administration publique qui intéressent le plus la justice distributive, se réalise enfin avec une activité et une méthode qui étonnera les générations futures.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

L'inégalité frappante de la répartition actuelle et la surcharge qui pèse sur le département, y font apprécier les bienfaits du cadastre; c'est le vœu des conseils d'arrondissement: le conseil général en vote aussi la continuation, en indiquant quelques améliorations dont le mode d'expertise lui paraît susceptible, et en demandant la publicité du recueil méthodique des lois et instructions, que les propriétaires réclament, et qui d'ailleurs, ajoute le conseil, est la meilleure réponse à faire aux détracteurs de cette importante opération.

Session de 1817.

Le conseil ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Ce département est tiré de l'ancienne province de Champagne et de ses subdivisions, dans les proportions suivantes :

Champagne.	Champagne propre	534,409 arpens métriques.
	Châlonnois	130,392.
	Rémois	141,988.
	Superficie du département	810,789.

Il contient 5 arrondissemens, 30 cantons, 694 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 167 communes, formant près du quart du départ.

De ces communes, il y en a ..... 155 arpentées,

dont ..... 120 expertisées,

et dans ces dernières ..... 93 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrées est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de.	1,574,847f 58c
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	209,455. 97.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,784,303. 55.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de 257,555f 54c

La contribution foncière des propriétés bâties est de ..... 33,703. 10.

Contribution totale..... 291,258. 64.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 1 centimes 1/3 pour un franc de revenu, revenant à un sixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	4.	
Communes	93.	
Arpens	149,735.	
Parcelles	344,517.	
Articles de matrice	27,231.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		989,193f
suivant la matrice cadastrale		1,784,303.
Augmentation		795,110.

laquelle revient à près des huit dixièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 27,231 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 19,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le sixième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quatre-vingt-onzième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	127,083a 00p	1,014,220f
Vignes	391. 00.	18,438.
Jardins potagers	378. 00.	17,195.
Jardins d'agrément	43. 00.	1,261.
Prés	3,239. 00.	190,684.
Pâtures	925. 00.	26,377.
Marais	516. 00.	5,502.
Bois taillis	6,556. 00.	148,338.
A reporter	139,131. 00.	1,422,015.

	Contenance.	Revenu.
Reports	139,131a 00p	1,422,015f 00c
Pépinières	5. 00.	122. 00.
Vergers	978. 00.	51,240. 00.
Oseraies, aunaies et saussaies	445. 00.	31,191. 00.
Houblonnières, chenevières	838. 00.	46,754. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	2,335. 00.	1,207. 00.
Carrières et mines	1. 00.	5. 50.
Étangs	301. 00.	10,456. 00.
A reporter	144,034. 00.	1,562,990. 50.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	144,034ᵃ 00ᵖ	1,562,990ᶠ 50ᶜ
Propriétés particulières.....	757. 00.	2,660. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables	144,791. 00.	1,565,650. 50.
Superficie des propriétés bâties.....	355. 00.	9,197. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	145,146. 00.	1,574,847. 50.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	7,795.	165,764ᶠ
Moulins.....	89.	29,735.
Usines et manufactures.....	57.	10,769.
Bâtimens divers.....	82.	3,188.
TOTAL.....	8,023.	209,456.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	2,812ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	421. 00.
Forêts de l'État.....	1,325. 00.
Domaines non productifs.....	3. 00.
Cimetières.....	12. 00.
TOTAL.....	4,583. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	17.	1ᵃ 10ᵖ
Églises, presbytères.....	119.	5. 50.
TOTAL.....	136.	6. 60.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	144,791ᵃ 00ᶜ	1,574,847ᶠ 50ᶜ
	bâties.....	8,023.	355. 00.	209,456. 00.
TOTAL.....		8,023.	145,146. 00.	1,784,303. 50.
Propriétés non imposables...	non bâties....	.....	4,583. 00.	.....
	bâties.....	136.	6. 60.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		8,159.	149,735. 60.	1,784,303. 50.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables.. 8ᶠ | Prés..... 59ᶠ
Vignes..... 47. | Bois..... 23.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 178.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande... 11.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le duc de Doudeauville, pair de France.
M. le comte de Rochemont, pair de France.
M. le comte de la Briffe, membre de la Chambre des Députés.
M. le comte Gueheneuc.
M. Dergères de Mondement.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Sompuis, 6 novembre 1811.

L'assemblée, avant de se séparer, exprime sa reconnaissance envers le Gouvernement pour les moyens qu'il prend pour parvenir à établir l'égalité proportionnelle.

Canton de Sainte-Menehould, 19 décembre 1812.

Vote des remercimens au Gouvernement pour le bienfait inappréciable du cadastre; reconnaît comme un principe certain qu'il est le seul moyen de parvenir à une meilleure répartition de la contribution foncière, et d'établir l'égalité proportionnelle, si desirée entre les propriétaires et les communes.

Canton de Marson, 30 septembre 1813.

Exprime sa reconnaissance pour le bienfait du cadastre.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général délibère sur la demande faite par plusieurs conseils d'arrondissement, du renouvellement des matrices de rôles, et décide que le cadastre seul peut remédier aux inconvéniens dont ils se plaignent. Il insiste, sur le vœu qu'il a plusieurs fois émis pour la continuation du cadastre parcellaire, dont les frais, quoique n'excédant pas beaucoup ceux des états de sections, lui paraissent susceptibles de diminution. Dans la vue de faire jouir plutôt les communes des bienfaits d'une bonne répartition individuelle, il invite M. le préfet à faire connaître aux maires, par une circulaire, la faculté qu'ont les communes de se faire cadastrer à leurs frais, et la promesse qui leur est faite de rembourser leurs avances.

Session de 1817.

Le conseil d'arrondissement de Sainte-Menehould ayant réclamé contre le montant de la contribution foncière assigné audit arrondissement, le conseil général a déclaré qu'il n'y avait lieu à délibérer sur sa demande quant à présent, attendu que depuis long-temps les cinq arrondissemens se plaignent d'une surcharge considérable, et qu'il y a lieu d'espérer que le résultat du cadastre général dont le Gouvernement s'occupe, sera favorable à la généralité du département, et opérera en sa faveur une décharge qui sera partagée par tous les arrondissemens.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA MARNE (HAUTE).

Ce département est tiré des anciennes provinces de Champagne et de Bourgogne.

CHAMPAGNE	595,621 arpens métriques.
BOURGOGNE	27,278.
Superficie totale du département	622,899.

Il contient 3 arrondissemens, 28 cantons, 549 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 142 communes, formant plus du quart du départ.nt

De ces communes, il y en a ..... 121 arpentées,

dont ..... 109 expertisées,

et dans ces dernières ..... 100 cadastrées, formant 5 cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de.	215,188f 16c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de...	1,930,388f 53c	La contribution foncière des propriétés bâties, est de	32,568. 84.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	289,164. 69.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	2,219,553. 22.	Contribution totale.....	247,757. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 11 centimes pour un franc de revenu, revenant à un neuvième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de Cantons	5.	
Communes	100.	
Arpens	116,097.	
Parcelles	467,218.	
Articles de matrice	29,569.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		830,810f 00c
suivant la matrice cadastrale		2,219,555. 00.
Augmentation		1,388,745. 00.

laquelle revient à 167 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 29,569 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 28,800 propriétaires, qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quinzième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	57,277a 31p 47m	855,470f 00c
Vignes	3,974. 84. 66.	210,711. 00.
Jardins potagers	242. 11. 00.	13,849. 00.
Jardins d'agrément	10. 26. 51.	306. 66.
Prés	6,753. 00. 00.	399,413. 00.
Pâtures	748. 08. 74.	14,660. 00.
Marais	10. 83. 58.	70. 23.
Bois taillis	26,362. 00. 00.	336,754. 00.
Futaies	1,228. 00. 00.	28,475. 00.
Pépinières	6. 67. 90.	259. 73.
A reporter	96,613, 13. 86.	1,859,968. 62.

	Contenance.	Revenu.
Reports	96,613a 13p 86m	1,859,968f 62c
Vergers	380. 68. 80.	28,918. 34.
Oseraies, aunaies et saussaies	7. 30. 72.	416. 36.
Houblonnières, chenevières	430. 39. 00.	19,657. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	4,004. 77. 54.	5,727. 84.
Carrières et mines	22. 66. 05.	96. 53.
Étangs	82. 80. 08.	2,231. 00.
Canaux de navigation	1. 00. 00.	29. 00.
A reporter	101,542, 76, 05.	1,917,034. 69.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	101,542ª 76ᵖ 05ᵐ	1,917,034ᶠ 69ᶜ
Canaux d'irrigation.....	6. 09. 00.	155. 00.
Propriétés particulières...	3,718. 62. 00.	4,491. 41.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables....	105,267. 47. 05.	1,921,681. 10.
Superficie des propriétés bâties.....	284. 00. 00.	8,707. 15.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	105,551. 47. 05.	1,930,388. 25.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	9,521.	192,337ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	20.	51,372. 00.
Moulins.....	111.	36,989. 00.
Usines et manufactures...	141.	8,205. 00.
Bâtimens divers.....	17.	264. 00.
TOTAL.....	9,810.	289,167. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,907ª 00ᵖ 00ᵐ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	284. 00. 00.
Rochers, montagnes incultes.....	6. 42. 00.
Forêts de l'État.....	8,329. 00. 00.
Domaines non productifs.....	0. 11. 00.
Cimetières.....	10. 00. 00.
TOTAL.....	10,536. 53. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	26.	2ª 37ᵖ 00ᵐ
Églises, presbytères.....	134.	6. 41. 00.
TOTAL.....	160.	8. 78. 00.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	105,267ª 47ᵖ 05ᵐ	1,930,388ᶠ 25ᶜ
	bâties.....	9,810.	284. 00. 00.	289,167. 00.
TOTAL.....		9,810.	105,551. 47. 05.	2,219,555. 25.
Propriétés non imposables...	non bâties....	.....	10,536. 53. 00.	.....
	bâties.....	160.	8. 78. 00.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		9,970.	116,096. 78. 05.	2,219,555. 25.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures.. { Terres labourables.. 15ᶠ 24ᶜ | Prés..... 60ᶠ 33ᶜ
Vignes..... 45. 60. | Bois..... 14. 44.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 264.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande... 60.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le baron Jerphanion, préfet.
M. le baron de Beine.
M. de Pons-Rennepont, président du conseil général du départ.ᵗ
M. Gillet, membre du même conseil.
M. Jouard, chev.ᵉʳ de S.ᵗ-Louis, membre du cons.ˡ gén.ˡ du dép.ᵗ
M. l'abbé de Briancourt..... *idem.*
M. Mouchet..... *idem.*

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Châteauvilain, 19 mai 1811.

L'assemblée exprime sa juste reconnaissance pour l'inexprimable bienfait de la mesure du cadastre; remercie M. le Préfet de la bienveillante sollicitude avec laquelle il a bien voulu diriger et éclairer ses délibérations; présente au Ministre ses remerciemens pour les soins et précautions qui caractérisent une administration paternelle.

Canton de Vassy, 29 juin 1812.

Vote des reiemercmens au Gouvernement pour le bienfait du cadastre, dont chaque contribuable éprouvera les heureux résultats; tribut d'éloges sur le zèle et le travail de tous les agens du cadastre.

Canton de Montigny, 8 décembre 1812.

Même vote L'assemblée prie M. le président de déposer sur le bureau le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de ses séances, pour être joint au procès-verbal, dans lequel sont démontrés tous les avantages que doivent retirer du cadastre tous les propriétaires, tels que répartition proportionnelle de la contribution foncière, fixation de limites, &c.

Canton de Donjeux, 29 septembre 1813.

Témoigne sa reconnaissance envers le Gouvernement pour l'établissement du cadastre, qui rend l'impôt aussi égal que justement réparti entre les contribuables, au prorata de leurs propriétés.

Canton de Juzennecourt, 8 octobre 1816.

Les travaux de l'assemblée étant terminés à la satisfaction de tous les membres, elle croit devoir, avant de clore le procès-verbal de ses délibérations, exprimer sa reconnaissance respectueuse envers le plus chéri des Rois, sur le maintien du cadastre, dont les contribuables éprouveront successivement les heureux effets à mesure de ses progrès. Elle témoigne ensuite à M. le Préfet toute sa gratitude d'avoir bien voulu, pendant tou le temps de sa présidence, la diriger et l'éclairer dans ses délibérations. Elle fait également l'éloge du travail de tous les agens qui y ont apporté tous les soins desirables.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Session de 1817.

Le conseil général ne s'en est pas plus occupé pendant cette session.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE.

Ce département est tiré des anciennes provinces du Maine et de l'Anjou.

Maine	414,988 arpens métriques.
Anjou	103,139.
Superficie du département	518,127.

Il contient 3 arrondissemens, 27 cantons, 281 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 75 communes, formant plus du quart du départ.t

De ces communes, il y en a ..... 75 arpentées,
dont ..... 44 expertisées,
et dans ces dernières ..... 20 cadastrées, formant trois cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de	186,251f 50c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,150,221f 99c	La contribution foncière des propriétés bâties est de	91,814. 50.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	565,847. 48.		
Et l'allivrement ou revenu total, de	1,716,069. 47.	Contribution totale	278,066. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 16c pour un franc de revenu, revenant à un sixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	5.	
Communes	44.	
Arpens	77,229.	
Parcelles	142,762.	
Articles de matrice	16,197.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		1,488,028f 00c
suivant la matrice cadastrale		2,736,412. 20.
Augmentation		1,248,384. 20.

laquelle revient aux quatre cinquièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 16,197 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 12,700 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous du sixième au septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient le tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le dix-huitième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	54,247a 59p 35m	1,351,298f 36c
Vignes	713. 71. 59.	26,595. 56.
Jardins potagers	1,305. 25. 08.	79,886. 11.
Jardins d'agrément	0. 96. 58.	55. 43.
Prés	10,522. 91. 60.	481,487. 94.
Pâtures	465. 35. 08.	6,173. 91.
Marais	10. 37. 11.	150. 43.
Bois taillis	3,181. 15. 90.	47,603. 82.
A reporter	70,447. 32. 71.	1,993,251. 56.

	Contenance.	Revenu.
Reports	70,447a 32p 71m	1,993,251f 56c
Futaies	266. 54. 39.	3,787. 27.
Pépinières	0. 57. 12.	21. 05.
Vergers	188. 51. 77.	9,460. 71.
Châtaigneraies	671. 32. 53.	8,888. 98.
Oseraies, aunaies et sauss.s	2. 85. 26.	38. 93.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	1,730. 26. 70.	6,632. 39.
Carrières et mines	5. 42. 65.	90. 39.
A reporter	73,312. 82. 71.	2,022,171. 28.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	73,312a 82p 71m	2,022,171f 28c
Étangs.....	145. 68. 93.	3,596. 65.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables....	73,458. 51. 64.	2,025,767. 93.
Superf. des propr. bâties.	602. 57. 53.	28,010. 29.
TOTAL de la matr. cadast.	74,061. 09. 17.	2,053,778. 22.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	13,638.	652,107f 08c
Forges, fourneaux.....	9.	420. 00.
Moulins.....	119.	23,648. 90.
Usines et manufactures.....	19.	5,203. 00.
Bâtimens divers.....	10.	1,255. 00.
TOTAL.....	13,795.	682,633. 98.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	2,632a 84p 59m
Rivières, ruisseaux, lacs.....	423. 73. 40.
Forêts de l'Etat.....	68. 32. 01.
Domaines non productifs.....	20. 16. 49.
Cimetières.....	12. 84. 07.
TOTAL.....	3,157. 90. 56.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	65.	4a 42p 22m
Églises, presbytères.....	96.	5. 59. 80.
TOTAL.....	161.	10. 02. 02.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE de propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	73,458a 51p 64m	2,053,778f 22c
	bâties.....	13,795.	602. 57. 53.	682,633. 98.
TOTAL.....		13,795.	74,061. 09. 17.	2,736,412. 20.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	3,157. 90. 56.	.....
	bâties.....	161.	10. 02. 02.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		13,956.	77,229. 01. 75.	2,736,412. 20.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures.... { Terres labourables..... 25f 00c | Prés..... 45. 76f
Vignes..... 37. 26. | Bois..... 14. 96.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 181.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande.. 24.

Noms des principaux Propriétaires.

M. de Courte, chevalier de Saint-Louis, grand propriétaire.
M. de la Roche-Lambert, *idem.*
M. de Clinchamp, *idem.*
M. de Hercé, maire de Laval, *idem.*
M. Rousseau de Monfrand, *idem.*
M. Duchemin-Bois-du-Pin, *idem.*
M. Duplessis-d'Argentré, *idem.*
M.me veuve de Bailly de Fresnay, *idem.*

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Laval (Ouest), 28 octobre 1812.

L'assemblée exprime sa reconnaissance envers le Gouvernement pour les bienfaits du cadastre, dont le département est appelé à recueillir les plus grands avantages.

Canton de Bierné, 29 août 1816.

L'assemblée, avant de se séparer, desire exprimer sa reconnaissance envers Sa Majesté Royale pour les bienfaits du cadastre, dont le département est appelé à recueillir les plus grands avantages, et envers M. le Préfet, dont l'administration sage et éclairée seconde si bien les vues bienfaisantes du Gouvernement.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général pense que les évaluations, comparées avec celles des départemens voisins, sont trop élevées; il entrevoit avec inquiétude la surcharge qui peut en résulter pour la Mayenne, par suite de la péréquation générale. En rendant justice à la régularité des travaux de la partie d'art, il appelle toute la sollicitude du Gouvernement sur l'expertise.

Session de 1817.

Le conseil ne peut qu'approuver les ouvrages d'art qui ont été faits avec soin et exactitude; mais il est de son devoir de représenter que les évaluations sont trop élevées proportionnellement aux autres départemens. Ceux de l'Orne et d'Ille-et-Vilaine paient approximativement du 6.e au 7.e du revenu; de Maine-et-Loire, du 5.e au 6.e; de la Loire-Inférieure, du 11.e au 12.e; et celui de la Mayenne paie plus du tiers de son revenu net. Les expertises sont susceptibles d'une plus grande régularité, et, en attendant que les opérations du cadastre soient terminées, le conseil demande que les matrices de rôles faites irrégulièrement soient soumises à une révision et à une nouvelle confection, s'il y a lieu. Le conseil de préfecture prie Son Exc. de faire faire un relevé de baux des départemens limitrophes, pour les comparer avec ceux du nôtre, et réduire ensuite nos contributions proportionnellement avec les leurs.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

Ce département est tiré des anciennes provinces de la Loraine et des Trois-Évêchés :

Lorraine	408,410 arpens métriques.
Trois-Évêchés	148,864.
Superficie totale du département	557,274.

Il contient 5 arrondissemens, 29 cantons, 716 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 242 communes, formant le tiers du département.

De ces communes, il y en a ..... 214 arpentées,

dont ..... 204 expertisées,

et dans ces dernières ..... 204 cadastrées, formant dix cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	3,802.419f 00c
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	873,778.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	4,676.197. 00.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de 407,393f 00c

La contribution foncière des propriétés bâties est de ..... 90,346. 00.

Contribution totale..... 497,739. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 10 centimes 64/100 par franc, revenant au neuvième environ.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de Cantons	10.	
Communes	204.	
Arpens	171,589.	
Parcelles	615,135.	
Articles de matrice	43,847.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		2,659.219f 00c
suivant la matrice cadastrale		4,676.197. 00.
Augmentation		2,016,978. 00.

laquelle revient aux quatre cinquièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 43,847 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 36,800 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le neuvième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les deux tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quarante-unième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	82,446a 00p	1,734,747f 00c
Vignes	5,279. 00.	320,986. 00.
Jardins potagers	926. 00.	40,885. 00.
Jardins d'agrément	32. 00.	915. 00.
Prés	18,636. 00.	1,034,887. 00.
Pâtures	2,392. 00.	15,691. 00.
Marais	20. 00.	107. 00.
Bois taillis	27,295. 00.	431,711. 00.
Futaies	6. 00.	157. 00.
Pépinières	5. 00.	37. 00.
A reporter	137,037. 00.	3,580,123. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	137,037a 00p	3,580,123f 00c
Vergers	1,789. 00.	70,395. 00.
Oseraies, aunaies et saussaies	74. 00.	1,336. 00.
Houblonnières, chenevières	762. 00.	40,219. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	1,178. 00.	669. 00.
Carrières et mines	33. 00.	150. 00.
Étangs	2,433. 00.	93,702. 00.
Canaux de navigation	87. 00.	1,940. 00.
A reporter	143,393. 00.	3,788,53[illegible]. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	143,393ᵃ 00ᵖ	3,788,534ᶠ 00ᶜ
Canaux d'irrigation.....	46. 00.	1,199. 00.
Propriétés particulières...	172. 00.	354. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	143,611. 00.	3,790,087. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	450. 00.	12,332. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	144,061. 00.	3,802,419. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	17,998.	381,222ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	127.	64,158. 60.
Usines et manufactures...	38.	427,452. 40.
Bâtimens divers.....	3.	945. 00.
TOTAL.....	18,166.	873,778. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	3,393ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	972. 75.
Rochers, montagnes incultes.....	24. 25.
Forêts de l'État.....	23,108. 00.
Cimetières.....	16. 00.
TOTAL.....	27,514. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	98.	4ᵃ 16ᵖ
Églises, presbytères.....	264.	9. 84.
TOTAL.....	362.	14. 00.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	143,611ᵃ 00ᵖ	3,802,419ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	18,166.	450. 00.	873,778. 00.
TOTAL.....		18,166.	144,061. 00.	4,676,197. 00.
Propriétés non imposables....	non bâties...	.....	27,514. 00.	.....
	bâties.....	362.	14. 00.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		18,528.	171,589. 00.	4,676,197. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables.... 21ᶠ 04ᶜ | Prés..... 55ᶠ 50ᶜ
Vignes..... 60. 80. | Bois..... 15. 90.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 242.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 10.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le comte de Vimar, pair de France.
M. Barthélemy, qui a fait arpenter deux communes à ses frais, et par anticipation.
M. le comte de Rutant..... } Qui font arpenter en ce moment la commune de Saulxures.
M.ᵐᵉ Thiballes, propriétaire à Nancy.. ..
M. le maréchal-de-camp baron Daurier...
M. Dufays, sous préfet de l'arrondissement de Château-Salins; MM. les administrateurs des salines royales de l'Est, et la majorité des propriétaires de Moyenvic, qui font l'avance des frais du cadastre de cette ville.

On n'a point tenu note de toutes les demandes individuelles qui ont été faites; on a même dissuadé les propriétaires d'en former, par la raison que l'arpentage partiel et isolé des communes nuit au progrès et à l'exactitude des opérations, qui ne peuvent être surveillées et suivies avec la même attention.

On ne croit point inutile de rappeler les expressions du mémoire de la commune de Maizéville.

« L'opération du cadastre, qui est desirée par tous les propriétaires, a été » combattue dans la Chambre des Députés comme une opération de peu d'im- » portance, et même inutile.

» Les membres du conseil municipal soussignés, sans entrer dans les détails » qui prouvent la nécessité de continuer cette opération, demandent que leur » commune soit comprise dans le nombre de celles qui seront le plus pro- » chainement cadastrées. «

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Saint-Nicolas, 21 janvier 1811.

Tous les délégues ont reconnu l'utilité du cadastre; tous ont applaudi aux vues bienfaisantes du Gouvernement pour atteindre l'égalité proportionnelle, si desirable en matière de contribution.

Canton de Toul (Sud), 19 décembre 1811.

L'assemblée vote unanimement des remercîmens au Gouvernement, sur la bienfaisante institution du cadastre, et les avantages qui doivent en résulter pour la répartition de l'impôt entre les propriétaires.

Canton d'Albestroff, 17 août 1812.

Les délégués votent également une adresse de remercîment au Gouvernement en faveur du cadastre, qu'ils considèrent comme une opération se dirigeant vers un but d'utilité générale.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Un membre propose la confection, dans toutes les communes, d'un pied-terrier qui fixerait les limites des propriétés et tarirait la source des procès.

Le conseil général regrette que les finances des communes ne leur permettent pas d'entreprendre cette opération.

Il reconnait néanmoins que le cadastre parcellaire pourrait en tenir lieu, s'il était généralement fait avec plus de soin par les géomètres.

Quoique l'arpentage, la rédaction des bulletins, et même les estimations, lui paraissent laisser à desirer, il n'en vote pas moins la continuation du cadastre; mais il émet le vœu, dans le cas où on en reviendrait au cadastre par masses de cultures, qu'il soit prescrit à chaque commune cadastrée de faire procéder immédiatement à la rédaction d'un pied-terrier authentique de son finage.

Session de 1817.

Le conseil général, ayant émis son vœu sur le cadastre l'année précédente, ne s'en est point occupé cette année.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

Ce département est tiré des anciennes provinces de Lorraine, des Trois-Évêchés, du Clermontois et de la Champagne.

Lorraine	373,393 arpens métriques.
Trois-Évêchés	137,130.
Clermontois	34,111.
Champagne	60,000.
Superficie du département	604,634.

Il contient 4 arrondissemens, 28 cantons, 589 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 116 communes, formant le cinquième du dép.t

De ces communes, il y en a ..... 110 arpentées,

dont ..... 107 expertisées,

et dans ces dernières ..... 97 cadastrées, formant cinq cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de.	222,472f 46c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de	1,759,285f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de	30,630. 70.
Pour les maisons et propriétés bâties, de	243,861. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de	2,003,146. 00.	Contribution totale	253,103. 16.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 12 centimes 63 millimes, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	5.	
Communes	97.	
Arpens	107,654.	
Parcelles	510,890.	
Articles de matrice	23,812.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		1,128,880f 00c
suivant la matrice cadastrale		2,003,146. 00.
Augmentation		874,266. 00.

laquelle revient à sept neuvièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 23,812 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 20,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et les autres n'en payaient que la 88.e partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	63,529a 44P	738,679f 00c
Vignes	2,050. 46.	96,102. 00.
Jardins potagers	275. 58.	17,018. 00.
Prés	7,026. 22.	446,456. 00.
Pâtures	851. 85.	14,850. 00.
Marais	91. 85.	1,046. 00.
Bois taillis	21,791. 22.	358,678. 00.
Vergers	811. 61.	43,551. 00.
Oseraies, aulnaies et saussaies	13. 99.	1,097. 00.
A reporter	96,442. 22.	1,717,477. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	96,442a 22P	1,717,477f 00c
Houblonnières, chenev.res.	591. 60.	32,365. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	2,579. 24.	2,467. 00.
Carrières et mines	24. 68.	156. 00.
Canaux d'irrigation	19. 96.	600. 00.
Total des propriétés non bâties, imposables	99,657. 70.	1,753,065. 00.
Superf. des propriétés bâties.	232. 71.	6,220. 00.
Total de la matrice cadastrale	99,890. 41.	1,759,285. 00

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	10,697.	193,276f 00c
Forges, fourneaux	4.	11,449. 00.
Moulins	99.	32,228. 00.
Usines et manufactures	36.	6,908. 00.
TOTAL	10,836.	243,861. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	1,563a 28p
Rivières, ruisseaux, lacs	475. 31.
A reporter	2,038. 59.

	Contenance.
Report	2,038a 59p
Rochers, montagnes incultes	110. 91.
Forêts de l'État	5,547. 86.
Domaines non productifs	36. 95.
Cimetières	20. 46.
TOTAL	7,754. 77.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	170.	3a 05p
Églises, presbytères	169.	5. 70.
TOTAL	339.	8. 75.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	99,657a 70p	1,759,285f 00c
	bâties	10,836.	232. 71.	243,861. 00.
TOTAL		10,836.	99,890. 41.	2,003,146. 00.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	7,754. 77.	.....
	bâties	339.	8. 75.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		11,175.	107,653. 93.	2,003,146. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 11f 60c | Prés..... 63f 50c
Vignes..... 47. 00. | Bois..... 16. 50.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 120.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande... 22.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le maréchal duc de Reggio, pair de France.
M. le comte de Montholon.
M. Broussier, lieutenant général.
M. de Cholet, maréchal-de-camp.
M. Thelusson de Sorcy, le plus fort propriétaire du département.
M. de Gerauvilliers d'Abainville.
M. Haldat, secrétaire de l'académie de Nancy.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Moutiers-sur-Saulx, 23 juin 1810.

M. le président adresse à l'assemblée un discours dans lequel il la pénètre de l'avantage du cadastre pour le département, puisqu'il doit établir une juste répartition entre tous ses propriétaires.

Canton de Void, 16 juin 1812.

L'assemblée témoigne sa vive reconnaissance pour les bienfaits du cadastre qui établit l'égalité proportionnelle entre les contribuables.

Canton de Clermont, 14 juin 1813.

Fait consigner dans le procès-verbal l'expression de sa reconnaissance pour l'avantage qui doit résulter de l'opération du cadastre, en établissant une juste répartition de l'impot foncier.

Canton de Montmédy, 7 janvier 1815.

Fait consigner l'expression de sa reconnaissance envers Sa Majesté le Roi et Son Exc. le Ministre des finances, pour l'avantage que le cadastre procurera au canton.

Canton de Vavincourt, 28 juillet 1817.

L'assemblée fait consigner dans son procès-verbal ses témoignages de satisfaction pour le soin apporté dans toutes les parties de l'opération cadastrale, et sur les avantages qui résulteront pour les propriétaires, du bienfait d'une répartition juste et proportionnelle.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général fait ses observations sur la dépense et la lenteur du parcellaire. Le point qu'il considère comme le plus important, est d'établir promptement la répartition entre les départemens et les communes : il propose, en conséquence, 1.° de revenir au cadastre par masses de cultures; 2.° d'exiger des propriétaires, aux termes de la loi de novembre 1790, des déclarations exactes de leurs biens, à l'effet de régulariser les états de section, ou de faciliter le parcellaire, lorsque les communes jugeront à propos de le faire entreprendre; 3.° de confier les mutations aux percepteurs ou aux controleurs, moyennant une légère indemnité, attendu que le travail ne peut être bien fait par les municipalités des communes rurales.

Session de 1817.

Le conseil renouvelle les mêmes observations qu'en 1816, et exprime le même vœu.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

Ce département est tiré entièrement de l'ancienne province de Bretagne.

Sa superficie totale est de..... 712,587 arpens métriques.

Il contient 4 arrondissemens, 36 cantons, 226 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 50 communes, formant près du quart du départ.t

De ces communes, il y en a..... 45 arpentées,

dont..... 37 expertisées,

et, dans ces dernières..... 21 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de.	109,738f 99c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,112,475f 15c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	23,889. 21.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	234,717. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,347,192. 15.	Contribution totale.....	133,628. 28.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 10 centimes pour un franc de revenu, revenant à un dixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	4.	
Communes.....	21.	
Arpens.....	57,826.	
Parcelles.....	144,014.	
Articles de matrice.....	15,169.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		606,583f 30c
suivant la matrice cadastrale		1,347,192. 15.
Augmentation.....		740,608. 85.

laquelle revient à 122 pour cent du revenu de l'ancienne matrice.

Les 15,169 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 14,800 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient le dixième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la soixante-septième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	16,927a 60p 12m	657,159f 95c
Vignes.....	59. 34. 03.	3,719. 80.
Jardins potagers.....	192. 96. 07.	18,870. 55.
Jardins d'agrément.....	0. 64. 62.	44. 60.
Prés.....	4,994. 20. 67.	222,873. 05.
Pâtures.....	3,384. 23. 63.	58,139. 35.
Marais.....	919. 09. 04.	4,473. 20.
Bois taillis.....	1,502. 70. 91.	19,579. 50.
A reporter.....	27,980. 79. 09.	984,910. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	27,980a 79p 09m	984,910f 00c
Futaies.....	311. 86. 20.	4,937. 95.
Pépinières.....	60. 57. 54.	760. 65.
Vergers.....	541. 41. 27.	33,041. 70.
Châtaigneraies.....	4. 87. 29.	130. 30.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	25,638. 27. 53.	49,527. 30.
Étangs.....	351. 40. 14.	1,228, 45.
A reporter.....	54,889. 19. 06.	1,074,536. 35.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	54,889ᵃ 19ᵖ 06ᵐ	1,074,536ᶠ 35ᶜ
Propriétés particulières...	910. 63. 55.	20,543. 55.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	55,799. 82. 61.	1,095,079. 90.
Superficie des propriétés bâties.....	322. 34. 99.	17,395. 25.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	56,122. 17. 60.	1,112,475. 15.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	7,333.	206,742ᶠ 80ᶜ
Moulins.....	141.	26,846. 70.
Usines et manufactures...	7.	1,127. 50.
TOTAL.....	7,481.	234,717. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,258ᵃ 24ᵖ 48ᵐ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	169. 22. 09.
Rochers, montagnes incultes.....	1. 92. 98.
Forêts de l'État.....	250. 59. 01.
Domaines non productifs.....	12. 16. 43.
Cimetières.....	4. 01. 78.
TOTAL.....	1,696. 16. 77.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	44.	4ᵃ 07ᵖ 32ᵐ
Églises, presbytères.....	120.	3. 34. 37.
TOTAL.....	164.	7. 41. 69.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	55,799ᵃ 82ᵖ 61ᵐ	1,112,475ᶠ 15ᶜ
	bâties.....	7,481.	322. 34. 99.	234,717. 00.
TOTAL.....		7,481.	56,122. 17. 60.	1,347,192. 15.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	1,696. 16. 77.	.....
	bâties.....	164.	7. 41. 69.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		7,645.	57,825. 76. 06.	1,347,192. 15.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 39ᶠ 00ᶜ | Prés..... 45ᶠ 00ᶜ
Vignes..... 64. 00. | Bois..... 13. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 35.

Propriétaire qui a formé individuellement la même demande.

M. de Carheil.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Vannes (Ouest), 17 décembre 1810.

L'assemblée vote des remerciemens au Gouvernement pour le bienfait du cadastre; prie M. le Préfet, président, d'être auprès du Ministre des finances l'interprète de ses sentimens de reconnaissance pour tous les moyens qu'il emploie au succès d'une entreprise si importante.

Canton de Vannes (Est), 20 janvier 1812.

Même vote.

Canton de Belz, 28 août 1812.

Les délégués éprouvent une véritable satisfaction à rendre justice au zèle, à l'activité, et sur-tout à l'intégrité des agens qui ont concouru aux opérations cadastrales de leur canton; témoignent, par l'organe de M. le Préfet, leur reconnaissance envers le Gouvernement, ainsi qu'envers le Ministre des finances, chargé de l'exécution du cadastre.

Canton de Grandchamp, 17 juillet 1813.

Même vote.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Session de 1817.

L'utilité du cadastre parcellaire est généralement sentie, et sa continuation vivement desirée par le département. Le conseil général regrette de ne pouvoir, cette année, voter des centimes additionnels, dont le produit ajouté aux fonds accordés par le Gouvernement, accélérerait sa marche. Le conseil s'empressera d'adopter cette mesure aussitôt que la situation financière le lui permettra.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

Ce département est tiré des anciennes provinces de la Lorraine et des Trois-Évêchés, et se compose des parties suivantes :

Lorraine	455,615 arpens métriques.
Trois-Évêchés	216,528.
Superficie totale du département	672,143.

Il contient 4 arrondissemens, 27 cantons, 845 communes ou 695 mairies.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 278 communes, formant le tiers du département.

De ces communes, il y en a..... 278 arpentées,

dont..... 210 expertisées,

et dans ces dernières..... 210 cadastrées, formant huit cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	2,337,295f 74c
Pour les maisons et propriétés bâties de....	1,349,775. 46.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	3,687,071. 20.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties, est de 311,907f 60c

La contribution foncière des propriétés bâties est de..... 184,110. 40.

Contribution totale..... 496,018. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 13 centimes pour franc de revenu, revenant du 7.e au 8.e

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	8.	
Communes	210.	
Arpens	98,975.	
Parcelles	383,396.	
Articles de matrice	54,071.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		2,145,076f 26c
suivant la matrice cadastrale		3,687,071. 20.
Augmentation		1,541,994. 94.

laquelle revient aux sept dixièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 54,071 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 53,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous du 1/7.e au 1/8.e de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient le tiers ou le quart de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la seizième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	49,796a 00P	1,019,642f 13c
Vignes	3,619. 00.	310,212. 41.
Jardins potagers / Jardins d'agrément	1,986. 00.	111,810. 98.
Prés	7,449. 00.	403,834. 54.
Pâtures	837. 00.	10,521. 59.
Marais	67. 00.	152. 83.
Bois taillis	17,659. 00.	307,423. 45.
Futaies	1,251. 00.	21,165. 00.
A reporter	82,664. 00.	2,184,762. 93.

	Contenance.	Revenu.
Reports	82,664a 00P	2,184,762f 93c
Pépinières	53. 00.	3,612. 13.
Vergers	2,133. 00.	87,300. 20.
Oseraies, aunaies et saussaies	156. 00.	4,601. 22.
Houblonn.res, chenev.res	63. 00.	2,892. 25.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	1,696. 00.	4,676. 00.
Carrières et mines	32. 00.	66. 67.
Étangs	27. 00.	836. 00.
A reporter	86,824. 00.	2,288,747. 40.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports	86,824ᵃ 00ᵖ	2,288,747ᶠ 40ᶜ
Canaux d'irrigation	4. 00.	139. 00.
Propriétés particulières	452. 34.	32,669. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables	87,280. 34.	2,321,555. 40.
Superficie des propriétés bâties	378. 00.	19,221. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale	87,658. 34.	2,340,776. 40.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	16,510.	1,250,561ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux	5.	30,100. 00.
Moulins	119.	49,484. 00.
Usines et manufactures	188.	15,896. 00.
Bâtimens divers	3.	254. 00.
TOTAL	16,825.	1,346,295. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	2,842ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs	1,157. 00.
Rochers, montagnes incultes	2. 65.
Forêts de l'État	7,263. 07.
Domaines non productifs	9. 00.
Cimetières	11. 00.
TOTAL	11,284. 72.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	215.	23ᵃ 42ᵖ
Églises, presbytères	182.	9. 00.
TOTAL	397.	32. 42.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	87,280ᵃ 34ᵖ	2,340,776ᶠ 40ᶜ
	bâties	16,825.	378. 00.	1,346,295. 00.
	TOTAL	16,825.	87,658. 34.	3,687,071. 40.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	11,284. 72.	.....
	bâties	397.	32. 42.	.....
	TOTAL GÉNÉRAL	17,222.	98,975. 48.	3,687,071. 40.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables ..... 21ᶠ | Prés 56ᶠ
Vignes ..... 81. | Bois ..... 19.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées ..... 252.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande .... 6.

Noms des principaux propriétaires.

M. le comte d'Helmstadt.
M. le comte Berthier.
M. Milleret.
M. d'Hausen.
M. Bouchotte.
M. Durand.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Les assemblées cantonales se sont bornées à examiner les évaluations, et à niveler les différentes communes entre elles.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général considère le cadastre comme le seul moyen de régulariser la répartition de l'impôt ; mais il desire dans l'exécution une célérité, et dans les dépenses une réduction, qui ne s'accordent point avec le système du parcellaire. Il propose de revenir au cadastre par masses de cultures, sauf aux propriétaires et aux communes qui le desireraient, à faire exécuter, à leurs frais, le parcellaire, d'après un mode uniforme et sous la direction de l'administration du cadastre.

Session de 1817.

Il n'y a point eu d'observations sur le cadastre en 1817.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE.

Ce département est tiré des anciennes provinces du Nivernais et de l'Orléanais; savoir :

Nivernais	639,806 arpens métriques.
Orléanais, Gâtinois	22,300.
Superficie totale du département	662,106.

Il contient 4 arrondissemens, 25 cantons, 330 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 88 communes, formant le quart et au-delà du dép.[nt]
De ces communes, il y en a ..... 75 arpentées,
dont ..... 64 expertisées,
et dans ces dernières ..... 22 cadastrées, formant deux cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de	692,649f 85c
Pour les maisons et propriétés bâties, de	135,228. 39.
Et l'allivrement ou revenu total, de	827,878. 24.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de 86,358f 65c
La contribution foncière des propriétés bâties est de ..... 16,829. 35.
Contribution totale ..... 103,188. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 12 centimes pour un franc de revenu, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	2.	
Communes	22.	
Arpens	53,387.	
Parcelles	99,956.	
Articles de matrice	11,264.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		519,790f 47c
suivant la matrice cadastrale		827,878. 24.
Augmentation		308,087. 77.

laquelle revient à près de trois cinquièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 11,264 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 10,500 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la 64.e partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés (pour un canton).

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	9,686a 31p	108,511f 00c
Vignes	923. 00.	66,202. 00.
Jardins potagers	168. 00.	4,822. 00.
Jardins d'agrément	9. 46.	201. 00.
Prés	2,090. 00.	118,809. 00.
Pâtures	769. 00.	11,106. 00.
Bois taillis	8,491. 00.	85,346. 00.
Vergers	83. 35.	2,093. 00.
A reporter	22,220. 12.	397,090. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	22,220a 12p	397,090f 00c
Oseraies, aunaies et saussaies	1. 54.	13. 45.
Houblonnières, chenevières	74. 16.	2,091. 84.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	397. 00.	476. 00.
Carrières et mines	29. 00.	299. 00.
Étangs	52. 21.	1,143. 00.
A reporter	22,774. 03.	401,113. 29.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	22,774ᵃ 03ᵖ	401,11,ᶠ 29ᶜ
Canaux d'irrigation.....	0. 19.	4. 00.
Propriétés particulières...	7. 09.	17. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	22,781. 31.	401,134. 29.
Superficie des propriétés bâties.....	82. 00.	1,550. 47.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	22,863. 31.	402,684. 76.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	1,875.	61,494ᶠ 54ᶜ
Forges, fourneaux.....	21.	23,109. 53.
Moulins.....	22.	6,144. 60.
Usines et manufactures...	15.	8,672. 87.
Bâtimens divers.....	1.	98. 00.
TOTAL.....	1,934.	99,519. 54.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	738ᵃ 37ᵖ
Forêts de l'État.....	2,533. 35.
Cimetières.....	1. 00.
TOTAL.....	3,272. 72.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance
Églises, presbytères.....	12.	0ᵃ 38ᵖ

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	22,781ᵃ 31ᵖ	402,685ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	1,934.	82. 00.	99,520. 00.
TOTAL.....		1,934.	22,863. 31.	502,205. 00.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	3,272. 72.	.....
	bâties.....	12.	0. 38.	.....
TOTAL GÉNÉRAL...		1,946.	26,136. 41.	502,205. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 11ᶠ 00ᶜ | Prés..... 57ᶠ 00ᶜ
Vignes..... 72. 00. | Bois..... 10. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 3.

Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande.

M.ᵐᵉ Carroyon-Destilliers.
M. de la Rochefoucauld.
M. Andras de Marcy.
M. Fouilon de Doué.
M. Lepelletier d'Aunay (Hector).
M. Lepelletier d'Aunay (Charles-Louis-David).
M. Viel-Lunas.
M. Viel-d'Espeuilles.
M. Chailloux (Nicolas).
M. de Mortemard.
M. Durosier de Vertpré.
M. Talleyrand-Périgord-Chalais.
M. Andras de Poiseux.
M. de Pracomtal.
M. Chabrol-Chaméane.
M.ᵐᵉ de Choiseul.
M.ᵐᵉ de Damas.
M. Tiersonnier (Éloi).
M. Chabrol-Tournoël.
M. Roy (Antoine).

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Les assemblées cantonales, après avoir terminé leurs travaux sur les évaluations, ont témoigné le desir que le délai accordé pour l'examen des bulletins fût porté à deux mois.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général rend justice à la sagesse des lois et instructions qui régissent le cadastre; mais il se plaint de l'exécution, et principalement de l'exagération des évaluations : il blâme aussi le choix des experts En votant la continuation de cette opération, vivement desirée par les hommes éclairés et par la très-grande majorité des propriétaires, le conseil demande, 1.° que les experts soient pris, à l'avenir, parmi les propriétaires et les plus forts cultivateurs; 2.° que chaque commune puisse leur adjoindre un expert à son choix, pour opérer contradictoirement; 3.° qu'en cas de dissentiment, ce soit un tiers-expert, au choix des deux premiers, qui décide la question; 4.° que, dans le cas où l'assemblée cantonale n'approuverait pas le travail, un inspecteur général se rende sur les lieux mêmes, pour entendre de nouveaux délégués, désignés par M. le Préfet, avant de faire son rapport.

Session de 1817.

Le conseil général, considérant que le cadastre a pour objet de parvenir à l'égalité proportionnelle de la répartition de l'impôt,

Qu'en attendant que l'achèvement de cette importante opération mette le Gouvernement à même de l'établir entre les départemens, rien ne peut s'opposer à ce qu'elle soit établie entre les communes et les particuliers dans les cantons déjà cadastrés,

Le conseil général émet le vœu, qu'en 1818, dans les cantons où les opérations sont terminées, le cadastre serve de base à la répartition de l'impôt du canton entre les communes, et de la commune entre les particuliers.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU NORD.

Ce département est tiré des anciens Pays-Bas français et de leurs subdivisions, comme il suit :

Pays-Bas français.	Flandre française.....	266,357 arpens métriques.
	Hainaut français.....	197,864.
	Cambrésis.....	96,985.
	Superficie totale du département.....	561,206.

Il contient 6 arrondissemens, 44 cantons, 664 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 251 communes, formant plus du tiers du dép.t

De ces communes, il y en a..... 247 arpentées,

dont..... 144 expertisées,

et dans ces dernières,..... 119 cadastrées, formant sept cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	4,838,779f 42c
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	563,401. 00.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	5,402,180. 42.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de. 531,525f 52c

La contribution foncière des propriétés bâties, est de..... 61,348. 63.

Contribution totale..... 592,874. 15.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 10 c. 90/100.e pour un franc de revenu, revenant à près d'un 9.e

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	7.	
Communes.....	119.	
Arpens.....	96,625.	
Parcelles.....	227,146.	
Articles de matrice.....	54,447.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		2,712,964f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		5,402,180. 00.
Augmentation.....		2,689,216. 00.

laquelle revient à 99 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 54,447 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 35,847 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le neuvième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les deux tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quatre-vingt-quatorzième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	68,616a 74p	3,511,218f 88c
Jardins potagers.....	1,474. 86.	105,773. 18.
Jardins d'agrément.....	19. 00.	1,283. 00.
Prés.....	3,351. 60.	214,365. 83.
Pâtures.....	9,851. 81.	668,733. 09.
Marais.....	217. 15.	11,039. 15.
Bois taillis.....	5,605. 22.	217,875. 17.
Pépinières.....	21. 99.	1,476. 03.
Vergers.....	425. 21.	36,671. 73.
A reporter.....	89,583. 58.	4,768,436. 06.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	89,583a 58p	4,768,436f 06c
Oseraies, aunaies et saussaies.....	17. 33.	1,195. 54.
Houblonnières, chenevières.....	119. 90.	8,539. 49.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères...	490. 82.	954. 52.
Carrières et mines.....	4. 69.	168. 22.
Tourbières.....	111. 00.	2,612. 00.
Étangs.....	180. 87.	9,595. 52.
A reporter.....	90,508. 19.	4,791,501. 35.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Report.....	90,508ª 19ᵖ	4,791.501ᶠ 35ᶜ
Propriétés particulières...	151. 01.	6,534. 92.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	90,659. 20.	4,798,036. 27.
Superficie des propriétés bâties.....	653. 15.	40,742. 73.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	91,312. 35.	4,838,779. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	21,603.	478,302ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	213.	55,743. 00.
Usines et manufactures...	250.	29,356. 00.
TOTAL.....	22,066.	563,401. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	2,651ª 89ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	344. 78.
Rochers, montagnes incultes.....	2. 31.
Forêts de l'État.....	2,257. 10.
Domaines non productifs.....	8. 30.
Cimetières.....	30. 43.
TOTAL.....	5,294. 81.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	95.	6ª 46ᵖ
Églises, presbytères.....	190.	11. 95.
TOTAL.....	285.	18. 41.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	90,659ª 20ᵖ	4,838,779ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	22,066.	653. 15.	563,401. 00.
TOTAL.....		22,066.	91,312. 35.	5,402,180. 00.
Propriétés non imposables...	non bâties....	.....	5,294. 81.	.....
	bâties.....	285.	18. 41.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		22,351.	96,625. 57.	5,402,180. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. Terres labourables..... 51ᶠ 00ᶜ | Prés..... 64ᶠ 00ᶜ
Pâtures..... 68. 00. | Bois..... 40. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 30.

Il y a dans ce moment douze communes qui font faire l'arpentage de leur territoire, par anticipation et à leurs frais, dont elles seront remboursées lorsque le cadastre sera porté dans les cantons dont elles dépendent.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Les assemblées cantonales ont en général donné leur approbation aux opérations des experts et des contrôleurs des contributions directes.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Sessions de 1816 et de 1817.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE L'OISE.

Ce département est tiré des anciennes provinces de l'Ile-de-France et de la Picardie.

Ile-de-France....	Ile-de-France propre.....	254,630 arpens métriques.
	Valois.....	121,110.
	Noyonnais.....	61,900.
	Soissonnais.....	19,575.
Picardie.....	Santerre.....	102,101.
	Amiénois.....	30,505.
	Superficie totale du département.....	589,821.

Il contient 4 arrondissemens, 35 cantons, 729 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 183 communes, formant le quart du départ.t

De ces communes, il y en a..... 182 arpentées,

dont..... 153 expertisées,

et dans ces dernières..... 55 cadastrées, formant trois cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est, pour 1817, de.....	193,716f 00c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,459,396f 32c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	42,406. 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	366,366. 00.	Contribution totale.....	236,122. 00.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,827,762. 32.		

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 12 centimes pour un franc de revenu, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	3.	
Communes.....	55.	
Arpens.....	50,150.	
Parcelles.....	173,223.	
Articles de matrice.....	21,258.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		964,107f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		1,827,762. 00.
Augmentation.....		863,655. 00.

laquelle revient aux neuf dixièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 21,258 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 20,500 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la cinq-cent-unième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés,

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	29,166a 65p	1,074,862f 17c
Vignes.....	214. 90.	9,815. 32.
Jardins potagers.....	508. 14.	43,005. 00.
Jardins d'agrément.....	75. 25.	4,850. 04.
Prés.....	1,773. 07.	105,995. 96.
Pâtures.....	346. 19.	6,852. 41.
Marais.....	248. 32.	5,578. 39.
Bois taillis.....	4,638. 98.	136,760. 39.
Futaies.....	34. 82.	1,374. 74.
Pépinières.....	7. 95.	385. 53.
A reporter.....	37,014. 27.	1,389,499. 95.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	37,014a 27p	1,389,490f 95c
Vergers.....	713. 85.	40,428. 26.
Oseraies, aunaies et saussaies.....	31. 00.	1,400. 91.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	1,657. 73.	1,587. 43.
Carrières et mines.....	39. 39.	436. 59.
Tourbières.....	0. 05.	2. 70.
Étangs et canaux empoissonnés.....	61. 80.	2,820. 75.
Canaux d'irrigation.....	85. 67.	4,453. 01.
A reporter.....	39,603. 76.	1,440,630. 45.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	39,603ª 76P	1,440,630f 40c
Propriétés particulières....	10. 25.	572. 61.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	39,614. 01.	1,441,203. 01.
Superficie des propriétés bâties.....	333. 22.	18,190. 86.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	39,947. 23.	1,459,393. 87.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	8,194.	286,839f 00c
Moulins.....	99.	67,825. 00.
Usines et manufactures....	59.	13,674. 00.
Bâtimens divers.....	1.	30. 00.
TOTAL.....	8,353.	368,368. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,330ª 42P
Rivières, ruisseaux, lacs.....	192. 00.
Forêts de l'État.....	8,497. 60.
Domaines non productifs.....	166. 67.
Cimetières.....	6. 60.
TOTAL.....	10,193. 29.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État ou destinés au service public.....	17.	5P 43ª
Églises, presbytères....	80.	4. 00.
TOTAL.....	97.	9. 43.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties.. .	.....	39,614ª 01P	1,459,393f 87c
	bâties.....	8,353.	333. 22.	368,368. 00.
TOTAL.....		8,353.	39,947. 23.	1,827,761. 87.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	10,193. 29.	.....
	bâties.....	97.	9. 43.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		8,450.	50,149. 95.	1,827,761. 87.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures.

Terres labourables.....	37f	Prés.....	59f
Vignes.....	46.	Bois.....	30.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 153.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 18.

Noms des principaux Propriétaires.

M. Héricard-Ferrand de Thury, ingénieur des mines et carrières de Paris, membre de la Chambre des Députés de 1815.
MM. les maires du canton de Grandvilliers.
M. de Verigny, maître des requêtes, propriétaire à Balagny, canton de Neuilly-en-Thel.
MM. les maires du canton de Crevecœur.
M. de Bertichère, officier des chevau-légers, propriétaire dans le canton de Saint-Germer.
M. Bayard de Plainville, membre de la Chambre des Députés de 1815, propriétaire à Breteuil.
M. Hérissant, maire de la commune de Belle-Église.
M. Debroé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maire de la commune d'Essuiles.
M.me Charton, propriétaire dans la commune de Fleurines.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Creil, 28 octobre 1811.

L'assemblée témoigne sa reconnaissance envers le Gouvernement pour l'exécution du cadastre, qui provoque et assure à l'administration l'amour des peuples; remercie les agens des soins, lumières et délicatesse qu'ils ont apportés dans leurs travaux, ainsi que l'inspecteur général, pour les éclaircissemens qu'il a donnés dans le cours de la discussion.

Canton de Senlis, 4 septembre 1812.

Vote des remerciemens au Gouvernement pour l'établissement du cadastre; déclare qu'elle est convaincue de la sagesse des opérations et des principes développés par MM. le président et inspecteur général des finances.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil ne s'est point occupé du cadastre.

Session de 1817.

Le conseil a pensé que le cadastre, comme on l'exécute, sera interminable: il a proposé d'y substituer des opérations sommaires d'arpentage et d'expertise.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE L'ORNE.

Ce département est tiré de l'ancienne province de Normandie et de ses subdivisions, comme il suit :

NORMANDIE.....	Normandie propre.....	316,867 arpens métriques.
	Perche.....	149,338.
	Duché d'Alençon.....	94,848.
	Superficie du département.....	561,053.

Il contient 4 arrondissemens, 35 cantons, 608 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 217 communes, formant plus du tiers du départ.t

De ces communes, il y en a..... 204 arpentées,

dont..... 143 expertisées,

et dans ces dernières..... 123 cadastrées, formant huit cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de...	4,274,498f 77c
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	302,714. 17.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	4,577,212. 94f

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de.. 509,575f 02c

La contribution foncière des propriétés bâties est de..... 3658. 87.

Contribution totale..... 546,033. 89.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 11c 22/100 pour un franc de revenu, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	8.	
Communes.....	123.	
Arpens.....	123,817.	
Parcelles.....	219,167.	
Articles de matrice.....	45,800.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		2,253,185f
suivant la matrice cadastrale.....		4,577,213.
Augmentation.....		2,324,028.

laquelle revient à plus de 100 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 45,800 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 30,063 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la trentième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	58,801a 24p	1,636,853f 77c
Jardins potagers.....	978. 84.	59,217. 93.
Jardins d'agrément.....	1. 66.	79. 96.
Prés.....	14,580. 42.	960,223. 00.
Pâtures.....	21,032. 00.	1,186,383. 29.
Marais.....	0. 05.	0. 03.
Bois taillis.....	7,659. 95.	142,472. 73.
Futaies.....	109. 36.	2,688. 52.
Pépinières.....	68. 56.	3,313. 02.
Vergers.....	4,519. 60.	227,401. 52.
Oseraies, aunaies et saussaies.....	0. 96.	27. 81.
A reporter....	107,752. 64.	4,218,661. 58.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	107,752a 64p	4,218,661f 58c
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	3,665. 86.	12,514. 15.
Carrières et mines.....	0. 25.	2. 75.
Étangs et mares.....	200. 29.	4,479. 84.
Canaux de navigation (avenues).....	8. 51.	400. 28.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	111,627. 55.	4,236,058. 60.
Superficie des propriétés bâties.....	767. 43.	38,440. 17.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	112,304. 98.	4,274,498. 77.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	18,687.	238,528f 30c
Moulins	143.	55,660. 47.
Usines et manufactures	26.	4,183. 00.
Bâtimens divers	22.	4,342. 40.
TOTAL	18,878.	302,714. 17.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	3,182a 55p
A reporter	3,182. 55.
Report	3,182a 55p
Rivières, ruisseaux, lacs	237. 97.
Forêts de l'État	7,957. 68.
Domaines non productifs	15. 93.
Cimetières	13. 04.
TOTAL	11,407. 17.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Églises, presbytères	157.	15a 43p

RÉSUME.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	111,627a 55p	4,274,498f 77c
	bâties	18,878.	767. 43.	302,714. 17.
TOTAL		18,878.	112,394. 98.	4,577,212. 94.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	11,407. 17.	.....
	bâties	157.	15. 43.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		19,035.	123,817. 58.	4,577,212. 94.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. Terres labourables.... 27f 83c | Bois..... 18f 59c
Prés..... 65. 85. | Pâtures..... 56. 40.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 4.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 2.

Noms des principaux Propriétaires.

M. de Falconner. || M. Belhomme de Caudecoste.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Sées, 9 septembre 1810.

L'assemblée a demandé la réduction d'un cinquième sur les évaluations qui résulteraient de l'application des tarifs qu'elle venait d'approuver.

Canton d'Alençon (Est), 4 mars 1811.

Même opinion que dans l'assemblée précédente. Les instructions sur le cadastre ont été blâmées comme étant insuffisantes.

Canton de Mortrée, 14 mars 1811.

Les délégués ne se sont occupés que de l'objet de leur délibération.

Canton de Bazoches, 17 septembre 1811.

L'assemblée vote des remerceimens à tous les agens du cadastre, et invite le président à transmettre au Gouvernement l'expression de sa reconnaissance pour le bienfait de l'opération.

Canton de Courtomer, 17 juin 1812.

Même observation que pour le canton de Mortrée. L'assemblée a néanmoins insisté pour la réduction d'un cinquième sur les évaluations de tout le canton.

Canton de Messey, 20 mai 1813.

L'assemblée témoigne sa satisfaction de la continuation des opérations cadastrales, et présente diverses observations sur les évaluations.

Canton du Merlerault, 25 septembre 1813.

L'assemblée a terminé ses opérations sans faire d'observations.

Canton de Pervanchères, 21 octobre 1816.

L'assemblée donne son adhésion, à la majorité de sept voix contre cinq, à tous les tarifs. La promptitude avec laquelle les délégués terminent leur opération, est due aux diverses contre-expertises que les principaux propriétaires ont fait faire pour connaître l'exactitude des opérations cadastrales.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil se plaint des évaluations, et pense qu'on ne peut obtenir de bons résultats d'expertises faites par un grand nombre d'agens qui tous n'ont pas les connaissances nécessaires; il croit préférable de renoncer à une opération dispendieuse qui lui parait devoir produire un grand nombre d'injustices. Il demande qu'on ait recours à des moyens moins compliqués.

Session de 1817.

Le conseil général est persuadé que la seule chose qui puisse mériter quelque confiance, est l'arpentage; que le classement des terres est une chose absolument impossible à tout autre que les proches voisins de ces terres. Il croit qu'un bon arpentage par nature de culture, et des notes prises sur les productions et leur valeur en général, sont suffisans pour faire une répartition juste entre les départemens, les arrondissemens et les communes.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

Ce département est tiré des anciennes provinces d'Artois et de Picardie, et de leurs subdivisions, comme il suit :

Artois		462,785 arpens métriques.
Picardie	Boulonnais	136,056.
	Ponthieu	41,283.
	Calaisis	29,800.
Superficie du département		669,924.

Il contient 6 arrondissemens, 43 cantons, 928 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 275 communes, formant plus du quart du dépar.t

De ces communes, il y en a ..... 257 arpentées,

dont ..... 124 expertisées,

et dans ces dernières ..... 124 cadastrées, formant huit cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de..	412,084f 83c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de.	4,180,404f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de	108,177. 17.
Pour les maisons et propriétés bâties, de...	1,234,515. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	5,414,919. 00.	Contribution totale	520,262. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 9 centimes et demi pour un franc de revenu, revenant à un 11.e

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	8.	
Communes	124.	
Arpens	102,014.	
Parcelles	207,201.	
Articles de matrice	52,490.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		1,991,343f 00.
suivant la matrice cadastrale		5,414,920. 00.
Augmentation		3,423,577. 00.

laquelle revient à 170 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 52,490 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 51,500 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le onzième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient le tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la trente-cinquième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.		Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	68,749a 00p	3,019,287f 00c	*Reports*.....	86,819f 00c	3,859,894f 00c
Jardins potagers.....	1,386. 00.	134,278. 00.	Vergers.....	1,880. 00.	136,019. 00.
Jardins d'agrément.....	11. 00.	924. 00.	Oseraies, aunaies et saussaies.	62. 36.	4,178. 00.
Prés.....	3,795. 00.	183,718. 00.	Houblonnières, chenevières..	3 70.	216. 00.
Pâtures.....	6,299. 00.	288,128. 00.	Terres vaines et vagues,		
Marais.....	2,735. 00.	91,430. 00.	landes et bruyères.....	2,056. 00.	7,368. 00.
Bois taillis.....	3,756. 00.	138,659. 00.	Carrières et mines.....	6. 51.	125. 29.
Futaies.....	66. 00.	2,034. 00.	Tourbières.....	109. 00.	3,404. 00.
Pépinières.....	22. 00.	1,436. 00.	Étangs.....	152. 16.	3,486. 00.
A reporter...	86,819. 00.	3,859,894. 00.	*A reporter*.....	91,088. 73.	4,014,690. 29.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports	91,088ª 73ᵖ	4,014,690ᶠ 29ᶜ
Propriétés particulières	1,409. 00.	107,091 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables	92,497. 73.	4,121,781. 29.
Superficie des propriétés bâties.	775. 00.	58,623. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale	93,272. 73.	4,180,404. 29.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	21,018.	1,107,192ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux	38.	249. 00.
Moulins	266.	84,269. 00.
Usines et manufactures	336.	38,357. 00.
Bâtimens divers	89.	4,448, 30.
TOTAL	21,747.	1,234,515. 30.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	2,669ª 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs	851. 00.
Rochers, montagnes incultes	62. 00.
Forêts de l'État	4,761. 00.
Domaines non productifs	290. 04.
Cimetières	33. 00.
TOTAL	8,666. 04.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	191.	69ª 21ᵖ
Églises, presbytères	185.	5. 97.
TOTAL	376.	75. 18.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	92,497ª 73ᵖ	4,180,404ᶠ 29ᶜ
	bâties	21,747.	775. 00.	1,234,515. 30.
TOTAL		21,747.	93,272. 73.	5,414,919. 59.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	8,666. 04.	.....
	bâties	376.	75. 18.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		22,123.	102,013. 95.	5,414,019. 59.

Revenu moyen de l'arpent des trois principales cultures ..... Terres labourables 44ᶠ 00. Prés ..... 48. 48. | Bois ..... 37ᶠ 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Propriétaires qui ont demandé à être cadastrés ..... 8.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le comte Dusaillant, ex-préfet, propriétaire.
M. le baron Dupire, propriétaire.
M. Tribalet, inspecteur général des finances.
M. Suin, directeur de l'enregistrement, propriétaire.
M. Daoust Saint-Léger, riche propriétaire.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton d'Auxi-le-Château, 20 août 1811.

Les délégués prient M. le président de faire parvenir au Gouvernement, par l'organe de M. le Préfet, l'hommage de leur respect et de leur reconnaissance; reconnaissent, après une discussion approfondie, l'égalité proportionnelle entre les communes comme entre les différentes natures et les différentes classes de propriétés.

Canton de Saint-Omer, (Sud), 9 novembre 1811. — Même vote.

Canton de Montreuil, 8 octobre 1812.

L'assemblée apprécie toute la sollicitude paternelle du Gouvernement dans l'institution du cadastre qui établit l'égalité proportionnelle entre les contribuables, ainsi qu'entre les communes composant le canton.

Canton de Lillers, 14 juin 1813.

Les délégués votent des remerciemens au Gouvernement pour la bienfaisante institution du cadastre, dont ils desirent voir, le plutôt possible, l'entier achèvement, comme le seul moyen de faire jouir tous les propriétaires de l'avantage qui doit en résulter.

Canton de Boulogne, 11 juillet 1814.

L'assemblée, après l'examen le plus scrupuleux, reconnait les évaluations cadastrales données par les experts, justes, équitables et proportionnelles, tant pour les propriétés bâties de la ville de Boulogne, que pour celles des communes rurales.

Canton de Saint-Omer, (Nord), 26 septembre 1814. — Même vote.

Canton de Croisiles, 4 septembre 1815.

Trouve, après quelques changemens, toutes les évaluations données aux diverses propriétés des vingt-huit communes composant le canton, justes, équitables et proportionnelles entre elles.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le cadastre, dit le conseil général, n'a répondu ni aux avantages qu'on s'en était promis, ni à la dépense qu'il a déjà occasionnée; il a excité de nombreuses réclamations. Avec bien moins de frais, les communes, chargées elles-mêmes de fournir le plan détaillé de leur territoire, y procéderaient par des voies promptes et économiques, tandis qu'une commission, composée de propriétaires les plus éclairés de chaque arrondissement, ferait l'évaluation de chaque canton, et que son travail serait revu par une commission départementale, qui arrêterait définitivement les évaluations. Si l'on continue le cadastre, le conseil y propose quelques modifications.

Session de 1817.

Le conseil général renouvelle ses plaintes contre l'exagération des évaluations faites sous l'ancien Gouvernement, et la demande d'une entière révision de ce travail, qu'il regarde comme le produit de l'arbitraire et de la fiscalité, en se déclarant l'interprète fidèle de tous les propriétaires; il pense que l'opération par masses de cultures est préférable au cadastre parcellaire, sous le triple rapport du temps nécessaire pour le parachever, de l'économie, et de la détresse des finances.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME.

Ce département est tiré des anciennes provinces de l'Auvergne, du Bourbonnais et du Lyonnais, dans les proportions suivantes :

Auvergne...	Comté d'Auvergne.....	115,410 arpens métriques.
	Dauphiné d'Auvergne.....	547,075.
Bourbonnais.....		128,988.
Lyonnais, Forez.....		18,460.
	Superficie du département.....	809,933.

Il contient 5 arrondissemens, 46 cantons, 438 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 80 communes, formant le cinquième du dép.t

De ces communes, il y en a..... 80 arpentées,

dont ..... 62 expertisées,

et dans ces dernières..... 33 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de	241,696f 20c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,416,315f 56c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	39,398. 80.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	255,773. 40.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,672,088. 96.	Contribution totale.....	281,095. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 16 cent. et demi pour 1 franc de revenu, revenant à un sixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de Cantons.....	4.	
Communes.....	33.	
Arpens.....	62,464.	
Parcelles.....	245,813.	
Articles de matrice.....	33,847.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		883,964f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		1,672,089. 00.
Augmentation.....		788,125. 00.

laquelle revient à neuf dixièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 33,847 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 33,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le sixième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la trente-cinquième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	27,917a 88p 51m	591,663f 25c
Vignes.....	3,310. 73. 02.	163,428. 85.
Jardins potagers.....	389. 43. 05.	30,226. 21.
Jardins d'agrément.....	28. 56. 38.	2,189. 43.
Prés.....	6,508. 08. 89.	363,003. 22.
Pâtures.....	9,961. 54. 47.	86,119. 99.
Bois taillis.....	1,339. 62. 64.	13,674. 48.
Futaies.....	3,059. 84. 55.	20,947. 24.
A reporter.....	52,515. 71. 51.	1,271,252. 67.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	52,515a 71p 51m	1,271,252f 67c
Pépinières.....	1. 37. 64.	93. 04.
Vergers.....	361. 32. 45.	18,606. 08.
Châtaigneraies.....	368. 97. 77.	5,615. 41.
Oseraies, aunaies et saussaies.....	212. 96. 60.	9,542. 02.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères..	3,371. 40. 20.	3,181. 56.
Étangs.....	69. 78. 11.	432. 20.
A reporter....	56,901. 54. 28.	1,308,722. 98.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	56,901ᵃ 54ᴾ 28ᵐ	1,308,722ᶠ 98ᶜ
Canaux d'irrigation.....	0. 26. 48.	26. 01.
Propriétés particulières...	2,103. 80. 67.	89,396. 39.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	59,005. 61. 43.	1,398,145. 38.
Superficie des propriétés bâties.....	259. 01. 72.	18,170. 18.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	59,264. 63. 15.	1,416,315. 56.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	11,459.	234,993ᶠ 35ᶜ
Moulins.....	203.	16,498. 05.
Usines et manufactures...	189.	4,282. 00.
TOTAL.....	11,851.	255,773. 40.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,780ᵃ 92ᴾ 81ᵐ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	394. 69. 03.
Glaciers, rochers, montagnes incultes.....	273. 36. 76.
Forêts de l'État.....	736. 62. 96.
Domaines non productifs.....	2. 41. 62.
Cimetières.....	3. 89. 07.
TOTAL.....	3,191. 92. 25.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	38.	4ᵃ 28ᴾ 80ᵐ
Églises, presbytères.....	78.	2. 92. 42.
TOTAL.....	116.	7. 21. 22.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	59,005ᵃ 61ᴾ 43ᵐ	1,416,315ᶠ 56ᶜ
	bâties.....	11,851.	259. 01. 72.	255,773. 40.
TOTAL.....		11,851.	59,264. 63. 15.	1,672,088. 96.
Propriétés non imposables...	non bâties...	.....	3,191. 92. 25.	.....
	bâties.....	116.	7. 21. 22.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		11,967.	62,463. 76. 62.	1,672,088. 96.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables.... 21ᶠ 19ᶜ | Prés..... 55ᶠ 78ᶜ
Vignes..... 49. 36. | Bois..... 10. 20.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 193.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 48.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le marquis de Montagnac, membre de la Chambre des Députés, grand propriétaire.
M. le baron Favard de l'Anglade, conseiller d'état, et membre de la Chambre des Députés, grand propriétaire.
M. le comte Bager-Beker, lieuten.ᵗ-gén.ᵃˡ des armées du Roi, *idem.*
M. le baron Flageac, conseiller de préfecture, grand propriétaire.
M. le marquis de Strada.
M. Mallet-Vendègre, membre du conseil général.
M. Urion-Laguelle, ex-inspecteur des eaux et forêts.
M. Conchon, notaire, maire et propriétaire.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Saint-Amant-Tallende, 7 mars 1811.

L'assemblée, après avoir examiné et discuté les évaluations du produit net imposable des différentes natures de cultures des communes composant le canton, vote des remercîmens au Gouvernement pour les heureux résultats du cadastre, qui établit la contribution foncière sur des bases tellement positives, que le contribuable n'aura plus à redouter les erreurs de la répartition.

Canton de Riom, 12 mai 1812.

Vote également des remercîmens au Gouvernement pour avoir établi le cadastre, dont le but est de faire disparaître les irrégularités et les injustices qui ont régné jusqu'à présent dans la répartition de l'impôt foncier.

Canton de Courpières, 8 juillet 1813.

Les délégués, avant de lever la séance, expriment envers le Gouvernement leur reconnaissance pour avoir entrepris une opération dont les heureux résultats doivent rendre les charges de chaque contribuable proportionnées à leurs revenus effectifs.

Canton d'Olliergues, 15 septembre 1813.

M. le président, après avoir établi les avantages d'une répartition égale et proportionnelle, après avoir parlé des moyens qui ont été vainement employés à diverses époques pour y parvenir, conclut à ce qu'il soit voté des remercîmens au Gouvernement pour l'établissement du cadastre, qui peut seul atteindre ce but.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil reconnaît les avantages du cadastre, et en desire la continuation : mais en même temps il émet le vœu que les résultats déjà connus ne puissent pas être pris pour base d'une nouvelle répartition entre les communes cadastrées et celles qui ne le sont pas, parce que, le produit des premières étant connu, et beaucoup plus élevé que celui des dernières, il s'ensuivroit une augmentation considérable d'impôt pour les cantons cadastrés; ce qui serait une injustice.

Session de 1817.

Le conseil, en persistant dans l'opinion qu'il a constamment émise en faveur du cadastre parcellaire, en examinant de nouveau les observations du conseil d'arrondissement de Riom, au sujet du cadastre de ce canton, reconnaît que le vœu qu'il a émis dans sa précédente session contre la péréquation des cantons cadastrés, est sans objet.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES (BASSES).

Ce département est tiré des anciennes provinces du Béarn, de la Navarre et de la Gascogne, dans les proportions suivantes :

Béarn		466,875 arpens métriques.
Navarre		147,612.
Gascogne	Pays de Soule	71,776.
	Pays de Labourd	77,727.
Total de la superficie		763,990.

Il contient 5 arrondissemens, 40 cantons, 653 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 194 communes, formant plus du quart du dép.t

De ces communes, il y en a..... 191 arpentées,

dont..... 191 expertisées,

et dans ces dernières..... 170 cadastrées, formant onze cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de	222,463f 00c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	2,680,605f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	39,979. 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	497,718. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	3,178,323. 00.	Contribution totale.....	262,442. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 8 centimes pour un franc de revenu, revenant à un douzième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	11.	
Communes.....	170.	
Arpens.....	202,949.	
Parcelles.....	254,748.	
Articles de matrice.....	30,436.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,244,699f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		3,178,323. 00.
Augmentation.....		1,933,624. 00.
laquelle revient à 150 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.		

Les 30,436 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 30,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le douzième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient le tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le quarante-septième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	37,780a 00p	1,169,133f 00c
Vignes.....	7,452. 00.	237,240. 00.
Jardins potagers.....	1,132. 00.	59,229. 00.
Prés.....	20,708. 00.	561,032. 00.
Pâtures.....	73,052. 00.	240,982. 00.
Marais.....	583. 00.	680. 00.
Bois taillis.....	30,463. 00.	239,844. 00.
Futaies.....	10,083. 00.	74,611. 00.
Pépinières.....	8. 38.	224. 00.
A reporter.....	181,261. 38.	2,582,975. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	181,261a 38p	2,582,975f 00c
Vergers.....	653. 00.	16,486. 00.
Châtaigneraies.....	2,367. 00.	37,638. 00.
Oseraies, aunaies et saussaies.....	7. 92.	82. 10.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	2,515. 00.	2,968. 00.
Carrières et mines.....	3,911. 58.	1,970. 00.
Tourbières.....	3. 00.	23. 00.
Étangs.....	156. 68.	738. 00.
A reporter.....	190,875. 56.	2,642,880. 10.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	190,875ª 56ᵖ	2,642,880ᶠ 10ᶜ
Canaux d'irrigation.....	4. 50.	130. 80.
Propriétés particulières...	2,830. 00.	5,259. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	193,710. 06.	2,648,269. 90.
Superficie des propriétés bâties.....	816. 00.	32,335. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	194,526. 06.	2,680,604. 90.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	20,863.	397,338ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	2.	2,200. 00.
Moulins.....	546.	86,725. 00.
Usines et manufactures...	75.	5,449. 00.
Bâtimens divers.....	7.	6,006. 00.
TOTAL.....	21,493.	497,718. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	4,749ª 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	2,617. 00.
Glaciers, rochers, montagnes incultes..	501. 00.
Forêts de l'État.....	406. 00.
Domaines non productifs.....	113. 00.
Cimetières.....	16. 22.
TOTAL.....	8,402. 22.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	157.	12ª 30ᵖ
Églises, presbytères.....	226.	8. 15.
TOTAL.....	383.	20. 45.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	193,710ª 06ᵖ	2,680,605ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	21,493.	816. 00.	497,718. 00.
TOTAL.....		21,493.	194,526. 06.	3,178,323. 00.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	8,402. 00.	.....
	bâties.....	383.	21. 00.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		21,876.	202,949. 06.	3,178,323. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables.... 31ᶠ 00ᶜ | Prés..... 27ᶠ 00ᶜ
Vignes..... 32. 00. | Bois..... 8. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 128.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 12.

Noms des principaux Propriétaires.

M. de Bordenave-Abere, membre du conseil général.
M. d'Elissalde, ancien avocat au parlement de Navarre, grand propriétaire.
M. Dangosse, grand propriétaire.
M. de Hilton, grand propriétaire.
M. de Brux..... *idem.*
M. Dufourcq.... *idem*, et maire de Saint-Jean-Pied-de-Port.
M. de Moncla, conseiller à la cour royale.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Claracq, 22 mars 1810.

L'assemblée exprime sa reconnaissance pour la justice, la paix domestique, l'égalité des contributions, l'encouragement de l'agriculture et la prospérité publique obtenus par les heureux résultats des opérations du cadastre.

Canton d'Oloron, 24 septembre 1810.

Les délégués, d'après le discours de M. le président, qui démontre évidemment tous les bienfaits qui doivent résulter du cadastre, entreprise, ajoute-t-il, vainement tentée jusqu'alors, quoique reconnue nécessaire, et maintenant réclamée vivement presque par tous les départemens, votent des remerciemens au Ministre des finances pour le zèle et l'activité avec lesquels il en suit l'exécution.

Canton de Navarrenx, 5 septembre 1811.

Le président présente à l'assemblée les grands avantages qui vont résulter, pour le canton, de la confection du cadastre, et demande qu'il soit voté des remerciemens au Ministre. Cette proposition est adoptée avec enthousiasme.

Canton de Monein, 18 décembre 1811.

Même vote; et de plus, tribut d'éloges à tous les agens chargés de concourir au cadastre.

Canton d'Ustarits, 18 juillet 1812.

Même vote, et *idem.*

Canton de Mauléon, 17 septembre 1812.

Un délégué observe que l'entreprise d'un cadastre général, vainement tentée jusqu'ici, commence déjà à avoir les plus heureux résultats, et demande que l'assemblée vote des remerciemens pour ce bienfait. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Canton de Pau (Est), 10 mars 1813.

Reconnaît les bienfaits inappréciables du cadastre, dont elle commence à ressentir les heureux effets; présente au Ministre ses remerciemens.

Canton de Lescar, 22 juin 1813.

Un délégué représente que le Gouvernement, en les appelant à émettre par leur vœu celui de tous les propriétaires du canton, exerçait un acte de bienfaisance dont il était plus facile de sentir le prix que d'exprimer la reconnaissance; propose de voter des remercîmens au Ministre. Cette proposition est accueillie par acclamation.

Canton de Lagor, 4 octobre 1813.

Un délégué, après avoir fait sentir tous les avantages qui doivent résulter du cadastre, l'assemblée vote, par acclamation, des remerciemens au Ministre.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général s'est borné à nommer des commissaires qu'il a chargés de lui présenter un rapport sur le cadastre à sa prochaine session.

Session de 1817.

Celui de 1817 demande qu'il soit pourvu à une juste répartition par tout autre moyen que le cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES (HAUTES).

Ce département est tiré de la Gascogne, et se compose des parties ci-après de subdivisions de cette ancienne province :

Bigorre	242,000 arpens métriques.
Quatre vallées	115,000.
Astarac	54,000.
Nébouzan	34,000.
Armagnac	18,000.
Superficie totale du département	463,000.

Il contient 3 arrondissemens, 26 cantons, 494 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 206 communes form.t plus des deux cinq.es du dép.t

De ces communes, il y en a ..... 189 arpentées,

dont ..... 161 expertisées,

et dans ces dernières ..... 126 cadastrées, formant cinq cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de.	112,182f 19c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de...	1,511,925c 07c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.	32,586. 96.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	214,509. 06.		
Et l'allivrement ou revenu total, de	1,726,434. 13.	Contribution totale.....	144,769. 15.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 8 cent.es 385 mill.es pour un franc de revenu, revenant à un douzième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	5.	
Communes	126.	
Arpens	80,011.	
Parcelles	151,255.	
Articles de matrice	24,386.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		561,601f 45c
suivant la matrice cadastrale		1,726,434. 13.
Augmentation		1,164,832. 68.

laquelle revient à 207 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 24,386 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 24,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le douzième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la cent quarantième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	22,067f 00P	618,018f 07c
Vignes	4,555. 00.	202,947. 00.
Jardins potagers	402. 00.	25,317. 76.
Prés	10,079. 00.	453,598. 66.
Pâtures	10,102. 00.	20,012. 25.
Marais	20. 00.	15. 53.
Bois taillis	6,635. 00.	57,154. 88.
Futaies	4,601. 00.	40,496. 51.
Pépinières	3. 50.	204. 59.
A reporter	58,464. 50.	1,417,765. 25.

	Contenance.	Revenu.
Reports	58,464a 50P	1,417,765f 25c
Vergers	151. 00.	7,905. 79.
Châtaigneraies	813. 00.	20,388. 35.
Oseraies, aunaies et saussaies	758. 00.	9,349. 40.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	10,413. 00.	15,416. 64.
Carrières et mines	11. 00.	106. 10.
Étangs	0. 15.	0. 08.
Canaux d'irrigation	23. 35.	1,100. 21.
A reporter	70,634. 00.	1,472,031. 82.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	70,634ª 00ᵖ	1,472,031ᶠ 82ᶜ
Propriétés particulières....	7,014. 00.	18,849. 47.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	77,648. 00.	1,490,881. 29.
Superficie des propriétés bâties.....	408. 00.	21,043. 78.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	78,056. 00.	1,511,925. 07.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	8,530.	155,820ᶠ 50ᶜ
Forges, fourneaux.....	1.	12. 00.
Moulins.....	253.	41,719. 89.
Usines et manufactures....	7.	1,339. 88.
Bâtimens divers.....	49.	15,616. 79.
TOTAL.....	8,840.	214,509. 06.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,127ª 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	814. 00.
Cimetières.....	6. 00.
TOTAL.....	1,947. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	47.	3ª 00ᵖ
Églises, presbytères.....	128.	5. 00.
TOTAL.....	175.	8. 00.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties..	.....	77,648ª 00ᵖ	1,511,925ᶠ 07ᶜ
	bâties.....	8,840.	408. 00.	214,509. 06.
TOTAL.....		8,840.	78,056. 00.	1,726,434. 13.
Propriétés non imposables....	non bâties..	.....	1,947. 00.	.....
	bâties.....	175.	8. 00.	.....
TOTAL GÉNÉRAL....		9,015.	80,011. 00.	1,726,434. 13.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables... 28ᶠ | Prés..... 45ᶠ
Vignes..... 45. | Bois..... 9.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 472.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 42.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le comte de Peré, pair de France.
M. le comte de Montesquieu, pair de France.
M. Nogués, maréchal-de-champ et chevalier de Saint-Louis.
M. le marquis de Castelbajac, grand propriétaire.
M. Melchior d'Abadie, général, grand propriétaire.
M. le marquis de Montlezun-Pardiac, grand propriétaire.
M. le baron de Saint-Pastous, grand propriétaire.
M. le baron Dantin, grand propriétaire.
M. le baron de Gonez, maire, grand propriétaire.
M. le baron de Hiis, grand propriétaire.
M. le vicomte de Franclieu, grand propriétaire.
M. le chevalier de Palaminy, grand propriétaire.
M. Pierre-Clair de Fondeville, grand propriétaire.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Vic, 3 juin 1817.

L'assemblée, après avoir vérifié séparément et dans le plus grand détail, les évaluations données à chaque commune du canton, et les avoir comparées entre elles, témoigne sa satisfaction aux agens du cadastre sur les précautions qu'ils ont prises pour parvenir à des résultats si justes.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général se plaint des vices de l'ancienne répartition et du mauvais état des matrices de rôles et états de sections.

Rien ne lui paraît plus propre à rectifier toutes les erreurs qu'un cadastre fait avec exactitude et impartialité.

Cependant, comme cette opération est longue et dispendieuse, que le département est très-grevé d'impôts, le conseil croit qu'en raison des besoins de l'État, il serait convenable d'en ajourner la continuation à des temps plus heureux.

Session de 1817.

Le conseil ne s'est point occupé du cadastre dans cette session.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES.

Ce département est tiré des anciennes provinces du Roussillon et du Languedoc, et se compose,

De tout le Roussillon	364,810 arpens métriques.
Dans le Languedoc, d'une partie du Rasès	40,242.
Superficie totale du département	405,052.

Il contient 3 arrondissemens, 17 cantons, 248 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées,	85 communes formant plus du tiers du départem.t
De ces communes, il y en a	81 arpentées,
dont	76 expertisées,
et dans ces dernières	67 cadastrées, formant cinq cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de..	199,817f 00c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,375,916f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de	56,142. 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de	395,027. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de	1,770,943. 00.	Contribution totale	255,959. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 14 centimes $\frac{41}{100}$ pour un franc de revenu, revenant à un septième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	5.	
Communes	67.	
Arpens	100,050. 46.	
Parcelles	126,653. 00.	
Articles de matrice	24,672. 00.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		1,162,804f 00c
suivant la matrice cadastrale		1,770,943. 00.
Augmentation		608,139. 00.

laquelle revient à la moitié du revenu de l'ancienne matrice.

Les 24,672 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 16,100 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois cinquièmes de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quarante-neuvième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.		Contenance.	Revenu.
			Reports	59,236a 00p	1,289,478f 00c
Terres labourables	30,807a 00p	815,668f 00c	Futaies	70. 00.	1,481. 00.
Vignes	9,881. 00.	224,399. 00.	Châtaigneraies	99. 00.	3,414. 00.
Jardins potagers	488. 00.	58,265. 00.	Olivets	1,305. 00.	50,515. 00.
Prés	2,703. 00.	124,971. 00.	Terres vaines et vagues, landes et bruyères	28,936. 00.	17,899. 00.
Pâtures	7,083. 00.	20,652. 00.	Carrières et mines	4. 00.	4. 00.
Marais	149. 00.	116. 00.	Étangs	1,118. 00.	1,166. 00.
Bois taillis	8,125. 00.	45,407. 00.			
A reporter	59,236. 00.	1,289,478. 00.	*A reporter*	90,768. 00.	1,363,957. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	90, 768ᵃ 00ᵖ	1,363,957ᶠ 00ᶜ
Propriétés particulières....	0. 64.	352. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	90,768. 04.	1,364,309. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	171. 00.	11,607. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	90,939. 04.	1,375,916. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	9,641.	361,198ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	2.	2,160. 00.
Moulins.....	78.	21,964. 00.
Usines et manufactures....	73.	7,565. 00.
Bâtimens divers.....	15.	2,140. 00.
TOTAL.....	9,809.	395,027. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,181ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.	1,877. 00.
Glaciers, rochers, montagnes incultes.....	1,427. 00.
Forêts de l'État.....	4,015. 00.
Domaines non productifs.....	541. 00.
Cimetières.....	7. 00.
TOTAL.....	9,048. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	60.	59ᵃ 50ᵖ
Églises, presbytères.....	101.	3. 92.
TOTAL.....	161.	63. 42.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	90,768ᵃ 04ᵖ	1,375,916ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	9,809.	171. 00.	395,027. 00.
TOTAL.....		9,809.	90,939. 04.	1,770,943. 00.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	9,048. 00.	.....
	bâties.....	161.	63. 42.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		9,970.	100,050. 46.	1,770,943. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 26ᶠ | Prés..... 46ᶠ
Vignes..... 23. | Bois..... 6.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 63.

Principaux Propriétaires qui ont formé la même demande.

Plusieurs propriétaires ont demandé le cadastre de leurs communes, mais l'ont fait verbalement; par ce motif, on ne les désigne point ici, parce qu'on ne peut justifier par pièces de leurs réclamations.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Perpignan (Ouest), 16 juillet 1811.

L'assemblée supplie le Ministre des finances d'être, auprès du Gouvernement, l'organe de son respect et de sa reconnaissance pour le grand bienfait du cadastre parcellaire. Témoignage de satisfaction à tous les agens, pour le zèle et les soins qu'ils ont apportés dans l'opération.

Canton de Prades, 7 septembre 1812.

Vote des remerciemens au Gouvernement pour le vaste dessein du cadastre, qui établira la plus exacte égalité dans la répartition des charges commandées par les besoins de l'État.

Canton d'Argelès, 23 octobre 1816.

Exprime sa reconnaissance pour les bontés paternelles de Sa Majesté, qui, par amour pour ses sujets, a bien voulu nous conserver le cadastre, et son ardent desir de voir poursuivre cette opération avec la plus grande activité, afin d'arriver plutot à une répartition exacte, objet des vœux de toute la France.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil ne s'est point occupé du cadastre.

Session de 1817.

Le conseil, considérant que le cadastre est un grand bienfait dont le résultat sera une répartition égale de la contribution foncière, que ce n'est que par les opérations cadastrales que les citoyens acquerront la certitude qu'ils ne paient qu'une somme strictement proportionnée à leur revenu, qu'on ne saurait donc trop accélérer l'allivrement cadastral desiré par les Français, émet le vœu pour que toutes les opérations cadastrales soient continuées avec célérité.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU RHIN (BAS).

Ce département est tiré, en majeure partie, de l'ancienne province d'Alsace, et, en partie, de l'ancien duché de Lorraine et terre d'Allemagne.

Alsace	383,216 arpens métriques.
Lorraine	1,534.
Terre d'Allemagne	32,750.
Sa superficie totale est de	417,500.

Il contient 4 arrondissemens, 30 cantons, 545 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées,	105 communes, formant un cinquième du dép.t
De ces communes, il y en a	95 arpentées,
dont	91 expertisées,
et dans ces dernières	72 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de.	248,129f 67c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,912,447f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de	25,621. 33.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	208,486. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de	2,120,933. 00.	Contribution totale	273,751. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 12 centimes et demi pour un franc de revenu, revenant à un 8.e

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	4.	
Communes	72.	
Arpens	63,777.	
Parcelles	347,619.	
Articles de matrice	42,483.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		957,767f 00c
suivant la matrice cadastrale		2,120,933. 00.
Augmentation		1,163,166. 00.

laquelle revient à 120 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 42,483 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 41,600 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre; tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la vingt-quatrième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	27,727a 00p	1,053,061f 00c
Vignes	1,705. 00.	75,674. 00.
Jardins potagers	305. 00.	18,239. 00.
Jardins d'agrément	1. 00.	129. 00.
Prés	9,089. 00.	556,856. 00.
Pâtures	2,476. 00.	5,413. 00.
Marais	19. 00.	45. 00.
Bois taillis	11,813. 00.	142,991. 00.
A reporter	53,135. 00.	1,852,408. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	53,135a 00p	1,852,408f 00c
Pépinières	0. 15.	10. 00.
Vergers	498. 00.	28,930. 00.
Châtaigneraies	68. 00.	1,223. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	258. 00.	570. 00.
Carrières et mines	8. 00.	151. 00.
Étangs	19. 46.	1,069. 00.
A reporter	53,986. 61.	1,884,361. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	53,986ª 61ᵖ	1,884,361ᶠ 00ᶜ
Propriétés particulières...	41. 00.	1,613. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	54,027. 61.	1,885,974. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	418. 00.	26,473. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	54,445. 61.	1,912,447. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	10,795.	156,766ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	6.	11,300. 00.
Moulins.....	76.	30,132. 00.
Usines et manufactures...	49.	9,728. 00.
Bâtimens divers.....	6.	560. 00.
TOTAL.....	10,932.	208,486. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,104ª 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	688. 00.
Forêts de l'État.....	7,522. 00.
Domaines non productifs.....	1. 00.
Cimetières.....	11. 00.
TOTAL.....	9,326. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	68.	2ª 00ᵖ
Églises, presbytères.....	126.	3. 42.
TOTAL.....	194.	5. 42.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	54,028ª 00ᵖ	1,911,447ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	10,932.	418. 00.	208,486. 00.
TOTAL.....		10,932.	54,446. 00.	2,120,933. 00.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	9,326. 00.	.....
	bâties.....	194.	5. 42.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		11,126.	63,777. 42.	2,120,933. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 38ᶠ 00ᶜ | Prés..... 61ᶠ 00ᶜ
Vignes..... 44. 00. | Bois..... 12. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 67.

MM. les maires de dix-huit communes, composant le canton de Molsheim, tant en leurs noms qu'en ceux des propriétaires, font exécuter, par anticipation et à leurs frais, l'arpentage du territoire de leurs communes.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Brumath, 15 novembre 1810.

L'assemblée remercie M. le Préfet des soins qu'il prend pour établir le plus grand ordre dans toutes les parties de son administration, et le prie de vouloir bien rendre au Ministre l'expression de sa reconnaissance pour le bienfait d'une juste répartition établie par le cadastre.

Canton d'Oberhausbergen, 23 novembre 1810.

Prie M. le Préfet de témoigner sa reconnaissance au Gouvernement pour les soins qu'il prend d'établir, par le cadastre, la juste proportion tant desirée dans la base des contributions directes.

Canton de Villé, 6 mai 1812.

Apprécie le bienfait de la grande opération du cadastre ordonnée par le Gouvernement, qui présente les bases rigoureuses et exactes de la contribution foncière, et arrête que l'expression de sa reconnaissance sera consignée au procès-verbal.

Canton de Niederbronn, 19 septembre 1812.

Prie M. le Préfet de vouloir bien faire parvenir au Gouvernement l'expression de sa respectueuse reconnaissance pour l'inappréciable bienfait du cadastre. Témoignage de satisfaction à tous les agens de l'opération pour les soins, l'exactitude et la précision qu'ils ont apportés dans leur travail.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Session de 1817.

Tout Français devant contribuer aux charges de l'État dans la proportion de sa fortune, il faut trouver un moyen de parvenir à une proportion juste et exacte; d'où suit la nécessité d'un cadastre. Le conseil général, se renfermant dans une juste réserve sur la question du cadastre, a émis le vœu que le Gouvernement voulût bien donner l'attention la plus sérieuse à la question du parcellaire et des expertises d'après le plan de M. Lapie.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU RHIN (HAUT).

Ce département est tiré en entier de l'Alsace.

Sa superficie est de..... 384,973 arpens métriques.

Il contient 3 arrondissemens, 29 cantons, 496 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 111 communes, formant près du quart du départ.t
De ces communes, il y en a..... 111 arpentées,
dont..... 107 expertisées,
et dans ces dernières..... 87 cadastrées, formant six cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,881,049f 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	393,894. 00.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	2,274,943. 00.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de..	268,943f 00.
La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	49,105. 00.
Contribution totale.....	318,048. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 14 centimes pour un franc de revenu, revenant à un septième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	6.	
Communes.....	87.	
Arpens.....	92,627.	
Parcelles.....	326,318.	
Articles de matrice.....	41,243.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,042,368f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		2,274,943. 00.
Augmentation.....		1,232,575. 00.

laquelle revient à 120 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 41,243 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 40,500 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la soixante-quinzième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	42,488a 00P	999,220f 00c
Vignes.....	1,140. 00.	68,727. 00.
Jardins potagers.....	315. 00.	18,983. 00.
Prés.....	10,287. 00.	430,622. 00.
Pâtures.....	4,981. 00.	24,127. 00.
Marais.....	12. 10.	13. 05.
Bois taillis.....	9,958. 00.	164,263. 00.
Futaies.....	7,016. 00.	96,902. 00.
Pépinières.....	4. 21.	202. 00.
A reporter.....	76,201. 31.	1,803,059. 05.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	76,201.a 31P	1,803,059f 05c
Vergers.....	573. 00.	43,261. 00.
Châtaigneraies.....	18. 00.	362. 00.
Oseraies, aunaies et saussaies..	14. 03.	397. 04.
Houblonnières, chenevières..	12. 00.	427. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	2,760. 00.	1,610. 00
Carrières et mines.....	2. 18.	14. 87.
Étangs.....	489. 31.	11,765. 40.
A reporter.....	80,069. 83.	1,860,896. 36.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	80,069ᵃ 83ᵖ	1,860,896ᶠ 36ᶜ
Propriétés particulières.....	932. 00.	1,984. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	81,001. 83.	1,862,880. 36.
Superficie des propriétés bâties.	390. 00.	18,169. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	81,391. 83.	1,881,049. 36.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	12,054.	364,724ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	6.	219. 00.
Moulins.....	123.	20,451. 00.
Usines et manufactures.....	88.	8,148. 00.
Bâtimens divers.....	8.	355. 00.
TOTAL.....	12,279.	393,894. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,238ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	1,520. 00.
Rochers, montagnes incultes.....	7. 32.
Forêts de l'État.....	7,917. 00.
Domaines non productifs.....	439. 00.
Cimetières.....	11. 00.
TOTAL.....	11,132. 32.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	187.	98ᵃ 70ᵖ
Églises, presbytères.....	91.	4. 73.
TOTAL.....	278.	103. 43.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	81,001ᵃ 83ᵖ	1,881,049ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	12,279.	390. 00.	393,894. 00.
TOTAL.....		12,279.	81,391. 83.	2,274,943. 00.
Propriétés non imposables..	non bâties....	.....	11,132. 32.	.....
	bâties.....	278.	103. 43.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		12,557.	92,627. 58.	2,274,943. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures.. { Terres labourables.. 24ᶠ 00ᶜ | Prés..... 42. 00ᶠ
Vignes..... 60. 00. | Bois..... 15. 00ᶜ

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 214.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande... 3.

Noms des principaux Propriétaires.

M Japy, fabricant.
M. de Lang, garde-du-corps.
M. de Lang, juge.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton d'Andolsheim, 27 novembre 1809.

L'assemblée prie M. le président d'être auprès du Gouvernement l'organe de sa vive reconnaissance pour les avantages qui doivent résulter du cadastre, et se félicite d'avoir été un des premiers cantons du département, appelé à jouir de ce bienfait.

Canton de Huningue, 18 novembre 1810.

Invite M. le président à prier M. le Préfet d'être l'interprète des sentimens de l'assemblée auprès du Gouvernement pour les bienfaits du cadastre.

Canton de Chromagny, 1.ᵉʳ août 1811.

Exprime sa juste reconnaissance envers le Gouvernement pour l'inappréciable bienfait du cadastre; présente ses remerciemens au Ministre chargé d'en suivre l'exécution.

Canton d'Ensisheim 28 août 1812.

Vote des remerciemens au Gouvernement pour les avantages réels qui résulteront du cadastre, ainsi qu'au Ministre des finances pour les soins et précautions qu'il prend à le faire exécuter,

Canton de Colmar, 7 mai 1813.

Même vote que le canton d'Ensisheim.

Canton de Munster, 15 octobre 1813.

Même vote que ci-dessus.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Sessions de 1816 et de 1817.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

Ce département est tiré de l'ancienne province du Lyonnais et de ses subdivisions suivantes :

Lyonnais...	Lyonnais propre	162,108 arpens métriques.
	Beaujolais	117,814.
	Superficie du département	279,922.

Il contient 2 arrondissemens, 21 cantons, 254 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 73 communes, formant plus du quart du départ.t
De ces communes, il y en a..... 68 arpentées,
dont..... 63 expertisées,
et dans ces dernières..... 54 cadastrées, formant cinq cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,	
Pour les propriétés rurales et non bâties, de	2,098,436f 00c
Pour les maisons et propriétés bâties, de...	233,576. 00.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	2,332,012. 00.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de	284,271f 00c
La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	34,338. 00
Contribution totale.....	318,609. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 13 centimes pour un franc de revenu, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	5.	
Communes.....	54.	
Arpens.....	69,928.	
Parcelles.....	163,704.	
Articles de matrice.....	27,661.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,032,755.f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		2,332,012. 00.
Augmentation.....		1,299,257. 00.

laquelle revient à 125 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 27,661 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 27,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les deux tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la soixante-dixième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	34,734a 00P	842,314f 00c
Vignes.....	7,332. 00.	547,585. 00.
Jardins potagers.....	283. 00.	30,253. 00.
Prés.....	8,485. 00.	539,020. 00.
Pâtures.....	1,293. 00.	8,318. 00.
Bois taillis.....	6,928. 00.	63,414. 00.
Futaies.....	1,443. 00.	10,921. 00.
A reporter....	60,498. 00.	2,041,825. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports....	60,498a 00P	2,041,825f 00c
Vergers.....	244. 00.	13,451. 00.
Châtaigneraies.....	316. 23.	5,754. 00.
Oseraies, aunaies et saussaies.	203. 00.	7,446. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	1,227 00.	614. 00.
Carrières et mines.....	2. 01.	61. 00.
Étangs.....	40. 00.	1,753. 00.
A reporter....	62,530. 24.	2,070,904. 00

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	62,530ª 24ᵖ	2,070,904ᶠ 00ᶜ
Canaux de navigation.....	19. 00.	1,889. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	62,549. 24.	2,072,793. 00.
Superficie des propriétés bâties.	298. 00.	25,643. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	62,847. 24.	2,098,436. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	10,931.	203,469ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	75.	9,499. 00.
Usines et manufactures.....	131.	12,900. 00.
Bâtimens divers.....	3.	7,708. 00.
TOTAL.....	11,140.	233,576. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	2,750ª 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	1,320. 00.
Domaines non productifs.....	1. 00.
Cimetières.....	6. 46.
TOTAL.....	4,077. 46.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	4.	0ª 03ᵖ
Églises, presbytères.....	92.	3. 58.
TOTAL.....	96.	3. 61.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	62,549ª 24ᵖ	2,098,436ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	11,140.	298. 00.	233,576. 00.
TOTAL.....		11,140.	62,847. 24.	2,332,012. 00.
Propriétés non imposables...	non bâties....	.....	4,077. 46.	.....
	bâties.....	96.	3. 61.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		11,236.	66,928. 31.	2,332,012. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 24ᶠ | Prés..... 64ᶠ
Vignes..... 75. | Bois..... 9.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Givors, 20 septembre 1809.

L'assemblée prie M. le Préfet de présenter au Gouvernement l'hommage de sa reconnaissance pour les résultats précieux du cadastre; reconnaît que les évaluations sont justes et proportionnelles entre toutes les communes.

Canton de Sainte-Colombe, 2 septembre 1810.

Les délégués, après quelques discussions, reconnaissent l'égalité proportionnelle entre toutes les communes du canton.

Canton de Belleville, 2 décembre 1811.

L'assemblée exprime sa reconnaissance envers le Gouvernement pour les bienfaits du cadastre qui doit amener une juste répartition de l'impôt foncier entre les propriétaires; approuve les estimations, tant des maisons que des usines, comme étant proportionnelles entre elles, ainsi que celles des propriétés non bâties.

Canton de Saint-Nizier, 10 mai 1813.

L'assemblée a approuvé les évaluations, sauf quelques légères modifications pour parvenir à une égalité plus proportionnelle.

Canton de Mornant, 25 juillet 1816.

L'assemblée a approuvé les évaluations, sauf quelques légères modifications et la demande d'une baisse d'un sixième sur toutes les évaluations, à raison des dommages qu'éprouvent annuellement toutes les cultures par l'effet de la position particulière de ce canton.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général considérant la difficulté d'établir de l'exactitude dans des estimations aussi détaillées que celles qu'exige le parcellaire, et la dépense considérable qu'il occasionne, demande, 1.° qu'on revienne au cadastre par masses de cultures; 2.° que les expertises soient confiées à une commission de trois membres désignés pour chaque canton par M. le Préfet; 3.° qu'elles ne soient faites que dans le mois qui précède la récolte; que l'on baisse l'évaluation des hautes futaies; que les améliorations faites dans les fonds n'aient aucune influence sur l'évaluation de leurs produits.

Session de 1817.

Le procès-verbal de cette session présente un long mémoire contre l'exécution du cadastre parcellaire; le conseil demande la suppression de tout nivellement ou péréquation. Il donne la préférence au cadastre par masses.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA SAONE (HAUTE).

Ce département est tiré en entier de l'ancienne province de Franche-Comté.

Sa superficie est de..... 519,233 arpens métriques.

Il contient 3 arrondissemens, 27 cantons, 578 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 159 communes, formant le quart du département.

De ces communes, il y en a..... 141 arpentées,

dont..... 119 expertisées,

et dans ces dernières..... 91 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de	211,987f 97c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	2,395,556f 97c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	32,678. 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de...	366,121. 05.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	2,761,678. 02.	Contribution totale.....	244,665. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 8 centimes 86 centièmes, revenant à un peu plus du onzième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	4.	
Communes.....	91.	
Arpens.....	74,672.	
Parcelles.....	282,958.	
Articles de matrice.....	17,602.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,118,781f 25c
suivant la matrice cadastrale.....		2,761,678. 02.
Augmentation.....		1,642,896. 77.

laquelle revient à 146 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 17,602 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 17,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le onzième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient le tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la deux-centième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	37,242a 05p 88m	1,166,914f 56c
Vignes.....	2,269. 99. 95.	187,887. 62.
Jardins potagers.....	229. 29. 59.	22,801. 47.
Jardins d'agrément.....	12. 65. 67.	686. 00.
Prés.....	7,265. 58. 47.	612,964. 95.
Pâtures.....	1,224. 81. 19.	36,471. 52.
Bois taillis.....	20,062. 12. 42.	305,902. 34.
Futaies.....	190. 00. 00.	3,255. 00.
Pépinières.....	1. 32. 40.	180. 33.
A reporter...	68,497. 85. 57.	2,337,063. 79.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	68,497a 85p 57m	2,337,063f 79c
Vergers.....	333. 10. 49.	24,240. 90.
Réservoirs et viviers....	4. 36. 15.	2 3. 51.
Oseraies, aunaies et saussaies.....	3. 62. 50.	100. 53.
Chenevières.....	178. 28. 68.	13,757. 96.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	3,605. 45. 24.	5,341. 12.
Carrières et mines.....	9. 35. 27.	98. 26.
Étangs.....	48. 73. 95.	1,264. 25.
A reporter.....	72,680. 77. 85.	2,382,080. 32.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports....	72,680ª 77ᵖ 85ᵐ.	2,382,080ᶠ 32ᶜ
Terrasses et marais.....	3. 88. 38.	227. 73.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	72,684. 66. 23.	2,382,308. 05.
Superficie des propriétés bâties.	246. 88. 45.	13,248. 92.
TOTAL de la matrice cadastrale.	72,931. 54. 68.	2,395,556. 97.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	8,888.	276,039. 65.
Forges, fourneaux.....	13.	52,581. 94.
Moulins.....	108.	34,307. 49.
Usines et manufactures.....	16.	2,883. 34.
Bâtimens divers.....	10.	308. 63.
TOTAL.....	9,035.	366,121. 05.

Propriétés non bâties, non imposables.

Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,092ª 45ᵖ 56ᵐ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	407. 05. 77.
Rochers, montagnes incultes.....	0. 17. 24.
Forêts de l'État.....	33. 38. 74.
Domaines non productifs.....	193. 49. 09.
Cimetières.....	5. 60. 87.
TOTAL.....	1,732. 17. 27.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	13.	3ª 67ᵖ 66ᵐ
Églises, presbytères.....	92.	4. 99. 32.
TOTAL.....	105.	8. 66. 98.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	72,684ª 66ᵖ 23ᵐ	2,395,556ᶠ 97ᶜ
	bâties.....	9,035.	246. 88. 45.	366,121. 05.
TOTAL.....		9,035.	72,931. 54. 68.	2,761,678. 02.
Propriétés non imposables....	non bâties...	.....	1,732. 17. 27.	.....
	bâties.....	105.	8. 66. 98.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		9,140.	74,672. 38. 93.	2,761,678. 02.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures.. Terres labourables 31ᶠ 00ᶜ; Vignes..... 83. 00.; Prés..... 84ᶠ 00ᶜ; Bois..... 15. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 54.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Vesoul, 20 septembre 1810.

Après un discours de M. le Préfet sur l'importance et les avantages du cadastre, l'assemblée exprime, par acclamation, sa reconnaissance envers le Gouvernement pour ce grand bienfait, et en demande l'insertion au procès-verbal.

Canton de Saulx, 13 janvier 1812.

L'assemblée témoigne sa satisfaction unanime à tous les agens du cadastre, sur les soins qu'ils ont apportés dans leurs travaux, et sur les bienfaits que va répandre dans le canton la certitude d'une répartition plus égale de l'impôt;

Prie M. le Préfet de recevoir et de faire connaître la reconnaissance dont elle est pénétrée pour ce chef-d'œuvre de législation financière, qui seul suffirait pour immortaliser le Gouvernement.

Canton de Montbozon, 20 octobre 1812.

Vote des remerciemens au Gouvernement pour les bienfaits inappréciables du cadastre, ainsi qu'au Ministre chargé d'en suivre l'exécution.

Tribut d'éloges à tous les agens de l'opération.

Canton de Fresnes-Saint-Mamès, 25 juin 1813.

Le président ayant fait sentir à l'assemblée les avantages qui résulteront du cadastre, MM. les délégués votent unanimement des remerciemens au Ministre des finances, auteur d'un si grand projet, et à tous les agens de cette partie.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Session de 1817.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE.

Ce département est tiré de l'ancienne province de Bourgogne, et des subdivisions suivantes de cette province.

Bourgogne.....	Bourgogne propre.....	736,517 arpens métriques.
	Mâconnais.....	120,581.
Superficie du département.....		857,098.

Il contient 5 arrondissemens, 48 cantons, 604 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 163 communes, formant plus du quart du départ.t

De ces communes, il y en a..... 152 arpentées,

dont..... 141 expertisées,

et dans ces dernières..... 106 cadastrées, formant sept cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de.	418,830f 42c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de....	3,223,315f 77c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	48,815. 35.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	382,547. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	3,605,862. 77.	Contribution totale.....	467,645. 77.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 13 centimes par franc de revenu, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	7.	
Communes.....	106.	
Arpens.....	128,650.	
Parcelles.....	284,764.	
Articles de matrice.....	29,596.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,776,853f 91c
suivant la matrice cadastrale.....		3,605,862. 77.
Augmentation.....		1,829,008. 86.

laquelle revient à 103 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 29,596 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 29,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quarantième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	60,742a 61p	1,221,370f 57c
Vignes.....	7,610. 04.	525,809. 72.
Jardins potagers.....	428. 70.	23,062. 23.
Jardins d'agrément.....	0. 80.	46. 59.
Prés.....	17,428. 53.	1,070,856. 69.
Pâtures.....	2,699. 98.	36,145. 35.
Bois taillis.....	22,028. 26.	281,799. 37.
Pépinières.....	0. 01.	0. 47.
Châtaigneraies.....	293. 00.	2,656. 00.
Vergers.....	75. 81.	4,785. 85.
Oseraies, aunaies et saussaies.	2. 96.	295. 47.
A reporter....	111,310. 70.	3,166,828. 31.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	111,310a 70p	3,166,288f 31c
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	5,551. 46.	11,006. 92.
Carrières et mines.....	4. 96.	141. 35.
Étangs.....	552. 70.	12,365. 58.
Canaux de navigation.....	22. 19.	976. 39.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	117,442. 01.	3,191,318. 55.
Superficie des propriétés bâties.....	651. 46.	31,997. 22.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	118,093. 47.	3,223,315. 77.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	16,123.	320,419f 00c
Forges, fourneaux	1.	15. 00.
Moulins	202.	55,160. 00.
Usines et manufactures	55.	5,672. 00.
Bâtimens divers	44.	1,281. 00.
TOTAL	16,425.	382,547. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	3,271a 25p
A reporter	3.271. 25.

	Contenance.
Report	3,271a 25p
Rivières, ruisseaux, lacs	953. 34.
Forêts de l'État	6,310. 15.
Domaines non productifs	2. 00.
Cimetières	5. 15.
TOTAL	10,541. 89.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	19.	5a 00p
Églises, presbytères	145.	10. 00.
TOTAL	164.	15. 00.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	117,442a 01p	3,223,315f 77c
	bâties	16,425.	651. 46.	382,547. 00.
TOTAL		16,425.	118,093. 47.	3,605,862. 77.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	10,541. 89.	.....
	bâties	164.	15. 00.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		16,589.	128,650. 36.	3,605,862. 77.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. Terres labourables.... 20f 11c. Vignes..... 69. 09. Prés..... 61f 44c. Bois..... 12. 79.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 111.

Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande. 3.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le marquis de Gannay, membre de la Chambre des Députés.

M. Changarnier, chef de bureau aux cautionnemens.

M.me de Morfontaine.

M. le comte de Noailles, ambassadeur en Russie, fait arpenter, à ses frais, les communes de Senozan et de Loizé.

Nota. Il y a dans ce moment neuf communes qui font faire l'arpentage de leur territoire, par anticipation et à leurs frais, avec promesse de remboursement. Deux s'arpentent aux frais de M.me de Morfontaine. Neuf demandent à se faire arpenter; elles sollicitent, ainsi que les premières, des ordonnances de Sa Majesté pour imposer la dépense.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Lugny, 15 avril 1810.

Les délégués, après quelques changemens proposés dans les évaluations, rendent hommage aux opérations des agens du cadastre, et adoptent leur travail.

Canton de Digoin, 15 octobre 1810.

L'assemblée approuve le travail, et s'en rapporte à la justice de M. le préfet et des agens du cadastre, sur l'estimation des foins, qu'elle trouve trop élevée.

Canton de Cluny, 30 octobre 1811.

L'assemblée déclare qu'elle applaudit à l'ensemble du travail présenté par la direction, mais qu'elle y reconnaît quelques disproportions de détail, et trouve les évaluations trop fortes. Elle s'en rapporte, pour les rectifications demandées, à la prudence des employés de la direction.

Canton de Saint-Léger, 15 juillet 1811.

L'assemblée approuve unanimement la proportion établie entre les communes.

Canton d'Épinac, le 2 septembre 1812.

Même vote que le précédent.

Canton de Louhans, 9 août 1813.

L'assemblée trouve, en général, les évaluations trop fortes, et propose quelques changemens de détail.

Canton de Buxy, 10 octobre 1816.

L'assemblée adopte entièrement la proportion établie entre les communes par les agens du cadastre; elle demande une réduction générale des évaluations.

Canton de Saint-Bonnet-de-Joux, 3 septembre 1817.

L'assemblée donne la plus haute approbation au travail et aux soins avec lesquels il a été fait; elle trouve seulement les évaluations trop fortes, et propose des diminutions proportionnelles.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général, tout en reconnaissant les avantages du cadastre, dont il vote la continuation, se plaint de la lenteur de sa marche, qui n'est pas en proportion avec le contingent du département. Il fait aussi des observations sur les évaluations. Il demande, 1.° que le mode d'expertise soit corrigé; 2.° qu'on opère dans un seul arrondissement et par contiguité de cantons; 3.° que la répartition cadastrale s'opère dans chaque commune sans changer le contingent des communes cadastrées, jusqu'à l'achèvement de l'opération dans l'arrondissement; 4.° que le terme pour l'admission des réclamations soit de six mois, et que cette mesure s'étende aux communes déjà cadastrées; 5.° que les déductions sur le produit brut reconnues trop faibles, soient augmentées; 6.° enfin, que l'achèvement du cadastre soit confié au département, qui y consacrera, tous les ans, au moins le trentième du principal de sa contribution, sauf à rentrer, pour son contingent, dans les dépenses de la direction générale.

Session de 1817.

Le conseil n'a point émis d'opinion sur le cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Ce département est tiré des anciennes provinces du Maine et de l'Anjou :

Maine	588,632 arpens métriques.
Anjou	50,921.
Superficie totale du département	639,553.

Il contient 4 arrondissemens, 33 cantons, 398 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées,	96 communes, formant le quart du département.
De ces communes, il y en a	86 arpentées,
dont	69 expertisées,
et dans ces dernières	45 cadastrées, formant cinq cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de.	228,350f 14c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de	1,783,430f 15c	La contribution foncière des propriétés bâties est de	29,506. 05.
Pour les maisons et propriétés bâties, de	245,883. 73.		
Et l'allivrement ou revenu total, de	2,029,313. 88.	Contribution totale	257,856. 19.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 12 centimes pour un franc de revenu, revenant au huitième.

Résultats statistiques des cantons cadastrés.

Nombre de cantons	5.	
Communes	45.	
Arpens	84,054.	
Parcelles	120,647.	
Articles de matrice	16,891.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		1,235,452f 00c
suivant la matrice cadastrale		2,029,313. 88.
Augmentation		793,861. 00.

laquelle revient aux trois cinquièmes du revenu de l'ancienne matrice

Les 16,891 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 13,700 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié, le tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la vingtième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.		Contenance.	Revenu.
Terres labourables	49,541a 00p	1,054,219f 00c	*Reports*	70,119a 90p	1,715,239f 33c
Vignes	1,873. 00.	82,743. 00.	Pépinières	2. 21.	99. 00.
Jardins potagers	1,492. 00.	75,631. 00.	Vergers	15. 21.	1,010. 00.
Jardins d'agrément	28. 00.	1,433. 00.	Châtaigneraies	11. 00.	112. 00.
Prés	7,249. 00.	363,025. 00.	Sapinières	1,832. 00.	9,293. 00.
Pâtures	3,275. 00.	41,132. 00.	Oseraies, aunaies et saussaies	24. 00.	558. 00.
Marais	6. 00.	24. 33.	Terres vaines et vagues, landes et bruyères	7,263. 00.	20,569. 00.
Bois taillis	6,494. 90.	94,494. 00.	Carrières et mines	1. 19.	11. 18.
Futaies	156. 00.	2,538. 00.			
A reporter	70,119. 90.	1,715,239. 33.	*A reporter*	79,268. 51.	1,746,891. 51.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	79,268ᵃ 51ᵖ	1,746,891ᶠ 51ᶜ
Étangs.....	116. 00.	2,271. 00.
Propriétés particulières....	1,442. 00.	9,187. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	80,826. 51.	1,758,349. 51.
Superficie des propriétés bâties.....	516. 31.	25,080. 64.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	81,342. 82.	1,783,430. 15.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	10,735.	230,615ᶠ 05ᶜ
Forges, fourneaux.....	6.	535. 68.
Moulins.....	60.	13,118. 00.
Bâtimens divers.....	30.	1,615. 00.
TOTAL.....	10,831.	245,883. 73.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,578ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.	450. 00.
Forêts de l'État.....	653. 00.
Domaines non productifs.....	14. 00.
Cimetières.....	8. 56.
TOTAL.....	2,703. 56.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	12.	2ᵃ 70ᵖ
Églises, presbytères.....	57.	4. 99.
TOTAL.....	69.	7. 69.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	80,826ᵃ 51ᵖ	1,783,430ᶠ 15ᶜ
	bâties.....	10,831.	516. 31.	245,883. 73.
TOTAL.....		10,831.	81,342. 82.	2,029,313. 88.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	2,703. 56.	.....
	bâties.....	69.	7. 69.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		10,900.	84,054. 07.	2,029,313. 88.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. Terres labourables.... 21ᶠ; Vignes..... 44.; Prés..... 50ᶠ; Bois..... 14.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Propriétaires qui ont demandé individuellement à être cadastrés.... 5.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies.
M. de Perrochel, chevalier de Saint-Louis.
MM. Chappe, directeurs des lignes télégraphiques.
M. de Turring, et autres grands propriétaires du canton de la Ferté-Bernard.
M. le baron Destouches, préfet de Seine-et-Oise.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

2.ᵉ Canton du Mans, 15 octobre 1810.

L'assemblée vote des remerciemens au Gouvernement pour les bienfaits du cadastre, ainsi qu'au Ministre chargé de la direction de cette belle entreprise.

1.ᵉʳ Canton du Mans, 6 juillet 1812.

Remercie le Gouvernement, qui veut faire jouir les contribuables d'une répartition proportionnelle, ainsi que le Ministre chargé de la belle et grande entreprise du cadastre. Tribut d'éloges sur la sagacité, le zèle et l'impartialité des agens.

Canton de la Suze, 16 août 1813.

Témoigne sa vive reconnaissance au Gouvernement pour le bienfait du cadastre, et particulièrement pour celui qu'éprouvera le département; témoigne aussi aux agens sa satisfaction, pour les soins, le zèle et l'impartialité avec lesquels le cadastre a été exécuté dans ce canton.

Canton de Lude, 10 juin 1817.

MM. les délégués de ce canton ont témoigné leur satisfaction sur la proportion qui existait entre les évaluations des communes du canton, et sur les soins et l'exactitude qui avaient été apportés dans ce travail.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général, s'en référant au vœu qu'il a exprimé en 1814, demande la révocation de tous les réglemens existans, l'annullation de toutes les expertises faites jusqu'à ce jour, et la suppression de l'administration du cadastre. Il propose un projet de loi tendant à remplacer l'opération du cadastre par de simples évaluations faites au Mans par une assemblée municipale, et revues par une assemblée départementale, composée d'un commissaire du Roi, de deux députés délégués par la Chambre et pris dans son sein, et de deux membres du conseil général.

Session de 1817.

Même opinion du conseil général qu'en 1816.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA SEINE,

CANTONS RURAUX.

Ce département est tiré en entier de l'ancienne province de l'Ile-de-France.

Sa superficie est de	47,298 arpens métriques.
Déduisant la ville de Paris	3,439.
RESTE, pour les cantons ruraux (les seuls dont il soit ici question)	43,859.

Il contient (toujours non compris Paris) 2 arrondissemens, 8 cantons, 78 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 78 communes, formant la totalité des deux arrondissemens ruraux.

De ces communes, il y en a..... 72 arpentées,
dont..... 60 expertisées,
et dans ces dernières..... 49 cadastrées, formant cinq cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale, en principal des propriétés non bâties est de	407,628f 58c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	2,640,053f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de	231,433. 42.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	1,506,273. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	4,146,326. 00.	Contribution totale.....	639,062. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 15 centimes pour un franc de revenu, revenant à un septième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	5.	
Communes	49.	
Arpens	27,699.	
Parcelles	244,830.	
Articles de matrice	23,233.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		3,200,228f 00c
suivant la matrice cadastrale		4,146,326. 00.
Augmentation		946,098. 00.

laquelle revient à près du tiers du revenu de l'ancienne matrice.

Les 23,233 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 20,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient le quart ou le tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le cinquième ou le sixième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	17,948a 00p	1,797,103f 00c
Vignes	2,189. 09.	245,755. 00.
Jardins potagers	1,007. 00.	128,422. 00.
Jardins d'agrément	813. 00.	146,641. 00.
Prés	970. 00.	127,409. 00.
Pâtures	39. 00.	2,265. 00.
Marais	71. 00.	13,181. 00.
Bois taillis	636. 00.	53,237. 00.
Futaies	0. 11.	13. 00.
Pépinières	266. 00.	31,569. 00.
A reporter	23,939. 11.	2,545,595. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	23,939f 11p	2,545,595f 00c
Vergers	415. 00.	41,421. 00.
Châtaigneraies	2. 00.	191. 00.
Oseraies, aunaies, saussaies	13. 03.	1,366. 00.
Houblon.res, chenev.res	0. 19.	21. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	93. 00.	8. 00.
Carrières et mines	42. 00.	2,935. 00.
Étangs	26. 00.	2,580. 00.
Canaux de navigation	0. 01.	0. 48.
A reporter	24,533. 34.	2,594,117. 48.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	24,530a 34p	2,594,117f 48c
Canaux d'irrigation.....	0. 01.	2. 00.
Propriétés particulières...	14. 01.	846. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	24,544. 36.	2,594,965. 48.
Superficie des propriétés bâties.....	346. 00.	45,088. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	24,890. 36.	2,640,053. 48.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	8,703.	1,444,713f 00c
Moulins.....	96.	49,851. 00.
Usines et manufactures...	16.	11,366. 00.
Bâtimens divers.....	3.	343. 00.
TOTAL.....	8,818.	1,506,273. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,143a 00p
Rivières, ruisseaux, lacs.....	588. 00.
Forêts de l'État.....	939. 05.
Domaines non productifs.....	101. 11.
Cimetières.....	8. 45.
TOTAL.....	2,779. 61.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	27.	26a 00p
Églises, presbytères.....	50.	3. 00.
TOTAL.....	77.	29. 00.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	24,544a 36p	2,640,053f 48c
	bâties.....	8,818.	346. 00.	1,506,273. 00.
TOTAL.....		8,818.	24,890. 36.	4,146,326. 48.
Propriétés non imposables...	non bâties....	.....	2,779. 61.	.....
	bâties.....	77.	29. 00.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		8,895.	27,698. 97.	4,146,326. 48.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 100f 00c; Vignes..... 112. 00. | Prés..... 84f 00c; Bois..... 108. 00.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Canton de Sceaux, 16 avril 1810.

Les délégués, avant de se séparer, prient M. le Préfet de présenter au Gouvernement les hommages de leur profonde reconnaissance pour le bienfait du cadastre;

Présentent également au Ministre des finances leurs remerciemens, pour les soins qu'il prend de diriger une opération à laquelle son nom restera attaché.

Canton de Vincennes, 24 juin 1811.

L'assemblée prie M. le Préfet d'être auprès du Gouvernement l'interprète de sa respectueuse reconnaissance pour le bienfait signalé du cadastre, qui établit, dans la répartition de la contribution foncière, l'égalité proportionnelle, depuis si long-temps desirée;

Vote des remerciemens au Ministre, pour la manière lumineuse avec laquelle il dirige cette importante opération.

Canton de Nanterre, 11 mai 1812.

Demande, avant de se séparer, que, dans le procès-verbal, soit consigné le sentiment de reconnaissance dont elle est pénétrée envers le Gouvernement, pour le bienfait inappréciable dont va jouir le canton par l'exécution du cadastre; supplie M. le Préfet de présenter au Ministre des finances son très-humble remerciement pour le zèle persévérant avec lequel il surmonte les difficultés que présente l'exécution d'un travail si étendu.

Canton de Villejuif, 20 avril 1813.

Même vote.

Canton de Saint-Denis, 20 septembre 1813.

Vote unanimement des remerciemens au Gouvernement pour la confection du cadastre, dont le résultat final doit procurer à tous les propriétaires une répartition douce et proportionnelle, ainsi qu'au Ministre des finances, qui a bien voulu faire jouir le canton, un des premiers, des avantages précieux de cette opération.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Sessions de 1816 et de 1817.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA SEINE,

VILLE DE PARIS.

La superficie de l'arrondissement de Paris est de..... 3,439 arpens métriques.

Il contient 12 arrondissemens, ou mairies, assimilés, pour le cadastre, aux cantons.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrés, 12 arrondissemens, formant la totalité de la ville.
Il y en a..... 9 arpentés,
dont..... 5 expertisés et cadastrés.

L'allivrement ou revenu imposable de ces arrondissemens cadastrés est,		Pour les mêmes arrondissemens, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de.....	32,695f 87c
Pour les propriétés non bâties, de.....	168,690f 60c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	4,000,564. 13.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.	20,640,454. 15.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	20,809,144. 75..	Contribution totale.....	4,033,260. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 19 centimes 2/5 pour un franc de revenu, revenant à un peu moins du cinquième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons ou arrondissemens.....	5.	
Arpens.....	804a 13p 20m	
Parcelles, ou..... / Articles de matrice.....	11,984.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		18,907,243f 10c
suivant la matrice cadastrale.....		20,809,144. 75.
Augmentation.....		1,901,900. 65.

laquelle revient à plus du dixième du revenu de l'ancienne matrice.

Les 11,984 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 9400 propriétaires qui, aujourd'hui, paient tous le cinquième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient le quart et même le tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le sixième, le neuvième, et même le douzième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.	Contenance.	Revenu.		Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	54a 60p 43m	9,830f 00c	*Reports*.....	79a 86p 67m	30,834f 00c
Jardins potagers.....	3. 10. 72.	1,505. 00.	Marais légumiers.....	19. 10. 53.	13,095. 00.
Jardins fleuristes.....	20. 61. 08.	19,225. 00.	Étendoirs.....	10. 82. 84.	6,070. 00.
Prés.....	1. 54. 44.	274. 00.	Pépinières.....	1. 61. 80.	1,030. 00.
			Chantiers.....	26. 19. 23.	103,872. 60.
A reporter.....	79. 86. 67.	30,834. 00.	*A reporter*.....	137. 61. 07.	154,901. 60.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	137ᵃ 61ᵖ 07ᵐ	154,901ᶠ 60ᶜ
Terres vaines et vagues...	3. 46. 80.	453. 00.
Terrains propres à recevoir des constructions.....	31. 89. 91.	13,336. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	172. 97. 78.	168,690. 60.
Superficie des propriétés bâties.....	509. 11. 54.	
TOTAL de la matrice cadastrale.....	682. 09. 32.	168,690. 60.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	10,960.	20,557,704ᶠ 15ᶜ
Fonderie.....	1.	1,600. 00.
Moulins, pompes, bains et bateaux de blanchisseuses.....	18.	23,250. 00.
Usines et manufactures...	9.	9,500. 00.
Bâtimens divers (messageries et brasseries)....	4.	48,400. 00.
TOTAL.....	10,992.	20,640,454. 15.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	40ᵃ 33ᵖ 20ᵐ
Cimetières.....	1. 03. 01.
TOTAL.....	41. 36. 21.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	79.	77ᵃ 36ᵖ 49ᵐ
Églises, presbytères.....	12.	3. 31. 18.
TOTAL.....	91.	80. 67. 67.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	172ᵃ 97ᵖ 78ᵐ	168,690ᶠ 60ᶜ
	bâties.....	10,992.	509. 11. 54.	20,640,454. 15.
TOTAL.....		10,992.	682. 09. 32.	20,809,144. 75.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	41, 36. 21.	.....
	bâties.....	91.	80. 67. 67.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		11,083.	804. 13. 20.	20,809,144. 75.

Revenu moyen de l'arpent des deux principales cultures. { Terres labourables..... 180ᶠ 00ᶜ
Prés..... 180. 00.

OBSERVATIONS.

Il n'y a point d'assemblées cantonales dans la ville de Paris.

Cette ville est certainement de toutes les communes celle qui est la plus intéressée à l'achèvement du cadastre; les propriétaires de maisons paient, comme on vient de le voir, le cinquième de leurs revenus en principal, et aujourd'hui le tiers avec les accessoires. Ils sont évidemment surchargés, et, par l'effet du cadastre, le contingent de cette ville, qui est de 8,548,000 en principal, sera probablement diminué de plus de deux millions.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Ce département est tiré en entier de la Normandie.

Sa superficie est de..... 595,439 arpens métriques.

Il contient 5 arrondissemens, 45 cantons, 987 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 347 communes, formant plus du tiers du départem.t

De ces communes, il y en a..... 330 arpentées,

dont..... 294 expertisées,

et dans ces dernières..... 245 cadastrées, formant douze cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principale des propriétés non bâties est de	1,059,026. 29c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	6,956,441f 61c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	264,720. 13.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	1,694,825. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	8,651,266. 61.	Contribution totale.....	1,323,746. 42.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 15 cent. 301/1000. pour un franc de revenu, revenant au 7.e

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	12.	
Communes.....	245.	
Arpens.....	150,743.	
Parcelles.....	172,860.	
Articles de matrice.....	31,967.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		5,489,385f 27c
suivant la matrice cadastrale.....		8,651,266. 61.
Augmentation.....		3,161,881. 34.

laquelle revient aux sept douzièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 31,967 articles de matrices ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 30,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quinzième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance	Revenu.
Terres labourables.....	98,956a 05p 98m	4,629,407f 57.
Jardins potagers.....	879. 92. 82.	62,302. 23.
Jardins d'agrément.....	18. 20. 16.	1,277. 33.
Prés.....	2,853. 37. 22.	293,620. 68.
Pâtures.....	3,219. 80. 87.	61,372. 50.
Marais.....	0. 81. 40.	10. 80.
Bois taillis.....	10,239. 27. 30.	355,153. 92.
Futaies.....	917. 21. 83.	35,509. 69.
Pépinières.....	110. 53. 01.	6,664. 66.
A reporter.....	117,195, 20. 59.	5,445,319. 38.

	Contenance.	Revenu.
Report.....	117,195a 20p 59m	5,445,319f 38c
Vergers.....	17,184. 22. 15.	1,428,733. 11.
Cressonnières.....	0. 27. 05.	66. 93.
Oseraies, aunaies et saussaies.....	52. 99. 46.	7,427. 37.
Joncs marins.....	1,419. 69. 86.	34,729. 23.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	301. 94. 69.	1,301. 40.
Carrières et mines.....	3. 69. 63.	19. 97
Cerisaies.....	52. 55. 74.	1,515. 97.
Report.....	136,210. 59. 17.	6,919. 13. 36.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Report.....	136,210ª 59ᵖ 17ᵐ	6,919,113ᶠ 36ᶜ
Étangs.....	79. 38. 25.	3,669. 68.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables....	136,289. 97. 42.	6,922,783. 04.
Superficie des propriétés bâties.....	537. 34. 75.	33,658. 57.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	136,827. 32. 17.	6,956,441. 61.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	33,401.	1,504,148ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	13.	288. 00.
Moulins.....	195.	97,007. 00.
Usines et manufactures.	521.	74,721. 00.
Bâtimens divers.....	156.	18,661. 00.
TOTAL.....	34,286.	1,694,825. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	5,342ª 55ᵖ 17ᵐ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	811. 83. 09.
Rochers, montagnes incultes.....	0. 33. 12.
Forêts de l'État.....	7,662. 19. 09.
Domaines non productifs.....	50. 89. 69.
Cimetières.....	39. 74. 16.
TOTAL.....	13,907. 54. 32.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	46.	0ª 21ᵖ 20ᵐ
Églises, presbytères.....	356.	8. 29. 06.
TOTAL.....	402.	8. 50. 26.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties..	.....	136,289ª 97ᵖ 42ᵐ	6,956,441ᶠ 61ᶜ
	bâties.....	34,286.	537. 34. 75.	1,694,825. 00.
TOTAL.....		34,286.	136,827. 32. 17.	8,651,266. 61.
Propriétés non imposables...	non bâties..	.....	13,907. 54. 32.	.....
	bâties.....	402.	8. 50. 26.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		34,688.	150,743. 36. 75.	8,651,266. 61.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 47ᶠ | Prés..... 103ᶠ
Vergers..... 83. | Bois..... 35.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 90.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 4.

Noms des principaux Propriétaires.

M.ᵐᵉ la marquise de Nagu, très-riche propriétaire.
M. de Martainville, riche propriétaire.
M. Hébert, riche propriétaire.
M. Semichon, maire, riche propriétaire.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Dans les procès-verbaux des assemblées cantonales des douze justices de paix, qui ont eu lieu dans ce département, les délégués expriment toute leur satisfaction et leurs remerciemens pour l'avantage si long-temps desiré d'une égale répartition.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général, pénétré de la surcharge excessive de l'impôt dont le département est grevé, et de l'urgente nécessité de l'achèvement du cadastre, renouvelle son vœu qu'il y soit procédé sans interruption, et par tous les moyens que les circonstances permettront au Gouvernement d'y affecter.

Le conseil croit devoir appeler néanmoins l'attention du Gouvernement sur les évaluations et sur le choix des experts qu'il lui paraîtrait convenable de prendre, au moins en partie parmi les habitans des communes.

Session de 1817.

Le conseil général n'a émis aucune opinion sur le cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

Ce département est tiré des anciennes provinces de la Champagne et de l'Ile-de-France.

CHAMPAGNE	Champagne propre	250,980 arpens métriques.
ILE-DE-FRANCE	Ile-de-France propre	200,000.
	Gâtinais	145,000.
	Superficie totale du département	595,980.

Il contient 5 arrondissemens, 28 cantons, 555 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 140 communes, formant le quart du département.

De ces communes, il y en a..... 120 arpentées,
dont..... 30 expertisées,
et dans ces dernières..... 30 cadastrées, formant deux cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de	209,987f 92c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,294,194f 45c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	34,579. 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	215,900. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,510,094. 45.	Contribution totale.....	244,566. 92.

La proportion de la contribution a l'allivrement ou revenu est de 16 centimes pour un franc de revenu, revenant à un sixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	2.	
Communes.....	30.	
Arpens.....	36,898.	
Parcelles.....	95,882.	
Articles de matrice.....	11,598.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,019,022f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		1,510,094. 45.
Augmentation.....		491,072. 45.

laquelle revient à près de moitié du revenu de l'ancienne matrice.

Les 11,598 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 11,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le sixième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient le sixième de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la trentième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.		Contenance.	Revenu.
			Reports.....	33,706a 00p	1,275,610f 00c
Terres labourables.....	24,903a 00p	849,113f 00c	Pépinières.....	8. 40.	565. 00.
Vignes.....	1,411. 00.	84,934. 00.	Vergers.....	90. 00.	5,034. 00.
Jardins potagers.....	350. 00.	25,912. 00.	Oseraies, aunaies et saussaies.....	44. 00.	3,723. 00.
Jardins d'agrément.....	55. 00.	2,550. 00.	Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	358. 00.	341. 00.
Prés.....	1,626. 00.	92,153. 00.	Carrières et mines.....	0. 28.	0. 45.
Pâtures.....	630. 00.	7,306. 00.	Étangs.....	5. 50.	177. 00.
Marais.....	68. 00.	1,595. 00.			
Bois taillis.....	4,663. 00.	212,047. 00.			
A reporter.....	33,706. 00.	1,275,610. 00.	*A reporter*.....	34,212. 18.	1,285,450. 45.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	34,212ª 18ᵖ	1,285,450ᶠ 45ᶜ
Propriétés particulières...	3. 00.	8. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	34,215. 18.	1,285,458. 45.
Superficie des propriétés bâties.....	190. 00.	8,736. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	34,405. 18.	1,294,194. 45.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	3,984.	184,163ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	12.	6,550. 00.
Usines et manufactures...	56.	16,073. 00.
Bâtimens divers.....	23.	9,114. 00.
TOTAL.....	4,075.	215,900. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,201ª 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	316. 00.
Rochers, montagnes incultes.....	1. 00.
Forêts de l'État.....	970. 00.
Domaines non productifs.....	0. 21.
Cimetières.....	3. 00.
TOTAL.....	2,491. 21.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	5.	0ª 10ᵖ
Églises, presbytères.....	28.	2. 00.
TOTAL.....	33.	2. 10.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	34,215ª 18ᵖ	1,294,194ᶠ 45ᶜ
	bâties.....	4,075.	190. 00.	215,900. 00.
TOTAL.....		4,075.	34,405. 18.	1,510,094. 45.
Propriétés non imposables...	non bâties....	.....	2,491. 21.	.....
	bâties.....	33.	2. 10.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		4,108.	36,898. 49.	1,510,094. 45.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 34ᶠ 00ᶜ | Prés..... 57ᶠ 00ᶜ
Vignes..... 62. 00. | Bois..... 45. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 9.

Il n'y a point de demandes individuelles de propriétaires ; mais tous, en général, desirent l'opération du cadastre.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Brie-sur-Hyères, 2 janvier 1811.

L'assemblée donne des éloges à tous les agens du cadastre pour le zèle et le soin qu'ils ont apportés dans les opérations. Les propriétaires attachent un grand prix à une répartition juste, égale, et assise sur des bases fixes et invariables.

Canton de Montereau-faut-Yonne, 30 juillet 1812.

Exprime sa juste satisfaction à tous les agens chargés des opérations du cadastre, pour le zèle et l'exactitude qu'ils ont apportés dans cet important et délicat travail; émet le vœu que les vues bienfaisantes du Gouvernement soient aussi fidèlement remplies dans les autres cantons du département et dans tous ceux du royaume, qu'elles le sont dans le canton de Montereau.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général expose que le cadastre a été entrepris dans neuf cantons, formant environ le quart du département, et qu'il n'est terminé que dans deux seulement; et attendu que le fonds pour lequel le département a contribué s'élève à 643,566ᶠ 67ᶜ et qu'il n'a été dépensé que..... 295,116. 14. le conseil général, votant la continuation du cadastre, demande qu'il lui soit accordé 240,833 francs 15 centimes, somme jugée nécessaire pour achever l'opération dans les sept cantons entrepris.

Session de 1817.

Le conseil général, convaincu, par l'expérience, de l'utilité du cadastre, regrette qu'il n'ait pu être appliqué, en 1816, à la continuation des travaux, qu'une très-modique somme; il invite M. le Préfet à faire tous ses efforts pour obtenir du Gouvernement une allocation plus forte, telle, que les sept cantons actuellement commencés puissent être achevés dans le plus court délai.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

Ce département est tiré en entier de l'Ile-de-France.

Sa superficie est de..... 549,936 arpens métriques.

Il contient 6 arrondissemens, 33 cantons, 692 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 186 communes, formant plus du quart du départ.t

De ces communes, il y en a..... 176 arpentées,

cont..... 154 expertisées,

et dans ces dernières..... 134 cadastrées, formant sept cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	4,663,407f 30c
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	1,249,390. 00.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	5,912,797. 30.

Pour les mêmes cntons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de 719,471f 14c

La contribution foncière des propriétés bâties est de..... 190,508f 44c

Contribution totale..... 909,979. 58.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu, est de 15 centimes pour un franc de revenu, revenant à un septième.

Résultats statistiques d.s Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	7.	
Communes.....	134.	
Arpens.....	90,658.	
Parcelles.....	441,036.	
Articles de matrice.....	57,783.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		4,446,618f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		5,912,797. 00.
Augmentation.....		1,466,179. 00.

laquelle revient au tiers du revenu de l'ancienne matrice.

Les 57,783 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont ompris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 51,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre; tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la vingtième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	55,741a 00p	3,083,843f 00c
Vignes.....	3,229. 00.	199,497. 00.
Jardins potagers.....	1,368. 00.	131,693. 00.
Jardins d'agrément.....	805. 00.	58,737. 00.
Prés.....	3,692. 00.	427,551. 00.
Pâtures.....	914. 00.	19,815. 00.
Marais.....	51. 00.	7,464. 00.
Bois taillis.....	11,088. 00.	467,654. 00.
Futaies.....	8. 18.	467. 00.
Pépinières.....	50. 00.	5,017. 00.
Vergers.....	806. 00.	45,461. 00.
Châtaigneraies.....	89. 00.	2,944. 00.
Oseraies, aunaies et saussaies.....	89. 40.	4,238. 00.
A reporter.....	77,930. 58.	4,454,381. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	77,930a 58p	4,454f,381. 00c
Houblonnières, chenev.s	197. 00.	22,590. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	509. 00.	2,287. 00.
Carrières et mines.....	11. 25.	169. 30.
Tourbières.....	2. 04.	205. 00.
Étangs.....	282. 00.	7,521. 00.
Canaux d'irrigation.....	4. 00.	198. 00.
Propriétés particulières..	1,652. 00.	124,894. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.	80,587. 87.	4,612,245. 30.
Superficie des propriétés bâties.....	678. 00.	51,162. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	81,265. 87.	4,663,407. 30.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	16,994.	1,078,569f 00c
Moulins	146.	133,053. 00.
Usines et manufactures	156.	30,107. 00.
Bâtimens divers	145.	7,661. 00.
TOTAL	17,441.	1,249,390. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	2,700a 00p
Rivières, ruisseaux, lacs	904. 00.
A reporter	3,604a 00.

	Contenance.
Report	3,604a 00p
Forêts de l'État	4,046. 00.
Domaines non productifs	1,713. 00.
Cimetières	18. 00.
TOTAL	9,181. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	37.	5a 13p
Églises, presbytères	150.	5. 97.
TOTAL	187.	11. 10.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	80,587a 87p	4,663,407f 30c
	bâties	17,441.	678. 00.	1,249,390. 00.
TOTAL		17,441.	81,265. 87.	5,912,797. 30.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	9,381. 00.	.....
	bâties	187.	11. 10.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		17,628.	90,657. 97.	5,912,797. 30.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. Terres labourables. 55f 00c. Vignes. 61. 00. Prés. 116f 00c. Bois. 42. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées ..... 115.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande ..... 4.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le comte de Beurnonville, pair de France.
M. le vicomte de Vérac .... *idem.*
M. Saulty, régent de la banque de France, receveur général.
M. le duc de Chevreuse.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Palaiseau, 20 décembre 1810.

L'assemblée prie M. le Préfet de vouloir bien assurer le Ministre des finances de sa respectueuse reconnaissance pour le succès du cadastre, entreprise grande et difficile, et le remercier d'avoir été une des premières à jouir des avantages qu'il présente. Tribut d'éloges à tous les agens de l'opération, pour le zèle, l'intégrité et la justice distributive qui les ont dirigés dans leurs travaux.

Canton de Limours, 27 août 1811.

Les délégués, après quelques discussions, reconnaissent les évaluations des experts comme établissant l'égalité proportionnelle entre toutes les communes du canton.

Canton de Boissy-Saint Léger, 9 août 1812.

Un délégué demande qu'il soit consigné dans le procès-verbal de justes éloges pour le travail des experts, ainsi que pour la sagesse avec laquelle toutes les opérations du cadastre ont été dirigées. L'assemblée adopte à l'unanimité cette proposition.

Canton de Mantes, 29 novembre 1812.

Vote des remercimens au Ministre des finances, pour la justice et la sagesse extrêmes avec lesquelles il dirige toutes les parties de la vaste opération du cadastre; exprime sa reconnaissance envers le Gouvernement pour le bienfait du cadastre. Tribut d'éloges sur le zèle et la justice des agens.

Canton de Versailles, 23 novembre 1813.

L'assemblée a adopté les évaluations, qu'elle a reconnues justes et proportionnelles, sauf quelques changemens qui lui ont paru nécessaires.

Canton de Lonjumeau, 5 août 1816.

Adresse des remercîmens à tous les agens du cadastre, pour le zèle, la justice et l'impartialité qu'ils ont montrés dans le cours de leurs opérations aussi utiles que pénibles, difficiles et délicates. Elle forme le vœu que la France entière jouisse bientôt de tous les bienfaits du cadastre; que les avantages d'une aussi belle et aussi bonne institution soient par-tout développés et appréciés comme ils le sont dans le département; que cette opération, qui puise ses principes dans la justice, est d'un intérêt trop général pour ne pas exciter toute la sollicitude d'un Roi dont la plus douce jouissance, comme le premier des devoirs, est de s'occuper du bonheur de ses peuples.

Canton de Pontoise, 19 juillet 1817.

L'assemblée donne les plus grands éloges aux agens du cadastre, pour la sagesse et la justice dont leurs opérations portent le caractère; elle adopte toutes les évaluations, sauf un petit nombre de changemens pour quelques communes. MM. les délégués ont insisté pour que la déclaration suivante fût insérée dans le procès-verbal : « Cet ouvrage, plein de sagesse et d'équité, excitera » dans tous les temps leur juste reconnaissance, et ils attestent » hautement qu'il n'est aucun d'entre eux qui ne fasse des vœux » bien sincères pour que la France toute entière, heureuse des » bienfaits de son auguste Monarque, jouisse incessamment du » fruit des importans travaux du cadastre parcellaire. »

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général, pénétré de la nécessité de rectifier la répartition; convaincu, par l'expérience, qu'un grand nombre de propriétés ont été jusqu'à ce jour soustraites à l'impot, et que le cadastre seul peut remédier à d'aussi grands abus, en vote la continuation. Le conseil consacre sur ses centimes facultatifs une somme de 25,000 fr, à titre d'avance, aux dépenses du cadastre pour 1816.

Session de 1817.

Les nombreux avantages qui doivent résulter du cadastre parcellaire, font desirer au conseil général la continuation de ce travail; il fait l'éloge du zèle éclairé avec lequel les opérations sont suivies dans ce département, et demande que le Ministre accorde la plus forte somme possible pour les travaux de l'exercice 1817.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DES SÈVRES (DEUX).

Ce département est tiré des anciennes provinces du Poitou et de l'Angoumois, dans les proportions suivantes :

Poitou		542,545 arpens métriques.
Angoumois	Aunis	25,921.
	Saintonge	16,807.
Superficie totale du département		585,273.

Il contient 4 arrondissemens, 31 cantons, 366 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 99 communes, formant plus du quart du départ.t

De ces communes, il y en a ..... 92 arpentées,

dont ..... 87 expertisées,

et dans ces dernières ..... 68 cadastrées, formant 6 cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de	385.026f 00c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de.	2,022,049f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de	90,485. 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	581,505. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	2,603,554. 00.	Contribution totale.....	475,511. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 18 centimes pour un franc de revenu, revenant à un sixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	6.	
Communes	68.	
Arpens	129,431.	
Parcelles	208,332.	
Articles de matrice	19,992.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		1,235,813f 00c
suivant la matrice cadastrale		2,603,554. 00.
Augmentation		1,367,741. 00.

laquelle revient à 110 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 19,992 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 19,400 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le sixième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les quatre cinquièmes de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quarante-deuxième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.		Contenance.	Revenu.
Terres labourables	84,411a 00p	1,131,507f 00c	*Reports*	113,447a 25p	1,978,618f 00c
Vignes	2,941. 00.	59,190. 00.	Vergers	43. 00.	1,697. 00.
Jardins potagers	2,044. 00.	91,434. 00.	Châtaigneraies	47. 00.	1,374. 00.
Jardins d'agrément	1. 00.	34. 00.	Oseraies, aunaies et saussaies.	214. 00.	2,640. 00.
Prés	13,092. 00.	534,140. 00.	Houblonnières, chenevières.	46. 27.	1,260. 00.
Pâtures	5,758. 00.	95,286. 00.	Terres vaines et vagues,		
Marais	1,839. 00.	18,467. 00.	landes et bruyères	7,885. 00.	10,240. 00.
Bois taillis	3,213. 00.	46,045. 00.	Carrières et mines	4. 00.	79. 00.
Futaies	146. 25.	2,415. 00.	Étangs	224. 21.	3,143. 00.
Pépinières	2. 00.	100. 00.	Canaux de navigation	2. 00.	58. 00.
A reporter	113,447. 25.	1,978,618. 00.	*A reporter*	121,912. 73.	1,999,109. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	121,912ª 73ᵖ	1,999,109ᶠ 00ᶜ
Propriétés particulières.....	181. 00.	858. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	122,093. 73.	1,999,967. 00.
Superficie des propriétés bâties.	717. 00.	22,082. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.	122,810. 73.	2,022,049. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	12,953.	538,404ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	9.	815. 00.
Moulins.....	304.	38,259. 00.
Usines et manufactures.....	83.	3,645. 00.
Bâtimens divers.....	14.	382. 00.
TOTAL.....	13,363.	581,505. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	4,524ª 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	622. 00.
Forêts de l'État.....	824. 00.
Domaines non productifs.....	609. 02.
Cimetières.....	29. 00.
TOTAL.....	6,608. 02.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	20.	5ª 23ᵖ
Églises, presbytères.	88.	7. 00.
TOTAL.....	108.	12. 23.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	122,093ª 73ᵖ	2,022,049ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	13,363.	717. 00.	581,505. 00.
TOTAL.....		13,363.	122,810. 73.	2,603,554. 00.
Propriétés non imposables....	non bâties...	.....	6,608. 02.	.....
	bâties.....	108.	12. 23.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		13,471.	129,430. 98.	2,603,554. 00

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures... { Terres labourables.... 13ᶠ 40ᶜ | Prés..... 40ᶠ 00ᶜ
Vignes..... 20. 00. | Bois..... 16. 40.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 67.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande.... 6.

Noms des principaux Propriétaires.

M. Labouterie père, à Frontenay.
M. de la Rochebrochard, d'Etrie (pour Assais).
M. Chabot, à Pioussais.
M. Goulard d'Arçais.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Mauzé, 5 décembre 1810.

L'assemblée, après avoir été deux fois invitée par le président à exprimer, sans aucune réserve, les objections qu'elle pouvait se croire fondée à faire contre les opérations, soit isolément, soit sous le rapport qu'elles ont entre elles, adopte à l'unanimité le tarif définitif des expertises.

Canton de Cérisais, 12 août 1811.

Prie le Ministre des finances de faire parvenir au Gouvernement l'expression de sa respectueuse reconnaissance pour la prompte exécution des mesures bienfaisantes du cadastre.

Avant de lever sa séance, l'assemblée déclare qu'elle reconnaît que les propriétés du canton ont été évaluées entre elles dans une juste proportion, et qu'elle a la consolante espérance de voir disparaître les inégalités dans la contribution foncière.

Canton de Niort, 20 juillet 1812.

Vote des remercimens au Gouvernement pour le monument éternel du cadastre, qui doit faire disparaître les inégalités qui existent dans la répartition de l'impôt foncier.

Canton de Moncoutant, 30 juillet 1812.

Même vote que le canton de Niort.

Canton de Bressuire, 20 mai 1813.

Même vote.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Après une réfutation du rapport fait à la Chambre des Députés sur le cadastre, le conseil général déclare que cette opération est une institution tutélaire et fondatrice de l'égalité proportionnelle, et que ce serait renoncer à des avantages inappréciables que de la rejeter.

Le conseil se réunit donc à tous les délégués des cantons déjà cadastrés pour voter la continuation du cadastre; mais il desirerait que l'on s'occupât essentiellement de régulariser la répartition entre les arrondissemens et les départemens, et qu'on laissât aux communes le soin de faire exécuter leur parcellaire.

Session de 1817.

Le conseil reconnaît l'utilité du parcellaire : mais, effrayé de ses lenteurs, et dirigé par le desir d'une répartition égale entre les communes, il se borne à demander la confection du cadastre par masses de cultures.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Ce département est tiré de l'ancienne province de Picardie, et d'une faible partie de celle d'Artois.

Picardie	Amiénois	246,126 arpens métriques.
	Ponthieu	166,500.
	Santerre	163,960.
	Vermandois	12,370.
Artois		15,500.
Superficie totale du département		604,456.

Il contient 5 arrondissemens, 41 cantons, 845 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 244 communes, formant plus du quart du dép.t

De ces communes, il y en a ..... 194 arpentées,

dont ..... 86 expertisées,

et dans ces dernières ..... 67 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	2,282,483f
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	253,305.
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	2,535,788.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de 262,981f 35c

La contribution foncière des propriétés bâties est de 29,246. 24

Contribution totale ..... 292,227. 59.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 11 cent. 1/2 pour franc de revenu, revenant à un neuvième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de Cantons	4.	
Communes	67.	
Arpens	55,861.	
Parcelles	157,769.	
Articles de matrice	31,931.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		1,075,667f
suivant la matrice cadastrale		2,535,788.
Augmentation		1,460,121.

laquelle revient à 135 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 31,931 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 31,000 propriétaires, qui aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le neuvième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les deux cinquièmes de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la vingtième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	44,638a 00p	1,834,758f 00c
Jardins potagers	742. 00.	70,048. 00.
Jardins d'agrément	26. 00.	1,472. 00.
Prés	1,441. 00.	75,692. 00.
Pâtures	393. 02.	15,760. 00.
Marais	350. 00.	13,953. 00.
Bois taillis	4,275. 00.	118,829. 00.
Futaies	37. 34.	632. 00.
Pépinières	20. 11.	1,255. 00.
A reporter	51,922. 47.	2,132,399. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	51,922a 47p	2,132,399f 00c
Vergers	520. 00.	48,599. 00.
Oseraies, aunaies et saussaies	52. 00.	1,546. 00.
Houblonnières, chenevières	442. 00.	43,079. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	411. 00.	451. 00.
Carrières et mines	6. 47.	139. 00.
Étangs	34. 00.	1,542. 00.
A reporter	53,387. 94.	2,227,755. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	53,387ª 94ᵖ	2,227,755ᶠ 00ᶜ
Canaux d'irrigation.....	1. 00.	49. 00.
Propriétés particulières...	300. 00.	30,782. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables..	53,688. 94.	2,258,586. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	386. 00.	23,897. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	54,074. 94.	2,282,483. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	10,665.	207,038ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	131.	41,689. 00.
Usines et manufactures...	26.	4,578. 00.
TOTAL.....	10,822.	253,305. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,211ª 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	74. 00.
Forêts de l'État.....	442. 00.
Domaines non productifs.....	42. 11.
Cimetières.....	10. 00.
TOTAL.....	1,779. 11.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	8.	2ª 00ᵖ
Églises, presbytères.....	131.	5. 00.
TOTAL.....	139.	7. 00.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	53,688ª 94ᵖ	2,282,483ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	10,822.	386. 00.	253,305. 00.
TOTAL.....		10,822.	54,074. 94.	2,535,788. 00.
Propriétés non imposables...	non bâties...	.....	1,779. 11.	.....
	bâties.....	139.	7. 00.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		10,961.	55,861. 05.	2,535,788. 00.

Revenu moyen de l'arpent des trois principales cultures.. { Terres labourables.. 41ᶠ 00ᶜ; Prés..... 52. 50. | Bois..... 28ᶠ

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées.... ..... 30.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 10.

Noms des principaux Propriétaires.

M.ᵐᵉ la marquise de Wargemont.
M. de Clermont-Tonnerre.
M. de Choiseul-Gouffier.
M. de Calogne, chevalier de Saint-Louis, propriétaire.
M. Tillette de Buigny, maire et président du canton de Nouvion.
M. le maire et le conseil municipal de Mailly.
M. le maire et le conseil municipal d'Abbeville.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Les délégués qui ont assisté aux assemblées cantonales des soixante-sept communes cadastrées, après avoir déclaré à l'unanimité que les proportions étaient bien établies de commune à commune, et même entre les classes de chaque propriété, ont exprimé l'entière satisfaction qu'ils éprouvaient de voir leurs cantons cadastrés parcellairement.

MM. les délégués ont seulement représenté qu'ils pensaient que l'usage que faisait l'expert des baux en petite tenue, portait les évaluations beaucoup au-delà des produits nets des grandes propriétés; ils ont, à cet égard, demandé que le Gouvernement s'occupât du nivellement des évaluations de département à département.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général se plaint de ce qu'en admettant les baux en petite tenue pour base de l'évaluation, on excède de beaucoup les produits des grandes propriétés; ce motif, joint à l'économie que commandent les circonstances, et au desir de voir égaliser promptement la répartition entre les départemens et les communes, le déterminent à voter le cadastre par masses de cultures dès 1816.

Le conseil général, dans la session de 1817, a voté, comme en 1816, le cadastre par masses, par les mêmes motifs.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU TARN.

Ce département est tiré de l'ancienne province du Languedoc, dans les proportions suivantes :

Diocèse d'Albi	496,635 arpens métriques.
Diocèse de Toulouse	76,751.
Superficie totale du département	573,386.

Il contient 4 arrondissemens, 35 cantons, 363 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 105 communes, formant plus du quart du département.

De ces communes, il y en a..... 105 arpentées,
dont..... 95 expertisées,
et dans ces dernières..... 91 cadastrées, formant sept cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de.	352,032f 00c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	2,234,212f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de....	60,188. 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	374,445. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	2,608,657. 00.	Contribution totale.....	412,220. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 16 centimes pour un franc de revenu, revenant à un sixième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	7.	
Communes	91.	
Arpens	121,860.	
Parcelles	311,633.	
Articles de matrice	34,924.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		1,577,686f 00c
suivant la matrice cadastrale		2,608,657. 00.
Augmentation		1,030,971. 00.

laquelle revient aux deux tiers du revenu de l'ancienne matrice.

Les 34,924 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 34,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le sixième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le vingtième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.		Contenance.	Revenu.
			Reports	88,482. 08.	1,972,367f 00c
Terres labourables	57,820a 00p	1,316,535f 00c	Bois taillis	19,566. 00.	185,384. 00.
Vignes	8,933. 00.	245,028. 00.	Vergers	53. 00.	1,285. 00.
Jardins potagers	406. 00.	34,357. 00.	Châtaigneraies	2,860. 00.	41,205. 00.
Jardins d'agrément	0. 08.	6. 00.	Houblon.res, chenev.res.	66. 00.	5,560. 00.
Prés	7,009. 00.	322,229. 00.	Terres vaines et vagues, landes et bruyères	3,937. 00.	7,384. 00.
Pâtures	14,314. 00.	54,212. 00.			
A reporter	88,482. 08.	1,972,367. 00.	*A reporter*	114,964. 08.	2,213,185. 00,

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	114,964ª 08ᵖ	2,213,185ᶠ 00ᶜ
Propriétés particulières...	3. 00.	48. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	114,967. 08.	2,213,233. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	269. 00.	20,979. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	115,236. 08.	2,234,212. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	14,435.	319,363ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	5.	400. 00.
Moulins.....	189.	44,418. 00.
Usines et manufactures...	88.	7,817. 00.
Bâtimens divers.....	3.	2,447. 00.
TOTAL.....	14,720.	374,445. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	2,277ª 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	833. 00.
Rochers, montagnes incultes.....	4. 05.
Forêts de l'État.....	3,485. 00.
Domaines non productifs.....	2. 88.
Cimetières.....	14. 00.
TOTAL.....	6,616. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	36.	3ª 29ᵖ
Églises, presbytères.....	185.	4. 58.
TOTAL.....	221.	7. 87.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties. .	.....	114,967ª 08ᵖ	2,234,212ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	14,720.	269. 00.	374,445. 00.
TOTAL.....		14,720.	115,236. 08.	2,608,657. 00.
Propriétés non imposables....	non bâties...	.....	6,616. 00.	.....
	bâties.....	221.	7. 87.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		14,941.	121,860. 00.	2,608,657. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 23ᶠ 00ᶜ | Prés..... 46ᶠ 00ᶜ
Vignes..... 27. 00. | Bois..... .. 9. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 136.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 24.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le maire de la commune de Rabastens, grand propriétaire.
M. le directeur de l'enregistrement.....*idem.*
M. le receveur de l'enregistrement.....*idem.*
M. Dumas-Bouzens.....grand propriétaire.
M. de Marlhiaves, conseiller de préfecture.....*idem.*
M. Icher.....négoc.ᵗ et propriétaire.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Cordes, 27 juin 1811.

Vote des remercîmens au Gouvernement pour le bienfait du cadastre. Tribut d'éloges à tous les agens, pour l'exactitude, la précision et la clarté avec laquelle ils ont opéré.

Canton de Valderiés, 10 septembre 1811.

Prie M. le Préfet de faire parvenir au Gouvernement l'hommage de sa vive reconnaissance pour l'inexprimable bienfait du cadastre; présente au Ministre des remerciemens pour les progrès rapides que fait de jour en jour cette belle opération.

Canton de Graulhet, 20 juillet 1812.

Prie M. le Préfet, par l'intermédiaire de M. le président, de faire parvenir au Gouvernement l'hommage de sa reconnaissance pour le grand bienfait du cadastre.

Canton de Monestiés, 15 mars 1813.

Même vote que l'assemblée de Graulhet.

Canton de Montmiral, 29 novembre 1813.

Même vote que le précédent.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général se prononce en faveur du parcellaire, et lui donne la préférence sur tous les moyens de régulariser l'impôt, proposés jusqu'à ce jour, et dans lesquels il lui paraît impossible de trouver la même garantie. Il se plaint, néanmoins, des évaluations données dans le département aux produits des propriétés; mais, en recommandant la partie de l'expertise à toute la sollicitude du Gouvernement, il n'en demande pas moins que le cadastre soit continué avec toute l'activité possible.

Session de 1817.

Demande une répartition plus égale entre les départemens en prenant pour base les opérations cadastrales déjà exécutées.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE.

Ce département est tiré des anciennes provinces de la Guienne, de la Gascogne et du Languedoc, et de leurs subdivisions, dans les proportions suivantes :

Guienne	Quercy	172,270 arpens métriques.
	Agénois	25,575.
	Rouergue	25,709.
Gascogne	Lomagne	44,788.
	Armagnac	36,705.
Languedoc	Diocèse de Montauban	53,718.
	Superficie totale du département	358,765.

Il contient 3 arrondissemens, 23 cantons, 205 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 75 communes, formant plus du tiers du départ.t

De ces communes, il y en a ..... 56 arpentées,

dont ..... 50 expertisées,

et dans ces dernières ..... 42 cadastrées, formant cinq cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de.	363,724f 00c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	2,391,421f 16c	La contribution foncière des propriétés bâties est de	30,820. 00.
Pour les maisons et propriétés bâties de	202,781. 70.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	2,594,202. 86.	Contribution totale.....	394,544. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 15 centimes par franc de revenu, revenant à un septième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	5.	
Communes	42.	
Arpens	85,408.	
Parcelles	166,772.	
Articles de matrice	17,585.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		1,230,934f 00c
suivant la matrice cadastrale		2,594,203. 00.
Augmentation		1,363,269. 00.

laquelle revient à 110 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 17,585 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 16,800 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les deux tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la trente-cinquième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	47,320a 12p	1,607,861f 08c
Vignes	10,071. 19.	250,970. 32.
Jardins potagers	317. 79.	31,947. 96.
Jardins d'agrément	0. 07.	6. 49.
Prés	3,345. 36.	228,430. 72.
Pâtures	5,666. 92.	27,839. 60.
Marais	6. 23.	426. 61.
Bois taillis	11,893. 22.	181,107. 36.
Futaies	87. 11.	967. 65.
A reporter	78,708. 01.	2,329,557. 79.

	Contenance.	Revenu.
Reports	78,708a 01p.	2,329,557f 79c
Pépinières	00. 33.	33. 00.
Vergers	22. 85.	1,994. 48.
Châtaigneraies	608. 34.	8,099. 53.
Oseraies, aulnaies et saussaies	3. 75.	210. 08.
Houblonn.res, chenv.res	151. 12.	13,454. 93.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	17. 46.	17. 66.
Tourbières	226. 64.	3,843. 51.
A reporter	79,738. 50.	2,357,210. 98.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	79,738ᵃ 50ᵖ	2,357,210ᶠ 98ᶜ
Propriétés particulières (pâtur. qui sont dans des cours enfermées).....	221. 29.	7,841. 49.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	79,959. 79.	2,365,052. 47.
Superficie des propriétés bâties.....	296. 39.	26,368. 69.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	80,256. 18.	2,391,421. 16.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	10,664.	156,002ᶠ 70ᶜ
Moulins.....	70.	41,699. 00.
Usines et manufactures...	32.	5,080. 00.
TOTAL.....	10,766.	202,781. 70.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,994ᵃ 56ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	869. 93.
Forêts de l'État.....	2,276. 00.
Cimetières.....	8. 25.
TOTAL.....	5,148. 74.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	25.	0ᵃ 57ᵖ
Églises, presbytères.....	86.	2. 61.
TOTAL.....	111.	3. 18.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	79,959ᵃ 79ᵖ	2,391,421ᶠ 16ᶜ
	bâties.....	10,766.	296. 39.	202,781. 70.
TOTAL.....		10,766.	80,256. 18.	2,594,202. 86.
Propriétés non imposables....	non bâties....	.....	5,148. 74.	.....
	bâties.....	111.	3. 19.	.....
TOTAL GÉNÉRAL...		10,877.	85,408. 11.	2,594,202. 86.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables..... 34ᶠ 00ᶜ | Prés..... 70ᶠ 00ᶜ
Vignes..... 27. 00. | Bois..... 14. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 66.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 10.

Noms des principaux Propriétaires.

M.ᵐᵉ de Gardouch, née Comminges.
M.ᵐᵉ de Montmorency.
M. de Beauquesne, maire et grand propriétaire.
M. Rigal-Garrisson, conseiller de préfecture, *idem.*
M. Château, conseiller de préfecture, grand propriétaire.
M. Dubruel, maire de Tournon, Lot-et-Garonne, *idem.*

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Ne se sont occupées que de discuter les évaluations.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général, pénétré de la mauvaise répartition actuelle, considère le cadastre comme un bienfait pour la France entière, et en particulier pour le département; il en vote en conséquence la continuation.

Session de 1817.

Ne s'en est pas occupé.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DU VAR.

Ce département est tiré en entier de la Provence.

Superficie totale..... 729,627 arpens métriques.

Il contient 4 arrondissemens, 31 cantons, 209 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 50 communes, formant près du quart du départ.t
De ces communes, il y en a..... 50 arpentées,
dont..... 26 expertisées,
et dans ces dernières..... 17 cadastrées, formant trois cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de.	115,714f 00c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de.	1,284,610f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	33,666. 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	363,968. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,648,578. 00.	Contribution totale.....	149,380. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 9 centimes pour un franc de revenu, revenant à un onzième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	3.	
Communes.....	17.	
Arpens.....	55,104.	
Parcelles.....	70,371.	
Articles de matrice.....	14,530.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,126,854f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		1,648,578. 00.
Augmentation.....		521,724. 00.

laquelle revient à plus de deux cinquièmes du revenu de l'ancienne matrice.

Les 14,530 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 14,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le onzième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient le cinquième de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la cinquantième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	8,072a 00p	275,435f 00c
Vignes.....	3,661. 00.	296,884. 00.
Jardins potagers.....	96. 00.	34,201. 00.
Jardins d'agrément.....	1. 00.	95. 00.
Prés.....	407. 00.	56,486. 00.
Pâtures.....	5,768. 00.	11,333. 00.
Marais.....	0. 06.	0. 14.
Bois taillis.....	18,784. 00.	8[illegible],172. 00.
A reporter...	36,789. 06.	759,606. 14.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	36,789a 06p	759,606f 14c
Vergers.....	5. 00.	365. 00.
Châtaigneraies.....	25. 00.	780. 00.
Olivets.....	1,659 00.	253,579. 00.
Plants de mûriers.....	4. 30.	74. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	5,459. 00.	185,959. 00.
Étangs.....	11. 00.	22. 00.
A reporter.....	43,952. 36.	1,200,385. 14.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	43,952ᵃ 36ᶜ	1,200,385ᶠ 14ᶜ
Propriétés particulières.....	8,816. 00.	79,127. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	52,768. 36.	1,279,512. 14.
Superficie des propriétés bâties.	75. 00.	5,098. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	52,843. 36.	1,284,610. 14.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	6,095.	311,908ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	51.	9,510. 00.
Usines et manufactures.....	203.	41,200. 00.
Bâtimens divers.....	3.	1,350. 00.
TOTAL.....	6,352.	363,968. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	860ᵃ 00ᶜ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	679. 00.
Forêts de l'État.....	708. 00.
Domaines non productifs.....	9. 12.
Cimetières.....	2. 28.
TOTAL.....	2,258. 40.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	31.	0ᵃ 57ᶜ
Églises, presbytères.....	31.	1. 67.
TOTAL.....	62.	2. 24.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties....	.....	52,768ᵃ 36ᶜ	1,284,610ᶠ 14ᶜ
	bâties.....	6,352ᶠ 00ᶜ	75. 00.	363.968. 00.
TOTAL.....		6,352. 00.	52,843. 36.	1,648,578. 14.
Propriétés non imposables...	non bâties....	.....	2,258. 40.	.....
	bâties.....	62. 00.	2. 24.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		6,414. 00.	55,104. 00.	1,648,578. 14.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables.. 34ᶠ 00ᶜ | Prés..... 139ᶠ 00. | Vignes..... 81. 00. | Bois..... 5. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 21.

OPNION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Saint-Tropez, 21 juin 1810.

Les délégués, avant de se séparer, votent des remerciemens à M. le Préfet, présidant l'assemblée, ainsi qu'à tous les agens, pour le travail clair et précis qui leur démontre d'une manière si évidente le bienfait du cadastre, en établissant l'égalité proportionnelle entre les contribuables.

Canton de Grasse, 20 octobre 1812.

L'assemblée exprime sa reconnaissance envers le Gouvernement pour les bienfaits qu'elle attend des avantages du cadastre.

Canton de Saint-Maximin, 2 novembre 1812.

Même vote que le canton de Grasse.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Sessions de 1816 et de 1817.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

Ce département est tiré de la Provence, du Comtat-Venaissin et de la principauté d'Orange, qui sont entrés dans sa composition comme il suit :

Comtat Venaissin	180,877 arpens métriques.
Provence	134,166.
Principauté d'Orange	15,941.
Superficie totale du département	330,984.

Il contient 4 arrondissemens, 20 cantons (y compris ceux d'Orange-ouest et Carpentras-sud), 148 communes (depuis la réunion d'Urban à Beaumes, et de Thouzon à Thor).

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 53 communes, formant le tiers du départem.t
De ces communes, il y en a ..... 50 arpentées,
dont ..... 42 expertisées,
et dans ces dernières ..... 25 cadastrées, formant cinq cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de	162,571f 95c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de	1,373,163f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de	34,898. 03.
Pour les maisons et propriétés bâties, de	300,085. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de	1,673,248. 00.	Contribution totale	197,469. 98.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 12 centimes pour un franc de revenu, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de Cantons	5.	
Communes	25.	
Arpens	62,315.	
Parcelles	138,319.	
Articles de matrice	15,409.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		833,572f 00c
suivant la matrice cadastrale		1,673,248. 00.
Augmentation		839,676. 00.

laquelle est à peu près égale au revenu de l'ancienne matrice.

Les 15,409 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 14,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient trois cinquièmes de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la cinquante-deuxième.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	30,663a 00p	954,204f 00c
Vignes	6,888. 00.	141,094. 00.
Jardins potagers	161. 00.	14,763. 00.
Jardins d'agrément	32. 00.	2,616. 00.
Prés	1,414. 00.	147,895. 00.
Pâtures	212. 00.	3,324. 00.
Marais	49. 00.	128. 00.
Bois taillis	5,702. 00.	29,248. 00.
Futaies	1,303. 00.	7,097. 00.
A reporter	46,424. 00.	1,300,369. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	46,424a 00p	1,300,369f 00c
Pépinières	2. 68.	199. 00.
Vergers	58. 00.	2,073. 00.
Olivets	877. 00.	28,884. 00.
Plants de mûriers	45. 00.	948. 00.
Oseraies, aunaies et saussaies	108. 00.	696. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	8,645. 00.	13,826. 00.
Carrières et mines	4. 90.	39. 00.
A reporter	56,164. 58.	1,347,034. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	56,164ᵃ 58ᵖ	1,347,034ᶠ 00ᶜ
Canaux d'irrigation.....	24. 00.	1,115. 00.
Propriétés particulières...	166. 00.	7,502. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables..	56,354. 58.	1,355,651. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	211. 00.	17,512. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	56,565. 58.	1,373,163. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	9,422.	258,264ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	4.	84. 00.
Moulins.....	62.	24,578. 00.
Usines et manufactures...	92.	16,760. 00.
Bâtimens divers.....	7.	399 00.
TOTAL.....	9,587.	300,085. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,856ᵃ 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	1,513. 00.
Rochers, montagnes incultes.....	43. 00.
Forêts de l'État.....	2,032. 00.
Domaines non productifs.....	299. 00.
Cimetières.....	4. 00.
TOTAL.....	5,747. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	69.	1ᵃ 33ᵖ
Églises, presbytères.....	54.	1. 83.
TOTAL.....	123.	3. 16.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	56,354ᵃ 00ᵖ	1,373,163ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	9,587.	211. 00.	300,085. 00.
TOTAL.....		9,587.	56,565. 00.	1,673,248. 00.
Propriétés non imposables...	non bâties...	.....	5,747. 00.	.....
	bâties.....	123.	3. 00.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		9,710.	62,315. 00.	1,673,248. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures.. { Terres labourables. 31ᶠ 00ᶜ | Prés..... 105ᶠ 00ᶜ
Vignes..... 20. 00. | Bois..... 5. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 27.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 6.

Noms des principaux Propriétaires.

M. de Cambis, membre du conseil d'arrondissement.
M. de Bernardy, propriétaire.
M. le percepteur de la commune de Valréas.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Bedarrides, 25 mai 1810.

Vote des remerciemens au Gouvernement pour le cadastre, l'un de ses plus grands bienfaits, puisqu'il rétablira l'égalité proportionnelle entre les contribuables.

Canton de Carpentras (Sud), 20 mai 1811.

Même vote, et témoignages de satisfaction du choix des personnes chargées de l'opération.

Canton de Gordes, 10 juin 1811. — Même vote.

Canton d'Orange (Ouest), 11 juin 1812.

Exprime ses sentimens de reconnaissance pour le bienfait du cadastre, qui, établissant la plus juste répartition de l'impôt, en rendra le fardeau plus léger.

Canton d'Orange (Est), 18 novembre 1812.

Manifeste sa satisfaction pour la manière dont le travail est dirigé et exécuté; reconnait le bienfait du cadastre pour une juste répartition.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1806.

Il reconnaît que les changemens à opérer dans la répartition de l'impôt ne pourront avoir lieu avec avantage qu'à l'époque où le cadastre présentera les données les plus certaines; il vote, en conséquence, le cadastre parcellaire.

Sessions de 1810, 1811, 1813.

Il déclare que les changemens reconnus nécessaires dans la repartition de la contribution foncière entre les arrondissemens, ne pourra se faire qu'après la confection du cadastre.

Session de 1816.

Toujours obligé de maintenir la répartition existante entre les arrondissemens, il déclare encore que la confection générale du cadastre pourra seule fournir les lumières nécessaires pour faire disparaître les vices de cette répartition.

Session de 1817.

Le conseil général n'a rien dit du cadastre dans cette session.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

Ce département est tiré en entier du Poitou.

Sa superficie totale est de..... 675,458 arpens métriques.

Il contient 3 arrondissemens, 30 cantons, 320 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 73 communes, formant le quart du département.

De ces communes, il y en a..... 70 arpentées,

dont..... 56 expertisées,

et dans ces dernières..... 38 cadastrées, formant trois cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de.	195,315f 61c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,632,773f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	35,892. 39.
Pour les maisons et propriétés bâties, de....	300,057. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,932,830. 00.	Contribution totale.....	231,208. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 11 centimes pour un franc de revenu, revenant à un neuvième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	3.	
Communes.....	38.	
Arpens.....	64,295.	
Parcelles.....	147,802.	
Articles de matrice.....	18,279.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		903,286f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		1,932,830. 00.
Augmentation.....		1,029,544. 00.

laquelle revient à 113 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 18,279 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 18,000 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le neuvième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quarante-troisième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	36,722a 22P	956,640f 00c
Vignes.....	1,376. 19.	57,483. 00.
Jardins potagers.....	828. 63.	53,287. 00.
Jardins d'agrément.....	8. 34.	363. 00.
Prés.....	7,361. 02.	391,625. 00.
Pâtures.....	927. 00.	9,137. 00.
Marais.....	1,519. 59.	35,185. 00.
Bois taillis.....	3,061. 59.	73,723. 00.
Futaies.....	44. 43.	780. 00.
Vergers.....	129. 02.	6,769. 00.
Oseraies, aunaies et saussaies.....	9. 55.	305. 00.
A reporter.....	51,987. 58.	1,575,297. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	51,987a 58P	1,575,297f 00c
Houblonnières, chenevières.....	197. 02.	14,187. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	5,884. 53.	16,842. 00.
Carrières et mines.....	18. 12.	375. 00.
Étangs.....	40. 50.	930. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables ...	58,127. 75.	1,617,631. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	287. 47.	15,142. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	58,415. 22.	1,632,773. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	7,935.	271,838f 00c
Moulins	255.	27,004. 00.
Usines et manufactures	2.	15. 00.
Bâtimens divers	27.	1,200. 00.
TOTAL	8,219.	300,057. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	2,469a 00p
Rivières, ruisseaux, lacs	472. 00.
A reporter	2,941. 00.

	Contenance.
Report	2,941a 00p
Rochers, montagnes incultes	127. 00.
Forêts de l'État	2,782. 00.
Domaines non productifs	1. 00.
Cimetières	18. 00.
TOTAL	5,869. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	9.	5a 26p
Églises, presbytères	41.	5. 43.
TOTAL	50.	10. 69.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	58,127a 75p	1,632,773f 00c
	bâties	8,219.	287. 47.	300,057. 00.
TOTAL		8,219.	58,415. 22.	1,932,830. 00.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	5,869. 00.	.....
	bâties	50.	10. 69.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		8,269.	64,294. 91.	1,932,830. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. Terres labourables ..... 26f 00c | Prés 40f 00c
Vignes ..... 24. 00. | Bois ..... 11. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées ..... 2.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande ... 1.

Noms des principaux Propriétaires.

M. Copat.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Saint-Hilaire-sur l'Autise, du 18 octobre 1813.

Les délégués votent des remerciemens au Gouvernement, pour les bienfaits qui doivent résulter de l'établissement du cadastre, pour les lumières et la sage prévoyance avec lesquelles il fait exécuter cette vaste entreprise;

Rendent hommage au zèle et à la droiture de tous les agens.

OPINION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DES SABLES.

Session de 1816.

Le conseil de cet arrondissement a demandé le cadastre.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre; mais il a relaté, dans le procès verbal, la demande faite par le conseil de l'arrondissement des Sables.

Session de 1817.

Le conseil ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE.

Ce département est tiré des anciennes provinces du Poitou, de la Touraine et du Berry, dans les proportions suivantes :

Poitou	558,238 arpens métriques.
Touraine	102,524.
Berry	30,250.
Superficie du département	691,012.

Il contient 5 arrondissemens, 30 cantons, 342 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 96 communes, formant près du tiers du départ.t

De ces communes, il y en a ..... 95 arpentées,

dont ..... 84 expertisées,

et dans ces dernières ..... 70 cadastrées, formant six cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,

Pour les propriétés rurales et non bâties, de	1,675,125f 00c
Pour les maisons et propriétés bâties, de	165,876. 00.
Et l'allivrement ou revenu total, de	1,841,001. 00.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de 224,793f 00c

La contribution foncière des propriétés bâties est de ..... 22,110. 00.

Contribution totale ..... 246,903. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 13 centimes pour un franc de revenu, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	6.	
Communes	70.	
Arpens	147,456.	
Parcelles	308,758.	
Articles de matrice	22,144.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		913,948f 00c
suivant la matrice cadastrale		1,841,001. 00.
Augmentation		927,053. 00.

laquelle surpasse un peu du revenu de l'ancienne matrice.

Les 22,144 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 21,500 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le huitième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les deux tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que le 70.e

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables	78,134a 00p	1,002,075f 00c
Vignes	5,650. 00.	150,274. 00.
Jardins potagers	1,006. 00.	40,456. 00.
Jardins d'agrément	0. 37.	15. 00.
Prés	6,840. 00.	269,938. 00.
Pâtures	1,998. 00.	13,819. 00.
Marais	76. 07.	891. 00.
Bois taillis	13,815. 00.	127,517. 00.
Futaies	1,003. 00.	7,059. 00.
Pépinières	58. 23.	362. 00.
Vergers	58. 18.	1,012. 00.
Châtaigneraies	14. 00.	121. 00.
A reporter	108,652. 85.	1,613,539. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports	108,652a 85p	1,613,539f 00c
Oseraies, aunaies et saussaies	0. 03.	0. 32.
Houblonnières, chenevières	83. 00.	4,319. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères	28,155. 00.	34,558. 00.
Carrières et mines	24. 00.	88. 00.
Étangs	150. 00.	1,623. 00.
Propriétés particulières	481. 00.	795. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables	137,545. 88.	1,654,922. 32.
Superf. des propriétés bâties	558. 00.	20,203. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale	1,38,103. 88.	1,675,125. 32.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons	10,199.	137,037f 00c
Forges, fourneaux	2.	4,707. 00.
Moulins	160.	21,152. 00.
Usines et manufactures	37.	2,663. 00.
Bâtimens divers	3.	317. 00.
TOTAL	10,401.	165,876. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins	3,498a 00p
A reporter	3,498. 00.
Report	3,498a 00p
Rivières, ruisseaux, lacs	754. 00.
Forêts de l'État	5,040. 00.
Domaines non productifs	36. 39.
Cimetières	17. 00.
TOTAL	9,345. 39.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public	9.	1a 15p
Églises, presbytères	91.	5. 43.
TOTAL	100.	6. 58.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables	non bâties	.....	137,545a 88p	1,675,125f
	bâties	10,401.	558. 00.	165,876.
TOTAL		10,401.	138,103. 88.	1,841,001.
Propriétés non imposables	non bâties	.....	9,345. 39.	.....
	bâties	100.	6. 58.	.....
TOTAL GÉNÉRAL		10,501.	147,455. 85.	1,841,001.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. Terres labourables ..... 13f — Vignes ..... 27. — Prés ..... 31f — Bois ..... 9.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées ..... 150.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande. 120.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le comte Duhamel, préfet du département de la Vienne.
M. de Vaucelle, maréchal-de-camp et inspecteur des gardes nationales.
M. Laurence-Dumail, ancien banquier.
M. Dauvilliers, payeur, membre du conseil général.
M.me la marquise de Montalambert.
M. le baron de Laraffinière, lieutenant général.
M. le baron de Reynaud, maréchal-de-camp.
M. le marquis d'Argenson.
M. de Gourgeault, membre du conseil général.
M. Cremière, *idem.*
M. Bourbeau, conseiller de préfecture.
M. de Luzine, maire et présid.t de l'arrond.t de Montmorillon.
M. Chemineau, lieutenant général.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de la Villedieu, 6 août 1810.

L'assemblée vote des remerciemens au ministre chargé de la belle opération du cadastre. Un délégué, dans un discours concis et lumineux, fait ressortir les avantages réels qui doivent en résulter.

Canton de Saint-Georges, 6 juin 1811.

Témoigne sa satisfaction sur le travail de MM. l'inspecteur particulier, les contrôleurs des contributions et experts, et est frappé de la justesse de leurs opérations.

Canton de Lussac, 11 octobre 1812.

Témoigne au Ministre sa reconnaissance et son dévouement.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général ne voit dans le cadastre qu'une opération purement fiscale, dont le véritable but, caché avec soin par le Gouvernement qui l'a ordonné, était d'enlever au cultivateur ses dernières ressources. Le conseil en vote la suppression, et propose pour le remplacer, d'établir dans chaque arrondissement une commission qui serait chargée de rechercher dans toutes les communes la proportion de l'impôt au revenu, en consultant les baux et la notoriété publique.

Session de 1817.

Le conseil reconnaît en principe que le département de la Vienne gémit, comme beaucoup d'autres, depuis très-long-temps, sous le poids d'une injuste répartition ; il demande que, pour obtenir une plus juste proportion, les contrôleurs puissent s'occuper de la formation de nouvelles matrices, et qu'à cet effet l'art. 1095 du recueil méthodique soit annullé.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DEPARTEMENT DE LA VIENNE (HAUTE).

Ce département est tiré des provinces suivantes :

Limousin	321,622 arpens métriques.
Marche	129,579.
Poitou	94,051.
Berry	27,600.
Sa superficie totale est de	572,952.

Il contient 4 arrondissemens, 26 cantons, 223 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 71 communes, formant près du tiers du département.

De ces communes, il y en a ..... 65 arpentées,
dont ..... 55 expertisées,
et dans ces dernières ..... 32 cadastrées, formant quatre cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de	152,232f 72c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de.	1,000,382f 65c	La contribution foncière des propriétés bâties est de	16,219. 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de...	109,666. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de	1,110,048. 65.	Contribution totale	168,451. 72.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 15 centimes pour franc de revenu, revenant à un septième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons	4.	
Communes	32.	
Arpens	78,805.	
Parcelles	201,995.	
Articles de matrice	7,751.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice		370,539f 08c
suivant la matrice cadastrale		1,110,048. 65.
Augmentation		739,509. 57.

laquelle revient au double du revenu de l'ancienne matrice.

Les 7,751 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 7,500 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le septième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient la moitié de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la quinzième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.		Contenance.	Revenu.
Terres labourables	27,432a 00p	365,719f 00c	*Reports*	51,485a 97p	872,170f 00c
Vignes	682. 00.	16,924. 00.	Pépinières	356. 00.	1,741. 00.
Jardins potagers	313. 00.	11,306. 00.	Vergers	6. 00.	165. 00.
Jardins d'agrément	0. 25.	7. 00.	Châtaigneraies	6,408. 00.	55,198. 00.
Prés	10,183. 00.	318,602. 00.	Houblonnières, chenevières	345. 00.	11,029. 00.
Pâtures	8,619. 00.	110,356. 00.	Terres vaines et vagues, landes et bruyères	9,953. 00.	15.645. 00.
Marais	0. 72.	8. 00.	Carrières et mines	0. 88.	0. 65.
Bois taillis	3,548. 00.	41,632. 00.	Étangs	532. 00.	14,062. 00.
Futaies	708. 00.	7,616. 00.			
A reporter	51,485. 97.	872,170. 00.	*A reporter*	69,086. 85.	970,010. 65.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	69,086ᵃ 85ᵖ	970,010ᶠ 65ᶜ
Canaux d'irrigation.....	21. 00.	219. 00.
Propriétés particulières.....	6,489. 00.	21,336. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	75,596. 85.	991,565. 65.
Superficie des propriétés bâties.	266. 00.	8,817. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.	75,862. 85.	1,000,382. 65.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	6,534.	90,161ᶠ 00ᶜ
Moulins.....	140.	15,635. 00.
Usines et manufactures.....	31.	3,072. 00.
Bâtimens divers.....	19.	798. 00.
TOTAL.....	6,724.	109,666. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	2,357ᵃ 00ᵃ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	579. 00.
Cimetières.....	8. 00.
TOTAL.....	2,944. 00.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	6.	0ᵃ 19ᵖ
Églises, presbytères.....	40.	1. 72.
TOTAL.....	46.	1. 91.

RESUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	75,596ᵃ 85ᵖ	1,000,382ᶠ 65ᶜ
	bâties.....	6,724.	266. 00.	109,666. 00.
TOTAL.....		6,724.	75,862. 85.	1,110,048. 65.
Propriétés non imposables....	non bâties...	.....	2,944. 00.	.....
	bâties.....	46.	1. 91.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		6,770.	78,808. 76.	1,110,048. 65.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures.... Terres labourables... 13ᶠ 00ᶜ; Vignes..... 25. 00.; Prés..... 31ᶠ 00ᶜ; Bois..... 12. 00.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 147.

M. le comte Debrosses, ex-préfet de ce département, et maintenant préfet de la Loire-inférieure, a dit publiquement, au retour d'une tournée, que la demande du cadastre lui avait été faite dans toutes les communes, *et qu'il n'avait jamais vu un vœu plus généralement prononcé.* Depuis cette époque, ce vœu n'a pas discontinué d'être manifesté, et un grand nombre de réclamations ont été présentées par divers propriétaires, par des communes et par des cantons, pour obtenir le cadastre.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton de Nieul, 30 avril 1810.

L'assemblée exprime maintenant au Gouvernement sa profonde et respectueuse reconnaissance pour les avantages particuliers que le département doit retirer des avantages du cadastre.

Canton de Nantiat, 17 février 1812.

Supplie le Ministre des finances de vouloir bien faire connaître au Gouvernement la respectueuse reconnaissance dont elle est pénétrée pour le bienfait du cadastre de son canton.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général observe que ce département est un des plus surchargés, et attend des résultats du cadastre le bienfait d'une réduction qu'il a toujours sollicitée.

Le conseil se plaint de la lenteur dont l'opération est conduite, attendu qu'elle diminue une partie du bien que le cadastre doit faire, et qu'elle tend à reculer les progrès de l'agriculture, en arrêtant les spéculations des propriétaires sur leur système d'amélioration.

En votant l'achèvement du cadastre, le conseil général demande qu'il y soit procédé avec la plus grande activité.

Il desirerait aussi que, pour rendre les estimations plus régulières, chaque commune fût autorisée à nommer une commission de propriétaires pour assister l'expert.

Session de 1817.

Réitère le même vœu.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Ce département est tiré en entier de l'ancienne province de Lorraine.

Sa superficie est de..... 498,917 arpens métriques.

Il contient 5 arrondissemens, 30 cantons, 547 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 161 communes, formant plus du quart du dép.t
De ces communes, il y en a..... 135 arpentées,
dont..... 110 expertisées,
et dans ces dernières..... 77 cadastrées, formant six cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de	143,290f 00c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	1,521,298f 11c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	28,070. 00.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	300,215. 01.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	1,821,513. 12.	Contribution totale.....	171,360. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 9 centimes 41 centièmes pour un franc de revenu, revenant à un onzième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de Cantons.....	6.	
Communes.....	77.	
Arpens.....	113,781.	
Parcelles.....	308,161.	
Articles de matrice.....	21,920.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		860,724f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		1,821,513. 00.
Augmentation.....		960,789. 00.

laquelle revient à 111 pour 100 du revenu de l'ancienne matrice.

Les 21,920 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 21,400 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le onzième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les neuf dixièmes de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la trois cent soixante-dix-neuvième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.		Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	50,745a 81p 07m	678,678f 90c	*Reports*.....	90,097a 39p 75m	1,479,196f 81c
Vignes.....	566. 81. 32.	28,415. 06.	Oseraies, aunaies et saussaies.....	19. 91. 09.	92. 98.
Jardins potagers.....	347. 86. 10.	15,679. 06.	Houblonnières, chenevières.....	415. 21. 89.	17,437. 31.
Prés.....	10,447. 86. 90.	473,888. 44.	Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	2,789. 64. 87.	4,156. 18.
Pâtures.....	1,478. 34. 61.	10,902. 78.	Carrières et mines.....	7. 16. 98.	44. 24.
Marais.....	1,143. 67. 47.	6,059. 30.	Tourbières.....	54. 87. 10.	836. 93.
Bois taillis.....	24,244. 11. 33.	235,338. 28.	Étangs.....	503. 01. 01.	8,330. 31.
Futaies.....	553. 37. 82.	9,010. 56.			
Vergers.....	569. 53. 13.	21,224. 43.			
A reporter.....	90,097. 39. 75.	1,479,196. 81.	*A reporter*.....	93,887. 22. 69.	1,510,094. 76

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	93,887a 22P 69m	1,510,094f 76c
Canaux d'irrigation.....	5. 76. 29.	154. 94.
Propriétés particulières...	427. 04. 01.	1,754. 06.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.	94,320. 02. 99.	1,512,003. 76.
Superficie des propriétés bâties.....	323. 66. 28.	9,294. 35.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	94,643. 69. 27.	1,521,298. 11.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	11,835.	232,836f 40c
Forges, fourneaux.....	17.	17,929. 40.
Moulins.....	191.	29,326. 71.
Usines et manufactures...	52.	14,815. 50.
Bâtimens divers.....	22.	5,307. 00.
TOTAL.....	12,117.	300,215. 01.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	2,098a 38P 85m
Rivières, ruisseaux, lacs.....	341. 27. 91.
Glaciers, rochers, montagnes incultes....	1. 10. 75.
Forêts de l'État.....	16,580. 51. 38.
Domaines non productifs.....	103. 50. 34.
Cimetières.....	6. 60. 53.
TOTAL.....	19,131. 39. 76.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	61.	2a 14P 52m
Églises, presbytères.....	101.	4. 18. 45.
TOTAL.....	162.	6. 32. 97.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	94,320a 02P 99m	1,521,298f 11c
	bâties.....	12,117.	323. 66. 28.	300,215. 01.
TOTAL.....		12,117.	94,643. 69. 27.	1,821,513. 12.
Propriétés non imposables...	non bâties...	.....	19,131. 39. 76.	.....
	bâties.....	162.	6. 32. 97.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		12,279.	113,781. 42. 00.	1,821,513. 12.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures.. { Terres labourables. 13f 37c | Prés..... 45f 36c
Vignes..... 50. 13. | Bois..... 9. 71.

OPINION DU DÉPARTEMENT SUR LE CADASTRE PARCELLAIRE.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 35.
Propriétaires qui ont formé individuellement la même demande..... 3.

Noms des principaux Propriétaires.

M. le baron de Cassagne, maréchal de-camp.
M. Doublat, receveur général et propriétaire.
M. Colombier, maire et propriétaire.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton d'Épinal, 12 juillet 1809.

Vote des remerciemens au Gouvernement, pour la communication qu'il a bien voulu lui faire donner des bases d'après lesquelles les contributions doivent être désormais établies, et des mesures qu'il prend pour arriver à une répartition plus égale.

Canton de Bains, 28 mai 1810.

Remercie le Gouvernement des mesures qu'il prend pour établir l'égalité proportionnelle entre les propriétaires.

Canton de Neufchâteau, 10 avril 1812.

Exprime sa reconnaissance envers le Gouvernement pour l'inappréciable bienfait du cadastre.

Canton de Plombières, 1.er octobre 1812.

Les delégués expriment la vive reconnaissance dont ils sont pénétrés envers le Gouvernement, pour l'établissement du cadastre, qui assure la juste répartition de l'impôt foncier.

Canton de Xertigny, 30 août 1813.

L'assemblée témoigne la juste et vive reconnaissance dont elle est pénétrée envers le Gouvernement, dont l'attention est portée sur les moyens de parvenir à l'exacte répartition de la contribution foncière.

Canton de Monthureux-sur-Saone, 10 février 1817.

L'assemblée, avant de se séparer, déclare qu'elle regarde l'opération du cadastre, telle qu'elle s'exécute, comme un nouveau bienfait du Gouvernement paternel qui étend sa sollicitude sur tout ce qui peut contribuer au bonheur des peuples.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général est convaincu qu'on ne saurait trop accélérer un travail dont les résultats sont si généralement attendus; il desire, en conséquence, qu'il soit accordé pour 1817 des fonds plus considérables, afin que le cadastre ait plus promptement atteint le but auquel il tend.

Session de 1817.

Le conseil général ne s'est point occupé du cadastre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Ce département est tiré des anciennes provinces de Champagne, Orléanais et Bourgogne, et de leurs subdivisions :

Champagne....	Champagne propre.....	199,612 arpens métriques.
	Senonois.....	142,723.
Orléanais.....	Gâtinais.....	166,015.
Bourgogne....	Bourgogne propre.....	136,618.
	Auxerrois.....	75,404.
	Superficie du département.....	720,372.

Il contient 5 arrondissemens, 34 cantons, 479 communes.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 110 communes, formant le quart du départem.t

De ces communes, il y en a..... 95 arpentées,

dont..... 84 expertisées,

et dans ces dernières..... 69 cadastrées, formant six cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,		Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de	289,382f 84c
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	2,601,227f 00c	La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	63,479. 16.
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	539,232. 00.		
Et l'allivrement ou revenu total, de.....	3,140,459. 00.	Contribution totale.....	352,862. 00.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 11 centimes pour un franc de revenu, revenant à un neuvième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de cantons.....	6.	
Communes.....	69.	
Arpens.....	103,653.	
Parcelles.....	411,483.	
Articles de matrice.....	41,244.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		1,883,908f 00c
suivant la matrice cadastrale.....		3,140,459. 00.
Augmentation.....		1,256,551. 00.

laquelle revient aux deux tiers du revenu de l'ancienne matrice.

Les 41,244 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 40,500 propriétaires qui, aujourd'hui, dans l'intérieur de chaque canton, paient tous le neuvième de leur revenu constaté par le cadastre, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient les trois quarts de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la soixante-seizième partie.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	58,868a 00p	1,246,613f 00c
Vignes.....	6,954. 00.	440,407. 00.
Jardins potagers.....	363. 00.	23,919. 00.
Jardins d'agrément.....	1. 24.	49. 00.
Prés.....	5,317. 00.	405,096. 00.
Pâtures.....	2,109. 00.	14,958. 00.
Bois taillis.....	18,992. 00.	372,679. 00.
Futaies.....	217. 00.	2,406. 00.
Pépinières.....	2. 71.	117. 00.
A reporter.....	92,823. 95.	2,506,284. 00.

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	92,823a 95p	2,506,284f 00c
Vergers.....	346. 00.	16,330. 00.
Oseraies, aunaies et saussaies.....	67. 35.	2,461. 00.
Houblonnières, chenevières.....	503. 00.	36,076. 00.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères....	1,355. 00.	1,083. 00.
Carrières et mines.....	11. 11.	133. 00.
Étangs.....	122. 00.	5,693. 00.
Canaux de navigation...	54. 00.	3,169. 00.
A reporter.....	95,282. 41.	2,571,189. 00.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

	Contenance.	Revenu.
Reports.....	95,282ª 41ᵖ	2,571,189ᶠ 00ᶜ
Canaux d'irrigation.....	43. 14.	2,375. 00.
Propriétés particulières...	216. 00.	7,180. 00.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	95,541. 55.	2,580,744. 00.
Superficie des propriétés bâties.....	435. 00.	20,483. 00.
TOTAL de la matrice cadastrale.....	95,976. 55.	2,601,227. 00.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	11,947.	476,560ᶠ 00ᶜ
Forges, fourneaux.....	1.	4,000. 00.
Moulins.....	86.	42,843. 00.
Usines et manufactures...	255.	13,429. 00.
Bâtimens divers.....	21.	2,400. 00.
TOTAL.....	12,310.	539,232. 00.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins.....	1,770ª 00ᵖ
Rivières, ruisseaux, lacs.....	357. 00.
Rochers, montagnes incultes.....	7. 00.
Forêts de l'État.....	5,469. 00.
Domaines non productifs.....	46. 16.
Cimetières.....	9. 00.
TOTAL.....	7,658. 16.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	32.	8ª 65ᵖ
Églises, presbytères.....	106.	10. 00.
TOTAL.....	138.	18. 65.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE des propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties...	.....	95,541ª 55ᵖ	2,601,227ᶠ 00ᶜ
	bâties.....	12,310.	435. 00.	539,232. 00.
TOTAL.....		12,310.	95,976. 55.	3,140,459. 00.
Propriétés non imposables...	non bâties...	.....	7,658. 16.	.....
	bâties.....	138.	18. 65.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		12,448.	103,653. 36.	3,140,459. 00.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures. { Terres labourables.... 21ᶠ 00ᶜ | Prés..... 76ᶠ 00ᶜ
Vignes..... 63. 00. | Bois..... 20. 00.

Propriétaire qui a demandé le Cadastre.

M. le bearon Séguier, pair de France, et premier président de la cour royale de Paris.

OPINION DES ASSEMBLÉES CANTONALES.

Canton d'Auxerre (Ouest), 1.ᵉʳ fraction, 24 novembre 1810.

Les délégués, après quelques changemens, reconnaissent qu'en général les experts avaient déterminé d'une manière exacte l'évaluation tant des propriétés bâties que de celles non bâties.

Canton de Guillon, 6 décembre 1811.

L'assemblée, avant de se séparer, vote des remerciemens au Gouvernement pour les bienfaits du cadastre, qui doit établir une égalité proportionnelle réclamée depuis plusieurs siècles, sans avoir été obtenue.

Canton d'Auxerre (Ouest), 2.ᵉ fraction, 20 octobre 1812.

Prie M. le Préfet de faire parvenir au Gouvernement l'hommage de son respect et de sa reconnaissance.

Canton de Saint-Florentin, 5 mars 1812.

Même vote.

Canton d'Auxerre (Est), 1.ᵉʳ septembre 1814.

Les délégués, après avoir examiné les évaluations données par les experts aux différentes natures de cultures, les reconnaissent justes et proportionnelles entre elles.

Canton de Brienon, 15 novembre 1814.

Même vote.

Canton d'Anci-le-Franc, 20 janvier 1815.

Même vote.

OPINION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1816.

Le conseil général regrette que le desir du perfectionnement qui a déterminé l'adoption du parcellaire, ait fait ajourner les avantages que l'on devait retirer du cadastre par masses de cultures; il propose, en conséquence, de revenir à cette opération, sauf à reprendre ensuite celle de détail.

Session de 1817.

Le conseil renouvelle le vœu déjà émis l'année dernière pour que le cadastre soit fait seulement par masses, en laissant aux communes qui le desireront, la liberté de faire faire le parcellaire à leurs frais et par entreprise, sauf la surveillance de l'administration.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

GRAND LIVRE TERRIER

DU ROYAUME DE FRANCE.

RÉCAPITULATION DES ÉTATS PRÉCÉDENS.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

GRAND LIVRE TERRIER

RÉCAPITULATION

NOTA. Ce tableau, qui ne présente que les résultats obtenus jusqu'au 1.er septembre 1817,

SUPERFICIE TOTALE de la France, non compris la Corse..... 51,910,062 arpens métriques.

Départemens.....	85.
Arrondissemens.....	368.
Cantons.....	2,659.
Communes.....	38,950.

Depuis le commencement du parcellaire, il a été désigné, pour être cadastrées, 11,113 communes, formant près des trois dixièmes ou du tiers de la France.

De ces communes, il y en a.....	10,155 arpentées,
dont.....	8,337 expertisées,
et dans ces dernières.....	6,521 cadastrées, formant 460 cantons.

L'allivrement ou revenu imposable de ces cantons cadastrés est,	
Pour les propriétés rurales et non bâties, de..	186,999,562f 00c
Pour les maisons et propriétés bâties, de.....	55,462,429. 00.
Et l'allivrement ou revenu TOTAL, de..	242,461,991. 00.

Pour les mêmes cantons, la contribution cadastrale en principal des propriétés non bâties est de	23,931,199f 23c
La contribution foncière des propriétés bâties est de.....	8,543,203. 44.
CONTRIBUTION TOTALE.....	32,474,402. 67.

La proportion de la contribution à l'allivrement ou revenu est de 13 centimes 39/100.es pour un franc de revenu, revenant à un huitième.

Résultats statistiques des Cantons cadastrés.

Nombre de Cantons.....	460.	
Communes.....	6,521.	
Arpens.....	7,901,735.	
Parcelles.....	15,211,404.	
Articles de matrice.....	2,278,000.	
Revenu, suivant l'ancienne matrice.....		133,323,103f
suivant la matrice cadastrale.....		242,461,991.
AUGMENTATION.....		109,138,888.

Les 2,278,000 articles de matrice ne supposent pas un nombre égal de propriétaires, parce qu'il y en a qui sont compris dans plusieurs matrices. On peut toujours compter 2,131,847 propriétaires qui, tandis que, dans l'ancienne répartition, les uns payaient plus du tiers de leur revenu, et d'autres n'en payaient que la centième partie, et même moins, paient aujourd'hui dans une proportion uniforme pour l'intérieur de chaque canton, et dont le taux moyen, pour tous les cantons, est du huitième en principal, et du sixième avec les centimes additionnels.

DU ROYAUME DE FRANCE.

DES ÉTATS PRÉCÉDENS.

pour donner une idée de ce que sera le tableau général, lorsque toute la France sera cadastrée.

Partage de la Contenance et du Revenu entre les diverses natures de Propriétés.

Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Terres labourables.....	5,800,940c **	1000,311,900f
Vignes.....	340,556.	14,341,018.
Jardins potagers.....	34,694.	3,864,303.
Jardins d'agrément.....	2,682.	279,607.
Prés.....	381,356.	30,793,584.
Pâtures.....	387,583.	7,533,309.
Marais.....	30,944.	390,095.
Bois taillis.....	834,671.	21,345,862.
Futaies.....	78,693.	839,610.
Pépinières.....	1,618.	87,677.
Vergers.....	37,907.	4,464,502.
Chènevières.....	67,692.	754,013.
Oliviers.....	7,084.	492,107.
Plants de mûriers.....	2,173.	170,331.
A reporter.....	6,455,171.	176,501,870.

Suite des Propriétés non bâties.

	Contenance.	Revenu.
Report.....	6,459,171c **	176,501,870f
Oseraies, canaux et ravoirs.....	8,800.	134,808.
Houblonnières, chènevières.....	9,968.	331,844.
Cultures en tabac.....	*	*
Terres vaines et vagues, landes et bruyères...	640,184.	1,344,171.
Carrières et mines.....	8,732.	13,008.
Tourbières.....	1,000.	14,750.
Étangs.....	33,439.	827,681.
Canaux de navigation.....	910.	63,011.
Canaux d'irrigation.....	460.	23,169.
Propriétés particulières.....	129,922.	1,174,598.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables..	7,290,733.	183,033,381.
Superficie des propriétés bâties.....	35,379.	1,068,181.
TOTAL des matrices cadastrales...	7,326,114.	181,999,562.

Propriétés bâties.

	Nombre.	Revenu.
Maisons.....	907,229.	50,534,201f
Forges, fourneaux.....	349.	101,546.
Moulins.....	11,720.	3,674,955.
Usines et manufactures.....	1,835.	1,417,457.
Bâtimens divers.....	2,173.	278,370.
TOTAL.....	918,310.	55,462,429.

Suite des Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Report.....	270,167c **
Glaciers, rochers, montagnes incultes.....	31,811.
Forêts de l'État.....	247,641.
Domaines non productifs.....	17,480.
Cimetières.....	1,224.
TOTAL.....	573,287.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Contenance.
Rues, places, promenades publiques, grandes routes, chemins..	135,038c **
Rivières, ruisseaux, lacs.....	77,465.
A reporter.....	212,503.

Propriétés bâties, non imposables.

	Nombre.	Contenance.
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public..	3,199.	685c **
Églises, presbytères.....	9,159.	439.
TOTAL.....	12,889.	1,124.

RÉSUMÉ.

		NOMBRE de propriétés bâties.	CONTENANCE.	REVENU IMPOSABLE.
Propriétés imposables.....	non bâties.....	.....	7,290,733c **	183,033,381f
	bâties.....	918,310.	35,379.	55,462,429.
TOTAL.....		918,310.	7,326,114.	238,495,810.
Propriétés non imposables.....	non bâties.....	.....	573,287.	.....
	bâties.....	12,889.	1,124.	.....
TOTAL GÉNÉRAL.....		919,910.	7,901,735.	242,461,991.

Revenu moyen de l'arpent des quatre principales cultures..... | Terres labourables..... 16f 30c | Prés..... 51f 07c | Vignes..... 42. 10. | Bois..... 14. 45.

Communes qui ont demandé à être cadastrées..... 9,656.
Communes qui font l'avance des premiers frais de leur cadastre, ou qui demandent l'autorisation d'imposer sur elles-mêmes le montant de cette même avance..... 207.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

APERÇUS STATISTIQUES.

Si l'on pouvait, de ces résultats partiels, tirer des inductions générales, voici quel serait, à la fin du cadastre, la statistique territoriale du royaume. La France contiendrait :

Départemens.....	85.	Communes.....	38,990.	Articles de matrices.....	13,668,000.
Arrondissemens.....	368.	Arpens métriques.	47,412,000.	Propriétaires....	12,791,000.
Cantons.....	2,669.	Parcelles.....	115,268,000.		

Propriétés non bâties, imposables.

	Superficie.	Revenu.
Terres labourables.....	22,818,000ª	600,191,000f
Bois taillis.....	5,126,000.	73,463,000.
Pâtures.....	3,525,000.	45,320,000.
Prés.....	3,488,000.	184,760,000.
Vignes.....	1,977,000.	86,064,000.
Bois de futaies.....	460,000.	5,038,000.
Châtaigneraies.....	406,000.	4,410,000.
Vergers.....	359,000.	26,787,000.
Jardins potagers.....	328,000.	23,187,000.
Étangs.....	213,000.	3,706,000.
Marais.....	186,000.	3,246,000.
Houblonnières, chenevières..	60,000.	3,311,000.
Oseraies, aunaies, saussaies..	53,000.	2,009,000.
Olivets.....	43,000.	2,977,000.
A reporter.....	39,042,000.	1,064,469,000.

	Superficie.	Revenu.
Reports.....	39,042,000ª	1,064,469,000f
Carrières et mines.....	28,000.	83,000.
Jardins d'agrément.....	16,000.	1,674,000.
Plants de mûriers.....	13,000.	782,000.
Pépinières.....	10,000.	519,000.
Tourbières.....	7,000.	130,000.
Canaux de navigation.....	6,000.	402,000.
Canaux d'irrigation.....	3,000.	140,000.
Cultures en tabac.....	"	"
Cultures particulières à certaines localités, ou non comprises dans les précédentes..	780,000.	33,448,000.
Terres vaines et vagues, landes et bruyères.....	3,841,000.	8,067,000.
Superficie.....	213,000.	11,797,000.
TOTAL.....	43,959,000.	1,121,511,000.

Propriétés non bâties, non imposables.

	Superficie.	Revenu.
TOTAL des propriétés non bâties, imposables.....	43,959,000ª	1,121,511,000f
Forêts de l'État.....	1,486,000.	
Rues, places, promenades publiques, routes, chemins....	1,170,000.	"
Rivières, ruisseaux, lacs.....	465,000.	"
Glaciers, rochers, montagnes stériles.....	214,000.	"
Domaines non productifs.....	105,000.	"
Cimetières.....	6,000.	"

Propriétés bâties, imposables.

	Nombre.		
Maisons.....	5,431,000.	"	303,193,000.
Moulins.....	76,000.	"	18,450,000.
A reporter....	5,507,000.	47,405,000.	1,443,154,000.

Suite des Propriétés bâties, imposables.

	Nombre.	Superficie.	Revenu.
Reports.....	5,507,000.	47,405,000ª	1,443,154,000f
Usines et manufactures.....	35,000.	"	7,509,000.
Bâtimens divers....	14,000.	"	1,670,000.
Forges et fourneaux.	2,000.	"	1,953,000.
Propriétés bâties, non imposables.			
Églises, presbytères.	56,000.	3,000.	"
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	22,000.	4,000.	"
TOTAL GÉNÉRAL.	5,636,000.	47,412,000.	1,454,286,000.

Il en résulterait que la moitié du sol français serait en terres labourables; un 9.e en bois taillis; un 15.e en pâtures, et à peu près autant en prés; un 25.e en vignes; un 100.e en bois de futaies; un 3/1000.es en jardins d'agrément; un 13.e en terres vaines et vagues; qu'enfin les propriétés bâties n'occupent pas tout-à-fait la 200.e partie du territoire.

Il en résulterait encore que, dans le revenu total, les terres labourables entrent pour deux 5.es; les propriétés bâties, pour un 5.e; les prés, pour un 8.e; les vignes, pour un 17.e; les bois taillis, pour un 20.e; et les pâtures, pour un 30.e

Mais on peut voir que ces calculs donnent trop peu d'arpens et beaucoup trop de propriétaires, et ne donnent aucuns plants de tabac, quoiqu'il y en ait en France; nouvelle preuve que tous ces calculs conjecturaux ne méritent aucune confiance, et pourraient jeter dans des écarts très-dangereux.

Mais, lorsque le cadastre sera terminé, le tableau ci-dessus deviendra aussi exact et aussi intéressant qu'il est aujourd'hui incertain et susceptible d'inconvéniens.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

CHAPITRE II.

RECENSEMENT DES VOTES DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Les votes des conseils généraux sur le cadastre sont analysés dans le chapitre précédent, à la fin de l'article de chaque département; je vais en présenter le résumé.

L'année dernière, les conseils généraux n'avaient été provoqués, ni par vous, ni par le Ministre de l'intérieur, à faire connaître leur opinion sur le cadastre; seulement M. le rapporteur de la loi sur les finances avait annoncé que les conseils seraient à même de délibérer sur cette opération.

Cette année, il n'y a eu aucune provocation quelconque; il n'est donc pas étonnant qu'au lieu de vingt conseils qui, en 1816, ne s'étaient pas expliqués sur le cadastre, il y en ait trente-six qui, en 1817, ne l'aient point fait entrer dans leurs délibérations.

Quelques-uns d'ailleurs ont cru inutile de répéter le vœu qu'ils avaient émis l'année dernière. J'ai cru dès-lors, pour ceux des départemens qui ont gardé le silence cette année, devoir rappeler leur vote précédent, soit favorable, soit contraire au cadastre.

L'année dernière, un écrivain avait fait imprimer contre le cadastre un mémoire, et l'avait adressé à tous les conseils généraux, avant que le Gouvernement en eût connaissance et eût été à même d'en prévenir les effets. Un autre écrivain a suivi la même marche cette année. Ainsi, dans les deux sessions, les antagonistes de cette entreprise ont fait tous leurs efforts pour influencer l'opinion des conseils généraux, tandis que l'administration les laissait émettre un vœu libre et spontané.

Heureusement ces deux ouvrages, le premier sur-tout, étaient si faibles de faits et de raisonnemens, qu'ils n'ont pas rempli l'attente des deux auteurs.

12 conseils généraux n'ont émis aucun vote, ni en 1816, ni en 1817; ce sont les suivans:

Ariége,	Lot,	Haute-Saone,
Charente,	Haute-Marne,	Seine,
Gard,	Nord,	Var,
Gers,	Haut-Rhin,	Vendée.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Si ces conseils généraux eussent été mécontens du cadastre, ils auraient cédé aux suggestions de ses antagonistes ; ils n'en ont rien fait : on peut donc les regarder comme satisfaits de cette entreprise.

---

11 conseils généraux sont opposés au cadastre, et voici l'analyse de leurs motifs :

ARDÈCHE	le regarde comme une entreprise gigantesque.
HAUTES-ALPES	en vote l'ajournement, à cause de l'économie commandée par les circonstances.
CÔTES-DU-NORD HAUTES-PYRÉNÉES	n'en ont point parlé cette année, et avaient demandé l'année dernière sa suppression, par les mêmes motifs d'économie.
CHER BASSES-PYRÉNÉES	opération inutile et mal exécutée.
AUBE CREUSE FINISTÈRE ILLE-ET-VILAINE	avaient la même opinion l'année dernière ; n'ont rien dit cette année.
INDRE-ET-LOIRE	adopte l'opinion de M. du Petit-Thouars, l'un de ses membres, et l'un des écrivains opposés au cadastre.

---

4 conseils généraux ne se sont prononcés ni pour ni contre.

BASSES-ALPES	préférerait le cadastre par masses ; vote, en résultat, pour un cadastre où chaque propriétaire pourrait connaître sa propriété ; ce qui ne peut être qu'un parcellaire.
LOIR-ET-CHER	n'entend pas donner son approbation au cadastre.
BAS-RHIN	sans émettre un vœu formel, recommande au Gouvernement l'examen des deux ouvrages contre le cadastre.
VIENNE	demande, nonobstant le cadastre, la refonte des matrices de rôles.

---

14 conseils généraux votent pour le cadastre par masses de cultures, savoir :

ARDENNES PAS-DE-CALAIS LOIRET	avaient voté l'année dernière pour le parcellaire.
OISE ORNE SARTHE	n'ont voté pour le cadastre par masses que cette année.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

EURE-ET-LOIR.....	ont voté les deux années pour les plans par masses.
LOIRE.....	
MEUSE.....	
MOSELLE.....	
RHÔNE.....	
YONNE.....	
DOUBS.....	Même vote en 1816; n'a rien dit en 1817.
DEUX-SÈVRES.....	reconnaît l'utilité du parcellaire; mais, à cause de sa longueur, demande les plans par masses, sauf aux communes à faire faire leurs parcellaires.

---

44 départemens restent; ils sont tous, avec quelques nuances, favorables à la continuation du parcellaire: on peut les ranger en quatre classes.

1.re CLASSE.

Approbation du Parcellaire, et Plaintes contre les Évaluations.

ALLIER.....	était contre le cadastre en 1816; se plaint du travail fait; trouve qu'il s'annonce mieux cette année.
MAYENNE.....	approuve la partie d'art, et se plaint des évaluations.
HAUTE-VIENNE.....	réitère son vœu pour la continuation du parcellaire, demande la révision des évaluations.
MANCHE.....	point de vote cette année; celui de l'année dernière regarde le cadastre comme nécessaire et avantageux; trouve les évaluations trop fortes.
SOMME.....	était, l'année dernière, pour le cadastre par masses; revient cette année au parcellaire, et, satisfait des évaluations pour la répartition intérieure, se plaint de ce qu'elles sont en général trop élevées.

2.e CLASSE.

Approbation du Parcellaire; Modifications proposées.

HAUTE-GARONNE.....	a voté les deux années pour le parcellaire; propose diverses modifications, dont quelques-unes sont déjà adoptées.
LANDES.....	répète son vœu de l'année dernière pour le parcellaire; demande une modification particulière à son département.
JURA.....	ont voté les deux années pour le parcellaire; proposent diverses modifications aux réglemens.
LOZÈRE.....	
HAUTE-LOIRE.....	

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

AUDE MAINE-ET-LOIRE SAONE-ET-LOIRE	ont gardé le silence cette année, et insisté l'année dernière sur la continuation du parcellaire, en perfectionnant le mode des expertises.
MARNE	a constamment voté et vote encore pour le parcellaire ; envoie un mémoire relatif au mesurage d'après les titres.

3.e CLASSE.

Simple Approbation du Parcellaire.

PUY-DE-DÔME	les deux années.
CORRÈZE	cette année seulement.
AISNE LOIRE-INFÉRIEURE MEURTHE VAUCLUSE	l'année dernière.

4.e CLASSE.

Approbation du Parcellaire, et Éloge de l'Opération.

AIN	1817. Les avantages du parcellaire l'emportent sur sa dépense et sa durée ; demande qu'il y soit consacré le plus de fonds possible.
CHARENTE-INFÉRIEURE	1816. Attendu la grande importance du cadastre, demande le plus de fonds possible.
DRÔME	1816, 1817. A constamment voté pour le parcellaire, et n'a cessé, depuis son établissement, de donner des témoignages de satisfaction.
INDRE	1816, 1817. Même vote pour cette excellente opération.
SEINE-ET-MARNE	1816, 1817. Même vote, le parcellaire étant le seul moyen de rectifier la répartition intérieure, et, par suite, la répartition générale.
VOSGES	1816. Même vote ; voit avec satisfaction le résultat des opérations.
CÔTE-D'OR	1816. Demande la continuation du parcellaire, d'après le vœu de toutes les communes.
ISÈRE	1816, 1817. De même.
BOUCHES-DU-RHÔNE CANTAL TARN-ET-GARONNE	1816. Le cadastre est un bienfait pour tout le royaume.
PYRÉNÉES-ORIENTALES	1817. Grand bienfait desiré par tous les Français.
NIÈVRE LOT-ET-GARONNE	1816, 1817. Demandent l'achèvement de cette importante opération.
SEINE-INFÉRIEURE	1816. Demande qu'elle soit accélérée par tous les moyens possibles.
TARN	1816, 1817. Grande, belle, utile entreprise.
DORDOGNE	1817. Son achèvement sera une époque heureuse pour tous les Français.
HÉRAULT	1816, 1817. A constamment voté, depuis dix ans, pour le parcellaire ; réfute les objections faites contre cette opération.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

AVEIRON. . . . . 1816. C'est le département où le cadastre est le plus desiré ; n'a pas cru devoir répéter en 1817 un vœu émis tant de fois.

EURE. . . . . 1816. Avait voté, l'année dernière, 20,000 francs pour le dadastre, sur les centimes additionnels ; n'a pas cru devoir répéter cette année un vœu si prononcé.

CALVADOS. . . . . } 1817. Desire obtenir le plus de fonds possible ; regrette de ne
MORBIHAN. . . . . } pouvoir en donner sur ses centimes additionnels.

SEINE-ET-OISE. . . . . 1816, 1817. Avait donné, l'année dernière, 25,000 francs sur ses centimes ; regrette, cette année, de ne pouvoir faire de même.

GIRONDE. . . . . 1816, 1817. Après les plus profondes méditations, persiste à demander le parcellaire ; a vu avec une vive peine les attaques contre cette opération.

RÉSUMÉ.

Conseils généraux qui sont satisfaits du parcellaire, en font l'éloge, desirent qu'on y consacre plus de fonds, &c.	24.
Conseils généraux qui votent simplement la continuation du parcellaire.	6.
Conseils généraux qui, en votant pour le parcellaire, proposent des modifications aux réglemens.	9.
Conseils généraux qui, en demandant la continuation du parcellaire, se plaignent de ce que les évaluations sont trop fortes.	5.
TOTAL des conseils généraux qui sont affirmativement pour le parcellaire. . .	44.
Conseils généraux qui, deux fois provoqués contre le parcellaire, n'ont pris aucune délibération, et peuvent dès-lors être regardés comme y donnant leur assentiment.	12.
TOTAL des votes pour le parcellaire.	56.
Conseils généraux restés neutres.	4.
Conseils généraux qui votent pour le cadastre par masses de cultures.	14.
Conseils généraux qui ont voté contre le cadastre :	
En 1816. . . . . 6. }	11.
En 1817. . . . . 5. }	
TOTAL des départemens.	85.
moins la Corse, où le cadastre ne s'exécute pas.	

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf